

DE LA

SAGESSE.



DE LA

SAGESSE,

TROIS LIVRES

Par PIERRE CHARRON,

Parisien, Docteur ès Droits.

Suivant la vraie Copie de Bourdeaux.

TOME SECOND.



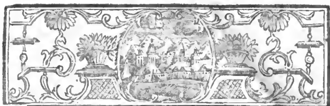




A AMSTERDAM.

M. DCC. LXXXII.





DE LA

SAGESSE,

LIVRE TROISIEME,

AUQUEL sont traités les avis particuliers de Sagesse par les quatre Vertus morales.



PRÉFACE.

Puisque notre dessein en ce livre est d'instruire par le menu à la sagesse, & en donner les avis particuliers, après les généraux touchés au Livre précédent, pour y tenir un train & un ordre certain, nous avons pensé, que ne pouvant mieux faire, que de suivre les quatre vertus maîtresses & morales; prudence, justice, force & tempérance; car en ces quatre presque tous les devoirs de la vie sont compris. La prudence est comme une générale guide & conduite des autres vertus & de toute la vie; bien que

proprement elle s'exerce aux affaires. La justice regarde les personnes, car c'est rendre à chacun ce qui lui appartient. La force & tempérance regardent tous accidens bons & mauvais, joyeux & fâcheux, la bonne & mauvaise fortune. Or en ces trois, personnes, affaires & accidens, est comprise toute la vie & condition humaine, & le trafic de ce monde.

DE LA PRUDENCE EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

De la Prudence, premiere vertu.

1. Son excellence. PRUDENCE est avec raison mise au premier rang, comme la Reine, générale surintendante & guide de toutes les autres vertus, *auriga virtutum*; sans laquelle il n'y a rien de beau, de bon, de bien séant & avenant; c'est le sel de la vie, le lustre, l'ageancement & l'assaisonnement de toutes actions, l'esquierre & la regle de toutes affaires, en un mot, l'art de la vie, comme la médecine est l'art de la santé.

2. Définition. C'est la connoissance & le choix des choses, qu'il faut desirer ou fuir; c'est la juste estimation & le tirage des choses; c'est l'œil qui tout voit, qui tout conduit & ordonne. Elle consiste en trois choses, qui sont de rang; bien consulter & déliberer; bien juger & résoudre; bien conduire & exécuter.

C'eſt une vertu univerſelle, car elle s'étend généralement à toutes choſes humaines, non-ſeulement en gros, mais par le menu à chaçune : ainſi eſt-elle infinie comme les individus. 3. Eſt univerſelle.

Très-difficile, tant à cauſe de l'infinité ja dite : car les particularités ſont hors de ſcience, comme hors de nombre, *ſi quæ finiri non poſſunt, extrà ſapientiam ſunt*; que de l'incertitude & inconſtance grande des choſes humaines, encore plus grande de leurs accidens, circonſtances, appartenances, dépendances d'icelles : temps, lieux, perſonnes ; tellement qu'au changement d'une ſeule & la moindre circonſtance toute la choſe ſe change; & auſſi en ſon office, qui eſt en l'aſſemblage & temperamment des choſes contraires : Diſtinction & triage de celles qui ſont fort ſemblables. La contrarieté & la reſſemblance l'empêchent. 4. Difficile. Senec.

Très-obſcure, pource que les cauſes & reſſorts des choſes ſont inconnues, les ſemences & racines ſont cachées, leſquelles l'humaine nature ne peut trouver, ni ne doit rechercher. *Occultat eorum ſemina Deus, & plerumque bonorum malorumque cauſæ ſub diverſa ſpecie latent.* Et puis la fortune, la fatalité, (uſez des mots que vous voudrez) cette ſouveraine, ſecrette & inconnue puiſſance & autorité maintient toujours ſon avantage au travers de tous les conſeils & précautions ; d'où vient ſouvent que les meilleurs conſeils ont de 5. Obſcure. Plin in paneg.

très-mauvaises iſſues : un même conſeil très-utile à un, malheureux en un autre en pareil cas : & à un même homme ſuccéda & réuſſit heureuſement hier, qu'aujourd'hui eſt malencontreux : c'eſt une ſentence juſtement reçue, qu'il ne faut pas juger les conſeils ni la ſuffiſance & capacité des perſonnes par les événemens. Dont répondit quelqu'un à ceux qui s'étonnoient comment les affaires ſuccédoient ſi mal, vu que ſes propos étoient ſi ſages : qu'il étoit maître de ſes diſcours, non du ſuccès des affaires. C'étoit la fortune, laquelle ſemble ſe jouer de tous nos beaux deſſeins & conſeils ; renverſe en un moment tout ce qui a été par ſi long-temps projetté & délibéré, & nous ſemble tant bien appuyé, nous clouant, comme l'on dit, notre artillerie. Et de fait la fortune, pour montrer ſon autorité en toutes choſes, & rabattre notre préſomption, n'ayant pu faire les mal habiles Sages, elle les fait heureux à l'envi de la vertu. Dont il avient ſouvent que les plus ſimples mettent à fin de très-grandes beſognes & publiques & privées. C'eſt donc une mer ſans fonds & ſans rive, qui ne peut être bornée & preſcrite par préceptes & avis que la Prudence. Elle ne fait que tournoyer à l'environ des choſes, un nuage obſcur, & ſouvent bien vain & frivole.

6. Néceſſaire. Horat. 3. od. 4. Euripid. Livius.

Toutefois elle eſt de tel poids & néceſſité, qu'elle ſeule peut beaucoup ; & ſans elle tout le reſte n'eſt rien ; non-ſeulement les richeſſes, les moyens,

la force. *Vis consilii expers mole ruit sua. Mens una sapiens plurium vincit manus. Et multa, quæ natura impedita sunt, consilio expediuntur.* Et la cause principale de cette nécessité est le mauvais naturel de l'homme, le plus farouche & difficile à dompter de tous les animaux; *impatiens æqui nedum servitutis*, & qu'il faut manier avec plus d'art & d'industrie. Car il ne s'éleve point plus volontiers contre aucun, que contre ceux qu'il sent se vouloir maîtriser. Or, la prudence est l'art de le manier, & une bride douce qui le ramene dedans le rang d'obéissance.

Senec. 1. de clem.

Xenoph. 1. pædag.

7. Son acquisition.

Or, combien que la semence de prudence, comme des autres vertus, soit en nous de nature; si est-ce qu'elle s'acquiert & s'apprend plus que tout autre, & ce aucunement par préceptes & avis, c'est la Théorique; mais beaucoup mieux & principalement (combien qu'avec plus de temps) par expérience & pratique, qui est double: l'une & la vraie est la propre & personnelle, dont elle porte le nom, c'est la connoissance des choses que nous avons vues ou maniées; l'autre est étrangere par le fait d'autrui, c'est l'histoire que nous sçavons par oui dire ou par lecture. Or, l'expérience & l'usage est bien plus ferme & plus assuré; *usus efficacissimus omnium rerum magister*, le pere & le maître des arts, mais plus long; il est vieil, *seris venit usus ab annis*, plus difficile, pénible, rare. La science de l'histoire, comme

Plin.

elle eſt moins ferme & aſſurée, auſſi eſt-elle plus aiſée, plus fréquente, ouverte & commune à tous. On ſe rend plus réſolu, aſſuré à ſes dépens, mais il eſt plus facile aux dépens d'autrui. Or, de ces deux proprement expérience & hiſtoire, vient la prudence, *uſus me genuit, mater peperit memoria, ſeu memoriæ anima & vita hiſtoria.*

Or, la prudence ſe peut & ſe doit diverſement diſtinguer, ſelon les perſonnes & les affaires. Pour les perſonnes il y a prudence privée, ſoit-elle ſolitaire & individuelle, qui à grande peine peut-bien être dite prudence, ou ſociale & économique en petite compagnie; & prudence publique & politique. Celle-ci eſt bien plus haute, excellente, difficile, & à laquelle plus proprement conviennent toutes ces qualités ſuſdites, & eſt **double; pacifique & militaire.**

8. Diſtinction. Pour le regard des affaires, d'autant qu'ils ſont de deux façons, les uns ordinaires, faciles; les autres exraordinaires. Ce ſont accidens, qui apportent quelque nouvelle difficulté & ambiguité. Auſſi l'on peut dire y avoir prudence ordinaire & facile qui chemine ſelon les loix, coutumes & train ja établis; l'autre extraordinaire & plus difficile.

Il y a encore une autre diſtinction de prudence, tant pour les perſonnes que pour les affaires, qui eſt plutôt de degrés que d'eſpece. Sçavoir, prudence propre par laquelle l'on eſt ſage: & prend-on avis de ſoi-même; l'autre empruntée, par

laquelle l'on fuit le confeil d'autrui. Il y a deux Hefiod.
fortes & degrés de Sages, difent tous les Sages. Livius, Cicero.
Le premier & fouverain eft de ceux qui voyent clair par-tout, & fçavent d'eux-mêmes trouver les remedes & expédiens; où font ceux-là? O chofe rare & finguliere? L'autre eft de ceux qui fçavent prendre, fuivre & fe prévaloir des bons avis d'autrui; car ceux qui ne fçavent donner ni prendre confeil, font fots.

Les avis généraux & communs, qui conviennent 9.
à toute forte de prudence, toutes fortes de perfonnes & d'affaires, ont été touchés & briévement déduits au livre précédent, & font huit; 1. con-
noiffance de perfonnes & d'affaires, 2. eftimation Ch. 10.
des chofes, 3. choix & élections d'icelles, 4. prendre confeil fur-tout, 5. tempéramment entre crainte & affurance, fiance & défiance, 6. prendre toutes chofes en leur faifon, & fe faifir de l'occafion, 7. fe bien comporter avec l'induftrie & la fortune; 8. difcrétion par-tout. Il faut maintenant traiter les particuliers, premiérement de la prudence publique, qui regarde les perfonnes, puis de celle qui regarde les affaires.



DE LA PRUDENCE POLITIQUE DU SOUVERAIN POUR GOUVERNER L'ETAT.

PRÉFACE.

Division de cette matiere

CETTE doctrine est pour les Souverains & Gouverneurs d'Etats. Elle est vague, infinie, difficile & quasi impossible de ranger en ordre, clore & prescrire en préceptes ; mais il faudra tâcher d'y apporter quelque petite lumiere & adresse. Nous pouvons rapporter toute cette doctrine à deux chefs principaux, qui seront les deux devoirs du Souverain. L'on comprend & traite les appuis & soutiens de l'Etat, pieces principales & essentielles du gouvernement public, comme les os & nerfs de ce grand corps, afin que le Souverain s'en pourvoye & munisse, & son Etat; lesquels peuvent être sept capitaux, connoissance de l'état, vertus, mœurs & façons, conseils, finances, forces & armes, alliances. Les trois premiers sont en la personne du Souverain, le quatrieme en lui & près de lui, les trois derniers hors lui. L'autre est à agir, bien employer & faire valoir les susdits moyens, c'est-à-dire, en gros, & en un mot, bien gouverner & se maintenir en autorité & bienveillance, tant des sujets, que des étrangers; mais distinctement : cette partie est double, pacifique & militaire. Voilà sommairement & grossiérement la besogne taillée, & les

premiers grands traits tirés, qui ſont à traiter ci-après. Nous diviſerons donc cette matiere politique & d'état en deux parties. La premiere ſera de la proviſion, ſçavoir des ſept choſes néceſſaires ; la ſeconde & qui préſuppoſe la premiere, ſera de l'action du Souverain. Cette matiere eſt excellemment traitée par Lipſius à la maniere qu'il a voulu, la moëlle de ſon livre eſt ici. Je n'ai point pris ni du tout ſuivi ſa méthode, ni ſon ordre, comme déja ſe voit ici en cette générale diviſion, & ſe verra encore après : j'en ai laiſſé auſſi du ſien, & en ai ajouté d'ailleurs.

CHAPITRE II.

Premiere partie de cette Prudence politique & gouvernement d'Etat, qui eſt de la proviſion.

LA premiere choſe requiſe avant tout œuvre, eſt la connoiſſance de l'état; car la premiere regle de toute prudence eſt en la connoiſſance, comme a été dit au livre précédent. Le premier en toutes choſes eſt ſçavoir à qui on a affaire. Parquoi d'autant que cette prudente régente & modératrice des états, qui eſt une adreſſe & ſuffiſance de gouverner en public, eſt choſe relative, qui ſe manie & ſe traite entre les ſouverains & les ſujets : le devoir & office premier d'icelle, eſt en la connoiſſance des deux parties, ſçavoir,

1. Chef de cette proviſion, connoiſſance de l'état.

des peuples & de la souveraineté, c'est-à-dire, de l'état. Il faut donc premierement bien connoître les humeurs & naturels des peuples. Cette connoissance façonne & donne avis à celui les doit gouverner. Le naturel du peuple en général a été dépeint au
chap. 48. long au premier livre (léger, inconstant, mutin, bavard, amateur de vanité & nouveauté, fier & insupportable en la prospérité, couard & abbattu en l'adversité); mais il faut encore en particulier le connoître : car autant de villes & de personnes, autant de diverses humeurs. Il y a des peuples coleres, audacieux, guerriers, timides, adonnés au vin & sujets aux femmes, & les uns plus que les autres, *noscenda natura vulgi est, & quibus modis temperanter habeatur.* Et c'est en ce sens, que se doit entendre le dire des Sages; qui n'a point obéi, ne peut bien commander, *nemo benè imperat, nisi*
Senec. *qui antè paruerit imperio.* Ce n'est pas que les Souverains se doivent ou puissent toujours prendre du nombre des sujets; car plusieurs sont nés Rois & Princes; & plusieurs états sont successifs: mais que celui qui veut bien commander doit connoître les humeurs & volontés des sujets; comme si lui-même étoit de leur rang & en leur place. Faut aussi connoître le naturel de l'état, non-seulement en général, tel qu'il a été décrit, mais en particulier celui que l'on a en main, sa forme, son établissement, sa portée, c'est-à-dire, s'il est vieil ou nouveau, échu par succession ou

par élection, acquis par les loix, ou par les armes, de quelle étendue il eſt, quels voiſins, moyens, puiſſance, il a. Car ſelon toutes ces circonſtances & autres, il faut diverſement manier le ſceptre, ſerrer ou lâcher les rênes de la domination.

Après cette connoiſſance d'état, qui eſt comme un préalable, la premiere des choſes requiſes eſt la vertu, tant néceſſaire au Souverain, non tant pour ſoi que pour l'état. Il eſt premiérement bien convenable, que celui qui eſt par-deſſus tous, ſoit le meilleur de tous, ſelon le dire de Cyrus. Et puis il y va de ſa réputation; car le bruit commun recueille tous les faits & dits de celui qui le maîtriſe; il eſt en vue de tous, & ne ſe peut cacher non plus que le Soleil. Dont ou en bien ou en mal on parlera de lui. Et il importe de beaucoup & pour lui & pour l'état en quelle opinion il ſoit. Or, non-ſeulement en ſoi & en ſa vie le ſouverain doit être revêtu de vertu; mais il doit ſoigner que ſes ſujets lui reſſemblent. Car comme ont dit tous les Sages, l'état, la ville, la compagnie, ne peut durer ni proſpérer, dont la vertu eſt bannie. Et ceux-là équivoquent bien lourdement, qui penſent que les Princes ſont tant plus aſſurés, que leurs ſujets ſont plus méchans. A cauſe, diſent-ils, qu'ils en ſont plus propres, & plus niais à la ſervitude & au joug, *patientiores ſervitutis, quos non decet niſi eſſe ſervos.* Car au rebours les méchans ſupportent impatiemment

2. 2. Chef de cette proviſion vertu.

Senec.

Salluſt. ad Ceſar.

Plin. paneg.

Saluſt. ad Ceſar.

le joug : & les bons & débonnaires craignent beaucoup plus, qu'ils ne font à craindre. *Pessimus quisque asperrimè rectorem patitur : contra facile imperium in bonos, qui metuentes magis quam metuendi.* Or, le moyen très-puissant pour les induire & former à la vertu, c'est l'exemple du Prince, car comme l'expérience le montre, tous se moulent au patron & modele du Prince. La raison est que l'exemple presse plus que la loi. C'est une loi muette, laquelle a plus de crédit que le commandement, *nec tam imperio nobis opus quam exemplo ; & mitius jubetur exemplo.* Or, toujours les yeux & les pensées des petits sont sur les grands ; admirent & croyent tout simplement que tout est bon & excellent ce qu'ils font ; & d'autres par ceux qui commandent, pensent assez enjoindre & obliger les inférieurs à les imiter en faisant seulement. La vertu est donc honorable & profitable au souverain, & toute vertu.

Sallust. ad Cesar.

Plin. paneg.

3. Principalement quatre vertus.

Mais par préciput & plus spécialement la piété, la justice, la vaillance, la clémence. Ce sont les quatre vertus principesques & princesses en la principauté. Dont disoit Auguste, ce tant grand Prince, la piété & la justice défient les Princes. Et Seneque dit que la clémence convient mieux au Prince qu'à tous autres. La piété du souverain est au soin qu'il doit employer à la conservation de la religion, comme son protecteur. Cela fait à son honneur & à sa conservation propre ; car

ceux qui craignent Dieu, n'ofent attenter ni penfer contre le Prince, qui eft fon image en terre, & l'état; car comme enfeigne fouvent Lactance, c'eft la religion qui maintient la focieté humaine, qui ne peut autrement fubfifter, & fe remplira tôt de méchancetés, cruautés beftiales, fi le refpect & la crainte de religion ne tient les hommes en bride. Et au contraire l'Etat des Romains s'eft accru & rendu fi floriffant, plus par la religion, difoit Ciceron même, que par tous autres moyens. Parquoi le Prince doit foigner que la religion foit confervée en fon entier, felon les anciennes cérémonies & loix du pays; & empêcher toute innovation & brouillis en icelle, châtier rudement ceux qui l'entreprennent. Car certainement le changement en la religion & l'injure faite à icelle, traîne avec foi un changement & empirement en la république, Dion.
comme difcourt très-bien Mécénas à Augufte.

Après la piété vient la juftice, fans laquelle les 4.
états ne font que brigandage, laquelle le Prince 2. Juftice & foi.
doit garder & faire valoir en foi & aux autres: en foi, car il faut abominer ces paroles tyranniques & barbares, qui difpenfent les Souverains de toutes loix, raifon, équité, obligation, qui les difent n'être tenus à aucun autre devoir qu'à leur vouloir & plaifir; qu'il n'y a point de loix pour eux: que tout eft bon & jufte, qui accommode leurs affaires; que leur équité eft la force, leur devoir eft au pouvoir. *Principi leges nemo fcripfit: licet,* Plin. Paneg.

Tacit. Sen. ntr. *si libet. In summa fortuna id æquius quod validius: nihil injustum quod fructuosum; sanctitas, pietas, fides, privata bona sunt: qua juvat reges eant.* Et leur opposer les beaux & saints avis des sages, que plus doit être réglé & retenu, qui plus a de pouvoir: la plus grande puissance doit être la plus étroite bride: la regle du pouvoir est le devoir: Senec. Eurip. *minimum decet libere cui nimium licet, non fas potentes posse, fieri quod nefas.* Le Prince donc doit être le premier juste & équitable, gardant bien & inviolablement sa foi, fondement de justice à tous & un chacun, quoiqu'il soit. Puis il doit faire garder & maintenir la justice aux autres; car c'est sa propre charge, & il est installé pour cela. Il doit entendre les causes & les parties, rendre & garder à chacun ce qui lui appartient équitablement selon les loix, sans longueur, chicannerie, innovation de procès, chassant & abolissant ce vilain & pernicieux métier de plaiderie, qui est une foire ouverte, un légitime & honorable brigandage, *concessum latrocinium*, évitant Colum. Tacit. la multiplicité de loix & ordonnances, témoignage de république malade, *corruptissimæ reipublicæ plurimæ leges*, comme force médecines & emplâtres du corps mal disposé, afin que ce qui est est établi par bonnes loix, ne soit détruit par trop Plin paneg. de loix. Mais il est à sçavoir que la justice, vertu & probité du souverain chemine un peu autrement Tissement. que celles des privés, elle a ses allures plus larges

& plus libres à cauſe de la grande, peſante & dangereuſe charge qu'il porte & conduit; dont il lui convient marcher d'un pas qui ſembleroit aux autres détraqué & déréglé, mais qu'il lui eſt eſt néceſſaire, loyal & légitime. Il lui faut quelquefois éſquiver & gauchir, mêler la prudence avec la juſtice, comme l'on dit, coudre à la peau de lion, ſi elle ne ſuffit, la peau de renard. Ce qui n'eſt pas toujours & en tous cas, mais avec ces conditions, que ce ſoit pour la néceſſité ou évidente & importante utilité publique, (c'eſt-à-dire de l'état & du Prince, qui ſont choſes conjointes) à laquelle il faut courir; c'eſt une obligation naturelle & indiſpenſable, c'eſt toujours être en devoir que procurer le bien public. Pour le bien public.

Salus populi ſuprema lex eſto.

Que ce ſoit à la défenſive & non à l'offenſive; à ſe conſerver & non à s'aggrandir, à ſe garantir & ſauver des tromperies & fineſſes, ou bien méchancetés & entrepriſes dommageables, & non à en faire. Il eſt permis de jouer à fin contre fin, & près du renard le renard contrefaire. Le monde eſt plein d'artifices & de malices; par fraudes & tromperies ordinairement les Etats ſont ſubvertis, dit Ariſtote. Pourquoi ne ſera-t-il loiſible, mais pourquoi ne ſera-t-il requis d'empêcher & détourner tels maux, & ſauver le public par les mêmes moyens, que l'on le veut miner & ruiner? A la défenſive conſervation.

Vouloir toujours & avec telles gens ſuivre la ſimplicité & le droit fil de la vraie raiſon & équité, ce ſeroit ſouvent trahir l'Etat & le perdre.

diſcrétement ſans vice & méchanceté.

Il faut auſſi que ce ſoit avec meſure & diſcrétion, afin que l'on n'en abuſe pas, & que les méchans ne prennent d'ici occaſion de faire paſſer & valoir leurs méchancetés, car il n'eſt jamais permis de laiſſer la vertu & l'honnête pour ſuivre le vice & le déshonnête. Il n'y a point de compoſition ou compenſation entre ces deux extrêmités. Parquoi arriere toute injuſtice, perfidie, trahiſon & déloyauté; maudite la doctrine de ceux qui enſeignent (comme a été dit) toutes choſes bonnes & permiſes aux ſouverains; mais bien eſt-il quelquefois requis de mêler l'utile avec l'honnête, & entrer en compoſition & compenſation des deux. Il ne faut jamais tourner le dos à l'honnête; mais bien quelquefois tourner le dos à l'entour & le côtoyer, & employant l'artifice & la ruſe; car il y en a de bonne, honnête & louable, dit le grand Saint Baſile, *magna & laudabilis aſtutia*, & faiſant pour le ſalut public comme les meres & médecins, qui amuſent & trompent les petits enfans, & les malades pour leur ſanté. Bref faiſant à couvert ce que l'on ne peut ouvertement, joindre la prudence à la vaillance, apporter l'artifice & l'eſprit où la nature & la main ne ſuffit; être comne dit Pindare, lion aux coups, & renard au conſeil, colombe & ſerpent comme dit la vérité divine.

Et

Et pour traiter ceci plus distinctement est requise au souverain la défiance & se tenir couvert, sans toutefois s'éloigner de la vertu & l'équité. La défiance, qui est la premiere, est du tout nécessaire; comme sa contraire, la crédulité & lâche fiance est vicieuse & très-dangereuse au souverain. Il veille & doit répondre pour tous, ses fautes ne sont pas légeres, pourquoi il y doit bien aviser S'il se fie beaucoup, il se découvre & s'expose à la honte & à beaucoup de dangers, *opportunus fit injuriæ*, voire il convie les perfides & les trompeurs qui pourroient avec peu de danger & beaucoup de récompense, commettre de grandes méchancetés *aditum nocendi perfido præstat fides.* Il faut donc qu'il se couvre de ce bouclier de défiance, que les sages ont estimé une grande partie de prudence, & les nerfs de sagesse, c'est-à-dire, veiller, ne rien croire, de tout se garder: & à cela induit le naturel du monde tout confit en menteries, feint, fardé & dangereux, nommément près de lui en la cour & maisons des grands. Il faut donc qu'il se fie à fort peu de gens & iceux connus de longue main & essayés souvent. Et encore ne faut-il qu'il leur lâche & abandonne tellement toute la corde, qu'il ne la tienne toujours par un bout: & n'y ait l'œil. Mais faut qu'il couvre & déguise sa défiance, voire qu'en se défiant il fasse mine & visage de se fier fort. Car la défiance ouverte injurie, & convie

6. Défiance requise au Prince.

Senec.

Epichar. Eurip. Cicero.

aussi-bien à tromperie que la trop lâche fiance ; & plusieurs montrant crainte d'être trompés, ont enseigné à l'être. *Multi fallere docuerunt dùm timent falli*, comme au contraire la fiance déclarée a fait perdre l'envie de tromper, a obligé à loyauté, & engendré fidélité, *vult quisque sibi credi, & habita fides ipsam plerumque obligat fidem.*

Senec.

7. Et dissimulation.

De la défiance vient la dissimulation, son engeance ; car si celle-là n'étoit, & qu'il y eût partout fiance & fidélité, la dissimulation, qui ouvre le front & couvre la pensée, n'auroit lieu. Or, la dissimulation, qui est vicieuse aux particuliers, très-nécessaire aux Princes, lesquels ne sçauroient autrement regner ne bien commander. Et faut qu'ils se feignent souvent non-seulement en guerre aux étrangers & ennemis, mais encore en paix & à leurs sujets, combien que plus chichement. Les simples & ouverts & qui portent, comme on dit, le cœur au front, ne sont aucunement propres à ce métier de commander ; & trahissent souvent & eux & leur Etat : mais il faut qu'ils jouent ce rôle dextrement & bien à point sans excès & ineptie. A quel propos vous cachez & vous couvrez-vous si l'on vous voit au travers ? Finesses & mines ne sont plus finesses ni mines, quand elles sont connues & éventées. Il faut donc que le prince, pour couvrir son art, qu'il fasse profession d'aimer la simplicité, qu'il carresse les francs, libres & ouverts, comme ennemis de dissimulation, qu'aux

petites choses il procede tout ouvertement, afin que l'on le tienne pour tel.

Tout ceci est plus en omission, à se retenir & non agir; mais il lui est quelquefois requis de passer outre & venir à l'action, icelle est double. L'une à faire & dresser pratiques & intelligences secrettes, attirer finement les cœurs & services des officiers, serviteurs & confidens des autres princes & seigneurs étrangers, ou de ses sujets. C'est une ruse fort en vogue & toute commune entre les princes, & un grand trait de prudence, dit Ciceron. Ceci se fait aucunement par persuasion, mais principalement par présens & pensions, moyens si puissans que non-seulement les secrétaires, les premiers du conseil, les amis, les mignons sont induits par-là à donner avis, & détourner les desseins de leur maître, les grands capitaines à prêter leurs mains en la guerre, mais encore les propres épouses sont gagnées à découvrir les secrets de leurs maris. Or, cette ruse est allouée, approuvée de plusieurs, sans difficulté & sans scrupule. A la vérité si c'est contre son ennemi, contre son sujet, que l'on tient pour suspect, & encore contre tout étranger, avec lequel l'on n'a point d'alliance ni de fidélité & amitié, il n'y a point de doute; mais contre ses alliés, amis & confédérés, il ne peut être bon: & est une espece de perfidie, qui n'est jamais permise. 8. Pratiques.

L'autre est gagner quelque avantage & parvenir 9. Subtilités.

à ſon deſſein par moyens couverts, par équivoques & ſubtilités, affiner par belles paroles & promeſſes, lettres, ambaſſades, faiſant & obtenant par ſubtils moyens ce que la difficulté du temps & des affaires empêche de faire autrement : & à couvert ce que l'on ne peut à découvert. Pluſieurs & grands & ſages diſent cela être permis & loiſible, *crebro mendacio & fraude uti imperantes debent ad commodum ſubditorum. Decipere pro moribus temporum prudentia eſt.* Il eſt bien hardi de tout ſimplement dire, qu'il eſt permis. Mais bien pourroit-on dire, qu'en cas de néceſſité grande, temps trouble & confus, & que ce ſoit nonſeulement pour promouvoir le bien, mais pour détourner un grand mal de l'état, & contre les méchans, ce n'eſt grande faute, ſi c'eſt faute.

Plato. Plin. Val. Max.

10. Injuſtice utile au public.

Mais il y a bien plus grand doute & difficulté en d'autres choſes, pource qu'elles ſentent & tiennent beaucoup de l'injuſtice ; je dis beaucoup & non du tout, car avec leur injuſtice, il ſe trouve quelque grain mêlé de juſtice. Ce qui eſt du tout & manifeſtement injuſte, eſt réprouvé de tous, même des méchans, pour le moins de parole & de mine, ſinon de fait. Mais de ces faits mal mêlés, il y a tant de raiſons & d'autorités de part & d'autre, que l'on ne ſçait pas bien à quoi ſe réſoudre. Je les réduirai ici à certains chefs. Se dépêcher & faire mourir ſecrétement ou autrement ſans forme de juſtice, certain qui trouble,

& est pernicieux à l'état, & qui mérite bien la mort, mais l'on ne peut sans trouble & sans danger l'entreprendre, & le réprimer par voie ordinaire, en cela il n'y a que la forme violée. Et le prince n'est-il pas sur les formes & plus ?

Rogner les aîles & raccourcir les grands moyens de quelqu'un, qui s'éleve & se fortifie trop en l'état, & se rend redoutable au souverain, sans attendre qu'il soit invincible, & en sa puissance, si la volonté lui avenoit d'attenter quelque chose contre l'état & la tête du souverain.

Prendre d'autorité & par force des plus riches en une grande nécessité, & pauvreté de l'état.

Affoiblir & casser quelques droits & privileges, dont jouissent quelques sujets, au préjudice & diminution de l'autorité du souverain.

Préoccuper & se saisir d'une place, ville ou province fort commode à l'état, plutôt que la laisser prendre & occuper à un autre puissant & redoutable, au grand dommage, sujection & perpétuelle allarme dudit état.

Toutes ces choses sont approuvées comme justes & licites par plusieurs grands & sages, pourvu qu'elles succedent bien & heureusement, desquels voici les mots & les sentences. Pour garder justice aux choses grandes, il faut quelquefois s'en détourner aux choses petites ; & pour faire droit en gros, il est permis de faire tort en détail ; qu'ordinairement les plus grands faits & exemples ont Plut. Tacit.

quelque injuſtice qui ſatisfait aux particuliers par le profit qui en revient à tout le public, *omne magnum exemplum habet aliquid ex iniquo, quod adverſus ſingulos utilitate publica rependitur.* Que le prudent & ſage prince non-ſeulement doit ſçavoir commander ſelon les loix, mais encore aux loix mêmes, ſi la néceſſité le requiert; & faut faire vouloir aux loix, quand elles ne peuvent ce qu'elles veulent. Aux affaires confuſes & déplorées le prince ne doit ſuivre ce qui eſt beau à dire, mais ce qui eſt néceſſaire d'être exécuté. La néceſſité, grand ſupport & excuſe à la fragilité humaine, enfreint toute loi, dont celui-là n'eſt guere méchant, qui fait mal par contrainte. *Neceſſitas magnum imbecillitatis humanæ patrocinium, omnem legem frangit: non eſt nocens quicumque non ſponte eſt nocens.* Si le prince ne peut être du tout bon, ſuffit qu'il ſoit à demi, mais qu'il ne ſoit point du tout méchant; qu'il ne ſe peut faire que les bons princes ne commettent quelque injuſtice. A tout cela je voudrois ajouter pour leur juſtification ou diminution de leurs fautes, que ſe trouvant les princes en telles extrêmités, ils ne doivent procéder à tel faits qu'à regret & en ſoupirant, reconnoiſſant que c'eſt un malheur & coup diſgracié du ciel, & s'y porter comme le pere quand il faut cautériſer ou couper un membre à ſon enfant, pour lui ſauver la vie, ou s'arracher une dent pour avoir du repos. Quant aux autres

Plutarq. in Flam.

Curt.

Senec.

Ariſtot. in politicis.

Democr.

mots, plus hardis, qui rapportent tout au profit lequel ils égalent ou préferent à l'honnête, l'homme de bien les abhorre.

Nous avons demeuré long-temps sur ce point de la vertu de justice, à cause des doutes & difficultés, qui proviennent des accidens & nécessités des états, & qui empêchent souvent les plus resous & avisés.

Après la justice vient la vaillance, j'entends la vertu militaire, la prudence, le courage & la suffisance de bien guerroyer, nécessaire du tout au prince, pour la défense & sûreté de soi, de l'état, de ses sujets, du repos & de la liberté publique, & sans laquelle à peine mérite-t-il le nom de prince. 11. Vaillance.

Venons à la quatrieme vertu principesque, qui est la clémence, vertu qui fait incliner le prince à la douceur, remettre & lâcher de la rigueur de la justice avec jugement & discrétion. Elle modere & manie doucement toutes choses, délivre les coupables, releve les tombés, sauve ceux qui s'en vont perdre. Elle est au prince ce qu'au commun est l'humanité : elle est contraire à la cruauté & trop grande rigueur, non à la justice, de laquelle elle ne s'eloigne pas beaucoup, mais elle l'adoucit, la manie; elle est très-nécessaire à cause de l'infirmité humaine, de la fréquence des fautes, facilité de faillir; une grande & continuelle rigueur & sévérité ruine tout, rend les châtimens 12. Clemence.

contemptibles: *ſeveritas amittit aſſiduitate autoritatem*: irrite la malice; par dépit l'on ſe fait méchant, ſuſcite les rébellions. Car la crainte qui retient en devoir, doit être tempérée & douce; ſi elle eſt trop âpre & continuelle, ſe change en rage & vengeance. *Temperatus timor eſt, qui cohibet, aſſiduus & acer in vindictam excitat.* Elle eſt auſſi très-utile au prince & à l'état, elle requiert la bienveillance des ſujets, & par ainſi aſſure & affermit l'état, *firmiſſimum imperium quo obedientes gaudent* (comme ſera dit après) auſſi très-honorable au ſouverain; car les ſujets l'honoreront & adoreront comme un Dieu, leur tuteur, leur pere: & au lieu de le craindre, ils craindront tous pour lui, auront peur qu'il ne lui méſavienne. Ce ſera donc la leçon du prince, ſçavoir tout ce qui ſe paſſe, ne relever pas tout, voire diſſimuler ſouvent, aimant mieux être eſtimé avoir trouvé de bons ſujets que les avoir rendus tels, accommoder le pardon aux légeres fautes, la rigueur aux grandes; ne chercher pas toujours les ſupplices (qui ſont auſſi honteux & infâmes au Prince, qu'au Médecin pluſieurs morts de maladies) ſe contenter ſouvent de la repentance, comme ſuffiſant châtiment,

Item.

T. Livi. c. 3. au commencement.

Tacit. in Agricol.

Ignoſcere pulchrum
Jam miſero, pœnæque genus vidiſſe precantem.

Et ne faut point craindre ce qu'aucuns objectent

très-mal qu'elle relâche, avilit & énerve l'autorité du souverain & de l'état ; car au rebours elle la fortifie à un très-grand crédit & vigueur : & le prince aimé fera plus par elle, que par une grande crainte ; qui fait craindre & trembler & non bien obéir, comme discourt Salluste à César, ces états menés par crainte ne sont point durables. Nul ne peut être craint de plusieurs, qu'il ne craigne aussi plusieurs. La crainte qu'il veut verser sur tous, lui retombe sur la tête. Une telle vie est douteuse, en laquelle l'on n'est jamais couvert ni par-devant ni par derriere, ni à côté ; mais toujours en branle, en danger & en crainte. Il est vrai, comme a été dit au commencement, qu'elle doit être avec jugement : car comme temperée & bien conduite est très-vénérable, aussi trop lâche & molle est très-pernicieuse. Sallust. ad Cæsar.

13. Après lesquelles sont requise. aussi libéralité salut.

Après ces quatre principales & royales vertus, il y en a d'autres, bien que moins illustres & nécessaires, toutefois en second lieu bien utiles & requises au souverain ; sçavoir, la libéralité tant convenable au Prince, qu'il lui est moins méséant d'être vaincu par armes que par magnificence. Mais en ceci est requise une très-grande discrétion, autrement elle seroit plus nuisible qu'utile.

Double libéralité.

Il y a double libéralité, l'une est en dépense & en montre ; celle-ci ne sert à guere. C'est chose mal à propos aux souverains vouloir se faire valoir & paroître par grandes & excessives

dépenses, mêmement parmi leurs sujets, où ils peuvent tout. C'est témoignagne de pusillanimité & de ne sentir pas assez ce que l'on est, outre qu'il semble aux sujets spectateurs de ses triomphes, qu'on leur fait montre de leurs dépouilles, qu'on les festoie, à leurs dépens, qu'on repaît leurs yeux de ce qui devoit paître leur ventre. Et puis le prince doit penser qu'il n'a rien proprement sien; il se doit lui-même à autrui. L'autre libéralité est en dons faits à autrui: celle-ci est beaucoup plus utile & louable, mais si doit-elle être bien réglée, & faut aviser à qui, combien & comment l'on donne. Il faut donner à ceux qui le méritent, qui ont fait service au public, qui ont couru fortune & & travaillé en guerre. Personne ne leur enviera, s'il n'est bien méchant. Au contraire grande largesse employée sans respect & mérite, fait honte & apporte envie à qui la reçoit, & se reçoit sans grace & reconnoissance. Des tyrans ont été sacrifiés à la haine du peuple par ceux-mêmes qu'ils avoient avancés, se raillans par-là avec le commun, & assurans leurs biens en montrant avoir à mépris & à haine celui duquel ils les avoient reçus. Et avec mesure, autrement la libéralité viendra en ruine de l'état & du souverain, si elle n'est réglée & que l'on donne à tous, & à tous propos; c'est jouer à tout perdre. Car les particuliers ne seront jamais saouls, & se rendront excessifs en demandes selon que le prince le sera en dons, & se tailleront

non à la raiſon, mais à l'exemple : le public défaudra & ſera l'on contraint de mettre les mains ſur les biens d'autrui, remplacer par iniquité ce que l'ambition & prodigalité aura diſſipé, *quod ambitione exhauſtum, per ſcelera ſupplendum.* Or, il vaut beaucoup mieux ne donner rien du tout, que d'ôter pour donner; car l'on ne ſera jamais ſi avant en la bonne volonté de ceux qu'on aura vêtus, qu'en la malveillance de ceux qu'on aura dépouillés; & à ſa ruine propre, car la fontaine ſe tarit ſi l'on y puiſe trop. *Liberalitas liberalite perit.* Il faut auſſi faire filer tout doucement la libéralité, & non donner tout-à-coup. Car ce qui ſe fait ſi vîtement; tant grand ſoit-il, eſt quaſi inſenſible, & s'oublie bientôt. Les choſes plaiſantes ſe doivent exercer à l'aiſe & tout doucement, pour avoir loiſir de les goûter; les rudes & cruelles (s'il en faut faire) au rebours ſe doivent vîtement avaler. Il y a donc de l'art & de la prudence à bien donner & exercer libéralité. *Falluntur quibus luxuria ſpecie liberalitatis imponit : perdere multi ſciunt, donare neſciunt.* Et pour en dire la vérité, la libéralité n'eſt pas proprement des vertus royales; elle ſe porte bien avec la tyrannie même. Et les gouverneurs de la jeuneſſe des princes ont tort d'imprimer ſi fort à leur eſprit & volonté cette vertu de largeſſe, de ne rien refuſer, & ne penſer rien bien employé que ce qu'ils donnent, (c'eſt leur jargon) mais ils le font à leur profit, ou

Hieron.

Tacit.

n'avifent pas à qui ils parlent, car il eft trop da gereux d'imprimer la libéralité en celui, qui a de quoi fournir autant qu'il veut aux dépens d'autrui. Un Prince prodigue ou libéral fans difcrétion & fans mefure, eft encore pire que l'avare; & l'immodérée largeffe rebute plus de gens, qu'elle n'en pratique. Mais fi elle eft bien reglée, comme dit eft, elle eft très-bien féante au prince, & très-utile à lui & à l'état.

14. Magnanimité & modération de colere. La magnanimité & grandeur de courage à méprifer les injures & mauvais propos, & modérer fa colere: jamais ne fe dépiter pour les outrages & indifcrétion d'autrui, *fortunam magnus animus decet: injurias & offenfiones supernè defpicere, indignus Cæfaris irâ*, s'en fâcher c'eft s'en confeffer coupable: n'en tenant compte cela s'évanouit, *convitia fi trafcare, agnita videntur: fpreta exolefcunt.* (Senec.) Que s'il y a lieu, & fe faut courroucer, que ce foit tout ouvertement & fans diffimuler, (Tacit.) fans donner occafion de foupçonner que l'on couvre un maltalent; ce qui eft à faire à gens de néant, de mauvais naturel & incurable: *obfcuri & irrevovocabiles reponunt odia: fævæ cogitationis indicium fecreto fuo fatiari.* (Tacit.) Il eft moins méféant à un grand d'offenfer que de haïr: les autres vertus font moins royales & plus communes.

15. Chef de cette provifion. Mœurs du fouverain. Après la vertu viennent les mœurs, façons & contenances qui fervent & appartiennent à la majefté très-requife au prince. Je ne m'arrête point

ici : seulement comme en passant je dis que la nature fait beaucoup à ceci ; mais aussi l'art & l'étude. A ceci appartient la bonne & belle composition de son visage, son port, son pas, son parler, ses habillemens. La regle générale en tous ces points est une douce, modérée & vénérable gravité, cheminant entre la crainte & l'amour ; digne de tout honneur & révérence. il y a aussi sa demeure & sa hantise ; la demeure soit en lieu magnifique & fort apparent, & tant près, que se pourra, du milieu de tout l'état, afin d'avoir l'œil sur-tout, comme un soleil qui toujours du milieu du ciel éclaire par-tout : car se tenant en un bout il donne occasion au plus loin de plus hardiment se remuer, comme se tenant sur un bout d'une grande peau, le reste se leve. Sa hantise soit rare, car beaucoup se montrer & se communiquer, ravale la majesté, *continuus aspectus minùs verendos magnos homines ipsa satietate facit. Majestas major ex longinquo reverentia, quia omne ignotum pro magnifico est.* Livius. Tacit.

Après ces trois choses, connoissance de l'état, vertu & mœurs, qui sont en la personne du prince, viennent les choses qui sont près & autour de lui ; sçavoir, en quatrieme lieu, conseil, le grand & principal point de cette doctrine politique, & si important que c'est quasi tout : c'est l'ame de l'état, & l'esprit qui donne vie, mouvement & action à toutes les autres parties : & à 16. 4. Chef de cette provision, conseil.

cause d'icelle il est dit, que le maniement des affaires consiste en prudence. Or, il seroit à desirer que le prince eût de soi-même assez de conseil & de prudence, pour gouverner & pourvoir à tout, c'est le premier & plus haut degré de sagesse, comme a été dit, en tel cas les affaires iront beaucoup mieux; mais c'est chose qui ne se voit pas, soit à faute de bon naturel ou de bonne institution. Et il est quasi impossible qu'une seule tête puisse fournir à tant de choses, *nequit princeps sua scientia cuncta complecti, nec unius mens tanta molis est capax*. Un seul ne voit & n'ouit que bien peu. Or, les Rois ont besoin de beaucoup d'yeux & de beaucoup d'oreilles. Les grands fardeaux & les grandes affaires ont besoin de grandes aides. Parquoi il lui est requis de se pourvoir & garnir de bon conseil, & de gens qui le lui sçachent donner; & celui, quel qu'il soit, qui veut tout faire de soi, est tenu pour superbe plutôt que pour sage. Le prince a donc besoin d'amis fideles & serviteurs, qui soient ses aides, *quos assumat in partem curarum*. Ce sont ses vrais trésors, & les instrumens très-utiles de l'état. A quoi sur-tout il doit travailler de les choisir & les avoir bons, & y employer tout son jugement. Il y en a de deux sortes, les uns lui aident de leur esprit, conseil & langue, & sont dits conseillers; les autres se servent de leurs mains & leurs faits, & peuvent être dits officiers. Les premiers sont

Ci-dessus chap. 1.
Tacit.
Tit. Liv.
Tacit.
Plin.
Xenoph.

beaucoup plus honorables; car ce disent les deux plus grands philosophes, c'est une chose sacrée & divine, que bien délibérer & donner bon conseil. Platon. Aristote.

Or, les conseillers doivent être premiérement fideles, c'est-à-dire, en un mot, gens de bien, *optimum quemque fidelissimum puto :* secondement suffisans en cette part, c'est-à-dire, connoissans bien l'état, diversement expérimentés & essayés, (car les difficultés & afflictions sont de belles leçons & instructions; *mihi fortuna multis rebus ereptis usum dedit benè suadendi*) & en un mot, sages & prudens, moyennement vifs & non point trop pointus : car ceux-ci sont trop remuans, *novandis quàm gerendis rebus aptiora ingenia illa ignea.* Et pour être tels, faut qu'ils soient âgés & mûrs, outre que les jeunes gens pour la tendreur & mollesse de leur âge, sont aisément trompés, facilement croyent & reçoivent impression. Il est bon qu'autour des princes il y en ait des sages fins; mais beaucoup plus les sages qui sont requis pour l'honneur, & pour toujours; les fins pour la nécessité quelquefois. Tiercement qu'en proposant & donnant bons & salutaires conseils, ils s'y portent librement & courageusement & sans flatterie ou ambiguité & déguisement, n'accommodant point leur langage à la fortune présente du prince. *Ne cum fortuna potiùs principum loquatur quàm cum ipso.* Mais sans épargner la vérité ils

17. Discrétion de bons Conseillers. Fidélité. Plin. Suffisance. Mithridates in Salu. Curtius. Liberté. Tacit.

disent ce qu'il convient. Car combien que la liberté, rondeur & fidélité heurte & offense pour l'heure ceux auxquels elle s'oppose, après elle

4. Constance sans opiniâtreté. Sallust. ad Cesar.

est révérée & estimée ; *in præsentia quibus resistis, offendis, deindè illis suspicitur laudaturque.* Et constamment sans ployer, varier & changer à tons propos pour plaire & suivre l'humeur, le plaisir & la passion d'autrui, mais sans opiniâtreté & esprit de contradiction, qui trouble & empêche toute bonne délibération, voire quelquefois faut tourner son opinion, ce qui n'est inconstance, mais prudence. Car le sage ne marche pas toujours d'un même pas, encore qu'il ne suive même chemin, il ne change point, il s'accommode ; *non semper*

Senec.

in uno gradu sed una via, non se mutat, sed aptat. Comme le bon marinier fait des voiles selon le temps & le vent ; il convient souvent tourner & obliquement arriver où l'on ne peut à droit fil, c'est habileté. Religieux à tenir secrettes les délibérations, choses extrêmement nécessaires au maniement des affaires, *res magnæ sustineri nequeunt*

5. 5. Silence Curtius.

ab eo cui tacere grave est. Et ne suffit d'être secret, mais ne faut fureter ni crocheter les secrets du Prince : c'est chose mauvaise & dangereuse, *ex-*

Tacit.

quirere abditos principis sensus illicitum & anceps, voire je dirai qu'il faut éviter de les sçavoir.

Les vices qu'ils doivent fuir confiance présomptueuse.

Voilà les principales bonnes conditions & qualités des Conseillers, comme les mauvaises dont ils se doivent bien garder, sont confiance présomptueuse,

qui

qui fait délibérer & opiner audacieusement ; car le sage en delibérant pense & repense, redoutant tout ce qui peut avenir, pour, puis après, être hardi à exécuter. *Non animus vereri qui scit, scit tuto aggredi.* Au contraire le fol est hardi & chaud à déliberer, & quand il faut joindre, le nez lui saigne, *consilia calida & audacia prima specie lata sunt, tractata dura, eventu tristia.* Puis toute passion de colere, envie, dépit, haine, avarice, cupidité, & toute affection particuliere, la poison mortelle du jugement & tout bon sentiment, *privatæ res semper offecêre officientque publicis consiliis, pessimum veri affectus & judicii venenum sua cuique utilitas.* Et précipitation ennemie de tout bon conseil, & seulement propre à mal faire. Voilà que doivent être les bons conseillers.

Tit. Liv. Passion.

Tacit. Précipitation voyez l. 3. c. 10. Tacit.

17. Devoir du Prince à choisir bons conseillers. Plin ad Trai.

Or, le prince les doit choisir tels ou par sa propre science & jugement, ou s'il ne le peut, par la réputation laquelle ne trompe guere ; dont disoit un d'entr'eux à son prince, tenez-nous pour tels que nous sommes estimés : *nam singuli decipere & decipi possunt, nemo omnes ; neminem omnes fefellerunt.* Et se bien garder des mignons, courtisans, flatteurs, esclaves qui font honte à leur maître & le trahissent. N'y a rien plus pernicieux que le conseil du cabinet. Et les ayant choisis & trouvés, il s'en doit servir prudemment en prenant conseil d'eux à temps sans attendre au moment, de l'exécution, & perdre le temps en les écoutant ;

r. Et à s'en servir.

& avec jugement ſans ſe laiſſer aller lâchement à leur avis, comme ce ſot Empereur Claude; & avec douceur auſſi ſans roidir trop, étant plus raiſonnable, comme diſoit le ſage Marc Antonin, de ſuivre le conſeil d'un bon nombre de ſes amis, qu'eux ſoient contraints de fléchir ſous ſa volonté. Et s'en ſervant avec une autorité indifférente ſans les payer par préſens pour leurs bons conſeils, afin de n'attirer les mauvais ſous eſpoir de ré-
Curtius. compenſe, ni auſſi les rudoyer pour leurs mauvais conſeils. Car il ne ſe trouveroit plus qui voulût donner conſeil, s'il avoit danger à le donner. Et puis ſouvent les mauvais réuſſiſſent bien & mieux que les bons, ainſi diſpoſant la ſouveraine pourvoyance. Et ceux qui donnent les bons conſeils, c'eſt-à-dire, heureux & aſſurés, ne ſont pas pour cela toujours les meilleurs & plus fideles ſerviteurs; ni pour leur liberté à parler, laquelle il doit plutôt aggréer & regarder obſcurément les craintifs & flatteurs; car miſérable eſt le Prince chez qui l'on cache ou l'on déguiſe la vé-
Tacit. rité, *cujus aures ita formatæ ſunt, ut aſpera quæ utilia, & nil niſi jucundum læſurum accipiant*; & enfin céler ſon avis & ſa réſolution, étant le ſecret
Veget. l'ame du conſeil, *nulla meliora conſilia quam quæ ignoraverit adverſarius, antequam fierent.*

19. Quant aux officiers, qui viennent après, &
Des officiers. qui ſervent le prince & l'état en quelque charge, il les faut choiſir gens de bien, de bonne & honnête

famille. Il eſt à croire qu'ils n'en feront que meilleurs; & n'eſt beau que des gens de peu s'approchent du prince, & commandent aux autres, ſauf qu'une grande & inſigne vertu les releve & ſupplée le défaut de nobleſſe; mais non gens infâmes, doubles, dangereux, & de quelque odieuſe condition. Auſſi doivent-ils être gens d'entendement, & employés ſelon leur naturel; car les uns ſont propres aux affaires de la guerre, les autres aux affaires de la paix. Aucuns ſont d'avis de les choiſir d'une douce & médiocrité vertu, car ces outrés & invincibles, qui ſe tiennent toujours ſur la pointe, & ne veulent rien quitter, ne ſont communément propres aux affaires, *ut pares negotiis, neque ſupra: ſint recti non erecti.*

Après le conſeil nous mettrons les finances, grand & puiſſant moyen; ce ſont les nerfs, les pieds, les mains de l'état. Il n'y a glaive ſi tranchant & pénétrant, que celui d'argent, ni maître ſi impérieux, ni orateur ſi gagnant les cœurs & volontés, ni conquérant tant preneur de places, comme les richeſſes. Parquoi le ſage Prince doit pourvoir que les finances ne faillent ni ne tariſſent jamais. Cette ſcience conſiſte en trois points, fonder les finances, les bien employer, & avoir toujours en réſerve & l'épargne une bonne partie pour le beſoin. En tous les trois le prince doit éviter deux choſes, l'injuſtice & la ſordidité, en

20. 5. Chef de cette proviſion financiere.

Science financiere en trois points.

conservant le droit envers tous, & l'honneur pour soi.

21. 1. Fonder les finances. Pour le premier, qui est faire fonds & accroître les finances, il y a plusieurs moyens, & les sources sont diverses, qui ne sont pas toutes perpétuelles
1. ni également assurées, sçavoir; le domaine & revenu public de l'état, qu'il faut ménager & faire valoir, sans jamais l'aliéner en aucune façon, comme aussi est de sa nature sacré & inaliéna-
2. ble. Les conquêtes faites sur les ennemis, qu'il faut approfiter & non prodiguer ni dissiper, comme le pratiquoient bien les anciens Romains, rapportans à l'épargne de très-grandes sommes & trésors des villes & pays vaincus, comme Tite-Live raconte de Camillus Flaminius, Paul Æmile, des Scipions, Luculle, Cæsar; & puis tirant des pays conquêtés, soit des naturels y laissés, ou des colonies y envoyées, certain revenu annuel.
3. Les présens, dons gratuits, pensions, octrois, tributs des amis alliés & sujets, par testamens, donations entre-vifs ou autrement; les entrées, sorties & passages de marchandises aux havres,
4. ports & portes, tant sur les étrangers que sur les sujets, moyen ancien, général, juste & légitime & très-utile avec ces conditions; ne permettre la traite des choses nécessaires à la vie, que les sujets n'en soient pourvus; ni des matieres crues; afin que le sujet les mette en œuvre, & gagne le profit de la main; mais bien permettre la traite

des ouvrées ; & au contraire permettre l'apport des crues & non des ouvrées, & en toutes choses charger beaucoup plus l'étranger que le sujet. Car l'imposition foraine grande accroît les finances & soulage le sujet, modérer toutefois les impôts sur les choses néceſſaires à la vie que l'on apporte. Ces quatres moyens sont non-seulement permis, mais justes, légitimes & honnêtes. Le cinquieme qui n'est guere honnête, est le trafic que le souverain fait par ses facteurs ; & s'exerce en diverses manieres plus ou moins laides, mais le plus vilain & pernicieux est des honneurs, états, offices, bénéfices. Il y a bien un moyen qui approche du trafic ; & pour ce peut-il être mis en ce rang, qui n'est pas fort déshonnête, & a été pratiqué par de très-grands & sages princes, qui est de mettre les deniers de l'épargne de reserve, à quelque petit profit, comme à cinq pour cent, & les bien aſſurer sous bons gages, ou caution suffisante & solvable. Cela sert à trois choses, à accroître & faire profiter les finances, à donner moyens aux particuliers de trafiquer & gagner, & qui est bien le meilleur, à sauver les deniers publics des griffes de larrons de cour, importunes demandes, & flatteries des mignons, & facilité trop grande du prince. Et pour cette seule raison aucuns princes ont prêté l'argent public sans aucun profit ni intérêt, mais seulement à peine du double à faute de payer au jour. Le sixieme & dernier

Antonius Pius. Severus August.

eſt aux emprunts & ſubſides des ſujets, auquel il ne faut venir qu'à regret, lors que les autres moyens défaillent, & que la néceſſité preſſe l'état. Car en ces cas il eſt juſte, ſelon la regle, que tout eſt juſte, qui eſt néceſſaire ; mais il eſt requis que ces conditions y ſoient, après cette premiere de

1. Des impôts & ſubſides. la néceſſité. 1. Lever par emprunt (auſſi ſe trouvera-t-il plutôt argent à cauſe de l'eſpérance de recouvrer le ſien, & que l'on n'y perdra rien, outre la grace d'avoir ſecouru le public) & puis rendre, la néceſſité paſſée & la guerre finie, comme firent

2. les Romains, mis à l'extrêmité par Annibal. 2. Que ſi le public eſt ſi pauvre, qu'il ne puiſſe rendre, & qu'il faille procéder par impoſition, il faut que ce ſoit avec le conſentement des ſujets, leur repréſentant & faiſant comprendre la pauvreté & néceſſité, & prêchant le mot du bon Roi des Rois, *Dominus his opus habet.* Juſqu'à leur faire voir, ſi beſoin eſt, la recette & la dépenſe. La perſuaſion y peut être employée ſans venir à la contrainte, comme diſoit Themiſtocles. *Impetrare meliùs quàm imperare.* Il eſt vrai que les prieres des Souverains ſont commandemens : *ſatis imperat qui regnat patientia*, *armatæ ſunt preces regum* ; mais que ce ſoit par forme d'oƈtroi & don gratuit, au moins que ce ſoient deniers extraordinaires, pour certain temps préfix & non ordinaires, & ne preſcrire jamais ce droit ſur les ſujets, ſi ce n'eſt de leur

3. conſentement. 3. Et que telles impoſitions ſe levent

ſur les biens & non ſur les têtes (étant la capitation odieuſe à tous gens de bien) ſoient réelles & non perſonnelles (étant injuſte que les riches, les grands, les nobles, ne payent point, & que les pauvres gens du plat pays payent tout.) 4. Et également ſur tous. L'inégalité afflige fort, & à ces fins les répandre ſur les choſes dont tout le monde comme ſel, vin, afin que tous trempent & contribuent à la néceſſité publique. Bien peut & doit-on mettre impôts ordinaires & gros ſur les marchandiſes & autres choſes vicieuſes, & qui ne ſervent qu'à corrompre les ſujets, comme tout ce qui fait au luxe, à la débauche, curioſité, ſuperfluité en vivres, en habillemens; volupté, mœurs & maniere de vivre licentieuſe, ſans autrement défendre ces choſes. Car la défenſe aiguiſe l'appetit.

3. liv. 1. de c. eun, tollend. C.

4.

Le ſecond point de cette ſcience eſt de bien employer les finances. Voici par ordre les articles de cette emploite & dépenſe; entretenement de la maiſon du prince; paiement de la gendarmerie; gages des officiers; loyers juſtes de ceux qui ont bien mérité du public; penſions & ſecours charitables aux perſonnes recommandées. Ces cinq ſont néceſſaires, après leſquels viennent ceux-ci très-utiles; réparer les villes, fortifier & munir les frontieres; refaire & racoutrer les chemins, ponts & paſſages: établir les colleges d'honneur; de vertu & de ſçavoir; édifier maiſons publiques.

2. Employer les finances.

De ces cinq ſortes de réparations, fortifications & fondations en viennent de très-grands profits, outre le bien public; les arts & artiſans ſont entretetenus, l'envie & dépit du peuple à cauſe de la levée des deniers, ceſſe quand il les voit bien employés: & deux peſtes de républiques ſont chaſſées, ſçavoir, de l'oiſiveté & la pauvreté. Au conraire les grandes libéralités & donations démeſurées envers quelques particuliers mignons, les grands bâtimens ſuperbes & non néceſſaires, les dépenſes ſuperflues & vaines ſont odieuſes aux ſujets, qui murmurent qu'on en dépouille mille pour en vêtir un, que l'on piaffe leur ſubſtance, l'on bâtit de leur ſang & leur ſueur.

23. 3. Faire réſerve & épargne.

Le troiſieme point eſt en la réſerve qu'on doit faire pour la néceſſité, afin que l'on ne ſoit contraint au beſoin de courir aux moyens & remedes prompts, injuſtes & violens; c'eſt ce que l'on appelle l'épargne. Or, comme d'aſſembler de fort grands tréſors, & faire grands amas d'or & d'argent, encore que ce ſoit par moyens juſtes & honnêtes, ce n'eſt pas toujours le meilleur. C'eſt une occaſion de guerre active ou paſſive, car ou il fait venir l'envie de la faire mal-à-propos, ſe voyant abondance de moyens, ou c'eſt une amorce à l'ennemi de venir. Et ſeroit plus honorable de les emploiter comme a été dit. Auſſi dépendre tout & n'avoir rien en réſerve, eſt encore bien pire, c'eſt jouer à tout perdre. Les ſages ſouverains s'en gardent

Iſai. 30.

bien. Les plus grands trésors, qui ont anciennement été, selon celui de Darius, dernier Roi des Perses, chez lequel Alexandre trouva quatre-vingt millions d'or. Celui de Tibere, 67 millions. Trajan 51 millions gardés en Egypte. Mais celui de David passe beaucoup tous ceux-là (chose incroyable en un si petit & si chétif état) qui étoit de six vingt millions.

1. Paralip. armée.

Or, pour regarder que ces grands trésors ne se dépendent point, ou ne soient violés ou dérobés, les anciens les faisoient fondre & réduire en grandes masses & boules, comme les Perses & Romains, ou les mettoient dedans les temples des Dieux, comme lieux de toute sûreté, comme les Grecs au temple d'Appollon, qui toutefois a été souvent pillé & volé: les Romains au temple de Saturne. Mais le plus utile est comme a été dit, le prêter avec quelque petit profit aux particuliers, sous bons gages ou caution suffisante. Aussi faudroit-il pour garder les finances des larrons, non pas vendre à gens de basse & méchanique condition, mais donner à gentilshommes & gens d'honneur le maniement des finances, & les offices financiers, comme les anciens Romains, qui entrenoient les jeunes hommes des plus nobles & grandes maisons, & qui aspiroient aux plus grands honneurs & charges de la république.

Après le conseil des finances, je pense bien mettre les armes, qui ne peuvent subsister, ni être

6. Chef de cette provision, force & armée.

bien & heureusement levées & conduites sans ces deux. Or, la force armée est bien nécessaire au prince, pour garder sa personne & son état : car c'est abus de penser gouverner un état long-temps sans armes. Il n'y a jamais de sûreté entre les foibles & les forts, & y a toujours gens qui remuent dedans ou dehors l'état. Or, cette force est ou ordinaire en tout temps : ou extraordinaire au temps de guerre. L'ordinaire est aux personnes & aux places. Les personnes sont de deux sortes; Il y a les gardes du corps & de la personne du souverain, qui servent non-seulement à sa sûreté & conservation, mais aussi pour son honneur & ornement : car le beau & bon dire d'Agesilaus n'est pas perpétuellement vrai, & y auroit trop de danger de l'essayer & s'y fier. Que le prince vivra bien assuré sans gardes, s'il commande à ses sujets comme un bon pere à ses enfans (car la malice humaine ne s'arrête pas en si beau chemin) Et les compagnies certaines entretenues & toujours prêtes pour les promptes nécessités & soudaines occurrences, qui peuvent survenir. Car attendre au besoin à lever gens, c'est grande imprudence. Quant aux places, ce sont les forteresses & citadelles aux frontieres, au lieu desquelles aucuns & les anciens approuvent plus les colonies & nouvelles peuplades. L'extraordinaire est aux armes; qu'il lui convient lever & dresser en temps de guerre; comment il s'y doit gouverner, c'est-à-

dire, entreprendre & faire la guerre; c'est pour la seconde partie, qui est de l'action: cette premiere est de la provision. Seulement je dis que le prince sage doit outre les gardes de son corps, avoir certaines gens en nombre plus grand ou plus petit, selon l'étendue de son état, pour réprimer une soudaine rebellion ou émotion, qui pourroit avevenir dedans ou dehors son état, réservant à faire plus grande levée lors qu'il faudra faire la guerre à bon escient de propos délibéré, offensive ou défensive, & cependant tenir les arsenals & magasins bien garnis & pourvus de toutes sortes d'armes offensives & défensives, pour équipper gens de pied & de cheval; plus, des munitions de guerre, d'engins, d'outils. Un tel appareil nonseulement est nécessaire pour faire la guerre, car ces choses ne se trouvent ni ne s'apprêtent en peu de temps, mais encore il empêche la guerre. Car l'on n'est pas si hardi d'attaquer un état, que l'on sçait bien prêt & bien garni. Il se faut apprêter à la guerre pour ne l'avoir point, *qui cupit pacem, paret bellum.* Au c. suivant

Après toutes ces provisions nécessaires & essentielles, nous mettrons finalement les alliances, qui n'est pas un petit appui & soutient de l'état. Mais il faut de la prudence à les choisir & bien bâtir, regarder avec qui l'on s'allie, & comment Il faut s'allier avec des puissans & voisins; car s'ils sont foibles & éloignés, de quoi pourront- 25. 7. Chef de cette provision. Alliance. 1. Avec qui.

ils aider, si ce n'est que tel soit assailli, de la ruine duquel doive venir là nôtre? car lors ildoit le secourir & se joindre quel qu'il soit, s'il y a du danger à le faire ouvertement, que ce soit par alliance secrette, car c'est un tour de maître de traiter alliance avec l'un au vu & sçu de tous, & avec l'autre par pratique secrette, mais que ce soit sans perfidie & méchanceté qui est défendue; mais non pas la prudence mêmement pour la défensive & pour la sûreté de son état.

2. Comment. Au reste il y a plusieurs sortes & degrés d'alliance; la moindre & plus simple est pour le commerce & trafic seulement; mais ordinairement elle comprend amitié, commerce, & elle est ou défensive seulement, ou défensive & offensive ensemble, & avec exception de certains princes & états, ou sans exception. La plus étroite & parfaite est celle, qui est offensive & défensive envers tous & contre tous; & pour être ami des amis, & ennemi des ennemis : & telle est bon de faire avec des puissans & par égale alliance. Aussi l'alliance est ou perpétuelle ou limitée à certain temps : ordinairement elle se fait perpétuelle, mais le meilleur & plus assuré est de la limiter à certain temps, afin d'avoir moyen de réformer, ôter ou ajouter aux articles, ou s'en départir du tout s'il est besoin, selon que l'on jugera être expédient. Et quand bien on les jugeroit telles qu'elles dussent être perpétuelles, si

eſt-ce qu'il vaut mieux renouveller (ce que l'on peut & doit-on faire avant que le temps expire) & renouer, que les faire perpétuelles. Car elles s'allanguiſſent & ſe relâchent: & qui ſe ſentira grevé la rompra plutôt, ſi elle eſt perpétuelle, que ſi elle eſt limitée : auquel cas il attendra le terme. Voilà nos ſept proviſions néceſſaires.

CHAPITRE III.

Seconde partie de la Prudence politique & du Gouvernement d'Etat, qui eſt de l'action & gouvernement du Prince.

1. Deſcription ſommaire de l'action du Prince.

AYANT traité de la proviſion, & inſtruit le Souverain de quoi & comment il doit garnir & munir ſoi & ſon état : venons à l'action, & voyons comment il ſe doit employer & ſe prévaloir de ces choſes, c'eſt-à-dire, en un mot bien commander & gouverner. Avant traiter ceci diſtinctement ſelon le partage que nous en avons fait, nous pouvons dire en gros que bien gouverner & ſe bien maintenir en ſon état, gît à s'acquérir deux choſes, bienveillance & autorité.

Bienveillance, autorité, deux ſoutiens du prince & de l'état.

La bienveillance eſt une bonne volonté & affection envers le ſouverain & ſon état. L'autorité eſt une bonne & grande opinion, une eſtime honorable du ſouverain & de ſon état. Par le

premier le souverain & l'état est aimé; par le second il est craint & redouté. Ce ne sont pas choses contraires, mais bien différentes, comme l'amour & la crainte. Toutes deux regardent les sujets, & les étrangers; mais il semble que plus proprement la bienveillance regarde les sujets, & l'autorité les étrangers, *amorem apud populares, metum apud hostes quærat.* A parler tout simplement & absolument, l'autorité est plus forte & vigoureuse, plus auguste & plus durable. Le tempéramment & l'harmonie des deux est chose parfaite; mais selon la diversité des états, des peuples, leurs naturels & humeurs, l'une est plus aisée, & aussi plus requise en aucuns lieux qu'en autres. Les moyens d'acquérir tous les deux sont touchés & compris en ce qui a été dit ci-dessus, spécialement de la vertu & des mœurs du souverain, nonobstant nous en parlerons de chacune un peu.

Tacit.

2. Bienveillance qui s'acquiert par douceur.

La bienveillance (chose très-utile & quasi du tout nécessaire, tellement que seule vaut beaucoup, sans elle tout le reste est peu assuré) s'acquiert par trois moyens, douceur non-seulement en paroles & faits, mais encore plus aux commandemens & en l'administration, ainsi le requiert le naturel des hommes qui sont impatiens & de servir du tout & se maintenir en une entiere liberté, *nec totam servitutem pati, nec totam libertatem.* ils obéissent bien volontiers en sujets, mais non en esclaves, *domiti ut pareant, non serviant.*

Tacit.

Senec.

Et à la vérité l'on obéit plus volontiers à celui qui commande doucement, *remissius imperanti melius paretur, qui vult amari, languida regnet manu.* La puissance, disoit César, grand docteur en cette matiere médiocrement exercée, conserve tout, mais qui commande indifféremment & eshontément, n'est ni aimé ni assuré. Il ne faut pas toutefois une douceur trop lâche, molle ni abandonnée, afin que l'on ne vienne en mépris, qui est encore pire que la crainte, *sed incorrupto ducis honore.* Tacit.
C'est le tout de prudence de tempérer ceci, ne rechercher d'être rédouté en faisant du terrible; ni aimé en trop s'abaissant.

Le second moyen d'acquérir la bienveillance est 3. Bénéficence.
bénéficence, j'entends premiérement envers tous, mêmement le petit peuple, par une providence & bonne police, par laquelle le bled & toutes choses nécessaires au soutien de cette vie ne manquent, mais soient à bonne raison, voire abondent s'il est possible; que la cherté ne travaille point les sujets. Car le menu peuple n'a soin du public, Tacit.
que pour ce regard. *Vulgo una ex republica annonæ cura.*

Le troisieme moyen est la libéralité (bénéficence 4. Libéralité.
plus spéciale) qui est une amorce, voire un enchantement pour attirer, gagner & captiver les volontés. Tant est chose douce que de prendre, honorable de donner. Tellement qu'un sage a dit, qu'un état se gardoit mieux par bienfa[its] que par

armes. Elle a principalement lieu à l'entrée & un état nouveau. A qui, combien & comment il faut exercer libéralité, a été dit ci-dessus. Les moyens de bienveillance ont été sagement pratiqués par Auguste, *qui militem donis, populum annona, cunctos dulcedine otii pellexit.*

Au I. c. art. 13. Tacit.

5. Autorité.

L'autorité est l'autre appui des états, *Majestas imperii, salutis tutela.* La forteresse invincible du Prince, par laquelle il sçait avoir raison de ceux qui osent le mépriser & lui faire tête. Aussi à cause d'icelle l'on ne l'ose attaquer, & tous recherchent d'être bien avec lui. Elle est composée de crainte & de respect. Par ces deux le prince & son état est redoutable à tous & assuré. Pour acquérir cette autorité, outre la provision des choses susdites, il y a trois moyens qui se doivent soigneusement en la forme de commander. Le premier est la sévérité, qui est meilleure, plus salutaire, assurée, durable que l'ordinaire douceur & grande facilité. Ce qui vient premiérement du naturel du peuple, lequel, comme dit Aristote, n'est pas si bien né, qu'il se range au devoir par amour, ni par honte, mais par la force & crainte des supplices; puis de la corruption générale des mœurs & débauche contagieuse du monde, à laquelle ne faut pas penser pourvoir par douceur qui aide plutôt à malfaire. Elle engendre mépris & espérance d'impunité, qui est la peste des républiques & des états, *illecebra peccandi maxima spes impunitatis.*

Qui s'acquiert par sévérité.

Cicero.

C'est

C'est une grace envers plusieurs & tout le public, de quelquefois en châtier bien quelqu'un. Et faut par fois couper un doigt pour empêcher la gangrene de se prendre à tout le bras, selon cette réponse d'un Roi de Thrace, à qui l'on disoit qu'il faisoit l'enragé & non le Roi; que sa rage rendoit ses sujets sains & sages. La sévérité maintient les officiers & magistrats en devoir, chasse les flatteurs, courtiers, méchans, impudens demandeurs & petits tiranneaux. Au contraire la trop grande facilité ouvre la porte à tous ces gens-là, dont il avient un épuisement des finances, impunité des méchans, appauvrissement du peuple, comme les catares & fluxions en un corps flouet & maladif tombent sur les parties plus foibles. La bonté de Pertinax, la licence d'Héliogabale, penserent perdre & ruiner l'empire; la sévérité de Severe & puis d'Alexandre le rétablit & remit en bon état. Il faut toutefois que cette sévérité soit avec quelque retenue, par intermission & à propos, afin que la rigueur envers peu de gens, tienne tout le monde en crainte, *ut pœna ad paucos, metus ad omnes.* Et les rares supplices servent plus à la réformation de l'état, a dit un ancien, que les fréquens. Cela s'entend, si les vices ne se renforcent & ne s'opiniâtrent pas; car lors il ne faut épargner le fer & le feu, *crudelem medicum intemperans æger facit.*

Le second est la constance, qui est une fermeté 7. Constance.

& résolution, par laquelle le Prince marchant toujours de même pied, sans varier ni changer, maintient toujours & presse l'observation des loix & coutumes anciennes. Le changer & raviser, outre que cet argument d'inconstance & irrésolution apporte & aux loix, & au Souverain, & à l'Etat du mépris & mauvaise opinion. Dont les sages défendent tant de rien remuer & rechanger aux loix & coutumes, fût-ce en mieux: car le remuement apporte toujours plus de mal & d'incommodité, outre l'incertitude & le danger, que ne peut apporter la nouveauté. Par quoi tous novateurs sont suspects, dangereux & à chasser. Et n'y peut avoir assez forte & suffisante cause ou occasion de changer, si ce n'est une très-grande, évidente & certaine utilité ou nécessité publique. Et en ce cas encore faudroit-il y procéder comme d'aguet, doucement & lentement peu à peu, & quasi insensiblement, *leniter & lenté.*

5. Le troisieme est à tenir toujours ferme en main le timon de l'Etat, les rênes du gouvernement, c'est à dire lhonneur & la force de commander & ordonner & ne s'en fier ni remettre point à d'autre, & renvoyer toutes choses au conseil, afin que tous ayent l'œil sur lui, & sçachent que tout dépend de lui. Le souverain qui quitte tant peu que ce soit de son autorité, gâte tout. Parquoi il ne doit élever ni

aggrandir pas trop perſonne, *communis cuſtodia principatus neminem unum magnum facere.* Que s'il y en a quelqu'un tel, il le faut ravaler & reculer, mais doucement; & ne faire point les grandes & hautes charges perpétuelles ni à longues années, afin que l'on ait moyen de ſe fortifier à l'encontre du maître, comme il eſt ſouvent avenu, *nil tam utile, quàm brevem poteſtatem eſſe, quæ magna ſit.* Ariſtot. Senec.

9. Contre l'injuſte autorité & tyrannie.

Voilà les moyens juſtes & honnêtes au ſouverain, pour maintenir avec la bienveillance l'autorité, & ſe faire aimer, craindre & redouter tout enſemble, car l'un ſans l'autre n'eſt ni aſſuré ni raiſonnable. Parquoi nous abominons une autorité tyrannique, & une crainte ennemie de bienveillance qui eſt avec la haine publique, *oderint quem metuant*, que les méchans acquierent, abuſant de leur puiſſance. Les conditions d'un bon prince & d'un tyran ſont toutes notoirement diſſemblables & aiſées à diſtinguer. Elles reviennent toutes à ces deux points, l'un garder les loix de Dieu & de nature, ou les fouler aux pieds; l'autre faire tout pour le bien public & profit de ſes ſujets, ou faire tout ſervir à ſon profit & plaiſir particulier. Or, le prince pour être tel qu'il doit, faut qu'il ſe ſouvienne toujours, que comme la félicité eſt de pouvoir tout ce que l'on veut, auſſi eſt-ce vraie grandeur de vouloir tout ce que l'on doit: *Cæſari cum omnia licent, propter hoc minus licet: ut felicitatis eſt, poſſe quantum velis,* Plin de Traja.

ſic magnitudinis, velle quantùm poſſis, vel potius quantùm debeas. Le plus grand malheur qui puiſſe arriver à un prince, c'eſt de croire qu'il lui eſt loiſible tout ce qu'il peut & lui plaît. Si-tôt qu'il a conſenti à ce penſement, de bon il devient méchant. Or, cette opinion leur vient des flatteurs, qui ne manquent jamais à leur prêcher toujours la grandeur de leur pouvoir; & bien peu y a de fideles ſerviteurs, qui leur oſent dire l'obligation de leur devoir. Mais il n'y a au monde plus dangereuſe flatterie que celle qui ſe fait ſoi-même, quand c'eſt un même le flatteur & le flatté; il n'y a plus de remede à ce mal. Néanmoins il arrive quelquefois par conſidération de temps, perſonnes, lieux, occaſions, qu'il faut qu'un bon Roi faſſe des choſes qui par apparence peuvent ſembler tyranniques, comme quand il eſt queſtion de réprimer une autre tyrannie, ſçavoir; d'un peuple forcené, duquel la licence eſt une vraie tyrannie, ou bien des nobles & riches qui tyranniſent les pauvres & le menu peuple; ou bien quand le Roi eſt pauvre & néceſſiteux, qui ne ſçait où prendre argent, & fait des emprunts ſur les riches. Et ne faut pas eſtimer toujours être tyrannie la ſévérité d'un prince ou les gardes & fortereſſes, ou bien la majeſté des commandemens impérieux, qui ſont quelquefois utiles, voire néceſſaires; & ſont plus à ſouhaiter que les douces prieres des tyrans.

Voilà deux vrais ſoutiens du prince & de l'état. 10. Haine, mépris, deux meurtriers du prince. Ariſt. l. 5. pol.
Si en iceux auſſi le prince ſe ſçait maintenir, & ſe préſerver des deux contraires, qui ſont les meurtriers du prince & de l'état, ſçavoir ; haine & mépris, deſquels il faut dire un mot, pour mieux y pourvoir & s'en garder. Haine. La haine contraire à la bienveillance eſt une mauvaiſe & obſtinée affection des ſujets contre le prince & ſon état ; elle procede ordinairement de crainte pour l'avenir, ou deſir de vengeance pour le paſſé, ou de tous les deux. C'eſt haine, quand elle eſt grande & eſt de pluſieurs, à grande peine le Prince peut-il échapper, *multorum odiis nullæ opes poſſunt reſiſtere.* Il eſt expoſé à tous, & n'en faut qu'un pour y mettre fin. *Multæ illis manus, illi una cervix.* Cicero. Il faut donc qu'il s'en préſerve : ce qu'il fera en fuyant les choſes qui l'engendrent, ſçavoir ; cruauté & avarice, les contraires aux inſtrumens ſuſdits de bienveillance.

11. Qui vient de cruauté. c. 2. art. 2. 12.
Il faut qu'il ſe garde pur & net de cruauté vilaine, indigne de grandeur, très-infâme au prince ; mais au contraire qu'il s'arme de clémence, comme a été dit ci-deſſus aux vertus requiſes au prince. Mais pource que les ſupplices, bien qu'ils ſoient juſtes & néceſſaires en un état, ont quelque image de cruauté, il doit prendre garde de s'y porter dextrement ; & pource lui en voulons donner avis : Avis pour ſupplices. Senec. par exprès il ne doit mettre la main au glaive de juſtice, que bien tard & comme à regret :

libenter damnat, qui citò : ergo ibi parſimonia etiam viliſſimi ſanguinis. 2. Forcé pour le bien public, & plutôt pour exemple, & empêcher que l'on n'y retourne que pour punir le coupable, 3. ſans colere ni joie, ou autre paſſion. Que s'il en falloit montrer aucune, ce ſeroit compaſſion; 4. à la maniere accoutumée du païs & non par nouveaux ſupplices, témoignages de cruauté; 5. ſans aſſiſter ni ſe trouver à l'exécution; s'il en faut punir pluſieurs, il les faut dépêcher vîtement & tout en un coup; car les faire longuement traîner les uns après les autres, ſemble que l'on s'y plaît & s'en paît.

12. Avarice en deux.

Il faut auſſi qu'il ſe garde d'avarice bien méſéante en un grand. Elle ſe montre ou à trop exiger & tirer, ou à trop peu donner. Le premier déplaît fort au peuple avare de nature, & à qui le bien c'eſt le ſang & la vie: c'eſt de quoi plus volontiers il ſe dépite, le ſecond aux hommes de ſervice & de mérite qui ont travaillé pour le public, & penſent qu'il leur eſt dû quelque entretien. Or, comme le prince ſe doit gouverner en tout cela, & en matiere de finances, tant à faire fonds & impoſer, qu'à dépendre & réſerver, il a été bien au long diſcouru au chapitre précédent. Seulement dirai ici, que le prince ſe doit ſoigneuſement garder de trois choſes, l'une de reſſembler par trop grandes & exceſſives impoſitions, ces tyrans ronge-ſujets, mange-peuples,

qui devorant plebem ſicut eſcam panis denarios, quorum ærarium ſpoliarium civium, cruentarumque prædarum receptaculum, car il y a danger de tumultes, temoin tant d'exemples & vilains accidens; ſecondement de ſordité, tant à amaſſer (*Indignum lucrum ex omni occaſione odorari: & ut dicitur, etiam à mortuo auferre:* parquoi ne ſe doit ſervir à cela d'accuſations, confiſcations, dépouilles injuſtes) qu'à ne rien donner, ou donner trop peu & mercenairement, & ſe laiſſer par trop importuner par requêtes & & longue pourſuite. Tiercement de violence en la levée, de fourrage, pillerie; & que s'il eſt poſſible l'on ne vienne à ſaiſir les meubles, les outils du labourage. Ceci regarde principalement les receveurs & extracteurs, qui par leurs rigueurs expoſent le prince à la haine du peuple, & le diffament, gens fins, cruels à ſix mains & trois têtes, dit quelqu'un. A quoi le prince doit pourvoir qu'ils ſoient prud'hommes: puis s'ils faillent, les chaſſer rudement avec rude châtiment & groſſes amandes pour leur faire rendre & regorger, comme éponges, ce qu'ils ont ſuccé & tiré induement du peuple.

Venons à l'autre pire ennemi, mépris, qui eſt une ſiniſtre, vile & abjecte opinion du prince de l'état; c'eſt la mort des états, comme l'autorité eſt l'ame & la vie. Qui maintient un homme ſeul, voire vieil & caſſé ſur tant de milliers d'hommes, ſinon l'autorité & la grande eſtime: ſi elle s'en 13. Mépris.

va & se perd par mépris, il faut que le prince & l'état donnent du nez en terre. Et tout ainsi que comme a été dit, l'autorité est plus forte & auguste que la bienveillance, aussi le mépris est plus contraire & dangereux que la haine, laquelle ose rien étant retenue par la crainte, si le mépris qui secoue la crainte, ne l'arme & ne donne le courage d'exécuter. Il est vrai que le mépris vient rarement, mêmement s'il est vrai & légitime prince; sinon qu'il soit du tout fainéant, & qu'il se dégrade & prostitue soi-même, *& videatur exire de imperio.* Toutefois il faut voir d'où peut venir pour s'en garder. Il vient de choses contraires aux moyens d'acquérir autorité, & spécialement de trois, sçavoir;

En ce ch. art. 5.

Plin paneg.

Qui vient de mauvaise façon de gouverner.

De la forme de gouverner trop lâche, efféminée, molle, languissante & nonchalante, ou bien légere & volage, sans aucune tenue, c'est état sans état. Sous tels princes les sujets se rendent hardis, insolens, pensent que tout est permis, que le prince ne se soucie de rien, *malum principem habere, sub quo nihil ulli liceat: pejus, eum, sub quo omnia omnibus.*

Malheur.

Secondement du malheur du prince, soit en ses affaires qui ne succedent pas bien, ou en lignée, s'il est sans enfans, qui servent d'un grand appui au prince, ou au moins certitude de successeurs, dont se plaignoit Alexandre le grand, *orbitas mea,*

quod sine liberis sum, spernitur. Munimen aulæ regis liberi.

Tiercement des mœurs, spécialement dissolus, lâches & voluptueux, ivrognerie, gourmandise; aussi de lourdise, ineptie, laideur.

Mœurs vilaines.

Voilà en gros parlé de l'action du souverain. Pour la traiter plus distinctement & particuliérement, il se faut souvenir comme a été dit au commencement, qu'elle est double, pacifique & militaire, j'entends ici l'action pacifique, l'ordinaire qui se fait tous les jours & en tout temps, de paix ou de guerre; la militaire qui ne s'exerce qu'en temps de guerre.

Distinction de l'action du Prince.

La pacifique & ordinaire du souverain ne se peut du tout prescrire, c'est chose infinie: & consiste autant à se garder de faire comme à faire. Nous en donnerons ici des avis principaux & nécessaires. Pour un premier, le prince doit pourvoir à ce qu'il soit fidélement & diligemment averti de toutes choses. Ces toutes choses reviennent à deux chefs, dont y a deux sortes d'avertissemens & d'avertisseurs, qui doivent être bien confidens & assurés, prudens & secrets; bien qu'aux uns est requise une plus grande liberté, fermeté & franchise, qu'aux autres. Les uns sont pour l'avertir de son honneur & devoir, de ses défauts, & lui dire ses vérités. Il n'y a gens au monde qui ayent tant de besoin de tels amis comme les princes qui ne voyent & n'entendent que par les yeux & par les

De la pacifique. Avis pour icelle.

oreilles d'autrui. Ils foutiennent une vie publique; ont à fatisfaire à tant de gens, on leur cele tant de chofes, que fans le fentir ils fe trouvent engagés en la haine & déteftation de leurs peuples, pour des chofes fort remédiables & fort aifées à éviter, s'ils en euffent été avertis d'heure. D'autre part les avertiffemens libres, qui font meilleurs offices de la vraie amitié, font périlleux à l'endroit des fouverains; combien qu'ils foient bien délicats & bien foibles, fi pour leur bien & profit ils ne peuvent fouffrir un libre avertiffement, qui ne pince que l'ouie, étant le refte de l'opération en leur main. Les autres font pour l'avertir de tout ce qui fe paffe & fe remue non-feulement parmi fes fujets & dedans l'enclos de fon état, mais encore chez fes voifins, de tout, dis-je, qui touche de loin ou près l'état fien & de fes voifins. Ces deux fortes de gens répondent aucunement à ces deux amis d'Alexandre, Epheftion & Craterus, dont l'un aimoit le Roi, & l'autre Alexandre, c'eft-à-dire, l'un l'état & l'autre la perfonne.

15. 2. avoir un mémorial des affaires.

En fecond lieu le prince doit toujours avoir en main un petit mémorial & livret, contenant trois chofes, principalement un regiftre abrégé des affaires d'état; afin qu'il fçache ce qu'il faut faire, ce qui eft commencé de faire, & qu'il ne demeure rien imparfait & mal exécuté; une lifte des plus dignes perfonnages, qui ont bien mérité ou font

2. Perfonnes. capables de bien mériter du public; un mémoire

des dons qu'il a fait, à qui & pourquoi, autrement & sans ces trois il lui aviendra de faire de grandes fautes. Les grands princes & sages politiques l'ont ainsi bien pratiqué. Auguste, Tibere, Vespasian, Trajan, Adrian, les Antonins. 3. Dons.

16. Ordonner des loyers & peines.

En tiers lieu, d'autant que l'un des principaux devoirs du prince est à discerner & ordonner des loyers & des peines, & pource que l'un est favorable & l'autre odieux, le prince doit retenir à soi la distribution des loyers & bienfaits, qui sont états, honneurs, offices, bénéfices, privileges, pensions, exemptions, immunités, restitutions, graces & faveurs, & renvoyer à ses officiers à faire & prononcer condamnations, amandes, confiscations, privations, supplices & autres peines.

17. 4. distribuer les loyers.

En distribution des loyers, dons & bienfaits, il s'y doit porter prompt & volontaire, les donner avant qu'ils soient demandés, s'il se peut, & n'attendre pas qu'il lui faille les refuser; & les donner lui-même s'il peut, ou les faire donner en sa présence. Par ce moyen, les dons & bienfaits seront beaucoup mieux reçus, auront plus d'efficace: & l'on évitera deux grands inconvéniens ordinaires qui privent les gens d'honneur & de mérite des loyers qui leur sont dus; l'un est une longue poursuite, difficile & pleine de dépense, qu'il convient faire pour obtenir ce que l'on veut & l'on pense avoir mérité; ce qui est grief à gens

d'honneur & de cœur. L'autre, qu'après avoir obtenu du prince le don avant qu'en pouvoir jouir, il coûte la moitié & plus de ce que vaut le bienfait, & encore quelquefois viendra à rien.

18. De l'action militaire, qui est en trois points. 1. Entreprendre où il faut deux choses. 1. Injustice.

Venons à l'action militaire du tout nécessaire à la tuition & défense du prince, des sujets & de tout l'état, traitons-la briévement. Toute cette matiere revient à trois chefs, entreprendre, faire, finir la guerre. A l'entreprise il faut deux choses, justice & prudence, & fuir du tout les contraires, l'injustice & la témérité. Il faut premiérement que la guerre soit juste; la justice doit marcher devant la vaillance, comme le délibérer va devant l'exécuter. Il faut abominer ces propos, que le droit est en la force, que l'issue en décidera, que le plus fort l'emportera. Il faut regarder à la cause, au fonds & au mérite, & non à l'issue; la guerre a ses droits & loix, comme la paix. Dieu favorise les justes guerres, donne les victoires à qui lui plaît, & s'en faut rendre capable, premiérement par la juste entreprise. Il ne faut donc pas pour toute cause ou occasion commencer la guerre, *non ex omni occasione quærere triumphum*. Et se bien garder que l'ambition, l'avarice, la colere ne nous y fourrent, qui sont toutefois à vrai dire plus ordinaires motifs des guerres: *una & ea vetus causa bellandi est profunda cupido imperii & divitiarum: maximam gloriam in maximo imperio putant, rupêre fœdus impius lucri furor, & ira præceps.*

Plin. in paneg.

Sallust.

Pour rendre la guerre de tous points juſte, il faut trois choſes, qu'elle ſoit indite & entrepriſe par celui, qui peut, qui eſt le ſeul ſouverain. 19. Trois choſes rendent l'entrepriſe juſte.

Pour cauſe juſte, telle eſt abſolument la défenſive juſtifiée par toute raiſon aux Sages, par néceſſité aux barbares; par la coutume à toutes gens; par la nature aux bêtes: défenſive, dis-je, de ſoi, où je comprends ſa vie, ſa liberté & ſes parens, & ſa patrie: De ſes alliés, confédérés, c'eſt pour la foi donnée pour les injuſtement oppreſſés, *qui non defendit, nec obſiſtit, ſi poteſt injuriæ, tam eſt in vitio, quam ſi parentes, aut patriam, aut ſocios deſerat.* Ces trois chefs de différence ſont compris en la juſtice par ſaint Ambroiſe, *fortitudo quæ per bella tuetur à barbaris patriam, vel defendit infirmos, vel à latronibus ſocios, plena juſtitiæ eſt.* Un autre plus court la met en deux, foi & ſalut. *Nullum bellum à civitate optima ſuſcipitur, niſi aut pro fide aut pro ſalute*, & l'offenſive avec deux conditions; qu'il y ait eu offenſe précédente, comme outrage ou uſurpation, & après avoir redemandé clairement par héraut exprès ce qui a été pris (*poſt clarigatum*) & recherché la voie de juſtice, qui doit toujours aller la premiere. Car ſi l'on y veut entendre, & ſe ſoumettre à la raiſon, faut s'arrêter; ſinon, le dernier & par ainſi néceſſaire eſt juſte & permis, *juſtum bellum, quibus neceſſarium, pia arma, quibus nulla niſi in armis relinquitur ſpes.*

20 Cic. pro Milone.

In offi.

Salluſt.

Plin. l. 22. nat. hiſt. c. 2.

Livius.

3. A une bonne fin, sçavoir ; la paix & le repos. *Sapientes pacis causa bellum gerunt, & laborem spe otii sustentant, ut in pace sine injuria vivant.*

21. Prudence. Après la justice vient la prudence qui fait mûrement délibérer avant que corner la guerre. Dont pour ne s'échauffer pas tant, & se garder de témérité, il est bon de penser à ces points ; aux forces & moyens, tant siens que de son ennemi. 2. Au hasard & dangereuse revolution des choses humaines, spécialement des armes qui sont journalieres, & auxquelles la fortune a plus de crédit, & exerce le plus fort empire qu'en toute autre chose dont l'issue peut être telle, qu'en une heure elle emportera tout, *simul parta ac sperata decora unius hora fortuna evertere potest.* Livius.

3. Aux grands maux, malheurs & miseres publiques & particulieres, qu'apporte nécessairement la guerre, qui sont telles que la seule imagination est lamentable. 4. Aux calomnies, malédictions & reproches que l'on jette & verse sur les auteurs de la guerre, à cause des maux qui en arrivent; car il n'y a rien plus sujets aux langues & jugemens, que la guerre. Mais tout tombe sur le chef, Tacit. *iniquissima bellorum conditio hæc est, prospera omnes sibi vindicant, adversa uni imputantur.* Toutes ces choses font que la plus juste guerre est détestable, dit saint Augustin, & que le souverain n'y doit entrer que par grande nécessité, comme il est dit d'Auguste; & ne se laisser gagner à ces boutefeux

& flambeaux de guerre, qui par quelque passion particuliere l'y veulent échauffer: *quibus in pace durius servitium est, in id nati, ut nec ipsi quiescant, neque alios sinant.* Et sont souvent ceux à qui le nez saigne, quand il faut venir au fait. *Dulce bellum inexpertis.* Le sage souverain se contiendra paisible, sans provoquer ni aussi craindre la guerre, sans remuer son état & celui d'autrui entre espérance & crainte, & venir à ces extrêmités de périr ou faire périr les autres. Pindar.

Le second chef de l'action militaire est à faire la guerre. A quoi sont requises trois choses, munitions, hommes, regles de guerre. La premiere est la provision & munition de toutes choses nécessaires à la guerre, qui doit être faite de bonne heure; car ce seroit grande imprudence d'attendre au besoin à chercher ce qu'il faut avoir tout prêt. *Diù apparandum est ut vincas celeriùs.* Or, de la provision requise pour le bien du prince & de l'état, ordinaire & perpétuelle en tout temps, a été parlé en la premiere partie de ce chap. qui est toute de ce sujet. Les principales provisions & munitions de guerre sont trois, deniers qui sont l'esprit vital & les nerfs de la guerre, en a été parlé; armes tant offensives que défensives, desquelles a été aussi parlé. Ces deux sont ordinaires & en tout temps. 3. Vivres, sans lesquels l'on ne peut vaincre ni vivre, & est-on défait sans coup férir, le soldat se débauche & 22. 2. Chef, faire la guerre où y a trois points. 2. Provisions & munitions. C. précéd.

Cassiod. n'en peut-on venir à bout. *Disciplinam non servat jejunus exercitus*; mais c'est une provision extraordinaire & non perpétuelle, qui ne se fait que pour la guerre, dont n'en a été parlé ci-dessus. Il faut donc en déliberant de la guerre, faire de grands magasins de vivres, bleds, chairs salées, tant pour l'armée qui est en campagne, que pour les garnisons des frontieres, qui peuvent être assiégées.

23. 2. avoir. hommes. La seconde chose requise à faire la guerre, sont les hommes propres à assaillir & à défendre. Il les faut distinguer. La premiere distinction est en soldats ou gendarmes & chefs ou capitaines. Il en faut de tous les deux. Les soldats sont le corps, les chefs sont l'ame, la vie de l'armée, qui donne mouvement & action. Or, nous parlerons ici premiérement des gendarmes & soldats, qui sont le gros. Il y en a de diverses sortes; il y a les piétons & les gens de cheval, les naturels du pays, & les étrangers, les ordinaires & les subsidiaires. Il les faut premiérement tous comparer ensemble pour sçavoir qui sont meilleurs & à préférer; & puis nous verrons comment il les faut choisir, & après les gouverner & discipliner.

24. 3. Plutôt. piétons que cavalerie. En cette comparaison tous ne sont d'accord. Les uns, même les rudes & barbares préferent les gens de cheval aux piétons, les autres au contraire. L'on peut dire que les piétons tout simplement & absolument sont meilleurs; car ils servent & tout du long de la guerre, & en tous lieux,

& en toutes affaires ; là où aux lieux montueux, scabreux & étroits, & à assiéger places, la cavalerie y est presque inutile. Ils sont aussi plutôt prêts & coûtent beaucoup moins ; & s'ils sont bien conduits & armés comme il faut, ils soutiennent le choc de la cavalerie. Aussi sont-ils préférés par ceux qui sont Docteurs en cette besogne. On peut dire que la cavalerie est meilleure au combat, & pour avoir plutôt fait : *equestrium virium proprium citò parare, citò cedere victoriam.* Car les piétons n'ont pas si-tôt fait ; mais ils agissent bien plus sûrement.

Quant aux naturels & étrangers, aussi ne sont-ils tous d'accord sur la préférence, mais sans doute les naturels sont beaucoup meilleurs ; car ils sont plus loyaux que les étrangers mercenaires. *Venalesque manus, ibi fas, ubi maxima merces*, plus patiens & obéissans, se portant avec plus d'honneur & de respect envers les chefs ; de courage aux combats, d'affection à la victoire, & au bien du pays, & coûtent moins & sont plus prêts que les étrangers, souvent mutins, même au besoin, & faisant plus de bruit que de service, & la plupart importuns & onéreux au public, cruels à ceux du pays, qu'ils fourragent comme ennemis, qui coûtent à les faire venir & retouner ; & les faut attendre souvent avec dommage grand. Que si en une nécessité externe il en faut, soit ; mais qu'ils soient en beaucoup plus petit 25. 2. Et naturels qu'étrangers.

nombre que les naturels, & ne faſſent qu'un membre & partie de l'armée, non le corps. Car il y a du danger, que s'ils ſe voyent autant ou plus forts que les naturels, ils ſe rendent maîtres de ceux qui les ont appellés, comme il eſt avenu ſouvent. Car celui eſt maître de l'état, qui eſt maître de la force; & auſſi qu'ils ſoyent, s'il ſe peut, tirés des alliés & confédérés, qui apportent plus de fidélité & de ſervice que les ſimples étrangers; mais de ſe ſervir plus d'étrangers que naturels, eſt à faire aux tyrans qui craignent leurs ſujets, parce qu'ils les traitent comme ennemis, ſe font haïr d'eux dont ils les redoutent & ne les oſent armer ni aguerrir.

26. Tant ordinaires que ſubſidiaires. c. 2. art. 21.

Quant aux ordinaires & ſubſidiaires, il en faut de tous les deux; mais la différence entre eux eſt, que les ordinaires ſont en petit nombre, ſont toujours en paix & en guerre ſur pied & en armes: d'eux a été parlé en la proviſion, gens du tout deſtinés & confinés en la guerre, formés à tout exercice d'armes, réſolus. C'eſt la force ordinaire du prince, ſon honneur en paix, ſa ſauve-garde en guerre; telles étoient les légions Romaines. Ceux-ci doivent être ſéparés par troupes en temps de paix, afin qu'ils ne puiſſent rien remuer. Les ſubſidiaires ſont en plus grand nombre; mais ils ne ſont pas perpétuels, ni du tout deſtinés à la guerre: ils ont d'autres vacations au beſoin & en temps de guerre, ils ſont appellés au ſon du

tambour, enrôlés, duits & induits à la guerre. Et venant la paix se retirent & retournent à leurs vacations.

Nous avons entendu leurs distinctions & différences, maintenant faut aviser à les bien choisir; c'est à quoi il faut diligemment aviser, & non pas à en amasser tant & en si grand nombre, lequel n'emporte pas la victoire, mais la vaillance; & ordinairement peu sont qui font la déroute. Une effrénée multitude nuit plus qu'elle ne profite. *Non vires habet sed pondus, potiùs impedimentum quàm auxilium.* Ce n'est donc pas au nombre, mais en la force & vaillance, *manibus opus est bello, non multis hominibus.* Il faut bien donc les choisir (non les acheter indifféremment avec quelque somme légere par mois) qu'ils ne soient avanturiers, ignorant la guerre, racaille de ville, corrompus, vicieux, dissolus en toutes façons, piaffeurs, hardis à la picorée, & loin des coups, cerfs & lievres aux dangers, *assueti latrociniis bellorum, insolentes, galeati lepores, purgamenta urbium, quibus ob egestatem & flagitia maxima peccandi necessitudo.* 27. 3. Bien choisir. Non le nombre, mais la vaillance.

Pour les bien choisir, il faut du jugement, de l'attention & de l'adresse, & à ces fins il faut considérer ces cinq choses, le pays, c'est-à-dire, le lieu de leur naissance & nourriture. Il les faut prendre des champs, des montagnes, lieux stériles, rabotteux ou voisins de la mer, nourris à 28. Election de soldats en 5. choses. 1. pays.

toute sorte de peine. *Ex agris supplendum præcipue robur exercitus, aptior armis, rustica plebs, sub dio & in laboribus enutrita, ipso terræ suæ solo & cælo acrius animantur. Et minus mortem timet, qui minùs deliciarum novit in vita.* Car ceux des villes, nourris à l'ombre, aux délices, au gain, sont plus lâches, insolens, efféminés, *vernacula multitudo, lasciviæ sueta, laborum intolerans.* 2. L'âge, qu'ils soient pris jeunes à 18 ans, ils en sont plus souples & obéissans, les vieux ont des vices, & ne se plient pas si bien à la discipline.

Veget.

Tacit.

2. Age.

3. Corps. 3. Le corps duquel la stature grande est requise d'aucuns, comme de Marius & de Pyrrhus; mais encore qu'elle ne soit que médiocre, moyennant que le corps soit fort sec, vigoureux, nerveux, d'un regard fier, c'est tout un. *Dura corpora, stricti artus, minax vultus, major animi vigor.* Les gros, gras, fluides n'y valent rien; 4. L'esprit, qui soit vif, résolu, hardi, glorieux, ne craignant rien tant que le déshonneur & le reproche; 5. Condition qu'importe beaucoup; car ceux qui sont de vilaine & infâme condition, de qualité déshonnête, ou qui se sont mêlés de métiers sédentaires, servant à délices & aux femmes, sont mal propres à cette profession.

Tacit.

4. Esprit.

5. Condition.

29. Bien disciplinés. Veget.

Après le choix & l'élection, vient la discipline; car ce n'est pas assez de les avoir choisis capables d'être bons soldats, si l'on ne les fait, & s'ils sont faits, si on ne les garde & entretient tels.

Nature fait peu de gens vaillans ; c'eſt la bonne inſtitution & diſcipline. Or, l'on ne ſçauroit affez dire combien vaut & eſt utile la bonne diſcipline en la guerre : c'eſt tout, c'eſt elle qui a rendu Rome ſi floriſſante, & lui a acquis la ſeigneurie du monde ; auſſi l'avoient-ils en plus grande recommandation, que l'amour de leurs enfans. Or, le principal point de la diſcipline eſt l'obéiſſance, à laquelle ſera cet ancien précepte, que le ſoldat doit plus craindre ſon chef que l'ennemi. Recommandation de la diſcipline.

Or, cette diſcipline doit tendre à deux fins ; à rendre les ſoldats vaillans & gens de bien ; & ainſi elle a deux parties, la vaillance & les mœurs. A la vaillance trois choſes ſervent ; l'exercice aſſidu aux armes, auquel il les faut contenir ſans relâche : c'eſt d'où eſt venu le mot latin *exercitus*, qui ſignifie armée. Cet exercice des armes eſt une inſtruction à les bien manier & s'en ſervir, ſe dreſſer aux combats, tirer bien des armes, dextrement s'aider du bouclier, diſcourir & repréſenter tout ce que peut avenir aux combats, & venir à l'eſſai, comme en bataille rangée ; propoſer plus adroits pour les échauffer. Le travail qui eſt tant pour les endurcir à la peine, à la ſueur, à la pouſſiere, *exercitus labore proficit, otio conſeneſcit*, que pour le bien & ſervice de l'armée & fortification du camp, dont les faut apprendre à bien foſſoyer, planter une palliſſade, dreſſer une barricade, courir, porter fardeaux peſans, ce 30. Elle a deux parties. 1. Vaillance qui s'acquiert par exercice. 2. Le travail.

font chofes néceffaires tant pour fe défendre, que
9. L'ordre. pour preffer & enclore l'ennemi. L'ordre qui eft de grand ufage & doit être en plufieurs façons gardé en la guerre: premiérement en la diftribution des troupes, en bataillons, régimens, enfeignes, camerades. Secondement en l'affiette du camp, qu'elle foit en quartiers difpofée, avec proportion, ayant fes places, entrées, iffues, logis à propos pour ceux de cheval & de pied, dont il foit aifé à chacun de trouver fon quartier, fon compagnon. Tiercement au marcher par campagne & contre les ennemis, que chacun tienne fon rang; qu'ils foient également diftans les uns des autres, fans trop fe preffer ni s'éloigner. Tout cet ordre eft bien néceffaire, & fert à plufieurs chofes. Il eft fort beau à voir, rejouit les amis, étonne les ennemis, affure l'armée, facilite tous les remuemens & les commandemens des chefs, tellement que fans bruit, fans confufion, le général commande, & de main en main fon intention parvient jufques aux plus petits. *Imperium ducis fimul omnes copiæ fentiunt, & ad nutum regentis fine tumultu refpondent.* Bref cet ordre bien gardé rend l'armée prefque invincible. Et au contraire plufieurs fe font vues perdre à faute d'ordre & de bonne intelligence.

31. 2. Réglement des mœurs. La feconde partie de la difcipline militaire regarde les mœurs, qui font volontiers bien débauchées, & difficilement fe reglent parmi les armes,

assidue dimicantibus difficile morum custodire mensuram. Toutefois il y faut mettre peine, & spécialement y installer s'il se peut, trois vertus : continence, par laquelle toute gourmandise, ivrognerie, paillardise & toute volupté infâme soit chassée, laquelle apoltronit & relâche le soldat. *Degenerat à robore ac virtute miles assuetudine voluptatum*; témoin Annibal, qui fut amolli par délices en un hiver, & fut vaincu par les vices, lui qui étoit invincible, & vainquoit tout par armes ; modestie en paroles, chassant toute vanité, braverie de paroles ; la vaillance ne remue point la langue, mais les mains ; n'est point harangueuse mais exécute. *Viri nati militiæ factis magni, ad verborum, linguæque, certamina rudes : discrimen ipsum certaminis differt : viri fortes in opere acres antè id placidi.* Et au contraire les grands parleurs ne valent rien. *Nimii verbis, lingua feroces.* Or, la langue est pour le conseil, la main pour le combat, dit Homere ; en faits (c'est une simple & prompte obéissance sans marchander ou contrôler les commandemens des chefs) *hæc sunt bonæ militiæ, velle, vereri, obedire.* Abstinence, par laquelle les soldats gardent leurs mains nettes de toute violence, fourrage, larcin. Voilà en somme la discipline militaire, laquelle le général fera valoir par loyer & récompenses d'honneur envers les bons & vaillans, & punitions séveres contre les défaillans ; car l'indulgence perd les soldats.

En continence.

Tacit.

Modestie.

Abstinence.

35. Des chefs. C'est assez parlé des soldats: disons maintenant deux mots des chefs, sans lesquels les soldats ne valent rien; c'est un corps sans ame; un navire avec des voyageurs sans maître, qui tient le gouvernail. Il y en a de deux sortes, il y a le général & premier; & puis les subalternes. Maîtres de camp, Colonels; mais le Général (qui ne doit jamais être qu'un, sous peine de perdre tout) c'est tout. C'est pourquoi a été dit que l'armée vaut autant que vaut son général. Et faut plus d'état de lui, que de tout le reste, *plus in duce repones quàm in exercitu.* Or, ce général, c'est le prince même & souverain, ou celui qu'il aura commis & bien choisi. La présence du prince est de très-grands poids & efficace, pour obtenir la victoire; redouble la force & le courage des siens, & semble être requise, quand il y va du salut de son état, ou d'une province. Aux guerres de moindre conséquence il s'en peut déporter: *dubiis præliorum exemptus summæ rerum & imperii se ipsum reservet.* Au reste un général doit avoir ces qualités, sçavant & expérimenté en l'art militaire, ayant vu & senti toutes les deux fortunes; *secundarum ambiguarumque rerum sciens eoque interitus.* 2. Provident, & bien avisé, & par ainsi rassis, froid & posé, éloigné de toute témérité & précipitation, laquelle non-seulement est folle mais malheureuse. Or, les fautes en la guerre ne se peuvent rabiller: *non licet in bello bis peccare*; par quoi il doit plutôt

Du général. — Tacit. — Tacit. — Tacit.

regarder derriere soi que devant, *Ducem oportet potiùs respicere quàm prospicere.* 3. Vigilant & actif, & par son exemple menant & faisant faire à ses soldats tout ce qu'il veut. 4. Heureux, le bonheur vient du ciel; mais volontiers il suit & accompagne ces trois premieres qualités. Sertor in Plut.

Après les munitions & les hommes de guerre, venons aux regles & avis généraux pour bien faire la guerre. Ce troisieme point est un très-grand & nécessaire instrument de guerre, sans lequel & les munitions & les hommes ne sont que fantômes, *plura consilio quàm vi perficiuntur.* Or, de les prescrire certains & perpétuels, il est impossible. Car ils dépendent de tant de choses, qu'il faut considérer & auxquelles il se faut accommoder, dont a été bien dit que les hommes ne donnent conseil aux affaires, mais les affaires le donnent aux hommes; qu'il faut faire la guerre à l'œil. Il faut prendre avis sur le champ, *consilium in arena:* car les choses qui surviennent donnent avis nouveaux. Il y en a toutefois de si généraux & certains, que l'on ne peut faillir de les dire & les observer. Nous en déduirons ici briévement quelqu'uns, auxquels l'on pourra toujours ajouter. Les uns sont à observer tout du long de la guerre, que nous dirons en premier lieu, les autres sont pour certains endroits & affaires. 34. 3. Chefs des regles & avis à faire la guerre. Pour tout le temps de la guerre.

Le premier est de guetter soigneusement & empoigner les occasions, n'en perdre pas une, &

ne permettre, s'il se peut, que l'ennemi prenne les siennes. L'occasion à grand cours en toutes affaires humaines, spécialement en la guerre, où elle aide plus que la force. 2. Faire son profit des bruits qui courent; car vrais ou faux peuvent beaucoup même au commencement. *Famâ bella constant, fama bellum conficit, in spem metumve impellit animos.*

3. Mais quand on est en train, il ne s'en faut plus donner la peine; les bien considérer, mais en laisser à faire ce qu'on doit & peut, ce que la raison conseille; & demeurer là ferme.

4. Sur-tout se garder de trop grande confiance & assurance, par laquelle on méprise l'ennemi, & se rend-on nonchalant & paresseux, c'est le plus dangereux mal qui soit en guerre. Qui méprise son ennemi se découvre & se trahit soi-même, *frequentissimum initium calamitatis, securitas. Nemo celeriùs opprimitur, quàm qui non timet. Nil tuto in hoste despicitur: quem spreveris, valentiorem negligentiâ facies.* Il ne faut rien mépriser en guerre; il n'y a rien de petit: & souvent de ce que l'on pense petit il en avient de grands effets, *sæpè parvis momentis magni casus: ut nihil timendi, sic nihil contemnendi.*

5. S'enquérir fort soigneusement & sçavoir l'état & affaires de l'ennemi, spécialement ces points ici. 1. Le naturel, la portée & les desseins du chef. 2. Le naturel, mœurs & maniere de vivre des ennemis.

5. La situation des lieux, & le naturel du pays où l'on est. Annibal étoit excellent en cela.

6. Pour le fait du combat, il faut aviser plusieurs choses, quand, où, contre qui, & comment, afin que ce ne soit mal à propos. Et ne faut venir à cette extrêmité qu'avec grande délibération, choisir plutôt tout autre moyen, & chercher à rompre son ennemi par patience, & le laisser battre au temps, au lieu, au défaut de plusieurs choses, qu'à ce hasard. Car l'issue des batailles est très-incertaine & dangereuse : *Incerti exitus pugnarum. Mars communis, qui sæpè spoliantem & jam exultantem evertit & perculit ab abjecto.* 34. Pour les combats.

7. Il ne faut donc venir à cela que rarement, c'est-à-dire, dans la nécessité ou pour quelque grande occasion ; nécessité, comme si les difficultés croissent de votre part ; les vivres, les finances défaillent ; les hommes se dégoutent & s'en vont ; l'on ne peut plus guere subsister, *capienda rebus in malis præceps via est :* occasion, comme si votre parti est tout clairement plus fort : que la victoire semble vous tendre la main, que l'ennemi est à présent foible & sera bientôt plus fort, & présentera le combat : qu'il ne s'en doute pas ; & pense que l'on soit bien loin. Il est las & recru, il repaît, les chevaux sont en litiere. Quand.

8. Faut considérer le lieu, car il est de grande conséquence aux batailles. En général ne faut point attendre, s'il se peut, que l'ennemi entre dans Où.

vos terres. Il faut aller au-devant, au moins l'arrêter à la porte. Et s'il y est entré, ne hasarder point la bataille, si ce n'est que l'on ait une autre armée prête; autrement c'est jouer & mettre son état à l'hasard : particuliérement considérer le champ de bataille, s'il est propre pour soi ou pour l'ennemi. Le champ donna quelquefois un très-grand avantage. La plaine campagne est bonne pour la cavalerie, les lieux étroits, garnis de marais, fossés, arbres, favorisent l'infanterie.

Avec & contre qui. Regarder avec qui, non avec les plus forts, j'entends plus forts, non d'hommes mais de courage. Or, il n'y a chose qui donne tant de courage, que la nécessité, ennemi invincible. Par quoi je dis qu'il ne faut jamais se battre avec des désespérés. Ceci s'accorde avec le précédent, qui est de ne hasarder bataille dedans son propre pays, car l'ennemi entré y combat comme désespéré, sçachant que s'il est vaincu, il ne peut échapper la mort, n'ayant forteresse ni retraite ou secours aucun, *undè necessitas in loco, spes in virtute, salus ex victoria.*

Comment. La maniere plus avantageuse, quelle qu'elle soit, est la meilleure; surprise, ruse à couvert, feignant d'avoir peur pour attirer l'ennemi, & le prendre au piege; *spe victoriæ inducere, ut vincatur*: guetter & marquer ses fautes, pour s'en prévaloir & le charger de ce pas.

36. Pour les batailles. Pour les batailles rangées sont requises ces choses,

la premiere & principale est une belle & bonne ordonnance de ses gens. 2. Un renfort & secours tout prêt, mais couvert & caché; afin qu'inopinément survenant il étonne l'ennemi. Car toutes choses subites, encore que vaines & ridicules, donnent l'épouvante. *Primi in omnibus prœliis oculi vincuntur & aures.* 3. Arriver le premier au champ & être rangé en bataille; l'on fait ainsi tout plus à son aise, & sert à croître le courage des siens & abattre celui de son ennemi; car c'est être assaillant qui a toujours plus de cœur que la soutenant. 4. Belle, brave, hardie, resolue contenance du général & autres chefs. 5. Harangue pour encourager les soldats & leur remontrer l'honneur, le profit & sûreté qu'il y a en la vaillance. Le déshonneur, le danger, la mort sont pour les couards; *minus timoris minus periculi, audaciam pro muro esse, effugere mortem, qui eam contemnit.*

Etant venu aux mains, si l'armée branle, faut que le général tienne ferme, fasse tout devoir d'un chef résolu & brave gendarme, courir au-devant des étonnés, arrêter les reculans, se jetter en la presse, faire connoître à tous siens ennemis, que la tête, la main, la langue ne lui tremblent point.

Si elle a du meilleur & le dessus, la retenir, qu'elle ne s'épande & se débande par trop à poursuivre obstinément les vaincus. Il est à craindre ce qui est avenu souvent, qu'en reprenant cœur ils jouent au désespoir, fassent un effort & 37. 4. Etant aux mains.

reſtaurer ſes forces, faire nouvelle levée, chercher nouveau ſecours, mettre bonnes & fortes garniſons dedans les places fortes. Et quand le ciel ſeroit ſi contraire, comme il ſemble quelquefois s'oppoſer aux armes ſaintes & juſtes : il n'eſt toutefois jamais défendu de mourir au lit d'honneur qui eſt meilleur que vivre en déshonneur.

Voilà le ſecond chef de cette matiere achevé, qui eſt de faire la guerre, ſauf un ſcrupule qui reſte, ſçavoir ; s'il eſt permis d'uſer de ruſes, de fineſſes & ſtratagêmes. Il y en a qui tiennent que non, qu'il eſt indigne de gens d'honneur & de vertu ; rejettant ce beau dire : *Dolus an virtus quis in hoſte requirat ?* Alexandre ne voulut ſe prévaloir de l'obſcurité de la nuit ; diſant ne vouloir des victoires dérobées, *malo me fortunæ pigeat, quam victoriæ pudeat.* Ainſi les premiers Romains renvoyant aux Phaliſques leur Maître d'école, à Pyrrhus, ſon traître Médecin, faiſant profeſſion de la vertu, déſavouant ceux des leurs qui en faiſoient autrement, réprouvant la ſubtilité des Grecs, l'aſtuce des Africains, & enſeignant que la victoire vraie eſt avec la vertu, *quæ ſalva fide & integra dignirate paratur*, celle qui eſt acquiſe par fineſſe, n'eſt généreuſe, ni honorable ni aſſurée. Les vaincus ne ſe tiennent pour bien vaincus, *non virtute, ſed occaſione & arte ducis ſe victos rati : ergo non fraude neque occultis ſed palam & armatum hoſtes ſuos ulciſci.* Or tout cela eſt bien dit vrai,

18. Queſtion des ruſes de guerre.

& s'entend en deux cas, aux querelles particulieres & contre les ennemis privés, ou bien quand il y va de la foi donnée ou alliance traitée. Mais hors ces deux cas, c'est-à-dire en guerre & sans préjudice de la foi, il est permis de quelque façon que ce soit défaire son ennemi qui est déja condamné, & est loisible de l'exterminer. C'est après l'avis des plus grands guerriers (qui au contraire ont tous préféré la victoire acquise par occasion & finesse à celle de vive force ouverte; dont à celle-là ordonnent un bœuf pour un sacrifice, & à celle-ci un coq seulement) la décision de ce grand Docteur chrétien: *Cum justum bellum suscipitur, ut apertè pugnet quis, aut ex insidiis, nihil ad justitiam interest.* La guerre a naturellement des privileges raisonnables au préjudice de la raison. En temps & lieu est permis de se prévaloir de la sottise des ennemis, aussi bien que de leur lâcheté.

Polyb lib. Plut. in Marcell. Ulp. l. 1. de Prob.

August. quæstio sup. Josué.

38. Chef de la matiere militaire, finir la guerre.

38. Venons au troisieme chef de cette matiere militaire plus court & plus joyeux de tous, qui est de finir la guerre par la paix; le mot est doux, la chose plaisante, très-bonne en toutes façons, *pax optima rerum, quas homini novisse datum est, pax una triumphis innumeris potior,* & très-utile à tous partis vainqueurs & vaincus; mais premiérement aux vaincus plus foibles, auxquels premiers je donne avis de demeurer armés, se montrer assurés & résolus; car qui veut la paix, faut qu'il se tienne tout prêt à la guerre: dont a été bien dit

De la paix de la part des vaincus.

dit que la paix se traite bien & heureusement sous le bouclier. Mais il faut qu'elle soit honnête & avec conditions raisonnables; autrement combien qu'il soit dit qu'une paix fourrée est plus utile qu'une juste guerre, si est-ce qu'il vaut mieux mourir librement & avec honneur, que servir honteusement. Et aussi pure & franche, sans fraude & feintise, laquelle finisse la guerre, non la differe, *pace suspecta tutius bellum* : toutefois en la nécessité il se faut accommoder comme l'on peut. Quand le Pilote craint le naufrage, il fait jet pour se sauver, & souvent il succede bien de se commettre à la discrétion de l'adversaire généreux : *Victores, qui sunt alto animo : secundæ res in miserationem ex ira vertunt.* Aux vainqueurs, je conseille ne se rendre fort difficiles à la paix, car bien qu'elle soit peut-être moins utile qu'aux vaincus, si l'est-elle ; car la continuation de la guerre est ennuyeuse. Et Lycurgue défend de faire la guerre souvent à mêmes ennemis, car ils apprennent à se défendre, & enfin à assaillir. Les morsures des bêtes mourantes sont mortelles. *Fractis rebus violentior ultima virtus.* Et puis l'issue est toujours incertaine. *Melior tutiorque certa pax sperata victoria, illa in tua, hæc in Deorum manu est.* Et souvent à la queue git le venin, plus la fortune a été favorable, plus la faut-il redouter : *nemo se tuto diu periculis offerre tam crebris potest.* Mais elle est vraiment honorable, c'est gloire ayant la victoire en

De la part des vainquers auxquels elle est utile.

Honorable.

main se rendre facile à la paix ; c'est montrer que l'on finit la guerre. Et au rebours la refuser, & qu'il arrive un mauvais succès, c'est honte. On dit la gloire l'a perdu : il refusoit la paix & vouloit l'honneur, & il a perdu tous les deux. Mais faut octroyer une paix gracieuse & débonnaire, afin qu'elle soit durable ; car si elle est trop rude & cruelle, à la premiere commodité les vaincus se révolteront. *Si bonam dederitis, fidam & perpetuam: si malam, haud diuturnam.* C'est grandeur de montrer autant de douceur envers les vaincus supplians, comme de vaillance contre l'ennemi. Les Romains ont très-bien pratiqué ceci, & s'en sont bien trouvé.

S. Bernard.

Livius.

CHAPITRE IV.

De la Prudence requise aux affaires difficiles, mauvais accidens publics & privés.

PRÉFACE.

APRÈS avoir parlé de la prudence politique requise au Souverain, pour bien agir & gouverner, nous voulons ici séparément parler de la prudence requise à se garder & remédier aux affaires & accidens difficiles & dangereux qui surviennent tant au Souverain qu'aux sujets & particuliers. Premiérement ces affaires & accidens sont en grande diversité : ils sont publics

Division de cette matiere par distinction d'accidens.

ou particuliers, sont à venir & nous menacent ou ja présens & pressans; les unes sont seulement douteux & ambigus, les autres sont dangereux & importans à cause de la violence. Et ceux-ci qui sont les plus grands & difficiles, sont ou secrets & cachés, & sont deux, sçavoir; conjuration contre la personne du prince ou l'état, & trahison contre les places & compagnies; ou manifestes & ouverts, & ceux-ci sont de plusieurs sortes; car ou ils sont sans forme de guerre & ordre certain, comme les émotions populaires pour quelque prompte & légere occasion; factions & ligues entre les sujets des uns contre les autres, en petit & grand nombre, grands ou petits; séditions du peuple contre le Prince ou le Magistrat, rébellion contre l'autorité & la tête du Prince; ou sont mûris & formés en guerre, & s'appellent guerres civiles, qui sont en autant de sortes que les susdits troubles & remuemens; car c'en sont les causes, fondemens & semences; mais ont cru & sont venus en conséquence & durée. De tous nous dirons distinctement, & donnerons avis & conseil pour s'y conduire sagement, tant aux souverains qu'aux particuliers, grands & petits.

§. I.

Des maux & accidens qui nous menacent.

AUX accidens contraires, auxquels nous sommes sujets, il y a deux manieres de se porter diverses, & peuvent être toutes deux bonnes, selon le

naturel divers, & des accidens, & de ceux à qui ils arrivent : l'une eſt de conteſter fort & s'oppoſer à l'accident, remuer toutes les choſes pour le conjurer & détourner, au moins émouſſer ſa pointe & amortir ſon coup, lui échapper ou le forcer. Ceci requiert une ame forte & opiniâtre. L'autre eſt de prendre les choſes incontinent au pire, & ſe réſoudre à les porter doucement & patiemment, & cependant attendre paiſiblement ce qu'il aviendra ſans ſe tourmenter à l'empêcher. Celui-là étudie à ranger les événemens, celui-ci ſoi-même ; celui-là ſemble plus courageux, celui-ci joue au sûr; celui-là eſt ſuſpens, agité entre la crainte & l'eſpérance, celui-ci ſe met à l'abri, & ſe loge ſi bas qu'il ne peut plus tomber de plus haut. La plus baſſe marche eſt la plus ferme & le ſiege de conſtance. Celui-là travaille d'en échapper, celui-ci de ſouffrir; & ſouvent celui-ci en a meilleur marché. Il y a ſouvent plus de mal & de perte à plaider qu'à perdre, à fuir & ſe donner garde, qu'à ſouffrir. L'avaricieux ſe tourmente plus que le pauvre, le jaloux que le cocu. En celui-là eſt plus requiſe la prudence, car il agit, en celui-ci la patience. Mais qui empêche que l'on ne fait tous les deux par ordre, & qu'où la prudence & vigilance ne peut rien, y ſuccede la patience; certes aux maux publics il faut eſſayer le premier; & y ſont tenus ceux qui en ont la charge & le peuvent; au reſte, chacun choiſiſſe le mieux.

§. II.

Maux & accidens présens, pressans & extrêmes.

Le moyen propre pour alléger les maux & adoucir les passions, ce n'est pas s'y opposer, car l'opposition les pique & dépite davantage. On aigrit & irrite le mal par la jalousie du débat & du contraste; mais c'est ou en les détournant & divertissant ailleurs, ainsi que les Médecins qui ne peuvent bien purger & exterminer du tout le mal, le divertissent & le font dériver en une autre partie moins dangereuse. Ce qui se doit faire tout doucement & insensiblement, c'est un excellent remede à tous maux, & qui se pratique en toutes choses, si l'on y regarde bien, par lequel on nous fait avaler les plus rudes morceaux & la mort même insensiblement : *abducendus animus est ad alia studia, curas, negotia; loci denique mutatione tanquam ægroti non convalescentes, sæpe curandus est.* Comme à ceux qui passent une profondeur effroyable l'on conseille de clorre ou détourner les yeux. On amuse les enfans lorsque l'on veut leur donner le coup de la lancette. Faut pratiquer l'expédient & la ruse d'Hippomenes, lequel ayant à courir avec Atalante, fille d'excellente beauté, pour y perdre la vie s'il étoit devancé, ou avoir la fille en mariage, s'il gagnoit à la course, se garnit de trois belles pommes d'or, lesquelles il

laiſſa tomber à diverſes fois, pour amuſer la fille à les cueillir, & ainſi les divertiſſant gagner l'avantage & elle; ainſi ſi la conſidération d'un malheur ou rude accident préſent, ou la mémoire d'un paſſé nous peſe fort, ou quelque violente paſſion nous agite & tourmente, que l'on ne puiſſe dompter, il faut changer & jetter ſa penſée ailleurs, lui ſubſtituer un autre accident & paſſion moins dangereuſe. Si l'on ne la peut combattre, il lui faut échapper, fourvoyer, ruſer, ou bien l'affoiblir, la diſſoudre & détremper avec d'autres amuſemens & penſées, la rompre en pluſieurs pieces; & tout cela par détours & divertiſſemens.

L'autre avis aux dernieres & très-dangereuſes extrêmités, où n'y a plus que tenir, eſt de baiſſer un peu la tête, prêter au coup, céder à la néceſſité, car il y a grand danger qu'en s'opiniâtrant par trop à ne rien relâcher, l'on donne occaſion à la violence de fouler tout aux pieds. Il vaut mieux faire valoir aux loix ce qu'elles peuvent, puiſqu'elles ne peuvent ce qu'elles veulent. Il a été reproché à Caton d'avoir été trop roide aux guerres civiles de ſon temps, & plutôt avoir laiſſé la république encourir toutes extrêmités, que la ſecourir un peu aux dépens des loix. Au rebours Epaminondas, au beſoin continua ſa charge outre le terme, bien que la loi lui prohibât ſur la vie; & Philopœmen eſt loué qu'étant né pour commander, il ſçavoit non-ſeulement gouverner ſelon

les loix; mais encore commander aux loix même, quand la néceſſité publique le requéroit. Il faut au beſoin biaiſer, ployer un peu, tourner le tableau de la loi, ſinon l'ôter, eſquiver & gauchir pour ne perdre tout; c'eſt un tour de prudence qui n'eſt contraire à raiſon & juſtice.

§. III.

Affaires douteuſes & ambiguës.

Aux choſes ambiguës, où les raiſons ſont fortes de toutes parts, & l'impuiſſance de voir & choiſir ce qui eſt le plus commode, nous apporte de l'incertitude & perplexité, le meilleur eſt ſe jetter au parti où y a plus d'honnêteté & de juſtice; car encore qu'il en méſavienne, ſi reſtera-t-il toujours une gratification au dedans, & une gloire au dehors d'avoir choiſi le meilleur. Outre que l'on ne ſçait quand on eût pris le parti contraire, ce qu'il en fût advenu, & ſi l'on eût échappé à ſon deſtin. Quand on doute quel eſt le meilleur & plus court chemin, il faut tenir le plus droit.

§. IV.

Affaires difficiles & dangereuſes.

Aux affaires difficiles, comme aux accords, y vouloir apporter trop de ſûreté, c'eſt les rendre mal aſſûrés, parce que l'on y emploie plus de

temps, plus de gens s'en empêchent, l'on y mêle plus de choses & de clauses; & de-là naissent les différends: joint que c'est, ce semble, dépiter la fortune, & se vouloir exempter de sa juridiction, ce qui ne se peut, *vim suam ingruentem refringi non vult.* Il est meilleur les faire plus briévement & doucement, avec un peu de danger, que d'y être si exact & chagrin.

Aux affaires dangereuses il faut être sage & courageux, il faut prévoir & sçavoir tous les dangers, ne les faire point plus grands ni plus petits par faute de jugement, penser qu'ils n'arriveront pas tous & n'auront pas tous leur effet, que l'on en échappera plusieurs par industrie, ou par diligence, ou autrement; quels sont ceux auxquels l'on pourra être aidé, & là-dessus prendre courage, se résoudre & ne quitter l'entreprise honnête pour iceux, le sage est courageux, car il pense, discourt & se prépare à tout; le courageux aussi doit être sage.

§. V.

Conjurations.

Nous entrerons aux plus grands, importans & dangereux accidens; parquoi nous les traiterons plus au long & expressément les décrivant, & puis donnant en chacun les avis pour le souverain, & à la fin de tous les donnerons pour les particuliers. Conjuration est une conspiration &

entreprise d'un ou plusieurs contre la personne du prince ou l'état ; c'est chose dangereuse malaisée à éviter ou remédier, pource qu'elle est ouverte & cachée. Comment se peut-on sauver d'un ennemi couvert, du visage du plus officieux ami ? Comment peut-on sçavoir les volontés & pensées d'autrui ? Et puis celui qui méprise la vie, est maître de celle d'autrui, *contemnit omnes ille, qui mortem priùs.* Tellement que le prince est exposé à la merci d'un particulier, quel qu'il soit.

Les avis & remedes sur ce, sont, 1. une secrette recherche & contremine, par gens propres à cela, fideles & discrets ; qui sont les yeux & les oreilles du prince, faut découvrir tout ce qui se dit & se fait spécialement par les principaux officiers. Les conjurateurs volontiers diffament çà & là le prince, ou prêtent l'oreille à ceux qui le blâment & accusent. Il faut donc sçavoir les discours & propos que l'on tient du prince, & hardiment proposer récompense en deniers & impunité à tels découvrans ; mais aussi ne faut-il croire légérement à tout rapport. Faut bien prêter l'oreille à tous, non la foi, & examiner bien diligemment, afin de n'accabler les innocens, & se faire haïr & maudire au peuple. Le second est d'essayer par clémence & innocence à se faire aimer de tous, même de ses ennemis, *fidissima custodia principis, innocentia.* N'offensant personne on donne ordre de ne l'être point : & c'est mal à propos faire

2. Remedes & avis.

valoir sa puissance par outrages & offenses, *malè vim suam potestas, aliorum contumeliis experitur.* Le troisieme est tenir bonne mine à l'accoutumé, sans rien ravaler; & publier par-tout qu'il est bien averti de toutes les menées qu'on dresse, & faire croire que rien ne se remue qu'il n'en sente incontinent le vent. Ce fut un expédient que fournit utilement quelqu'un à Denis, tyran de Sicile, qui lui coûta un talent. Le quatrieme est d'attendre sans effroi & sans trouble tout ce qui pourra avenir. César pratiqua bien ces trois derniers moyens, mais non le premier. Il vaut mieux, disoit-il, mourir une fois, que demeurer toujours en transe & en fievre continue d'un accident qui n'a pas de remede, & faut en tout cas remettre tout à Dieu, ceux qui ont pris autre chemin, & ont voulu courir au-devant par supplices & vengeances, très-rarement s'en sont bien trouvé, & n'ont pour cela échappé, témoin tant d'Empereurs Romains.

5. Punition des conjurés & les avis sur ce.

Mais la conjuration découverte, la vérité trouvée, que faut-il faire? punir bien rigoureusement les conjurés. Epargner telles gens, c'est trahir cruellement le public. Ils sont ennemis de la liberté, biens & repos de tous, la justice le requiert, si est-ce qu'il y faut de la prudence. Et ne s'y faut porter toujours & par-tout de même façon. Quelquefois il faut soudainement exécuter mêmement s'il y a petit nombre de conjurés, mais soit en petit ou grand nombre, il ne faut pas gehennes

& tortures, vouloir sçavoir les complices (si autrement & secrettement l'on les peut sçavoir, & faire mine de les sçavoir est bon) car l'on chercheroit ce que l'on ne voudroit pas trouver. Il suffit que par la punition d'un petit nombre, les bons sujets soient contenus en leur devoir, & détournés ceux qui ne sont pas ou pensent n'être pas décelés. Vouloir tout sçavoir par tortures; c'est exciter fortement contre soi. Quelquefois faut dilayer la punition, bien faut-il promptement pourvoir à sa sûreté; mais les conjurés peuvent être tels, ou la découverte faite en tel temps, qu'il n'en faut pas faire le semblant, & les vouloir punir sur l'heure, c'est jouer à tout perdre. Le meilleur de tous c'est de prévenir la conjuration, l'éluder & rendre vaine, feignant pour ce coup ne sçavoir les conjurés; mais faire comme si l'on vouloit pourvoir à autre chose, comme firent les Carthaginois à Hannon leur capitaine, *optimum & solum sæpe insidiarum remedium, si non intelligantur.* Mais qui plus est quelquefois faut pardonner, si c'est un grand, à qui le prince & l'état soient obligés, duquel les enfans, parens, amis soient puissans. Que ferez vous? Comment rompre tout cela, s'il se peut avec sûreté, faut pardonner, ou au moins adoucir la peine. La clémence en cet endroit est quelquefois non-seulement glorieuse au prince, *nil gloriosius principe impunè læso*; mais de très-grande efficace pour la sûreté à l'avenir,

Justin. l. 2.
Tacit.

détourne les autres de ſemblable deſſein, & fait qu'il s'en repentent, ou en ont honte, l'exemple en eſt très-beau d'Auguſte envers Cinna.

§. VI.

Trahiſon.

Deſcription. TRAHISON eſt une conſpiration ou entrepriſe ſecrette contre une place ou une troupe : c'eſt comme la conjuration, un mal ſecret, dangereux, difficile à éviter ; car ſouvent le traître eſt au milieu & au giron de la compagnie, ou du lieu qu'il veut vendre & livrer. A ce malheureux métier ſont volontiers ſujets les avaricieux, eſprits légers, hypocrites, & ont volontiers ceci, qu'ils ſont bien ſonner la fidélité, la louent & gardent ambitieuſement en petites choſes, & par-là ſe voulant couvrir ils ſe découvrent. C'eſt la marque pour les connoître.

2. Avis & remedes. Les avis y ſont preſque tous mêmes qu'en la conjuration, ſauf en la punition, laquelle doit être ici prompte, grieve & irrémiſſible; car ce ſont gens mal nés, incorrigibles, très-pernicieux au monde, dont ne faut avoir pitié.

§. VII.

Emotions populaires.

IL y en a pluſieurs ſortes ſelon la diverſité des cauſes, perſonnes, maniere & durée, comme ſe verra après; faction, ligue, ſédition, tyrannie,

guerres civiles; mais nous parlerons ici tout simplement & en général de celles qui s'énervent à la chaude, comme tumultes subits, & ne durent gueres. Les avis & remedes sont leur faire parler & remontrer par quelqu'un qui soit d'autorité, de vertu & réputation singuliere, éloquent, ayant la gravité & ensemble la grace & l'industrie d'amadouer un peuple; car à la présence de tel homme, comme à un éclair, le peuple se tient coit. **2. Avis & remedes.**

Veluti magno in populo cum sæpe coorta est
Seditio, sævitque animis ignobile vulgus:
Jamque faces & saxa volant, furor arma ministrat.
Tum pietate gravem ac meritis, si forte virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus astant;
Ille regit dictis animos & pectora mulcet.

Quelquefois le chef même y aille; mais il faut que ce soit avec un front ouvert, une forte assurance, ayant l'ame quitte & nette de toute imagination de la mort, & du pis qu'il peut avenir, car d'y aller avec contenance douteuse & incertaine par flatterie, douce & humble remontrance, c'est se faire tort & ne rien avancer. Ceci pratiquoit excellemment César contre ses légions mutinées & armées contre lui.

stetit aggere fulti
Cespitis intrepidus vultu, meruitque timeri,
Nil metuens.

Autant en fit Auguste à ses légions Actiaques, dit Tacite. Il y a donc deux moyens de jouir & appaiser un peuple ému & furieux. Celui-ci qui est meilleur & plus noble, convient au chef s'il y va, mais il y doit bien penser comme a été dit : l'autre plus ordinaire est par flatterie & amadouement, car il ne lui faut pas résister tout ouvertement. Les bêtes sauvages ne s'apprivoisent jamais à coups de bâton, dont les belles paroles ni les promesses ne doivent être épargnées. En ce cas les sages permettent de mentir, comme l'on fait envers les enfans & les malades. En cela étoit excellent Periclès qui gagnoit le peuple par les yeux, les oreilles & le ventre, c'est-à-dire, par jeux, comédies, festins, & puis en faisoit ce qu'il vouloit. Cette maniere plus basse & servile, mais nécessaire, se doit pratiquer par celui que le chef envoye, comme fit Menenius Agrippa à Rome; car il pense l'avoir de haute luitte, lorsqu'il est hors des gonds de raison, sans rien quitter, comme vouloient Appius, Coriolan, Caton, Phocion, sont contes.

§. VIII.

Faction & ligue.

Description. FACTION ou ligue est un complot & association des uns contre les autres entre les sujets, soit ou entre les grands ou les petits, en grand nombre ou petit. Elle vient quelquefois des haines qui sont

entre les particuliers & certaines familles, mais le plus ſouvent d'ambition, (peſte des états) chacun voulant avoir le premier rang. Celle qui eſt entre les grands eſt plus pernicieuſe. Il y en a qui ont voulu dire qu'elle eſt aucunement utile au ſouverain, & fait le même ſervice au public, que les riottes des ſerviteurs en la maiſon, diſoit Caton. Mais cela ne peut être vrai, ſinon aux tyrans, qui craignent que les ſujets ſoient d'accord, ou bien de petites & légeres querelles d'entre les villes, ou d'entre les dames de la cour, pour ſçavoir force nouvelles; mais non pas des factions importantes, qu'il faut étouffer dès leur naiſſance, & leurs marques, noms, habillemens, ſoubriquets, qui ſont quelquefois ſemences de vilains effets, témoin le grand embrâſement & les grands meurtres advenus en Conſtantinople pour les couleurs de verd & bleu, ſous Juſtinien; défendre les aſſemblées ſecrettes, qui peuvent ſervir à cela. Les avis ſur ce, ſont ſi la faction eſt entre deux ſeigneurs; le prince tâchera par douceur de paroles, ou menaces les accorder, comme fit Alexandre le grand entre Epheſtion & Craterus, & Archidamus entre deux de ſes amis. S'il ne peut, il leur doit donner des arbitres non ſuſpects ni paſſionnés. Le même doit-il faire, ſi la faction eſt entre pluſieurs ſujets ou villes, & communautés. S'il faut que lui même parle, il le fera avec conſeil appellé pour éviter l'envie

Zonaras.

2. Les avis & remedes.

& la haine des condamnés. Si la faction est entre gens qui sont en fort grand nombre, & qu'elle soit si forte qu'elle ne se puisse appaiser par justice, le prince y employera la force pour l'éteindre du tout; mais il se gardera bien de se montrer affectionné à l'une plus qu'à l'autre, car à cela y à grand danger, & plusieurs se sont perdus; & est indigne de sa grandeur, se faire compagnon des uns & ennemis des autres, lui qui est le maître de tous; & s'il faut venir à punition, il doit suffire que ce soit des chefs plus apparens.

§. IX.

Sédition.

Description longue. SÉDITION est un violent mouvement de la multitude contre le prince ou le magistrat: elle naît & vient d'oppression ou de crainte, car ceux qui ont fait quelque grande faute, craignent la punition; les autres pensent & craignent qu'on leur vueille courir sus; & tous deux par appréhension du mal se remuent pour prévenir le coup. Aussi naît de trop grande licence, de disette & nécessité, tellement que les gens propres à ce métier sont les endettés & mal accommodés de tout, légers, éventés & qui craignent la justice. Tous ces gens ne peuvent durer en paix, la paix leur est guerre, ne peuvent dormir qu'au milieu de la sédition, ne sont en franchise que parmi les confusions.

confufions. Pour mieux conduire leur fait ils conferent enfemble en fecret, font de grandes plaintes, ufent de mots ambigus, puis parlent plus ouvertement, & font les zélés à la liberté & au bien public, au foulagement du peuple, & fous ces beaux prétextes ils font fuivis de grand nombre. Les avis & remedes font, premiérement ceux qui fervent aux émotions populaires, faire parler à eux, & leur remontrer par gens propres à cela, comme a été dit. 2. Si cela ne profite, il faut s'armer & fortifier, & pour cela ne procéder contre eux, mais leur donner loifir & terme de mettre l'eau en leur vin, aux mauvais de fe repentir, aux bons de fe réunir. Le temps eft un grand médecin mêmement aux peuples plus prêts à fe mutiner & rebeller qu'à combattre. *Ferocior plebs ad rebellandum, quàm bellandum: tentare magis quàm tueri libertatem.* 3. Cependant effayer à les ébranler par efpérance & par crainte, ce font les deux moyens, *fpem offer*, *metum intende.* 4. Tâcher à les défunir & rompre leur intelligence. 5. En gagner & attirer par fous main quelques uns d'entr'eux par promeffes & fecrettes récompenfes, dont les uns fe retirent d'eux pour venir à vous, les autres demeurent avec eux pour vous y fervir, vous avertiffant de leurs menées & les endormiffant & attiédiffant leur chaleur. 6. Attirer & gagner les autres, leur accordant une partie de ce qu'ils demandent & par belles promeffes en

2. Avis & remedes.

termes ambigus. Il sera puis après aisé de révoquer justement ce qu'ils auront extorqué injustement par sédition. *Irrita facies, quæ per seditionem expresserint*, & laver tout par douceur & clémence. 7. S'ils retournent en santé, raison & obéissance, les faut traiter doucement, & se contenter du châtiment de fort peu des principaux auteurs & boutefeux, sans s'enquérir davantage des complices, mais que tous se sentent en sûreté & en grace.

§. X.

La Tyrannie & Rébellion.

Descriptio. LA tyrannie, c'est-à-dire, la domination violente contre les loix & coutumes, est souvent cause des grands remuemens publics, d'où il avient rébellion, qui est une élevation du peuple contre le Prince, à cause de sa tyrannie pour le chasser & débouter de son siege. Et differe de la sédition en ce qu'elle ne veut point reconnoître le Prince pour son maître; la sédition ne va pas jusques-là, mais elle est mal contente du gouvernement, se plaint & veut un mandement en icelui. Or, cette tyrannie exercée par gens mal nés, cruels, qui aiment les méchans, brouillons, rapporteurs, haïssent & redoutent les gens de bien & d'honneur, *quibus semper aliena virtus formidolosa, nobilitas, opes, gestique honores pro crimine, ob virtutes certissimum exitium: & non minus ex magna fama quàm*

mala. Mais ils sont bien punis, car ils sont haïs & ennemis de tous; vivent en perpétuelle crainte & appréhension: tout leur est suspect, sont bourrelés & déchirés au-dedans en leurs consciences, & enfin de male-mort & bientôt, car c'est chose très-rare qu'un vieil tyran.

Les avis & remedes en ce cas sont au long déduits ci-après en lieu plus propre. Les avis reviennent à deux, empêcher à l'entrée le tyran, qu'il ne se rende maître; étant installé & reconnu le souffrir & lui obéir. Il vaut mieux le tolérer qu'émouvoir sédition & guerre civile, *pejus, deteriusque tyrannide sive injusto imperio bellum civile*, l'on n'y gagne rien, le regimber ou rebeller, enaigrit & rend encore plus cruels les mauvais princes: *nil tam exasperat fervorem vulneris, quam ferendi impatientia.* La modestie & obéissance les adoucit, car la douceur du Prince, dit ce grand Prince Alexandre, ne consiste pas seulement en leur naturel, mais aussi au naturel des sujets, lesquels souvent par leurs médisances & mauvais déportemens, irritent & gâtent le Prince, ou l'empirent, *obsequio mitigantur imperia, & contra contumacia inferiorum lenitatem imperantis diminuit: contumaciam cum pernicie, quam obsequium cum securitate malunt.*

Avis. & remedes. c. 10.

Plutar. in Bruto.

Curt. Tacit.



§. XI.

Guerres civiles.

Description. QUAND l'un de ces susdits remuemens publics; émotions populaires, faction, sédition, rébellion, vient à se fortifier & durer jusques à prendre un train & forme ordinaire; c'est une guerre civile, laquelle n'est autre chose qu'une prise & menée d'armes par les sujets ou entr'eux, & cette émotion populaire ou faction & ligue, ou contre le Prince, l'Etat, le magistrat, & c'est sédition ou rebellion. Or, il n'y a mal plus misérable ni plus honteux; c'est une mer de malheurs. Et un sage a très-bien dit que ce n'est pas proprement guerre mais maladie de l'état, maladie chaude & frénésie. Certes qui en est l'auteur, doit être effacé du nombre des hommes, & chassé des bornes de la nature humaine. Toute sorte de méchanceté s'y trouve, impiété & cruauté entre les parens mêmes, meurtres avec toute impunité, *occidere palàm, ignoscere non nisi fallendo licet, non ætas, non dignitas quemquam protegit, nobilitas cum plebe perit, latèque vagatur ensis.* Toute déloyauté, discipline abolie. *In omne fas, nefasque avidus aut venales non sacro, non prophano abstinentes.* Le petit & inférieur fait du compagnon avec le grand. *Rheni mihi Cæsar in undis dux erat, hic socius. Facinus quos inquinat, æquat.* Lequel n'ose parler, car il est du métier; encore qu'il ne l'approuve, *obnoxis ducibus &*

prohibere non ausis. C'est une confusion horrible. *Metus ac necessitate huc illuc mutantur.* Somme ce n'est que miseres. Mais il n'y a rien si misérable que la victoire. Car quand pour le mieux elle tomberoit entre les mains de celui qui a le droit de son côté, elle le rendroit insolent, cruel & farouche, voire quand il seroit d'un doux naturel, tant cette guerre intestine acharne & est un venin, qui consomme toute l'humanité. Et n'est en la puissance des chefs de retenir les autres. Il y a deux causes à considérer des guerres civiles. L'une secrette, laquelle comme elle ne se sç & ne se voit, aussi ne se peut-elle empêcher ni remédier, c'est le destin, la volonté de Dieu, qui veut châtier ou du tout ranger un état. *In se magna ruunt, lætis hunc numina rebus crescendi posuere modum.* L'autre est bien apperçue par les sages, & s'il peut bien remédier, si l'on veut, & que ceux à qu'il appartient y mettent la main; c'est la dissolution & générale corruption des mœurs, par laquelle les vau-néans, & n'ayant que faire veulent remuer, mettre tout en combustion, couvrir leurs plaies par les maux de l'état. Car ils aiment mieux être accablés de la ruine publique de la leur particuliere. *Miscere cuncta & privata vulnera reipublicæ malis operire; nam ità se res habet, ut publica ruina quisque malit quam sua proteri & idem passurus minus conspici.* Or, les avis & remedes à ce mal de guerre civile, sont à la

2. Ses causes.

Avis & remedes.

finir au plutôt, ce qui se fait par deux moyens, accord ou victoire. Le premier vaut mieux, encore qu'il ne fût pas tel que l'on desire, le temps remédiera au reste. Il faut quelquefois se laisser un peu tromper, pour sortir de guerre civile, comme il est dit d'Antipater, *bellum finire cupienti, opus erat decipi.* La victoire est dangereuse, car il est à craindre que le victorieux en abuse, & ensuive une tyrannie. Pour bien s'y porter il se faut défaire de tous les auteurs de troubles, & autres remueurs & sanguinaires, tant d'une part que d'autre, soit en les envoyant loin sous quelque beau prétexte & charge, en les divisant ou les employant contre l'étranger; traitant au reste doucement le menu peuple.

§. XII.

Avis pour les particuliers en toutes les susdites divisions publiques.

VOILA plusieurs especes de troubles & divisions publiques, auxquelles & à chacune d'icelles ont été donnés avis & remedes pour le regard du Prince; maintenant il en faut donner pour les particuliers. Ceci ne se vuide pas en un mot; il y a deux questions, l'une, s'il est loisible à l'homme de bien de prendre parti, ou demeurer ici; l'autre en tous les deux cas, c'est-à-dire, étant d'un parti ou n'en étant point, comment l'on s'y doit

Deux questions.

comporter. Quant au premier point il se propose pour ceux qui sont libres, & ne sont encore engagés à aucun parti; car s'ils y sont engagés, cette premiere question n'est pour eux, ils sont renvoyés à la seconde. Je dis ceci à cause que l'on peut bien être d'un parti non par choix & dessein, voire que l'on n'approuve pas, mais parce que l'on s'y trouve tout porté & attaché par très-grandes & puissantes liaisons, que l'on ne peut honnêtement rompre, qui couvrent & excusent assez, étant naturelles & équivalentes. Or, la premiere question a des raisons & exemples contraires. Il semble d'une part que l'homme de bien ne sçauroit mieux faire que de se tenir coit, car il ne sçauroit s'immiscer à aucun parti sans faillir, pource que toutes ces divisions sont illégitimes de soi, & ne peuvent être menées ni subsister sans inhumanité & injustice. Et plusieurs gens de bien ont abhorré cela, comme répondit Asinius Pollio à Auguste, qui le prioit de le suivre contre Marc Antoine. D'autre part est-il raisonnable de se joindre aux bons & ceux qui ont le droit. Le Sage Solon l'a ainsi jugé, il châtie rudement celui qui s'en retire & ne prend parti. Le professeur de vertu, Caton l'a ainsi pratiqué ne se contentant de tenir un parti, mais y commandant. Pour vuider ce doute, il semble que les hommes illustres, qui ont & charge publique & crédit & suffisance en l'état, peuvent & doivent

La premiere s'il faut prendre parti ou se tenir coit.

Velleius. liv. 2.

mais au rebours les adouciſſans, les détournans, éludans comme ils pourront. Ceux qui ne ſont déclarés ni engagés en aucun parti (deſquels la condition eſt plus douce & meilleure) encore que peut-être au-dedans & affection ils en ont vu, ne doivent demeurer neutres, c'eſt-à-dire, ne ſe ſoucier de l'iſſue & de l'état des uns ni des autres, demeurant à eux ſeuls, & comme ſpectateurs en théatre ſe paiſſans des miſeres d'autrui. Tels ſont odieux à tous & courent enfin grande fortune, comme il ſe dit des Thebains en la guerre de Xerxes & de Jabes Galaad. *Neutralitas nec amicos parit, nec inimicos tollit.* La neutralité n'eſt ni belle ni honnête, ſi ce n'eſt avec conſentement des partis, comme Ceſar qui déclara de tenir les neutres pour ſiens, au contraire de Pompée qui les déclara ennemis; ou à un étranger ou à tel, qui pour ſa grandeur & dignité ne s'en doit point mêler, mais plutôt être réclamé arbitre & modérateur de tous; ni auſſi & moins encore inconſtans, chancelans, métis, Prothées, plus odieux encore que les neutres & offenſifs à tous. Mais ils doivent (demeurant partiſans d'affection s'ils veulent, car la penſée & l'affection eſt toute nôtre) être communs en actions, offenſifs à nuls, officieux & gracieux à tous, ſe complaignant du malheur commun. Tels ne ſe font point d'ennemis, & ne perdent leurs amis. Ils ſont propres à être médiateurs & amiables compoſiteurs, qui ſont

2. — Neutres. — Jud. 21. Tit. Liv. — Inconſtans. — Communs. — Médiateurs.

encore meilleurs que les communs. Ainsi des non-partisans qui sont quatre, deux sont mauvais, les neutres & les inconstans; & deux bons les communs & les médiateurs; mais toujours l'un plus que l'autre, comme des partisans il y en a deux, les outrés & moderés.

§. XIII.

Des Troubles & Divisions privées.

AUX divisions privées l'on peut commodément, loyalement se comporter entre ennemis, si ce n'est une égale affection au moins tempérée; ne s'engager tant aux uns, qu'ils puissent requérir tout de nous, & aussi se contenter d'une moyenne mesure de leur grace, ne rapporter que les choses indifférentes ou connues, ou qui servent en commun, ne disant rien à l'un qu'on ne puisse dire à l'autre à son heure, en changeant seulement l'accent & la façon.

DE LA JUSTICE EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE V.

De la Justice, seconde vertu.

1. Description. JUSTICE est rendre à chacun ce qui lui appartient, à soi premiérement & puis à autrui; & par ainsi elle comprend tous les devoirs & offices d'un

chacun, qui ſont doubles, le premier eſt à ſoi-même, le ſecond à autrui; & ſont compris en ce commandement général qui eſt le ſommaire de toute juſtice. *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*, lequel non-ſeulement met le devoir envers autrui en ſecond lieu, mais il le monte & le regle au patron en devoir & amour envers ſoi, car comme diſent les Hebreux il faut commencer la charité par ſoi-même.

2. Juſtice premiere & originelle.

Le commencement donc de toute juſtice, le premier & plus ancien commandement eſt de la raiſon ſur la ſenſualité. Auparavant qne l'on puiſſe bien commander aux autres, il faut apprendre à commander à ſoi-même, rendant à la raiſon la puiſſance de commander, & aſſujettiſſant les appétits & les pliant à l'obéiſſance. C'eſt la premiere originelle juſtice interne, propre & la plus belle qui ſoit. Ce commandement de l'eſprit ſur la partie brutale & ſenſuelle, de laquelle ſourdent les paſſions, eſt bien comparé à un écuyer qui dreſſe un cheval, pource que ſe tenant toujours dedans la ſelle, il le tourne & manie à ſa volonté.

3. Diſtinction de juſtice.

Pour parler de la juſtice qui s'exerce au-dehors & avec autrui, il faut ſçavoir, premiérement qu'il y a double juſtice; une naturelle, univerſelle, noble, philoſophique; l'autre aucunement artificielle, particuliere, politique, faite & contrainte au beſoin des polices & états. Celle-là eſt bien mieux réglée, plus roide, nette & belle,

mais elle est hors l'usage, incommode au monde tel qu'il est, *veri jus germanæque justitiæ solidam & expressam effigiem nullam tenemus ; umbris & imaginibus utimur.* Il n'est aucunement capable, comme a été dit. (Voyez l. 1. c. 4.) C'est la regle de Polyclete, infléxible, invariable; celle-ci est plus lâche & molle, s'accommodant à la foiblesse & nécessité humaine & populaire. C'est la regle Lesbienne & de plomb, qui ploie & se tord selon qu'il est besoin, & que le temps, les personnes, les affaires & accidens requierent. Celle-ci permet au besoin & approuve plusieurs choses que celle-là rejetteroit & condamneroit du tout. Elle a plusieurs vices légitimes, & plusieurs actions bonnes illégitimes. Celle-là regarde tout purement la raison, l'honnête; celle-ci considere fort l'utile le joignant tant qu'elle peut avec l'honnêteté. De celle-là qui n'est qu'une idée & enthéorique n'en point parler.

4. De la justice usuelle est distinguée.

La justice usuelle, & qui est en pratique par le monde, est premiérement double, sçavoir; légale astrainte aux termes des loix, selon laquelle les magistrats & juges ont à procéder; l'autre équitable, laquelle sans assujettir aux mots de la loi marche plus librement, selon l'exigence des cas, voire quelquefois contre les mots de la loi. Or, pour mieux dire, elle mene & regle la loi selon qu'il faut, dont a dit un sage, que les loix mêmes & la justice ont besoin d'être menées

& conduites justement, c'est-à-dire, avec équité. Celle-ci est en la main de ceux qui jugent en souveraineté. Item pour en parler plus particuliérement, il y a double justice; l'une commutative entre les particuliers, laquelle se mene par proportion arithmétique; l'autre distributive administrée publiquement par proportion géométrique, elle a deux parties, la récompense & la peine.

5. N'y a point de vraie justice au monde.

Or, toute cette justice usuelle & de pratique n'est point vraiment & parfaitement justice; & humaine nature n'en est pas capable non plus que de toute autre chose en sa pureté. Toute justice humaine est mêlée avec quelque grain d'injustice, faveur, rigueur, trop & trop peu; & n'y a point de pure & vraie médiocrité, d'où sont sortis ces mots des anciens, qu'il est force de faire tort en détail, qui veut faire droit en gros, & injustice en petites choses, qui veut faire justice en grandes. Les législateurs pour donner cours à la justice commutative, tacitement permettent de se tromper l'un l'autre, & à certaine mesure, mais qu'il ne passe point la moitié de juste prix; & c'est pource qu'ils ne sçauroient mieux faire. Et en la justice distributive, combien d'innocens pris, & de coupables absous & relâchés, & sans la faute des juges, sans compter le trop ou le trop peu, qui est presque perpétuel en la plus nette justice, la justice s'empêche elle-même, & la suffisance humaine ne peut voir ni pourvoir à tout. Voici entre autres

CHAPITRE VI.

De la justice & devoir de l'homme à soi-même.

CECI est assez compris en tout cet œuvre ; au premier livre qui enseigne à se connoître & toute l'humaine condition; au second qui enseigne à être sage, & en donne les avis & les regles, & au reste de ce livre spécialement ès vertu de force & tempérance ; toutefois comme un sommaire je mettrai ici quelques avis plus exprès & formels.

1. Le premier & fondamental avis est de se résoudre à ne vivre point par acquit, à l'incertain & à l'aventure, comme font presque tous, qui semblent se moquer & ne vivre pas à bon escient, ne traitent & ne conduisent point leur vie sérieusement, attentivement, vivent du jour à l'autre, comme il aviendra. Ils ne goûtent, ne possedent ni ne jouissent de la vie ; mais ils s'en servent pour faire d'autres choses. Leurs desseins & occupations troublent souvent & nuisent plus à la vie qu'ils n'y servent. Ces gens ici sont tout à bon escient, sauf de vivre. Toutes leurs actions & les petites pieces de la vie leur sont sérieuses; mais tout le corps de la vie n'est qu'en passant & comme sans y penser: c'est un présupposé à quoi ne faut plus penser; ce qui n'est qu'accident leur est principal, & le principal ne leur est qu'accessoire.

Ils s'affectionnent & se roidissent à toutes choses; les uns à amasser sciences, honneurs, dignités, richesses; les autres à prendre leurs plaisirs, chasser, jouer, passer le temps; les autres à des spéculations, fantaisies, inventions: les autres à manier & traiter affaires, les autres à autres choses; mais à vivre ils n'y pensent pas. Ils vivent comme insensiblement étant bandés & pensifs à autres choses. La vie leur est comme un terme & un délai pour l'employer à autre chose. Or tout ceci est très-injuste, c'est un malheur & trahison à soi-même; c'est bien perdre sa vie & aller contre ce qu'un chacun se doit, qui est de vivre sérieusement, attentivement & joyeusement, *benè vivere & lætari; sibi semper valere & vivere doctus*, afin de bien vivre & bien mourir; c'est la tâche d'un chacun. Il faut mener & conduire sa vie à la façon d'une grande affaire de poids & de conséquence & comme un prix fait, duquel il faut rendre compte exactement & par le menu. C'est notre grande affaires; aussi tout le reste n'est que baboies, choses accessoires & superficiaires. Il y en a qui déliberent bien de ce faire, mais c'est quand il ne leur faut plus vivre, ressemblent à ceux qui attendent à vendre & acheter jusques aprés que la foire est passée, & puis font des sottes & vaines plaintes.
Voyez l. 1. c. 36.
Ne me sera-t-il jamais loisible de faire ma retraite, & vivre à moi, *quàm serum est incipere cùm desinendum est: quàm stulta mortalitatis oblivio? dùm differtur*,

differtur, vita transcurrit. Voilà pourquoi les sages crient de bien ménager le temps, *tempori parce*, Que nous n'avons besoin de chose tant que du temps, disoit Zenon, car la vie est courte, & l'art est long; non l'art de guérir, mais plutôt de vivre, qui est la sagesse. A ce premier & capital avis servent les suivans.

2. Apprendre à demeurer, se délecter & contenter seul, voire se passer de tout le monde, si besoin est; la plus grande chose est de sçavoir être soi, la vertu se contente de soi, gagnons sur nous de pouvoir à bon escient vivre seuls, & y vivre à notre aise, apprenons à nous passer & nous déprendre de toutes liaisons, qui nous attachent à autrui, & que notre contentement dépende de nous, sans chercher ni aussi dédaigner ou refuser les compagnies, voire gaiment & aller & s'y trouver; si le besoin nôtre ou d'autrui le requiert; mais ne nous y accoquiner, & y établir notre plaisir, comme aucuns, qui sont comme demi-perdus étant seuls. Il faut avoir au dedans soi de quoi s'entretenir & contenter, & *in sinu suo gaudere*. Qui a gagné ce point se plaît partout & en toutes choses. Il faut bien faire la mine conforme à la compagnie & à l'affaire, qui se présente & se traite & s'accommoder à autrui; triste si besoin est, mais au dedans se tenir toujours même. Ceci est la méditation & considération, qui est l'aliment & la vie de l'esprit, *cujus vivere*

est cogitare. Or, par le bénéfice de nature il n'y a occupation que nous fassions plus souvent, plus long-temps qui soit plus facile, plus naturelle & plus nôtre, que méditer, entretenir ses pensées. Mais elle n'est pas à tout de même, ains bien diverse, selon que les esprits sont aux uns; c'est fétardise, oisiveté languissante, vacance & disette de toute autre besogne; mais les grands en font leur principale vacation & plus sérieuse étude, dont ils ne sont jamais plus embesognés ni moins seuls, (comme il est dit de Scipion) que quand ils sont seuls & séjournent d'affaires, à l'imitation de Dieu, qui vit & se paît d'éternelle pensée. C'est la besogne des Dieux (dit Aristote) de laquelle naît leur béatitude & la nôtre.

3. Se connoître & cultiver.

Or, cette solitaire occupation & cet entretien joyeux ne doit point être en vanité, moins en chose vicieuse; mais en l'étude & connoissance profonde, & puis diligente culture de soi-même: c'est le prix fait, le principal, premier & plus plein ouvrage de chacun. Il faut toujours se guetter, tâter, sonder, jamais ne s'abandonner, être toujours chez soi, se tenir à soi. Et trouvant que plusieurs choses ne vont pas bien, soit par vice & défaut de nature, ou contagion d'autrui ou accident survenu, qui nous trouble, faut tout doucement les corriger & y pourvoir. Il faut s'arraisonner soi-même, se redresser & remettre courageusement,

non pas se laisser aller & couler par dédain & nonchalance.

Il faut en évitant toute fainéantise & fétardise, qui ne fait qu'enrouiller & gâter & l'esprit & le corps, se tenir toujours en haleine, en exercice & en office; non toutefois trop tendu, violent & pénible, mais sur-tout honnête, vertueux & sérieux: & plutôt pour ce faire, se tailler de la besogne, & se proposer des desseins pour s'y occuper joyeusement, conférant avec les honnêtes hommes & les bons livres, dispensant bien son temps & non vivre tumultuairement & à l'hasard. 4. Se tenir en exercice.

Ménager bien & faire son profit de toutes choses qui se présentent, se font, se disent s'en faire leçon, se les appliquer sans en faire bruit ni semblant. 5. Ménager toutes choses

Et pour plus particulariser nous sçavons que le devoir de l'homme envers soi est en trois, comme il a trois parties à regler & conduire, l'esprit, le corps & les biens. Pour l'esprit, (le premier & principal auquel appartiennent premiérement & par préciput les avis généraux, que nous venons de dire, nous sçavons que tous ses mouvemens reviennent à deux, penser & desirer; l'entendement & la volonté, auxquels répondent la science & la vertu, les deux ornemens de l'esprit. Quant au premier qui est l'entendement, il le faut préserver de deux choses aucunement contraires & externes, sçavoir; sottise & folie, c'est-à-dire, de 6. Regler son esprit, c'est-à-dire, son jugement.

vanité & niaiseries, d'une part, c'est l'abâtardir & le perdre ; il n'a pas été fait pour niaiser, *non ad jocum & lusum genitus, sed ad severitatem potiùs*, & d'opinions fantasques, absurdes & extravagantes, d'autre c'est se salir & vilaner. Il le faut paître & entretenir de choses utiles & sérieuses, le teindre & abreuver d'opinions saines, douces, naturelles, & ne faut pas tant étudier à l'élever & guinder, à le tendre & roidir, comme à le régler, ordonner & policer. L'ordre & la pertinence, c'est l'effet de sagesse, qui donne prix à l'ame, sur-tout se garder de présomption, opiniâtreté, vices familiers à ceux qui ont quelque gaillardise & vigueur d'esprit ; plutôt se tenir au doute, en suspens, principalement ès choses qui reçoivent oppositions & raisons de toutes parts, malaisées à cuire & digérer, c'est une belle chose, que sçavoir bien ignorer, & douter est la plus sûre, de laquelle ont fait profession les plus nobles philosophes, voire c'est le principal effet & fruit de la science.

Pour le regard de la volonté, il faut en toutes choses se régler & soumettre à la droite raison, qui est l'office de vertu, non à l'opinion volage, inconstante, fausse ordinairement, moins encore à la passion. Ce sont les trois qui remuent & régissent nos ames. Mais voici la différence, le sage se regle & range à ce qui est selon nature & raison, regarde au devoir, tient pour apocryphe

& suspect ce qui est de l'opinion, condamne tout à fait ce qui est de la passion, & pource vit-il en paix, chemine tout doucement en toutes choses, n'est point sujet à se repentir, se dédire, changer car quoiqu'il avienne, il ne pouvoit mieux faire ni choisir; & puis il ne s'échauffe point, car la raison va tout doux. Le fol qui se laisse mener à ces deux, ne fait qu'extravaguer, se gendarmer; jamais ne repose. Il est toujours à se raviser, changer, rabiller, repentir & jamais n'est content; aussi n'appartient-il qu'au sage de l'être, & qu'à la raison & à la vertu de nous faire & rendre tels. *Nulla placidior quies nisi quam ratio composuit.* L'homme de bien se doit régénérer, respecter & craindre sa raison & sa conscience, qui est son bon génie, si qu'il ne puisse sans honte broncher en leur présence, *rarum est, ut satis se quisque vereatur.*

Quant au corps, l'on lui doit l'assistance & conduite. C'est folie de vouloir séquestrer & déprendre ces deux parties principales l'une de l'autre ; au rebours il les faut rallier & rejoindre. La nature nous a donné le corps comme instrument nécessaire à la vie ; il faut que l'esprit, comme le principal, prenne la tutelle du corps. Il ne le doit pas servir; ce seroit la plus vile, injuste, honteuse, & onéreuse servitude de toutes ; mais l'assister, le conseiller & lui être comme mari. Il lui doit donc du soin & non du service: il le doit traiter comme seigneur, non comme tyran; le nourrir,

non l'engraisser, lui montrant qu'il ne vit pas pour lui, mais qu'il ne peut vivre ici bas sans lui. C'est adresse à l'ouvrier de sçavoir bien user & se servir de ses outils. Aussi est-ce un grand avantage à l'homme de se sçavoir bien servir de son corps, & le rendre instrument propre à exercer la vertu. Au reste le corps se conserve en bon état par nourriture modérée & exercice bien réglé. Comment l'esprit doit avoir part & lui faire compagnie aux plaisirs, il a été dit ci-dessus, & sera encore L. 2. c. 6. dit en la vertu de tempérance.

9. Pour les biens. Quant aux biens & au devoir d'un chacun en cet endroit, il y a plusieurs & divers offices, sont sciences différentes qu'amasser des biens, conserver, ménager, emploitter & leur donner tout. Tel est sçavant en l'un, qui n'entend rien en l'autre, & n'y est propre. L'acquisition a plus de parties que toutes les autres. L'emploitte est la plus glorieuse & ambitieuse. La conservation & la garde, qui est propre à la femme, est sombre.

Ce sont deux extrêmités pareillement vicieuses, aimer & affectionner les richesses, les haïr & rejetter. J'entends richesse ce qui est outre & par-dessus la nécessité & la suffisance. Le sage ne fera ni l'un ni l'autre selon le souhait & priere de Salomon, ni richesse ni pauvreté; mais les tiendra en leur rang les estimant ce qu'elles sont, chose de soi indifférente, matiere de bien & de mal, utiles à beaucoup de bonnes choses.

Les maux & miseres qui sont à l'affectionner & haïr les biens, ont été dit ci-dessus: voici maintenant la regle en la médiocrité qui est en cinq mots. 1. Les vouloir mais ne les aimer point, *sapiens non amat divitias, sed mavult.* Tout ainsi que l'homme petit & foible de corps voudroit bien être plus haut & plus robuste, mais c'est sans soucier & sans s'en donner peine, cherchant sans passion ce que la nature desire, la fortune ne nous en sçauroit priver. 2. Encore beaucoup moins les chercher au dépens & dommage d'autrui, ou par moyens lâches & sordides, afin que personne ne nous les pleure, plaigne ou envie, s'il n'est malicieux. 3. Avenant & entrant par la la porte honnête de devant, ne les rebuter, ains gaiement les accepter & recevoir en sa maison, non en son cœur; en sa possession, non en son amour, comme n'en étant dignes. 4. Les ayant, les employer honnêtement & discrétement en bien méritant d'autrui, afin que pour le moins soit autant honnête leur sortie que leur entrée. 5. S'en allant d'elles-mêmes, se dérobant & se perdant ne s'en contrister, ne s'en allant rien du nôtre, *si divitiæ effluxerint, non auferent nisi semetipsas.* Bref celui ne mérite être accepté de Dieu, & est indigne de son amour & de profession de vertu, qui fait cas des biens de ce monde. L. 1. c. 23.

Aude hospes contemnere opes, & te quoque dignum Finge Deo.

AVERTISSEMENT.

De la justice & devoir de l'homme envers l'homme.

Ce devoir est grand & a plusieurs parties. Nous en ferons du premier coup deux grandes; en la premiere nous mettrons les devoirs généraux, simples & communs, requis de tous, & un chacun, envers tous & un chacun, soient de cœur, de parole & de fait, qui sont amitié, foi, vérité & amonition libre, bienfait, humanité, libéralité, reconnoissance; en la seconde seront les devoirs spéciaux, requis par une spéciale & expresse raison & obligation entre certaines personnes, comme entre les mariés, parens & enfans, maîtres & serviteurs, Princes & sujets, magistrats, les grands & puissans & les petits.

CHAPITRE VII.

Premiere partie qui est des devoirs généraux & communs de tous envers tous; & premiérement de l'amour ou amitié.

1. Description d'amitié.

Amitié est une flamme sacrée, allumée en nos poitrines, premiérement par nature, & a montré sa premiere ardeur entre le mari & la femme, les parens & les enfans; les freres & sœurs, & puis

se roidissant a été rallumée par art & invention des alliances, compagnies, frairies, college & communautés. Mais pource qu'en tout cela étant divisée en plusieurs pieces elle s'affoiblissoit, & qu'elle étoit mêlée & détrempée avec d'autres considérations utiles, commodes, délectables pour se roidir & nourrir, plus ardente s'est ramassée toute en soi, & raccourcie plus étroite entre deux vrais amis. Et c'est la parfaite amitié qui est d'autant plus chaude & spirituelle que tout autre, comme le cœur est plus chaud que le foie & le sang des veines.

L'amitié est l'ame & la vie du monde, plus nécessaire, disent les sages, que le feu & l'eau; *amicitia, necessitudo, amici necessarii*, c'est le soleil, le bâton, le sel de notre vie; car sans icelle tout est ténebres, & n'y a aucune joie, soutien ni goût de vivre: *amicus fidelis protectio fortis, medicamentum vitæ & immortalitatis; & qui invenit illum invenit thesaurum.*

Et ne faut que l'amitié ne soit utile & plaisante qu'en privé, & pour les particuliers; car encore l'est-elle plus au public, c'est la vraie mere nourrice de la société humaine, conservatrice des états & polices. Et n'est suspecte ni ne déplaît qu'aux tyrans & aux monstres, non qu'ils ne l'adorent en leur cœur, mais pource qu'ils ne peuvent être de l'écot; l'amitié seule suffit à conserver ce monde. Et si elle étoit en vigueur par-tout, il ne

3. Combien nécessaire au public.

feroit ja befoin de loi, qui n'a été mife fus que fubfidiairement & comme un fecond remede au défaut de l'amitié, afin de faire & contraindre par fon autorité ce qui devoit être librement & volontairement fait par amitié. Mais la loi demeure beaucoup au-deffous d'elle. Car l'amitié regle le cœur, la langue, la main, la volonté & les effets. La loi ne peut pourvoir qu'au dehors. C'eft pourquoi Ariftote a dit que les bons légiflateurs ont eu plus de foin de l'amitié que de la juftice. Et pource que la loi & la juftice fouvent encore perd fon crédit, le troifieme remede & moindre de tous a été aux armes & à la force du tout contraire au premier de l'amitié. Voilà par degrés les trois moyens du gouvernement politique; mais l'amitié vaut bien plus que les autres, auffi les feconds & fubfidiaires ne valent jamais tant que le premier & principal.

4. Diftinction 1. des caufes. Il y a grande diverfité & diftinction d'amitié; celle des anciens en quatre efpeces, naturelle, fociale & hofpitaliere, vénérienne n'eft point fuffifante. Nous en pouvons marquer trois; la premiere eft tirée des caufes qui l'engendrent, qui font quatre; Nature, vertu, profit, plaifir, qui marchent quelquefois toutes en troupe, autrefois deux ou trois, & affez fouvent une feule. Mais la vertu eft la plus noble & la plus forte, car elle eft fpirituelle & au cœur comme l'amitié; la nature eft au fang, le profit en la bourfe, le

plaisir en quelque partie & sentiment du corps. Aussi la vertu est plus franche & nette, & sans icelle les autres causes sont chétives, lâches & caduques. Qui aime pour la vertu ne se lasse point d'aimer, & si l'amitié se rompt, ne se plaint point. Qui aime pour le profit, si elle rompt, se plaint imprudemment, vient en reproche qu'il a tout fait & a tout perdu. Qui aime pour le plaisir, si la volupté cesse, il se sépare & s'étrange du tout sans se plaindre.

La seconde distinction, qui est pour le regard des personnes, se fait en trois especes, l'une est en droite ligne entre supérieurs & inférieurs; & est ou naturelle comme entre parens & enfans, oncles & neveux; ou légitime comme entre le prince & les sujets, le seigneur & les vassaux, le maître & les serviteurs, le docteur & le disciple, le prélat ou gouverneur & le peuple. Or, cette espece n'est point à proprement parler amitié, tant à cause de la grande disparité qui est entre eux, qui empêche la privauté & familiarité & entiere communication, fruit & effet principal de l'amitié, qu'aussi à cause de l'obligation qui y est, qui fait qu'il y a moins de liberté & de notre choix & affection. Voilà pourquoi on leur donne d'autres noms que l'amitié; car aux inférieurs on requiert d'eux honneur, respect, obéissance, aux supérieurs soin & vigilance envers les inférieurs. La seconde espece d'amitié pour le regard des

5. Des personnes.

personnes est en ligne couchée & collatérale entre pareils ou presque pareils. Et celle-ci est encore double, car ou elle est naturelle, comme entre freres, sœurs, cousins; & celle-ci est plus amitié que la précédente : car il y a moins de disparité. Mais il y a de l'obligation de nature, comme d'un côté elle noue & serre, de l'autre elle relâche. Car à cause des biens & partages & des affaires, il faut quelquefois que les freres & parens se heurtent; outre que souvent la correspondance & relation d'humeurs & volontés, qui est l'essence de l'amitié, ne s'y trouve pas; c'est mon frere, mon parent, mais il est méchant, sot : ou elle est libre & volontaire, comme entre compagnons & amis, qui ne touchent & ne tiennent de rien que de la seule amitié, & c'est proprement & vraiement amitié.

2. La troisieme espece touchant les personnes est mixte & comme composée des deux, dont elle est ou doit être plus forte, c'est la conjugale des mariés, laquelle tient de l'amitié en droite ligne, à cause de la supériorité du mari & infériorité de la femme ; & de l'amitié collatérale étant tous deux de compagnies, parties jointes ensemble & se côtoyant. Dont la femme à été tirée non de la tête ni des pieds, mais du côté de l'homme. Aussi les mariés par-tout & alternativement exercent & montrent toutes ces deux amitiés. En public la droite ; car la femme sage

honore & respecte le mari ; en privé, la collatérale privée & familiere. Cette amitié de mariage est encore d'une autre façon double & composée ; car elle est spirituelle & corporelle, ce qui n'est pas ès autres amitiés, sinon en celle qui est réprouvée par toutes bonnes loix, & par la nature même. L'amitié donc conjugale par ces raisons est grande, forte & puissante. Il y a toutefois deux ou trois choses qui la relâchent & empêchent qu'elle puisse parvenir à perfection d'amitié, l'une qu'il n'y a que l'entrée du mariage libre, car son progrès & sa durée est toute contrainte, forcée, j'entends aux mariages chrétiens, car par-tout ailleurs elle est moins contrainte, à cause des divorces qui sont permis ; l'autre est la foiblesse & insuffisance de la femme qui ne peut répondre & tenir bon à cette parfaite conférence & communication des pensées & jugemens ; son arme n'est pas assez forte & ferme pour fournir & soutenir l'étreinte d'un nœud si durable, c'est comme nouer une chose forte & grosse avec une mince & déliée. Celle-ci ne remplissant pas assez, s'échappe, glisse & se dérobe de l'autre. Encore y a-t-il ici qu'en l'amitié des mariés ils se massent de tant d'autres choses étrangeres, les enfans, les parens d'une part & d'autre, & tant d'autres fusées à démêler, qui troublent souvent & relâchent une vive affection.

6.
La troisieme distinction d'amitié regarde la force 3. des degrés.

& intention, ou la foibleſſe & diminution de l'amitié. Selon cette raiſon il y a double amitié, la coutume & imparfaite qui ſe peut appeller bienveillance, familiarité; accointance privée, & a une infinité de degrés, l'une plus étroite, intime & forte que l'autre; & la parfaite qui ne ſe voit point, & eſt un phœnix au monde; à peine eſt-elle bien conçue par l'imagination.

7. Différences de l'amitié, commune & parfaite.

Nous les connoîtrons toutes deux en les dépeignant & confrontant enſemble, & reconnoiſſant leurs différences. La commune ſe peut bâtir & concilier en peu de temps. De la parfaite il eſt dit, qu'il faut délibérer fort long-temps, & manger un muid de ſel.

2. La commune s'acquiert, ſe bâtit & ſe dreſſe partant de diverſes occaſions & occurrences utiles, déleƈtables; dont un ſage donnoit ces deux moyens d'y parvenir, dire choſes plaiſantes & faire choſes utiles; la parfaite par la ſeule vraie & vive vertu réciproquement bien connue.

3. La commune peut être avec & entre pluſieurs, la parfaite avec un ſeul, qui eſt un autre ſoi-même, & ainſi entre deux ſeulement, qui ne ſont qu'un. Elle s'impliqueroit & s'empêcheroit entre pluſieurs, car ſi deux en même-temps demandoient être ſecourus, s'ils me demandoient offices contraires, ſi l'un commettoit à mon ſilence choſe qu'il eſt expédient à l'autre de ſçavoir, quel ordre?

Certes la division est ennemie de perfection & union de sa germaine.

4. La commune reçoit du plus & du moins des exceptions, restrictions & modifications, s'échauffe ou relâche, sujette à accès & recès, comme la fievre selon la présence ou absence, mérites, bienfaits, &c. la parfaite non toujours même, marchant d'un pas égal, ferme, hautain & constant.

5. La commune reçoit & a besoin de plusieurs regles & précautions données par les sages, dont l'une est aimer sans intérêt de la piété, vérité, vertu, *amicus usque ad aras.* L'autre est d'aimer comme si on avoit à haïr, & haïr comme si on avoit à aimer, c'est-à-dire, tenir toujours la bride en la main, & ne s'abandonner pas si profusément que l'on s'en puisse repentir, si l'amitié venoit à se dénouer.

Item, d'aider & secourir au besoin sans être requis; car l'ami est honteux, & lui coûte de demander ce qu'il pense lui être dû. Item, n'être importun à ses amis, comme ceux qui se plaignent toujours à la maniere des femmes. Or, toutes ces leçons très-salutaires ès amitiés ordinaires n'ont point de lieu en cette souveraine & parfaite amitié.

Nous sçaurons encore mieux ceci par la peinture & description de la parfaite amitié, qui est une confusion de deux ames, très-libre, pleine

8. Description de parfaite amitié.

& universelle. Voici trois mots. 1. Confusion non-seulement conjonction & jointure, comme des choses solides, lesquelles bien attachées, mêlées & nouées soient-elles; si peuvent à part elles être séparées & se connoissent bien. Les ames en cette parfaite amitié sont tellement plongées & nouées l'une dedans l'autre, qu'elles ne se peuvent plus ravoir, ni ne veulent à la maniere des choses liquides mêlées ensemble. 2. Très-libre & bâtie par le pur choix & pure liberté de la volonté sans aucune obligation, occasion ni cause étrangere, il n'y a rien qui soit plus libre & volontaire que l'affection. 3. Universelle sans exception aucune de toutes choses, biens, honneurs, jugemens, pensées, volontés, vie. De cette universelle & si pleine confusion vient que l'une ne peut prêter ni donner à l'autre, & n'y a point entre eux de bienfaits, obligation, reconnoissance, remerciement & autres pareils devoirs qui sont nourriciers des amitiés communes, mais témoignages de division & différence; tout ainsi comme je ne sçais point de gré du service que je me fais, ni l'amitié que je me porte ne croît point pour le secours que je m'apporte. Et au mariage même pour lui donner quelque ressemblance de cette divine liaison, bien qu'il demeure bien au-dessous: les donations sont défendues entre le mari & la femme; & s'il y avoit lieu de se pouvoir donner l'un à l'autre, ce seroit celui qui employeroit

employeroit ſon ami, & recevroit le bienfait qui obligeroit ſon compagnon, car cherchant l'un & l'autre, ſur-tout avec faim de s'entre-bien-faire, celui qui en donne l'occaſion & en prête la matiere, eſt celui qui fait le libéral, donnant ce contentement à ſon ami d'effectuer ce qu'il deſire le plus.

De cette parfaite amitié & communion, nous avons quelques exemples en l'antiquité. Bloſius pris comme très-grand ami de Tiberius Gracchus ja condamné & interrogé ce qu'il eût fait pour lui, ayant répondu toutes choſes, il lui fut demandé, comment s'il t'eût prié de mettre le feu aux temples, l'euſſe-tu fait ? Il repondit que jamais Gracchus n'eut eu telle volonté, mais que quand il l'eût eu il lui eût obéi : très-hardie & dangereuſe réponſe. Il pouvoit dire hardiment que Gracchus n'eût jamais eu cette volonté, c'étoit à lui à en répondre, car comme porte notre deſcription, l'ami parfait non-ſeulement ſçait & connoît pleinement la volonté de ſon ami, & cela ſuffit pour en répondre, mais il la tient en ſa manche & la poſſede entiérement. Et ce qu'il ajoute que ſi Gracchus l'eût voulu il l'eût fait, ce n'eſt rien dit, cela n'altere ni n'empire point ſa premiere réponſe, qui eſt de l'aſſurance de la volonté de Gracchus. Ceci eſt des volontés & jugemens. 2. Voyons des biens. Ils étoient trois amis (ce mot trois heurte nos regles, & fait penſer que ce

9. Exemples.

n'étoit encore une amitié du tout parfaite) deux riches & un pauvre chargé d'une mere vieille, & d'une fille à marier; celui-ci mourant fait son testament, par lequel il legue à un de ses amis de nourrir sa mere & l'entretenir; & à l'autre de marier sa fille, & lui donner le plus grand douaire qu'il pourra; & avenant que l'un d'eux vienne à défaillir, il substitue l'autre. Le peuple se moque de ce testament, les héritiers l'acceptent avec grand contentement, & chacun vient à jouir de son légat, mais étant décédé cinq jours après celui qui avoit pris la mere; l'autre survivant & demeurant universel héritier, entretint soigneusement la mere, & dedans peu de jours il maria en même jour sa fille propre unique, & celle qui lui avoit été léguée, leur départant par égales parts tout son bien. Les sages selon la peinture susdite ont jugé que le premier mourant s'étoit montré plus ami, plus libéral, faisant ses amis héritiers, & leur donnant ce contentement de les employer à son besoin. 3. De la vie, l'histoire est notoire de ces deux amis, dont l'un étant condamné par ce tyran à mourir à certain jour & heure, demande ce délai de reste pour aller pourvoir à ses affaires domestiques en baillant caution, le tyran lui ayant accordé à cette condition, que s'il ne se représentoit au temps, sa caution souffriroit le supplice. Le prisonnier baille son ami qui entre en prison à cette condition; & le temps étant tenu, &

l'ami caution se délibérant de mourir, le condamné ne faillit de se représenter. De quoi le tyran plus qu'ébahi & délivrant tous les deux, les pria de le vouloir recevoir & adopter en leur amitié pour tiers.

CHAPITRE VII.

De la Foi, Fidélité, Perfidie, Secret.

Tous, voire les perfides sçavent & confessent que la foi est le lien de la société humaine, fondement de toute justice, & que sur-tout elle doit être religieusement observée. *Nihil augustius fide, quæ justitiæ fondamentum est, nec ulla res vehementius rempublicam continet & vitam. Sanctissimum humani pectoris bonum.* Dignité de la foi. Cicero.

Antè Jovem generata decus divumque hominumque,
Qua sine non tellus pacem, non æquora norunt,
Justitiæ consors tacitumque in pectore numen.

Toutefois le monde est plein de perfides : peu y en a qui bien & entiérement gardent leur foi : ils la rompent en diverses façons, & ne la sentent pas. Moyennant qu'ils trouvent quelque prétexte & couleur, ils pensent être sauvés. Les autres étudient & cherchent des cachettes, suites, subtilités; *quærunt latebras perjurio.* Or, pour vuider toutes les difficultés qui sont en cette matiere, 2. La foi rare.

Division de cette matiere & sçavoir au vrai comment il s'y faut porter; il y a quatre considérations auxquelles tout se peut rapporter; les personnes tant celui qui donne la foi que celui qui la reçoit; la chose sujette dont est question, & la maniere que la foi a été donnée.

3. Celui qui donne la foi. Quant à celui qui donne la foi, faut qu'il ait puissance de ce faire: s'il est sujet d'autrui, il ne la peut donner, & l'ayant donnée sans congé & approbation de son maître est de nul effet, comme il fut bien montré au Tribun Saturnin & ses complices, qui sortis du Capitole (qu'ils avoient pris par rébellion) sur la foi des Consuls, sujets & officiers de la république, furent justement tués. Mais tout homme libre & à soi doit tenir sa foi, tant grand soit-il & souverain; voire plus est grand, plus y est-il obligé, car plus étoit libre à la donner. Et est bien dit qu'autant doit valoir la simple parole du prince, que le serment d'un privé.

4. Celui qui la reçoit. Quant à celui à qui est donnée la foi, qui qu'il soit, il la lui faut garder, & n'y a que deux exceptions qui sont claires, l'une s'il ne l'avoit pas reçue, & ne s'en étoit contenté, c'est-à-dire, qui auroit demandé autre caution & assurance. Car la foi comme chose sacrée doit être reçue tout simplement, autrement ce n'est plus foi ni fiance, demander otages, donner gardes; prendre caution ou gages avec la foi, c'est chose ridicule. Celui

qui est tenu sous garde d'homme, de muraille, ou de ceps, s'il échappe & se sauve n'est point en faute. La raison du Romain est bonne. *Vult sibi quisque credi, & habita fides ipsam sibi obligat fidem: fides requirit fiduciam & relativa sunt.* L'autre si l'ayant acceptée, il la rompoit le premier, *frangenti fidem, fides frangatur eidem: quando tu me non habes pro Senatore, nec ego te pro Consule.* Le perfide ne mérite que la foi lui soit gardée par droit de nature, sauf que depuis il y ait eu accord qui couvrît la perfidie dont ne seroit plus loisible la venger: hors de ces deux cas il la faut garder à quiconque soit à son sujet, comme sera dit. 2. A l'ennemi, témoin le beau fait d'Attilius Regulus, Chap. 14. la proclamation du Senat Romain contre tous ceux qui avoient été congédiés par Pyrrhus sur leur foi, & Camillus qui ne vouloit pas seulement avoir part ni se servir de la perfidie d'autrui, renvoyant les enfans des Falisque avec leur maître. 3. Au voleur & criminel public, témoin le fait de Pompée aux pirates & brigands, & d'Auguste à Crocotas. 4. Aux ennemis de la religion, à l'exemple de Josué contre les Gabaonites. Mais il ne la faut bailler à ces deux derniers, voleurs & hérétiques ou apostats, ni la recevoir d'eux; car il ne faut capituler ni traiter sciemment paix & alliance avec telles gens, si ce n'est en extrême nécessité, ou pour leur réduction, ou pour un très-grand bien public; mais leur étant donnée la faut garder.

5. Le fujet de la foi. Quant à la chofe fujette, fi elle injufte ou impoffible, l'on en eft quitte, & étant injufte, c'eft bien fait de s'en départir, double faute de la garder. Toute autre excufe hors ces deux, n'eft point de mife, comme perte, dommage, déplaifir, incommodité, difficulté, comme ont pratiqué fouvent les Romains, qui ont rejetté plufieurs avantages grands pour ne rompre leur foi, *quibus tanta utilitate fides antiquior fuit.* Livius.

6. La maniere qu'a été donnée la foi. Quant à la maniere que la foi a été donnée, c'eft où il y a plus à douter; car plufieurs penfent que fi elle a été extorquée ou par force & crainte, ou par fraude & furprife, l'on n'y eft point fujet, pource qu'en tous les deux cas le promettant n'a point eu de volonté, par laquelle il faut juger toutes chofes. Les autres au contraire; & de fait Jofué garda fa foi aux Gabaonites, bien qu'extorquée par grande furprife & faux donné à entendre; & fut déclaré depuis qu'il devoit ainfi faire. Parquoi il femble que l'on peut dire qu'où il y a fimple parole & promeffe, l'on n'y eft point tenu, mais fi la foi donnée a été revêtue & autorifée par ferment, comme au fait de Jofué, l'on y eft tenu pour le refpect du nom de Dieu; mais qu'il eft loifible après en jugement pourfuivre réparation de la tromperie ou violence. La foi donnée avec ferment & intervention du nom de Dieu, oblige plus que la fimple promeffe; & l'enfreindre, qui includ parjure avec la perfidie,

eſt beaucoup pire. Mais penſer aſſurer la foi par ſermens nouveaux & étranges, comme pluſieurs font, eſt ſuperflu entre gens de bien, & inutile, ſi l'on veut être déloyal. Le meilleur eſt de jurer par le Dieu Eternel, vengeur des moqueurs de ſon nom, & infracteurs de la foi.

La perfidie & le parjure eſt plus exécrable que l'athéiſme. L'Atheiſte qui ne croit point de Dieu, ne lui fait pas tant d'injures, ne penſant point qu'il y en ait, que celui qui le ſçait, le croit, & le parjure par moquerie. Celui qui jure pour tromper, ſe moque évidemment de Dieu, & ne craint que l'homme. C'eſt moindre mal de mecroire Dieu, que s'en moquer. L'horreur & le déréglement de la perfidie & du parjure ne ſçauroit être plus richement dépeint qu'il a été par un ancien, diſant que c'eſt donner témoignage de mépriſer Dieu & craindre les hommes. Qu'y a-t-il plus monſtrueux que d'être couard à l'endroit des hommes, & brave à l'endroit de Dieu. Le perfide eſt après traître & ennemi capital de la ſociété humaine; car il rompt & détruit la liaiſon d'icelle, & tout commerce qui eſt la parole, laquelle ſi elle faut, nous ne nous tenons plus. 7. Perfidie, injure à Dieu. Aux hommes

A l'obſervation de la foi appartient la garde fidele du ſecret d'autrui. Or, c'eſt une importune garde mêmement des grands; qui s'en peut paſſer fait ſagement, mais encore faut-il fuir à le ſçavoir, comme fit ce poëte à Lyſimachus. Qui prend en 8. Garder le ſecret.

garde le ſecret d'autrui ſe met plus en peine qu'il ne penſe ; car outre le ſoin qu'il prend ſur ſoi de le bien garder, il s'oblige à ſe feindre & déſavouer ſa penſée, choſe qui fâche fort à un cœur noble & généreux. Toutefois qui le prend en garde le doit tenir religieuſement ; & pour ce faire être bon ſecrétaire : il le doit être par nature & non par art ni par obligation.

CHAPITRE IX.

Vérité & Admonition libre.

1. Choſe excel-ente.

L'AMONITION libre & cordiale eſt une très-ſalutaire & excellente médecine ; c'eſt le meilleur office d'amitié, c'eſt aimer ſainement, que d'entreprendre à bleſſer & offenſer un peu, pour profiter beaucoup ; c'eſt un des plus ſpéciaux & plus utiles commandemens évangeliques ; *ſi peccaverit in te frater tuus, corripe illum, &c.*

2. Utile à qui.

Tous ont quelquefois beſoin de ce remede ; mais ſur-tout ceux qui ſont en grande proſpérité ; car il eſt très-difficile d'être heureux & ſage tout enſemble. Et les princes qui ſoutiennent une vie tant publique, ont a fournir à tant de choſes, ne voyent & n'entendent que par les yeux & les oreilles d'autrui ; & tant de choſes leur ſont célées. Ils ont un extrême beſoin d'être avertis,

autrement ils courent grande fortune, ou ils ſont bien ſages.

Ce bon office eſt rendu de bien peu de gens; il y faut, diſent les ſages, trois choſes, jugement ou diſcrétion, liberté courageuſe, amitié & fidélité. Elle s'aſſaiſſonnent enſemble. Peu s'en mêlent par crainte de déplaire, ou faute de vraie amitié; & de ceux qui s'en mêlent peu le ſçavent bien faire. Or, s'il eſt mal fait, comme une médecine donnée mal à propos, bleſſe ſans profit & produit preſque le même effet avec douleur, que fait la flatterie avec plaiſir. Eſtre loué & être repris mal à propos, c'eſt même bleſſure & choſe pareillement laide à celui qui le fait. La vérité toute noble qu'elle eſt, ſi n'a-t-elle pas ce privilege d'être employée à toute heure & en toute ſorte. Une ſainte remontrance peut bien être appliquée vicieuſement.

3. Rare, difficile, dangereuſe.

Les avis & précautions pour s'y bien gouverner ſeront ceux-ci, s'entend où il n'y a point grande privauté, familiarité, confidence ni d'autorité & puiſſance; car en ces cas n'y a lieu de garder ſoigneuſement ces regles ſuivantes. 1. Obſerver le lieu & le temps; que ce ne ſoit en temps ni lieu de fête & de grande joie, ce ſeroit comme l'on dit troubler toute la fête; ni de triſteſſe & adverſité, ce ſeroit lors un tour d'hoſtilité, vouloir achever du tout, & accabler, c'eſt lors la ſaiſon de ſecourir & conſoler. *Crudelis in*

4. Regles de la vraie amonition.

re adversa objurgatio. Damnare est objurgare, cum auxilio est opus. Le Roi Perseus se voyant ainsi traité par deux de ses familiers, les tua. 2. Non pour toutes fautes indifféremment, non pour les les légeres & petites, c'est être ennuyeux & importun & trop ambitieux repreneur. L'on pourroit dire, il n'en veut ni pour les grandes & dangereuses; lesquelles l'on sent assez, & l'on s'en craint
3. d'être en peine. Il penseroit qu'on le guette. 3. Secrétement & non devant témoins, pour ne lui faire honte, comme il avint à un jeune homme qui reçut si grande honte étant repris de Pythagoras, qu'il s'en pendit; & Plutarque estime que ce fut pour cela qu'Alexandre tua son ami Clytus, de ce qu'il le reprenoit en compagnie; mais principalement que ce ne soit devant ceux desquels l'amonêté requiert être approuvé & estimé comme devant sa partie, en mariage devant ses enfans, ses
4. disciples. 4. D'une naiveté & franchise simple, nonchalante, sans aucun intérêt particulier ou
5. émotion tant petite soit-elle. 5. Se comprendre en la faute & user de termes généraux, nous nous
6. oublions, à quoi pensons-nous? 6. Commencer par louanger & finir par offres de service & secours, cela détrempe fort l'aigreur de la correction, & la fait avaler plus doucement, telle chose vous sied fort bien, non pas si bien telle & telle. Il y a bien à dire entre celles-là & celles-ci; l'on ne diroit jamais qu'elles sortent de même ouvrier.

7. Exprimer la faute par mots qui ſoient au-deſſous de poids de meſure de la faute. Vous n'y avez pas du tout bien penſé, au lieu de dire vous avez mal fait : ne recevez point cette femme qui vous ruinera, au lieu de dire ne l'appellez point car vous vous ruinez pour elle ; ne diſputez point avec tel, au lieu de dire ne lui portez point d'envie. 7.

8. Après l'amonition achevée ne s'en faut aller tout court, mais continuer d'entretenir par autres propos communs & plaiſans. 8.

CHAPITRE X.

De la Flatterie, Menterie & Diſſimulation.

FLATTERIE eſt un poiſon très-dangereux à tous particuliers, & la preſque unique cauſe de la ruine du prince & de l'état ; eſt pire que faux témoignage, lequel ne corrompt pas le juge, mais le trompe ſeulement, lui faiſant donner méchante ſentence contre ſa volonté & jugement ; mais la flatterie corrompt le jugement, enchante l'eſprit, & le rend inhabile à plus connoître la vérité. Et ſi le prince eſt une fois corrompu de flatterie, il faudra meshui que tous ceux qui ſont autour de lui, s'ils ſe veulent ſauver, ſoient flatteurs. C'eſt une choſe donc autant pernicieuſe comme la vérité eſt excellente ; car c'eſt corruption de 1. Flatterie, choſe pernicieuſe & vilaine.

la vérité. C'eſt auſſi un vilain vice d'ame lâche; baſſe & belîtreſſe, auſſi laid & méchant à l'homme, que l'impudence a la femme. *Ut matrona meretrici diſpar erit, atque diſcolor infido ſcurræ diſtabit amicus.* Auſſi ſont comparés les flatteurs aux putains, empoiſonneurs, vendeurs d'huile, quêteurs de repues franches, aux loups; & dit un autre ſage, qu'il vaudroit mieux tomber entre les corbeaux que les flatteurs.

2. Spécialement à deux. Il y a deux ſortes de gens ſujets à être flattés, c'eſt-à-dire, à qui ne manquent jamais gens qui leur fourniſſent de cette marchandiſe, & qui auſſi aiſément s'y laiſſent prendre, ſçavoir les princes chez qui les marchands gagnent crédit par-là, & les femmes; car il n'y a rien ſi propre & ordinaire à corrompre la chaſteté des femmes, que les paître & entretenir de leurs louanges.

3. Difficile à éviter & s'en garder. La flatterie eſt très-difficile à éviter & à s'en garder, non-ſeulement aux femmes à cauſe de leur foibleſſe, & de leur naturel plein de vanité, & amateur de louange; & aux princes à cauſe que ſont leurs parens, amis, premiers officiers, & ceux dont ils ne ſe peuvent paſſer, qui ſont ce métier. Alexandre ce grand Roi & Philoſophe ne s'en put défendre; & n'y a aucun des privés qui ne fit pis que les Rois s'il étoit aſſiduellement eſſayé & corrompu par cette canaille de gens comme ils ſont; mais généralement à tous, d'autant qu'elle eſt mal aiſée à découvrir; car elle eſt ſi bien fardée

& couverte du visage d'amitié, qu'il est mal aisé de la discerner. Elle en usurpe les offices, en a la voix, en porte le nom & le contrefait si artificiellement que vous diriez que c'est-elle. Elle étudie d'agréer & complaire; elle honore & loue; elle s'embesogne fort & se remue pour le bien & service, s'accommode aux volontés & humeurs: quoi plus; elle entreprend même le plus haut & plus propre point d'amitié, qui est de montrer & reprendre librement. Bref le flatteur se veut dire & montrer supérieur en amour, & à celui qu'il flatte. Mais au rebours n'y a rien plus contraire à l'amitié que la médisance, l'injure, l'inimitié toute ouverte; c'est la peste & le poison de la vraie amitié; elle sont du tout incompatibles, *non potes me simul amico & adulatore uti.* Meilleurs sont les aigreurs & pointures de l'ami, que les baisers du flatteur, *meliora vulnera diligentis, quam oscula blandientis.*

Imite & ressemble l'amitié, mais c'en est la peste.

Parquoi pour ne s'y mécompter, voici par sa vraie peinture les moyens de la bien reconnoître & remarquer d'avec la vraie amitié. 1. La flatterie est bientôt suivie de l'intérêt particulier, & en cela se connoît: l'ami ne cherche point le sien. 2. Le flatteur est changeant & divers en ses jugemens; comme le miroir & la cire, qui reçoit toutes formes; c'est un caméleon, un polipus: feignez de louer ou vitupérer & haïr, il en fera tout de même, se pliant & accommodant selon

4. Peinture & antithese de la flatterie & amitié.

qu'il connoîtra être en l'ame du flatté. L'ami est ferme & constant. 3. Il se porte trop ambitieusement & chaudement en tout ce qu'il fait au sçu & vu du flatté, à louer & s'offrir & servir. Il ne tient pas modération aux actions externes, & au contraire au dedans il n'a aucune affection, c'est tout au rebours de l'ami. 4. Il cede & donne toujours le haut bout & la victoire au flatté, & lui applaudit n'ayant d'autre but que de plaire, tellement qu'il loue tout & trop, voire quelquefois à ses dépens, se blâmant & humiliant comme le luiteur qui se baisse pour mieux atterrer son compagnon. L'ami va rondement, ne se soucie s'il a le premier ou second lieu, & ne regarde pas tant à plaire comme d'être utile & profiter, soit-il doucement ou rudement, comme le bon médecin à son malade pour le guérir. 5. Il veut quelquefois usurper la liberté de l'ami à reprendre; mais c'est bien à gauche. Car il s'arrêtera à de petites & légeres choses, feignant n'en voir & n'en sentir de plus grandes; il fera le rude censeur contre les autres parens, serviteurs du flatté de ce qu'ils ne font leur devoir envers lui : ou bien feindra d'avoir entendu quelques légeres accusations contre lui; & être en grande peine d'en sçavoir la vérité de lui-même, & venant le flatté à les nier ou s'en excuser, il prend de-là occasion de le louer plus fort. Je m'en ébahissois bien, dira-t-il, & ne le pouvois pas croire? car je vois

le contraire ; comment prendriez-vous de l'autrui, vous donnez tout le vôtre, & ne vous souciez d'en avoir. Or, bien se servira de repréhension pour davantage flatter, qu'il n'a pas assez de soin de soi, n'épargne pas assez sa personne si requise au public, comme fit un Sénateur à Tybere en plein Sénat avec mauvaise odeur. 6. Bref j'acheverai par ce mot que l'ami toujours regarde, sert, procure & pousse à ce qui est de la raison, de l'honnêteté & du devoir, le flatteur à ce qui est de la passion, du plaisir, & qui est ja malade en l'ame du flatté. Dont est instrument propre à toutes choses de volupté & débauche, & non à ce qui est honnête ou pénible & dangereux, il semble le singe qui n'étant propre à aucun service, comme les autres animaux, pour sa part il sert de jouet & de risée.

A la flatterie est fort conjoint & allié le mentir, vice vilain ; dont disoit un ancien que c'étoit aux esclaves de mentir, & aux libres de dire vérité. Quelle plus grande lâcheté que se dédire de sa propre science ? Le premier trait de la corruption des mœurs est le bannissement de vérité, comme au contraire dit Pindare ; être véritable est le le commencement de grande vertu. Et pernicieux à la société humaine. Nous ne sommes hommes, & ne nous tenons les uns aux autres, comme a été dit, si elle nous faut. Certes le silence est plus sociable que le parler faux. Si le mensonge n'avoit 5. Du mentir, sa laideur & son dommage

qu'un visage comme la vérité, encore y auroit-il quelque remede, car nous prendrions pour certain le contraire de ce que dit le menteur ; mais le revers de la vérité a cent mille figures & un champ indéfini. Le bien, c'est-à-dire, la vertu & la vérité est fini & certain, comme n'y a qu'une voie au blanc ; le mal, c'est-à-dire, le vice, l'erreur & le mensonge est infini & incertain, car mille moyens à se dévoyer du blanc. Certes si l'on connoissoit l'horreur & le poids du mensonge, l'on le poursuivroit à fer & à feu. Et ceux qui ont en charge la jeunesse devroient avec toute instance empêcher & combattre la naissance & le progrès de ce vice, & puis de l'opiniâtreté, & de bonne heure ; car toujours croissent.

6. De la feintise. Il y a une menterie couverte & déguisée, qui est la fantaisie & dissimulation (qualité notable des courtisans, tenue en crédit parmi eux comme vertu) vice d'ame lâche & basse, se déguiser, se cacher sous un masque, n'oser se montrer & se faire voir tel qu'on est, c'est une humeur couarde & servile.

7. Sa difficulté. Or, qui fait profession de ce beau métier, vit en grande peine, c'est une grande inquiétude que de vouloir paroître autre que l'on est, & avoir l'œil à soi, pour la crainte que l'on a d'être découvert. Le soin de cacher son naturel est une gêne, être découvert une confusion. Il n'est tel plaisir que vivre au naturel, vaut mieux être moins estimé,

estimé & vivre ouvertement, que d'avoir tant de peine à se contrefaire, & tenir couvert: la franchise est chose si belle & si noble.

Mais c'est un pauvre métier de ces gens, car la dissimulation ne se porte guere loin; elle est tôt découverte, selon le dire que les choses feintes & violentes ne durent guere; & le salaire à telles gens est que l'on ne se fie point en eux, ni ne les croit-on quand ils disent vérité; l'on tient pour apocryphe, voire pour piperie, tout ce qui vient d'eux. 8. Inutilité.

Or, il y a ici lieu de prudence & de médiocrité; car si le naturel est difforme, vicieux & offensif à autrui, il le faut contraindre, ou pour mieux dire, corriger. Il y a différence entre vivre franchement & vivre nonchalamment. Item il ne faut toujours dire tout, c'est sottise; mais ce que l'on dit, faut qu'il soit tel que l'on pense. 9. Conseil sur ce. 2. art. 7.

Il y a deux sortes de gens auxquels la feintise est excusable, voire aucunement requise, mais pour diverses raisons, sçavoir; le prince pour l'utilité publique, pour le bien & le repos sien & de l'état, comme a été dit ci-dessus. Et les femmes pour la bienséance, car la liberté trop franche & hardie leur est méséante & gauchit à l'impudence. Les petits déguisemens, faire la petite bouche, les figures & feintise, qui sentent à la pudeur & modestie, ne trompent personne que les sots, & leur sient fort bien, sont là au siege 10. Feintise bienséante aux femmes.

d'honneur. Mais c'est chose qu'il ne faut point être en peine de leur apprendre ; car l'hypocrisie est naturelle en elles. Elles y sont toutes formées, & s'en servent par-tout & trop, visage, vêtemens, paroles, contenances, rire, pleurer, & l'exercent non-seulement envers leurs maris vivans, mais encore après leur mort. Elles feignent un grand dueil & souvent au dedans rient. *Jactantius mœrent quæ minus dolent.*

CHAPITRE IX.

Du Bienfait, Obligation & Reconnoissance.

LA science & matiere du bienfait & la reconnoissance de l'obligation active & passive, est grande, de grand usage & fort subtile. C'est en quoi nous faillons le plus : nous ne sçavons ni bien faire ni le reconnoître. Il semble que la grace tant le mérite que la reconnaissance soit courvée, & la vengeance ou la méconnoissance soit à gain, tant nous y sommes plus prompts & ardens. Tacit. Senec. *Gratia oneri est, ultio in quæstu habetur ; altius injuriæ quam merita descendunt.* Nous parlerons donc ici premiérement du mérite & bienfait, où nous comprenons l'humanité, libéralité, aumônes, & leurs contraires, inhumanité, cruauté, & puis de l'obligation, reconnoissance & méconnoissance, ingratitude & vengeance.

Dieu, nature, & toute raiſon nous convient à bien faire & mériter d'autrui ; Dieu par ſon exemple & ſon naturel, qui eſt toute bonté ; & ne ſçaurions mieux imiter Dieu que par ce moyen, *nulla re propius ad Dei naturam accedimus, quam beneficentia. Deus eſt mortalem ſuccurrere mortali* ; Nature, témoin qu'un chacun ſe delecte à voir celui à qui il a bienfait ; c'eſt ſon ſemblable. *Nihil tam ſecundùm naturam, quàm juvare conſortem naturæ.* C'eſt l'œuvre de l'homme de bien & généreux, de bien faire & mériter d'autrui, voire d'en chercher les occaſions, *liberalis etiam dandi cauſas quærit.* Et dit-on que le bon ſang ne peut mentir ni faillir au beſoin. C'eſt grandeur de donner, petiteſſe de prendre, *beatius eſt dare quam accipere.* Qui donne ſe fait honneur, ſe rend maître du preneur ; qui prend ſe vend. Qui premier, dit quelqu'un, a inventé les bienfaits, a forgé des ceps & manottes pour lier & captiver autrui ; dont pluſieurs ont refuſé de prendre, pour ne bleſſer leur liberté, ſpécialement de ceux qu'ils ne vouloient aimer ni reconnoître, comme porte le conſeil des ſages, ne prendre du méchant, pour ne lui être tenu. Céſar diſoit qu'il n'arrivoit aucune voix à ſes oreilles plus plaiſante que prieres & demandes ; c'eſt le mot de grandeur, demandes-moi, *invoca me in die tribulationis* (*eruam te*) & *honorificabis me.* C'eſt auſſi le plus noble & honorable uſage de nos moyens, leſquels

1. Exhortation à bien faire par diverſes raiſons. Cic. Plin.

Ambroſ.

cependant que les tenons & possédons privément, portent des noms vils & abjects, maisons, terres, deniers; mais étant mis au jour, & employés au secours d'autrui, sont ennoblis de titres nouveaux & illustres, bienfaits, libéralités, magnificences. C'est la meilleure & plus utile emploite qui soit, *ars quæstuosissima*, *optima negotiatio*, par laquelle le principal est bien assuré, & le profit en est très-grand. Et à vrai dire l'homme n'a rien vraiment sien, que ce qu'il donne, car ce que l'on retient & garde si serré, se gâte, diminue & échappe par tant d'accidens & la mort enfin; mais ce qui est donné, ne se peut dépérir ou envieillir. Dont Marc Antoine abattu de la fortune, & ne lui restant plus que le droit de mourir, s'écria n'avoir plus rien que ce qu'il avoit donné, *hoc habeo quodcumque dedi.* C'est donc une très-belle & noble chose en tout sens, que cette douce, débonnaire & prompte volonte de bien faire à tous; comme au contraire n'y a vice plus vilain & détestable que la cruauté & contre nature, donc aussi est appellée inhumanité. Laquelle vient de cause contraire à celle du bienfait, sçavoir; de couardise & lâcheté, comme a été dit.

Cruauté. Voyez l. 1. c. 32.

2. Distinction du bienfait.

Il y a deux façons de bien faire à autrui, en lui profitant & en lui plaisant: par le premier l'on est admiré, estimé; pour le second l'on est aimé & bien voulu. Le premier est beaucoup meilleur, il regarde la nécessité & le besoin, c'est

agir en pere & en vrai ami : plus, il y a double bienfaits, les uns ſont devoirs qui ſortent d'obligation naturelle ou légitime ; les autres ſont mérites & libres qui partent d'affection pure. Ceux-ci ſemblent plus nobles ; toutefois ſi ceux-là ſe font avec attention & affection, bien qu'ils ſoient dus, ſont excellens.

Le bienfait & le mérite n'eſt pas proprement ce qui ſe donne, ſe voit, ſe touche ; ce n'en eſt que la matiere groſſe, la marque, la montre ; mais c'eſt la bonne volonté. Le dehors eſt quelquefois petit, & le dedans eſt très-grand ; car ça été avec une très-grande faim & affection, juſques à en chercher les occaſions, on a donné tant que l'on a pu, & de ce qui faiſoit beſoin ou étoit plus cher, *in beneficio hoc ſuſpiciendum quod alteri dedit, ablaturus ſibi, utilitatis ſuæ oblitus.* Au rebours de don grand la grace petite ; car c'eſt à regret, s'il le fait demander & marchander long-temps, & ſonge s'il le donneroit : c'eſt de ſon trop avec parade ; le fait fort valoir ; le donne plus à ſoi & ſon ambition, qu'à la néceſſité & au bien du recevant. Item le dehors peut être incontinent ravi, évanoui, le dedans demeure ferme ; la liberté, ſanté, l'honneur, qui vient d'être donné, peut-être tout à l'inſtant enlevé & emporte par un autre accident, le bienfait nonobſtant demeure entier. 3. Le bienfait interne & externe.

Les avis pour ſe conduire au bienfait ſeront ceux-ci, ſelon l'inſtruction des ſages. Premiérement 4. Regles du bienfait. A qui.

à qui ? à tous ? Il ſemble que bien faire aux méchans & indignes, c'eſt faire tout en un coup pluſieurs fautes, cela donne mauvais nom au donneur, entretient & échauffe la malice, rend ce qui appartient à la vertu & au mérite, comme auſſi au vice. Certes les graces libres & favorables ne ſont dues qu'aux bons & dignes; mais en la néceſſité & en la généralité tout eſt commun. En ces deux cas les méchans & ingrats y ont part, s'ils ſont en néceſſité, ou bien s'ils ſont tellement mêlés avec les bons, que les uns n'en puiſſent avoir ſans les autres. Car il vaut mieux bien faire aux indignes, à cauſe des bons, que d'en priver les bons à cauſe des méchans. Ainſi fait Dieu du bien à tous, pleuvant & élançant ſes rayons indifféremment; Mais ſes dons ſpéciaux, il ne les donne qu'à ceux qu'il a choiſis pour ſiens; *non eſt bonum ſumere panem filiorum & projicere canibus, multum refert utrum aliquem non excludas an eligas.* Au beſoin donc en l'affliction & néceſſité il faut bien faire à tous, *hominibus prodeſſe natura jubet; ubicumque homini beneficio locus.* Nature & humanité nous apprend de regarder, & nous prêter à ceux qui nous tendent les bras, & non à ceux qui nous tournent le dos. A ceux plutôt à qui nous pouvons faire du bien qu'à ceux qui nous en peuvent faire. C'eſt générosité ſe mettre du parti battu de la fortune, pour ſecourir les affligés, & ſouſtraire autant de matiere à l'orgueil & impétuoſité du

victorieux, comme fit Chelonis, fille & femme de Roi, laquelle ayant son pere & son mari mal ensemble, lorsque le mari eut le dessus contre son pere, fit la bonne fille suivant & servant son pere par-tout en ses afflictions; puis venant la chance à tourner, & son pere étant le maître, se tourna du côté de son mari, l'accompagnant en toutes ses traverses.

En second lieu il faut bien faire volontiers, & gaiement, *non ex tristitia aut necessitate, hilarem datorem diligit Deus : bis est gratum, quod opus est, si ultro offeras*, sans se laisser prier ni presser, autrement ce ne sera point agréable: *nemo lubenter debet quod non accipit, sed expressit.* Ce qui est accordé à force de prieres est bien cherement vendu; *non tulit gratis, qui accipit rogans, imò nihil charius emitur, quàm quod precibus.* Celui qui prie s'humilie, se confesse inférieur, couvre son visage de honte, honore grandement celui qu'il prie: dont disoit César après s'être défait de Pompée, qu'il ne prêtoit plus volontiers l'oreille, & ne se plaisoit tant en aucune chose, que d'être prié; & à ces fins donnoit espérance à tous, voire aux ennemis qu'ils obtiendroient tout ce qu'ils demanderoient. Les graces sont vêtues de robes transparentes & desceintes, libres, non contraintes. 5. 2. Volontiers

Tôt & promptement celui-ci semble dépendre du précédent, les bienfaits s'estiment au prix de la volonté. Or, qui demeure long-temps à secourir 6. 3. Tôt.

& donner, semble avoir été long-temps sans le vouloir, *qui tardè fecit, diu noluit.* Comme au rebours la promptitude redouble le bienfait : *bis dat, qui celeriter.* La neutralité & l'amusement qui se fait ici, n'est approuvé de personne que des affronteurs. Il faut user de diligence en tout cas. Il y a donc ici cinq manieres de procéder, dont les trois sont réprouvées, refuser & tard, c'est double injure ; refuser tôt & donner tard, sont presque tout un. Et y en a qui s'offenseroient moins de prompt refus : *minus decipitur, cui negatur celeriter.* C'est donc le bon de donner tôt, mais l'excellent est d'anticiper la demande, deviner la nécessité & le desir.

7. Sans espérance de reddition.

Sans espérance de reddition, c'est où git principalement la force & vertu du bienfait. Si c'est vertu, elle n'est point mercenaire : *tunc est virtus dare beneficia non reditura.* Le bienfait est moins richement assigné où y a rétrogradation & réflexion ; mais quand il n'y a point de lieu de revanche, voire l'on ne sçait d'où vient le bien, là le bienfait est justement en son lustre. Si l'on regarde à la pareille, l'on donner a tard & à peu. Or, il vaut beaucoup mieux renoncer à toute pareille, que laisser à bien faire & mériter ; cherchant ce paiement étranger & accidental, l'on se prive du naturel & vrai, qui est la joie & gratification interne d'avoir bien fait. Aussi ne faut-il être prié deux fois d'une même chose ; faire injure est de

ſoi vilain & abominabe, & n'y faut autre choſe pour s'en garder. Auſſi bien mériter d'autrui, eſt beau & noble, & ne faut autre choſe pour s'y échauffer. Et en un mot, ce n'eſt pas bien faire, ſi l'on regarde à la pareille, c'eſt trafiquer & mettre à profit : *non eſt beneficium quod in quæſtum mittitur.* Il ne faut pas confondre & mêler les actions tant diverſes : *demus beneficia, non fœneremus.* Tels méritent bien d'être trompés qui s'y attendent ; *dignus decipi, qui de recipiendo cogitavit, cum daret.* Celle n'eſt femme de bien, qui pour mieux rappeller & réchauffer, ou par crainte refuſe, *quæ quia non licuit non dedit, ipſa dedit.* Auſſi ne mérite celui qui fait bien pour le r'avoir. Les graces ſont vierges, ſans eſpérance de retour, dit Heſiode.

Bien faire à la façon que deſire & qui vient 8.
à gré à celui qui reçoit, afin qu'il connoiſſe & 6. Au deſir du recevant.
ſente que c'eſt vraiment à lui que l'on l'a fait. Sur quoi eſt à ſçavoir qu'il y a doubles bienfaits; les uns ſont honorables à celui qui les reçoit, dont ils ſe doivent faire en public; les autres utiles qui ſecourent à l'indigence, foibleſſe, honte & autre néceſſité du recevant. Ceux-ci ſe doivent faire ſecrettement, voire s'il eſt beſoin que celui ſeul le ſçache qui le reçoit, & s'il ſert au recevant d'ignorer d'où le bien vient (pource que peut-être il eſt touché de honte, qui l'empêcheroit de prendre encore qu'il en eût beſoin.) Il eſt bon & expédient de lui céler & lui faire couler le bien & ſecours

par ſous main. C'eſt aſſez que le bienfaiteur le ſçache, & ſa conſcience lui ſerve de témoin qui en vaut mille.

9. Sans déméri-te aucun. Sans léſion ou office d'autrui, & ſans préjudice de juſtice ; & bien faire ſans mal faire. 7. donner l'un aux dépens de l'autre, c'eſt ſacrifier le fils en la préſence du pere, dit le ſage.

Et prudemment, l'on eſt quelquefois bien empêché de répondre aux demandes & prieres, à les accorder ou refuſer. Cette difficulté vient du mauvais naturel de l'homme, mêmement du demandeur, qui ſe fâche par trop de ſouffrir un refus, tant juſte ſoit-il & tant doux. C'eſt pourquoi aucuns accordent & promettent tout, témoignage de foibleſſe, voire ne pouvant, ou qui pis eſt, ne voulant tenir & remettant à vuider la difficulté au point de l'exécution, ils ſe fient que pluſieurs choſes arriveront qui pourront empêcher & troubler l'effet de la promeſſe, & ainſi délivrer le prometteur de ſon obligation; ou bien étant queſtion de tenir, l'on trouvera des excuſes & des échapatoires, & cependant contentent pour l'heure le demandeur. Mais tout cela eſt réprouvé ; il ne faut accorder ni promettre que ce que l'on peut, doit & veut tenir. Et ſe trouvant entre ces deux dangers de mal promettre, car il eſt ou injuſte on indigne & méſéant, ou faire un refus qui irritera & cauſera quelque ſédition ou ruine, l'avis eſt de rompre le coup, ou en dilayant la réponſe, ou

bien composant tellement la promesse en termes généraux ou ambigus, qu'elle n'oblige point précisément. Il y a ici subtilité & finesse, éloignée de la franchise, mais l'injustice du demandeur en est cause & le mérite.

D'un cœur humain & affection cordiale, *homo sum, humani à me nihil alienum puto.* Spécialement envers les affligés & indigens, c'est ce qu'on appelle miséricorde. Ceux qui n'ont cette affection, *immanes*, sont inhumains & marqués pour n'être des bons & élus. Mais c'est d'une forte, ferme & généreuse, & non d'une molle, efféminée & troublée. C'est une passion vicieuse & qui peut tomber en méchante ame, de laquelle il est parlé en son lieu; car il y a bonne & mauvaise miséricorde. Il faut secourir aux affligés, sans s'affliger & adapter à soi le mal d'autrui, n'y rien ravaler de la justice & dignité; car Dieu dit qu'il ne faut point avoir pitié du pauvre en jugement; ainsi Dieu & les saints sont dits miséricordieux & pitoyables. 11. 8. D'un esprit d'humanité.

Sans se jacter, en faire fête ni bruit, c'est espece de reproche; ces vanteries ôtent tant la grace, voire décrient odieux les bienfaits, *hoc est in odium beneficia perducere.* C'est en ce sens qu'il est dit que le bienfaiteur doit oublier les bienfaits. 11. 9. Sans jactance.

Continuer & par nouveaux bienfaits confirmer & rajeunir les vieux (cela convie tout le monde à l'aimer & rechercher son amitié) & jamais ne se repentir des vieux, quoiqu'on sente avoir semé 15. 10. Continuer sans se repentir.

en terre stérile & ingrate, *beneficii tui etiam infælicitas placeat, nusquam hæc vox, vellem non fecisse.* L'ingrat ne fait tort qu'à soi, le bienfait pour cela n'est pas perdu ; c'est une chose consacrée, qui ne peut être violée ni étreinte par le vice d'autrui. Et pour ce qu'un autre est méchant, ne faut pas laisser d'être bon & de continuer son office ; mais qui plus est l'œuvre du noble cœur & généreux, est en continuant à bien faire, rompre & vaincre la malice & ingratitude d'autrui, & le remettre en santé ; *optimi viri & ingentis animi est tamdiu ferre ingratum, donec feceris gratum: vincit malos pertinax bonitas.*

14. 11. Ni revoquer ou troubler le bienfait.

Sans troubler ou importuner le recevant en sa jouissance, comme font ceux qui ayant donné une dignité ou charge à quelqu'un, veulent encore après l'exercer ; ou bien lui procurer un bien, pour puis en tirer tout ce qu'il leur plaira. Celui qui a reçu ce bien ne le doit endurer, & pource n'est point ingrat, & le bienfaiteur efface son bienfait, & cancelle l'obligation. Un de nos Papes refusant à un Cardinal qui le prioit peut-être de chose injuste, & lui alléguant d'être cause qu'il étoit Pape, répondit bien, laisse-moi donc être Pape, & ne m'ôte ce que tu m'as donné.

15. Distinction des bienfaits.

Après ces regles & avis de bien faire, il est à sçavoir qu'il y a des bienfaits plus recevables & agréables les uns que les autres, & qui sont plus ou moins obligeans; ceux-là sont les mieux venus,

qui sortent de main amie, de ceux que l'on est disposé d'aimer sans cette occasion; au contraire il est grief d'être obligé à celui qui ne plaît & auquel on ne veut rien devoir. Ceux aussi qui viennent de la main de celui qui est aucunement obligé; car il y a de justice & obligent moins. Ceux qui sont faits en la nécessité & au grand besoin, ceux-ci ont une grande force, ils font oublier toutes les injures & offenses passées, s'il y en avoit eu; & obligent fort: comme au contraire le refus en telle saison est fort injurieux, & fait oublier tous les précédens bienfaits. Ceux qui se peuvent reconnoître & recevoir la pareille, comme au contraire les autres engendrent haine; car celui qui se sent du tout obligé sans pouvoir payer, toutefois qu'il voit son bienfaiteur, il pense voir le témoin de son impuissance ou ingratitude, & lui fait mal au cœur. Il y en a qui plus sont honnêtes & gracieux, plus sont au recevant, s'il est homme d'honneur, comme ceux qui lient la conscience, la volonté, car ils serrent bien plus & le font demeurer en cervelle & en crainte de s'oublier & faillir. L'on est bien plus prisonnier sous la parole que sous la clef. il vaut mieux être attaché par les liens civils & publics, que par la loi d'honnêteté & de conscience; plutôt deux notaires qu'un. Je me fie en vous, en votre foi & conscience; celui-ci fait plus d'honneur, mais étreint, serre, sollicite & presse

bien plus ; & celui-là l'on s'y porte plus lâchement, car l'on se fie que la loi & les attaches externes réveilleront assez, quand il le faudra. Où il y a moins de la contrainte, la volonté se resserre, *quod me jus cogit, vix à voluntate impetrem.*

16. Obligation mere & fille du bienfait.

Du bienfait naît l'obligation, & d'elle aussi il en sort & est produit ; ainsi est-il l'enfant & le pere, l'effet & la cause, & y a double obligation active & passive. Les parens, les princes & supérieurs par devoir de leur charge sont tenus de bien faire & profiter à ceux qui leur sont commis, recommandés par la nature, ou par la loi, & généralement tous ayant moyens envers tous nécessiteux & affligés, par le commandement de nature. Voilà l'obligation premiere, puis des bienfaits, soient-ils dus & émanés de cette premiere obligation, ou bien libres & purs mérites, sort l'obligation seconde & acquise, par laquelle les recevans sont tenus à la reconnoissance & remerciement : tout ceci est signifié par Hesiode, qui a fait les graces, trois en nombre, & s'entretenant par les mains.

17. Obligation premiere & mere.

La premiere obligation s'acquitte par les bons offices d'un chacun, qui est en quelque charge, lesquels seront tantôt discourus en la seconde partie qui est des devoirs particuliers ; mais elle s'affermit & se relâche, & amoindrit accidentalement par les conditions, & le fait de ceux qui les reçoivent. Car leurs offenses, ingratitudes

& indignités déchargent aucunement ceux qui ſont obligés d'en avoir ſoin ; & ſemble que l'on en peut preſque autant dire de leurs défauts naturels. L'on peut juſtement moins aimer ſon enfant, ſon couſin, ſon ſujet non-ſeulement malicieux & indigne, mais encore laid, boſſu, malheureux, mal né ; Dieu même lui en a rabattu cela de ſon prix & eſtimation naturelle ; mais il faut en ſe refroidiſſant garder modération & juſtice : car ceci ne touche pas le ſecours de la néceſſité, & les offices dus par la raiſon publique, mais l'attention & affection qui eſt l'interne obligation

La ſeconde obligation née des bienfaits eſt celle que nous avons à traiter & régler maintenant ; premiérement la loi de reconnoiſſance & remerciement eſt naturelle, témoin les bêtes, non-ſeulement privées & domeſtiques, mais farouches & ſauvages ; auxquelles ſe trouvent de notables exemples de reconnoiſſance, comme du lion envers l'eſclave Romain, *officia etiam feræ ſentiunt.* Secondement c'eſt acte de vertu & témoignage de bonne ame, dont eſt plus à eſtimer que le bienfait, lequel ſouvent vient d'abondance, puiſſance, amour de ſon propre intérêt, rarement de la pure vertu, la reconnoiſſance toujours d'un bon cœur ; dont le bienfait peut-être plus deſirable, mais la reconnoiſſance plus louable. Tiercement c'eſt une choſe aiſée voire plaiſante, & qui eſt en la main d'un chacun. Il n'y a rien ſi aiſé

18. Seconde & fidelle reconnoiſſance recommandée. Voyez ceci liv. 1. c. 8.

que d'agir selon nature, rien si plaisant que de s'acquitter & demeurer libre.

5. Par-tout ceci est aisé à voir combien est lâche & vilain vice la méconnoissance & ingratitude, déplaisant & odieux à tous, *dixeris maledicta cuncta cùm ingratum hominem dixeris.* Contre nature; dont Platon parlant de son disciple Aristote, l'appelloit l'ingrat mulet: elle est aussi sans excuse & ne peut venir que d'une méchante nature, *grave vitium, intolerabile quod dissociat homines.* (Senec.) La vengeance qui suit l'injure, comme méconnoissance le bienfait, est bien plus forte & pressante (car l'injure presse plus que le bienfait, *altius injuriæ quam merita descendunt*) c'est une très-violente passion, mais non pas de beaucoup près si vilain & difforme vice que l'ingratitude; c'est comme des maux qu'il y a qui ne sont point dangereux, sont plus douloureux & pressans que les mortels; en la vengeance y a quelque espece de justice, & ne s'en cache-t-on point, en l'ingratitude n'y a que poltronnerie & honte.

18. Regles de la reconnoissance. La reconnoissance pour être telle qu'il faut, doit avoir ces conditions, premiérement recevoir gracieusement le bienfait avec visage & parole aimable & riante: *qui gratè beneficium accepit, primam ejus pensionem solvit*; secondement ne l'oublier jamais, *ingratissimum omnium qui oblitus, nusquam enim fieri potest, cui totum beneficium elapsum est.* (Senec.) Le tiers office est le publier: *ingenui*

pudoris

pudoris est fateri per quos profecerimus, & hæc quasi merces autoris. Comme on a trouvé le cœur & la main d'autrui ouverte à bien faire, aussi faut-il avoir la bouche ouverte à le prêcher ; & afin que la mémoire en soit plus ferme & solemnelle, nommer le bienfait & le présent du nom du bienfaiteur. Le quatrieme est à rendre avec ces quatre mots d'avis. Que ce ne soit tout promptement, ni trop curieusement, cela a mauvaise odeur & semble que l'on ne veuille rien devoir, mais payer le bienfait ; c'est aussi donner occasion au bienfaisant de penser que son bienfait n'a pas été bien reçu ; se montrer trop ambitieux & soigneux de rendre, c'est encourir soupçon d'ingratitude. Il faut donc que ce soit quelque temps après, & non fort long, afin de ne laisser vieillir le présent : (les graces sont peintes jeunes) & avec belle occasion, laquelle s'offre de soi-même, ou bien étudiée sans éclat & sans bruit. 2. Que ce soit avec usure, & surpasse le bienfait, comme la bonne terre, *ingratus est, qui beneficium reddit sine usura*, ou à tout le moins l'égale avec toute démonstration, que l'on étoit obligé à mieux, & que ceci n'est pas pour satisfaire à l'obligation, mais pour montrer qu'on se reconnoît obligé. 3. Que ce soit très-volontiers & de bon cœur. *Ingratus est qui metu gratus est.* Si ainsi il a été donné, *eodem animo beneficium habetur, quo datur : errat si quis beneficium libentius accipit quam reddit.* 4. Si l'impuissance y

Idem. Plin.

est de le rendre par effet, au moins la volonté y doit être, qui est ra premiere & principale partie, & comme l'ame tant du bienfait que de la reconnoissance; elle n'a point de témoin que soi-même; & faut reconnoître non-seulement le bien reçu, mais encore celui qui a été offert & qui pouvoit être reçu, c'est-à-dire, la volonté du bienfaiteur, qui est, comme a été dit, le principal.



SECONDE PARTIE,

Qui est des devoirs spéciaux de certains à certains par certaine & spéciale obligation.

PRÉFACE.

AYANT à parler des devoirs spéciaux & particuliers différens, selon la diversité des personnes & de leurs états, soient inégaux, comme supérieurs & inférieurs, ou égaux, nous commencerons par les mariés, qui sont mixtes & tiennent de tous les deux, égalité & inégalité. Aussi faut-il premiérement parler de la justice & des devoirs privés & domestiques, avant que des publics, car ils précédent; comme les familles & maisons sont premieres que les républiques, dont la justice privée qui se rend en la famille, est l'image, la source & le modele de la république.

Or, ces devoirs privés & domestiques sont trois, sçavoir; entre le mari & la femme, les parens & les enfans, les maîtres & les serviteurs. Voilà toutes les parties d'une maison & famille, laquelle prend son fondement du mari & de la femme qui en sont les maîtres & auteurs. Parquoi premiérement des mariés.

CHAPITRE XII.

Devoir des Mariés.

SELON les deux considérations diverses, qui sont au mariage, comme a été dit, sçavoir; égalité & inégalité, aussi sont de deux sortes les devoirs & offices des mariés, les uns mêmes & communs à tous deux également réciproques & de pareille obligation, encore que selon l'usage du monde ne soient de pareille peine, reproche, inconvénient, sçavoir; une entiere loyauté, fidélité, communauté & communication de toutes. Puis un soin & autorité sur la famille & tout le bien de la maison. De ceci plus au long au livre premier.

Devoirs communs, l. 1. c. 42.

7 42.

Les autres sont particuliers & différens selon l'inégalité qui est entre eux, car ceux du mari sont: 1. Instruire sa femme, l'enseigner avec douceur de toute chose qui est de son devoir, honneur & bien, & dont elle est capable. 2. La

2. Particuliers du mari.

nourrir, soit qu'elle ait apporté douaire ou non. 3. La vêtir. 4. Coucher avec elle. 5. L'aimer & la défendre : les deux extrêmités sont laides & vicieuses, les tenir sujettes comme servantes & assujettir à elles comme maîtresses. Voilà les principaux. Ceux-ci viennent après, la panser malade, la délivrer captive, l'ensevelir morte, la nourrir demeurant veuve, & les enfans qu'il a eu d'elle par provision testamentaire.

3. De la femme. Les devoirs de la femme sont rendre honneur, révérence & respect à son mari, comme à son maître & bon seigneur; ainsi ont appellé leurs maris les femmes sages, & le mot Hebreu *Baal* signifie tous les deux mari & seigneur. Celle qui s'acquitte de ce devoir, fait plus pour soi & son honneur, que pour son mari; & faisant autrement ne fait tort qu'à elle. 2. Obéissance en toutes choses justes & licites, s'accommodant & se ployant aux mœurs & humeurs de son mari, comme le bon miroir qui représente fidelement la face, n'ayant aucun dessein, amour, pensement particulier; mais comme les dimensions & accidens qui n'ont aucune action ou mouvement propre, & ne se remuent qu'avec le corps, elles se tiennent en tout & par-tout au mari. 3. Service, comme lui appareiller par soi ou par autrui ses vivres, lui laver les pieds. 4. Garder la maison, dont est comparée à la tortue, & est peinte ayant les pieds nuds, & principalemeut le mari absent. Car

éloignée du mari elle doit être comme invisible, & au rebours de la lune ne paroître point, & près de son soleil paroître. 5. Demeurer en silence & ne parler qu'avec son mari, ou pour son mari; & pource que c'est chose rare & difficile que la femme silencieuse, elle est dite un don de Dieu précieux. 6. Vaquer & étudier à la ménagerie, c'est la plus utile & honorable science & occupation de la femme, c'est sa maîtresse qualité, & qu'on doit en mariage chercher principalement en fortune; c'est le seul douaire qui sert à ruiner ou à sauver les maisons, mais elle est rare. Il y en a d'avaricieuses, mais de ménageres peu. Or, il y a bien à dire des deux. *De ménagerie tôt après à part.* Eccl. 26.

En l'accointance & usage de mariage, il faut de la modération, c'est une religieuse & dévote liaison: voilà pourquoi le plaisir qu'on en tire doit être mêlé à quelque sévérité, une volupté prudente & consciencieuse. Il faut toucher sa femme sévérement & pour l'honnêteté, comme dit est, & de peur comme dit Aristote, qu'en la chatouillant trop lâchement, le plaisir ne la fasse sortir des gonds de la raison, & pour la santé; car le plaisir trop chaud & assidu altere la sémence, & empêche la génération. Afin d'autre part qu'elle ne soit trop languissante, morfondue & stérile, il s'y faut présenter rarement. Solon l'a taillé à trois fois le mois, il ne s'y peut donner loi; ni regle certaine.

4. Avis sur l'accointance privée des mariés.

Plutarq. in Solone.

La doctrine de la ménagerie suit volontiers, & est annexée au mariage.

CHAPITRE XIII.

Ménagerie.

1. LA ménagerie est une belle, juste & utile occupation. C'est chose heureuse, dit Platon, de faire ses affaires particuliers sans injustice. Il n'y a rien si beau qu'un ménage bien réglé, bien paisible.

2. C'est une occupation qui n'est pas difficile, qui sera capable d'autre chose, le sera de celle-là; mais elle est empêchante, pénible, épineuse, à cause d'un si grand nombre d'affaires, lesquels bien qu'ils soient petits & menus, toutefois pource qu'ils sont drus, épais & fréquens, fâchent & ennuyent. Les épines domestiques piquent, pource qu'elles sont ordinaires; mais si elles viennent des personnes principales de la famille, elles rongent, ulcerent & sont irremédiables.

3. Avoir à qui se fier & sur qui se reposer, c'est un grand séjour & moyen propre pour vivre à son aise; il le faut choisir loyal & entier, comme l'on peut, & puis l'obliger à bien faire par une grande confiance: *habita fides ipsam obligat fidem: multi fallere docuerunt, dum timent falli; & aliis jus peccandi, suspicando dederunt.*

Les préceptes & avis de ménagerie principaux 4.
font ceux-ci : 1. Acheter & dépendre toutes chofes en temps & faifon, elles font meilleures & à meilleur prix. 2. Garder que les chofes qui font en la maifon ne fe gâtent & périffent ou fe perdent & s'emportent. Ceci eft principalemet à la femme, à laquelle Ariftote donne par préciput cette autorité & ce foin. 3. Pourvoir premiérement & principalement à ces trois, néceffité, netteté, ordre ; & puis s'il y a moyen, l'on avifera à ces trois autres (mais les Sages ne s'en donneront pas grande peine : *non ampliter fed munditer convivium ; plus quam fumptus*) Abondance, pompe & parade, exquife & riche façon. Le contraire fe pratique fouvent aux bonnes maifons, où y aura lits garnis de foie, pourfilés d'or, & n'y aura qu'une couverture fimple en hiver, fans aucune commodité de ce qui eft le plus néceffaire. Ainfi de tout le refte.

Régler fa dépenfe, ce qui fait en ôtant le fu- 5.
perflu, fans faillir à la néceffité, devoir & bienféance ; un ducat en la bourfe fait plus d'honneur que dix mal dépendus, difoit quelqu'un. Puis, mais c'eft l'induftrie & la fuffifance, faire même dépenfe à moindre frais, & fur-tout ne dépendre jamais fur le gain avenir & efpéré.

Avoir le foin & l'œil fur tout ; la vigilance & 6.
préfence du maître, dit le proverbe, engraiffe le cheval & la terre. Mais pour le moins le maître

& la maîtresse doivent céler leur ignorance & insuffisance aux affaires de la maison, & encore plus leur nonchalance, faisant mine de s'y entendre & d'y penser; car si les officiers & valets croyent que l'on ne s'en soucie, ils en feront de belles.

CHAPITRE XIV.

Devoir des Parens & Enfans.

Le devoir & obligation des parens & enfans est réciproque & réciproquement naturelle ; si celle des enfans est plus étroite, celle des parens est plus ancienne, étant les parens premiers auteurs & la cause, & plus importante au public ; car pour le peupler & garnir de gens de bien & bons citoyens, est nécessaire la culture & bonne nourriture de la jeunesse, qui est la semence de la république. Et ne vient point tant de mal au Public de l'ingratitude des enfans envers leurs parens, comme de la nonchalance des parens en l'instruction des enfans; dont avec grande raison en Lacédémone, & autres bonnes polices, y avoit punition & amende contre les parens, quand leurs enfans étoient mal complexionnés. Et disoit Platon, qu'il ne sçavoit point en quoi l'homme dût apporter plus de soin & de diligence qu'à faire un bon fils. Et Crates s'écrioit en colere, à quel propos tant de soin d'amasser des biens & ne se

foucier à qui les laiſſer? C'eſt comme ſe foucier du foulier & non de ſon pied. Pourquoi des biens à un qui n'eſt pas ſage, & n'en ſçait uſer? Comme une belle & riche ſelle ſur un mauvais cheval. Les parens ſont donc doublement obligés à ce devoir, & pource que ce ſont leurs enfans, & pource que ce ſont les plantes tendres & l'eſpérance de la république; c'eſt cultiver ſa terre & celle du public enſemble.

Or, c'eſt l'office à quatre parties ſucceſſives, ſelon les quatre biens que l'enfant doit recevoir ſucceſſivement de ſes parens, la vie & la nourriture, l'inſtruction, la communication. La premiere regarde le temps que l'enfant eſt au ventre juſques à la ſortie incluſivement; la ſeconde le temps de l'enfance au berceau, juſques à ce qu'il ſçache marcher & parler; la tierce toute la jeuneſſe; cette partie ſera plus au long & ſérieuſement traitée; la quatrieme eſt de leur affection, communication & comportement envers leurs enfans ja hommes faits, touchant les biens, penſées, deſſeins. 2. Diviſion de l'office des parens.

La premiere qui regarde la génération & portée au ventre n'eſt pas eſtimée & obſervée avec telle diligence qu'elle doit, combien qu'elle ait autant ou plus de part au bien & mal des enfans, tant de leurs corps que de leurs eſprits; que l'éducation & inſtruction après qu'ils ſont nés & grandelets. C'eſt-elle qui donne la ſubſtance, la trempe, 3. Premiere partie, l'office des parens.

le temperamment, le naturel; l'autre eſt artificielle & acquiſe, & s'il ſe commet faute en cette premiere partie, la ſeconde, ni la troiſieme ne la réparera pas non plus que la faute en la premiere concoction de l'eſtomac ne ſe rabille pas en la ſeconde ni troiſieme. Nos hommes vont à l'étourdie à cet accouplage, pouſſés par la ſeule volonté & envie de ſe décharger de ce qui les chatouille & les preſſe, s'il en avient conception, c'eſt rencontre, c'eſt cas fortuit; perſonne n'y va d'aguet & avec telle déliberation & diſpoſition précédente, comme il faut & que nature requiert. Puiſque donc les hommes ſe font à l'avanture & à l'haſard, ce n'eſt merveilles ſi tant rarement il s'en trouve de beaux, bons, ſains, ſages & bien faits. Voici donc bien briévement ſelon la Philoſophie, les avis particuliers ſur cette premiere partie, c'eſt-à-dire, pour faire des enfans mâles, ſains, ſages & aviſés; car ce qui ſert à l'une de ces choſes, ſert aux autres. 1. L'homme s'accouplera de femme qui ne ſoit de vile, vilaine & lâche condition, ni de mauvaiſe & vicieuſe compoſition corporelle. 2. S'abſtiendra de cette action & copulation ſept ou huit jours. 3. Durant leſquels ſe nourriſſant de bonnes viandes plus chaudes & ſeches qu'autrement, & qui ſe cuiſent bien en l'eſtomac. 4. Faſſe l'exercice peu plus que médiocre. Tout ceci tend à ce que la ſemence ſoit bien cuite & aſſaiſonnée, chaude & ſeche, propre à un

temperamment mâle, sain & sage. Les fainéans, lascifs, grands mangeurs, qui pource mal cuisent; ne font que filles ou hommes efféminés & lâches. (comme raconte Hippocrates des Scythes) 5. Et s'approcher de sa partie avertie d'en faire tout de même, long-temps après le repas; c'est-à-dire, le ventre vuide & à jeun (car le ventre plein ne fait rien qui vaille pour l'esprit ni pour le corps) dont Diogenes reprocha à un jeune homme débauché, que son pere l'avoit planté étant ivre. Et la loi des Carthaginois est louée de Platon, qui enjoint s'abstenir de vin le jour que l'on s'approche de sa femme) 6. Et loin des mois de la femme, six ou sept jours devant & autant ou plus après. 7. Et sur le point de la conception & rétention des semences, elle se tournant & ramassant du côté droit se tienne à recoi quelque temps. 8. Lequel réglement touchant les viandes & l'exercice se doit continuer par la mere durant le temps de la portée.

l. 2. de legib.

Pour venir au second point de cet office, après la naissance de l'enfant, ces quatre points s'observeront. 1. L'enfant sera lavé d'eau chaude & salée, pour rendre ensemble souples & fermes les membres, essuyer & dessécher la chair & le cerveau, affermir les nerfs, coutume très-bonne d'orient & des Juifs. 2. La nourrice, si elle est à choisir, soit jeune, de tempéramment le moins froid & humide qui se pourra, nourrie à la peine,

4. 2. partie de l'office des parens. Ezec. 6.

à coucher dur, manger peu, endurcie au froid & au chaud. J'ai dit, si elle est à choisir ; car selon raison & tous les sages, ce doit être la mere ; dont ils crient fort contre elle quand elle ne prend cette charge, y étant conviée & comme obligée par nature, qui lui apprête à ces fins le lait aux mammelles, par l'exemple des bêtes, par l'amour & jalousie qu'elle doit avoir de ses petits, qui reçoivent un très-grand dommage au changement de l'aliment ja accoutumé en un étranger, & peut-être très-mauvais & d'un tempéramment tout contraire au premier ; dont elles ne sont meres qu'à demi.
Au'. Gell. l. 12. c. 1. *Quod est contra naturum imperfectum, ac dimidiatum matris genus peperisse, & statim à se abjecisse, aluisse utero sanguine suo nescio quid quod non videret : non alere autem nunc suo lacte, quod videat jam viventem, jam hominem jam matris officia implorantem.* 3. La nourriture outre la mamelle soit lait de chevre, ou plutôt beurre, plus subtile & aërée partie du lait, cuit avec miel & un peu de sel. Ce sont choses tres-propres pour le corps & pour l'esprit par l'avis de tous les sages & grands médecins Grecs & Hebreux. *Butyrum*
Galen. multis locis. Homer 10. Iliad Esai. 7. *& mel comedet, ut sciat reprobare malum, & eligere bonum.* La qualité du lait ou beurre est fort tempérée & de bonne nourriture, la siccité du miel & du sel consomme l'humidité trop grande du cerveau & le dispose à la sagesse. 4. L'enfant soit peu-à-peu accoutumé & endurci à l'air, au chaud

&au froid, & ne faut craindre en cela, vu qu'en ſeptentrion ils lavent bien leurs enfans ſortant du ventre de la mere en eau froide, & ne s'en trouvent pas mal.

Les deux premieres parties de l'office des parens 5.
ont été bientôt expédiées; par où il paroît que ceux ne ſont vrais peres qui n'apportent le ſoin, l'affection & la diligence à ces choſes ſuſdites; qui ſont cauſe ou occaſion, par nonchalance ou autrement, de la mort ou avortement de leurs enfans, qui les expoſent étant nés, dont ils ſont privés par les loix de la puiſſance paternelle. Et les enfans à la honte des parens demeurent eſclaves de ceux qui les enlevent & nourriſſent, qui n'ont ſoin de les élever & préſerver du feu, de l'eau & tout encombre.

La troiſieme partie, qui eſt de l'inſtruction, 6.
ſera plus ſérieuſement traitée. Si-tôt que cet enfant marchant & parlant commencera à remuer ſon ame avec le corps, & que les facultés d'icelle s'ouvriront & développeront la mémoire, l'imagination, ratiocination qui ſert à quatre ou cinq ans, il faut avoir un grand ſoin & attention à la bien former; car cette premiere teinture & liqueur de laquelle ſera imbue cette ame, aura une très-grande puiſſance. Il ne peut dire combien peut cette premiere impreſſion & formation de la jeuneſſe, juſques à vaincre la nature même. Nourriture dit-on, paſſe nature, Lycurgue le fit voir à tout

3. Partie de l'office des parens. Inſtruction combien importante.

enfans ; car on y apprend, dit-on, la plus belle ſcience du monde, qui eſt de bien commander & de bien obéir, & où l'on forge les bons Légiſlateurs, Empereurs d'armées, Magiſtrats, citoyens. Ils avoient cette jeuneſſe & leur inſtruction en recommandation ſur toutes choſes, dont Antipater leur demandant cinquante enfans pour otages, ils dirent qu'ils aimoient mieux deux fois autant d'hommes faits.

Or, avant entrer en cette matiere, je veux donner ici un avertiſſement de poids : il y en a qui travaillent fort à découvrir leurs inclinations & à quoi ils feront propres. Mais c'eſt choſe ſi tendre, obſcure & incertaine qu'à chaque fois l'on ſe trouve trompé après avoir fort dépendu & travaillé. Parquoi ſans s'arrêter à ces foibles & légeres divinations & pronoſtiques tirées des mouvemens de leur enfance, il faut leur donner une inſtruction univerſellement bonne & utile, par laquelle ils deviennent capables, prêts & diſpoſés à tout. C'eſt travailler à l'aſſuré, & faire ce qu'il faut toujours faire ; ce ſera une teinture bonne à recevoir toutes les autres. 8.

Pour entrer maintenant en cette matiere, nous la pourrons rapporter à trois points, former l'eſprit, dreſſer le corps, régler les mœurs. Mais avant que donner les avis particuliers ſervans à ces trois, il y en a de généraux qui appartiennent à la maniere de procéder en cette affaire pour s'y 9. Diviſion de cete matiere.

porter dignement & heureusement, qu'il faut sçavoir un réalable.

10. Avis général sur l'instruction. Garder les oreilles.

Le premier est de garder soigneusement son ame pucelle & nette de la contagion & corruption du monde, qu'elle ne reçoive aucune tache ni atteinte mauvaise. Et pour ce faire il faut diligemment garder les portes, ce sont les oreilles principalement, & puis les yeux, c'est-à-dire, donner ordre qu'aucun, fut-il même son parent, n'approche de cet enfant, qui lui puisse dire ou souffler aux oreilles quelque chose de mauvais. Il ne faut qu'un mot, un petit propos, pour faire un mal difficile à réparer. Garde les oreilles sur-tout, & les yeux. A ce propos Platon est d'avis de ne permettre que valets, servantes & viles personnes entretiennent les enfans; car ils ne leur peuvent dire que fables, propos vilains & niais, si pis ils ne disent. Or, c'est déja abreuver & embabouiner cette tendre jeunesse de sottises & niaiseries.

11. 2. Avis général, choix des instructeurs, propos & livres.

Le second avis est au choix tant des personnes qui auront charge de cet enfant, que des propos que l'on lui tiendra, & des livres que l'on lui baillera. Quant aux personnes ce doivent être gens de bien, bien nés, doux & agréables, ayant la tête bien faite, plus pleine de sagesse que de science, & qu'ils s'entendent bien ensemble, de peur que par avis contraires ou par dissemblable voie de procéder, l'un par rigueur, l'autre par flatterie, ils ne s'entrempêchent & ne troublent leur charge,
&

leur dessein. Les livres & propos ne doivent être de choses petites, sottes, frivoles; mais grandes, sérieuses, nobles & généreuses; qui réglent les sens, les opinions, les mœurs, comme ceux qui font connoître la condition humaine, les branles & ressorts de nos ames, afin de se connoître, & les autres; lui apprendre ce qu'il faut craindre, aimer, desirer, ce que c'est que passion, vertu, ce qu'il y a à dire entre l'ambition & l'avarice, la servitude & la sujettion, la liberté & la licence. Aussi-bien leur fera-t-on avaler les unes que les autres. L'on se trompe. Il ne faut pas plus d'esprit à entendre les beaux exemples de Valere Maxime & toute l'histoire Grecque & Romaine (qui est la plus belle science & leçon du monde) qu'à entendre Amadis de Gaule & autres pareils comptes vains. L'enfant qui peut sçavoir combien il y a de poules chez sa mere, & connoître ses cousins, comprendra bien combien il y a eu de Rois, & puis de Cesars à Rome. Il ne se faut pas défier de la portée & suffisance de l'esprit; mais il faut sçavoir bien se conduire & manier.

Le troisieme est de se porter envers lui, & procéder de façon non austere, rude & sévere; mais douce, riante, enjouée. Parquoi nous condamnons ici tout à plat la coutume presque universelle de battre, fouetter, injurier & crier après les enfans, & les tenir en grande crainte & sujettion, comme il se fait aux Colleges. Car elle est très-inique &

12. 3 Avis général. Instruction douce & franche.

punissable, comme est un juge & médecin, qui seroit animé & ému de colere contre son criminel & patient, préjudiciable & toute contraire au dessein que l'on a, qui est de rendre amoureux & poursuivant la vertu, sagesse, science, honnêteté. Or, cette façon impérieuse & rude leur en fait venir la haine, l'horreur & le dépit; puis les effarouche & les entête, leur abat & ôte le courage, tellement que leur esprit n'est plus que
Coloss. 3. servile, bas & esclave, aussi sont-ils traités en esclaves. *Parentes ne provocetis ad iracundiam filios vestros, ne despondeant animum.* Se voyant ainsi traités ne font rien qui vaille, maudissent & le maître & l'apprentissage. S'ils font ce que l'on requiert d'eux, c'est pource qu'on les regarde, c'est par crainte & non gaiement & noblement, & ainsi non honnêtement. S'ils y ont failli pour se sauver de la rigueur, ils ont recours aux remedes lâches & vilaines menteries, fausses excuses, larmes de dépit, cachettes, fuites, toutes choses pires que la faute qu'ils ont faite.

Terent. *Dùm id rescitum iri credit, tantisper cavet :*
Si sperat fore clam, rursum ad ingenium redit ;
Ille, quem beneficio adjungas, ex animo facit ;
Studet par referre, præsens, absensque idem erit.

Je veux qu'on le traite librement & libéralement, y employant la raison & les douces remontrances, & lui engendrant au cœur les affections d'honneur

& de pudeur. La premiere lui servira d'éperon au bien; la seconde de bride pour le retirer & dégoûter du mal. Il y a je ne sçais quoi de servile & de vilain en la rigueur & contrainte, ennemi de l'honneur & vraie liberté. Il faut tout au rebours leur grossir le cœur d'ingénuité, de franchise, d'amour, de vertu & d'honneur.

Pudore & liberalitate liberos retinere
Satius esse credo, quàm metu: Terent
Hoc patrium est potius consuefacere filium
Sua sponte rectè facere, quam alieno metu.
Hoc pater ac dominus interest, hoc qui nequit
Fateatur se nescire imperare liberis.

Les coups sont pour les bêtes qui n'entendent pas raison, les injures & crieries sont pour les esclaves. Qui est une fois accoutumé, ne vaut plus rien; Mais la raison, la beauté de l'action, la ressemblance aux gens de bien, l'honneur, l'approbation de tous, la gratification qui en demeure au-dedans, & qui au-dehors en est rendue par ceux qui la sçavent, & leurs contraires, la laideur & indignité du fait, la honte, le reproche, le regret au cœur & l'improbation de tous, ce sont les armes, la monnoie, les aiguillons des enfans biens nés, & que l'on veut rendre honnêtes. C'est ce qu'il leur faut toujours sonner aux oreilles; si ces moyens ne sont rien, tous les autres de rudesse n'ont garde de profiter. Ce qui ne se peut

faire par raison, prudence, adresse, ne se fera jamais par force, & quand il se feroit, ne vaudroit rien. Mais ces moyens ici ne peuvent être inutiles, s'ils y sont employés de bonne heure, avant qu'il y ait encore rien de gâté. Je ne veux pour cela approuver cette lâche & flatteuse indulgence, & sotte crainte de contrister les enfans, qui est une autre extrêmité aussi mauvaise. C'est comme le lierre qui tue & rend stérile l'arbre qu'elle embrasse; le singe qui tue ses petits par force de les embrasser, & ceux qui craignent d'empoigner par les cheveux celui qui se noye de peur de lui faire mal, & le laissent périr. Contre ce vice le sage Hébreu parle tant. Il faut contenir la jeunesse en discipline non corporelle des bêtes ou forçats, mais spirituelle, humaine, liberale de la raison.

proverb. 13. Eccles. 30.

13. Avis particuliers touchant l'esprit. 1. Fondamental de la fin & du but de l'instruction de la jeunesse

Venons maintenant aux particuliers & plus exprès avis de cette instruction. Le premier chef d'iceux est comme nous avons dit, d'exercer, aiguiser & former l'esprit. Sur quoi y a divers préceptes, mais le premier, principal & fondamental des autres, qui regarde le but & la fin de l'instruction, & que je desire plus inculquer à cause qu'il est peu embrassé & suivi, & tous courent après son contraire, qui est un erreur tout commun & ordinaire. C'est d'avoir beaucoup plus & tout le principal soin d'exercer, cultiver & faire valoir le naturel & propre bien, & moins amasser & acquérir de l'étranger, plus tendre à la sagesse qu'à

la ſcience & à l'art ; plus à former bien le jugement & par conſéquent la volonté & la conſcience, qu'à remplir la mémoire & rechauſſer l'imagination. Ce ſont les trois parties maîtreſſes de l'ame raiſonnable ; Mais la premiere eſt le jugement, l. 1. c. 19. comme a été diſcouru ci-deſſus, où je renvoye expreſſément le lecteur. Or, le monde fait tout le contraire, qui court tout après l'art, la ſcience, l'acquis. Les parens pour rendre leur enfans ſçavans ſont une grande dépenſe, & les enfans prennent une grande peine, *ut omnium rerum ſic litterarum intemperantia laboramus*, Tacitus. & bien ſouvent tout eſt perdu ; mais de les rendre ſages & honnêtes, habiles, à quoi n'y a tant de dépenſe ni de peine, ils ne s'en ſoucient pas. Quelle plus notable folie au monde, qu'admirer plus la ſcience, l'acquis, la mémoire que la ſageſſe, le naturel ? Or, tous ne commettent pas cette faute de même eſprit, les uns ſimplement menés par la coutume, penſant que la ſageſſe & la ſcience ne ſont pas choſes fort différentes, ou pour le moins qu'elles marchent toujours enſemble, qu'il faut avoir l'une pour avoir l'autre ; ceux-ci méritent d'être remontrés & enſeignés ; les autres y vont de malice, & ſçavent bien ce qui en eſt ; mais à quelque prix que ce ſoit, ils veulent l'art & la ſcience. Car c'eſt un moyen maintenant en l'Europe occidentale d'acquérir bruit, réputation, richeſſes. Ces gens-ci font de ſcience, métier & marchandiſe, ſcience

mercenaire, pedantesque, sordide & méchanique; ils achetent de la science pour puis la revendre. Laissons ces marchands comme incurables.

14. Comparaison de science & sagesse. Pour enseigner les autres & découvrir la faute qui est en tout ceci, il faut montrer deux choses, l'une que la science & la sagesse sont choses fort différentes, & que la sagesse vaut mieux que toute la science du monde, comme le ciel vaut mieux que toute la terre, & l'or que le fer; l'autre que non-seulement elles sont différentes; mais qu'elles ne vont qu'elles ne vont presque jamais ensemble, qu'elles s'entrempêchent l'une l'autre ordinairement, qui est fort sçavant n'est guere sage; & qui est sage n'est pas sçavant. Il y a bien quelques exceptions en ceci, mais elles sont bien rares. Ce sont des grandes ames, riches, heureuses. Il y en a eu en l'antiquité, mais il ne s'en trouve presque plus.

15. Définition de science & sagesse. Pour ce faire il faut premiérement sçavoir que c'est que science & sagesse. Science est un grand amas & provision du bien d'autrui; c'est un soigneux recueil de ce que l'on a vu, oui dire & lu aux livres, c'est-à-dire, des beaux dits & faits des grands personnages qui ont été en toutes nations. Or, le gardoir & le magasin où demeure & se garde cette grande provision, l'étui de la science & des biens acquis est la mémoire. Qui a bonne mémoire, il ne tient qu'à lui qu'il n'est sçavant; car il en a le moyen. La sagesse est un maniement

doux & regle de l'ame; celui-là eſt ſage, qui ſe conduit en ſes deſirs, penſées, opinions, paroles, faits, réglemens avec meſure & proportion. Bref en un mot, la ſageſſe eſt la regle de l'ame; & celui qui manie cette regle, c'eſt le jugement qui voit, juge, eſtime toutes choſes, les arrange comme il faut, rend à chacun ce qui lui appartient. Voyons maintenant leurs différences, & combien la ſageſſe vaut mieux.

La ſcience eſt un petit & ſtérile bien au prix 16.
de la ſageſſe; car non-ſeulement elle n'eſt point néceſſaire, car des trois parties du monde les deux & plus s'en paſſent bien; mais encore elle eſt peu utile, & ſert à peu de choſes. Elle ne ſert point à la vie; combien de gens riches & pauvres, grands & petits vivent plaiſamment & heureuſement ſans avoir oui parler de ſcience? Il y a bien d'autres choſes plus utiles au ſervice de la vie & ſociété humaine, comme l'honneur, la gloire, la nobleſſe, la dignité, qui toutefois ne ſont néceſſaires. 2. Ni aux choſes naturelles, leſ- 2.
quelles l'ignorant fait auſſi bien que le ſçavant. La nature eſt à cela ſuffiſante maîtreſſe. 3. Ni à la 3.
prud'hommie, & à nous rendre meilleurs, *paucis eſt opus litteris ad bonam mentem*, plutôt elle y empêche. Qui voudra bien regarder trouvera non-ſeulement plus de gens de bien, mais encore de plus excellens en toute ſorte de vertu, ignorans que ſçavans, témoin Rome qui a été plus prude

encore jeune & ignorante, que vieille, fine & sçavante. *Simplex illa & aperta virtus in obscuram & solertem scientiam versa est.* La science ne sert qu'à inventer finesses, subtilités, artifices & toutes choses ennemies d'innocence, laquelle loge volontiers avec la simplicité & l'ignorance. L'athéisme, les erreurs, les sectes & les troubles du monde sont sorties de l'ordre des sçavans. La premiere tentation du diable, dit la Bible, & le commencement de tout mal & de la ruine du genre humain, a été l'opinion, le desir & envie de science. *Eritis sicut Dii, scientes bonum & malum.* Les Sirenes pour piper & attraper Ulisse en leurs filets, lui offrirent en don la science, & S. Paul avertit de s'en donner garde, *ne quis vos seducat per philosophiam.* Un des plus sçavans qui a été, parle de la science comme de chose non-seulement vaine, mais encore nuisible, pénible & fâcheuse. Bref la science nous peut rendre plus humains & courtois, mais non plus gens de bien.

Salomon ou son Ecclesiaste.

4. Ne sert de rien aussi à nous adoucir ou nous délivrer des maux qui nous pressent en ce monde. Au rebours elle les aigrit, les enfle & grossit, témoins les enfans idiots, simples, ignorans, mesurans les choses au seul goût présent, ont beaucoup meilleur marché des maux, & les supportent plus doucement que les sçavans & habiles, & se laissent plus facilement tailler, incifer. La science nous anticipe les maux, tellement que le mal est

plutôt en l'ame par la ſcience qu'en nature. Le ſage a dit, que qui s'acquiert ſcience, s'acquiert du travail & du tourment ; l'ignorance eſt un bien plus propre remede contre tous maux. *Iners malorum remedium ignorantia eſt* ; d'où viennent In Eccleſiaſt. ces conſeils de nos amis, n'y penſez plus, ôtez cela de votre tête & de votre mémoire ; eſt-ce pas nous renvoyer & remettre entre les bras de l'ignorance, comme au meilleur abri & couvert qui ſoit ? C'eſt bien une moquerie ; car le ſouvenir & l'oubli n'eſt pas en notre puiſſance. Mais ils veulent faire comme les chirurgiens qui ne pouvant guérir la plaie, la pallient & l'endorment. Ceux qui conſeillent ſe tuer aux maux extrêmes & irremédiables, ne renvoyent-ils pas bien à l'ignorance, ſtupidité, inſenſibilité ? La ſageſſe eſt un bien néceſſaire & univerſellement utile à toutes choſes ; elle gouverne & regle tout : il n'y a rien qui ſe puiſſe cacher ou dérober de ſa juriſdiction & connoiſſance ; elle régente par-tout en guerre, en public, en privé ; elle regle même les débauches, les jeux, les danſes, les banquets, & apporte de la bride & de la modération. Bref il n'y a rien qui ne ſe puiſſe & ne ſe doive faire ſagement, diſcrétement & prudemment. Au contraire ſans ſageſſe, tout s'en va en trouble & en confuſion.

Secondement la ſcience eſt ſervile, baſſe & méchanique au prix de la ſageſſe : c'eſt une choſe 17.

empruntée avec peine. Le ſcavant eſt comme la corneille revêtue & parée de plumes dérobées des autres oiſeaux. Il ſe montre & entretient le monde, mais c'eſt aux dépens d'autrui ; & faut qu'il mette toujours la main au bonnet, pour reconnoître & nommer avec honneur celui de qui il a emprunté ce qu'il dit. Le ſage eſt comme celui qui vit de ſes rentes. La ſageſſe eſt un bien propre & ſien ; c'eſt un naturel bon, bien cultivé & labouré.

18. Tiercement, les conditions ſont bien autres, plus belles & plus nobles de l'une que de l'autre. 1. La ſcience eſt fiere, préſomptueuſe, arrogante, opiniâtre, indiſcrette, querelleuſe, *ſcientia inflat.* La ſageſſe modeſte, retenue, douce & paiſible. 2. La ſcience eſt caqueteresse, envieuſe de ſe montrer, qui toutefois ne ſçait faire aucune choſe, n'eſt point active, mais ſeulement propre à parler & à en compter. La ſageſſe fait, elle agit & gouverne tout.

La ſcience donc & la ſageſſe ſont choſes bien différentes, & la ſageſſe eſt bien plus excellente, plus à priſer & eſtimer que la ſcience. Car elle elle eſt néceſſaire, utile par-tout, univerſelle, active, noble, honnête, gracieuſe, joyeuſe. La ſcience eſt particuliere, non néceſſaire ni guere utile, point active, ſervile, méchanique, mélancolique, opiniâtre, préſomptueuſe.

19. Science & ſageſſe ne ſe rencontrent.

Venons à l'autre point, qui eſt qu'elles ne ſont pas toujours enſemble, mais au rebours elles ſont

presque toujours séparées. La raison naturelle est, comme a été dit, que les temperammens sont contraires. Car celui de la science & memoi e est humide, & celui de la sagesse & du jugement est sec. Ceci aussi nous est signifié en ce qui avint aux premiers hommes, lesquels si-tôt qu'ils jetterent leurs yeux sur la science, & en eurent envie, ils furent dépouillés de la sagesse, de laquelle ils avoient été investis de leur origine : par expérience nous voyons tous les jours le même. Les plus beaux & florissans Etats, Républiques, Empires anciens & modernes, ont été & sont gouvernés très-sagement en paix & en guerre sans aucune science. Rome les premiers cinq cens ans qu'elle a fleuri en vertu & vaillance, étoit sans science, & si-tôt qu'elle a commencé à devenir sçavante, elle a commencé de se rompre ; se troubler par guerres civiles & se ruiner. La plus belle police qui fut jamais, la Lacédemonienne bâtie par Lycurgue, qui a produit les plus grands personnages, n'avoit aucune profession des lettres ; c'étoit l'école de vertu, de sagesse, & s'est rendue victorieuse d'Athenes, la plus sçavante ville du monde, l'école de toutes sciences, le domicile des muses, le magazin des Philosophes. Voilà les anciens. Le plus grand & florissant état & empire qui soit maintenant au monde, c'est celui du grand seigneur, lequel comme le lion de toute la terre se fait craindre, redouter par tous les Princes

Sagesse sans science.

& Monarques du monde ; & en cet état il n'y a aucune profeſſion de ſcience ni école, ni permiſſion de lire, enſeigner au public non pas même pour la religion. Qui conduit & fait même proſpérer cet état ? la ſageſſe, la prudence. Mais venons aux états auxquels les lettres & la ſcience ſont en crédit. Qui les gouvernent ? Ce ne ſont point les ſçavans. Prenons pour exemple ce royaume, auquel la ſcience & les lettres ont été en plus grand honneur qu'en tout le reſte du monde, & qui ſemble avoir ſuccedé à Athenes. Les principaux officiers de cette couronne, Connétabine, Maréchaux, Amiraux, & puis les Secrétaires d'états qui expédient les affaires, ſont gens ordinairement du tout ſans lettres. Certes pluſieurs grands légiſlateurs, fondateurs & princes ont banni & chaſſé la ſcience, comme le venin & la peſte des républiques, Licinius, Valentinien, Mahomet, Lycurgue. Voilà la ſageſſe ſans ſcience.

Science ſans ſageſſe.

Voyons la ſcience ſans ſageſſe, il eſt bien aiſé. Regardons un peu ceux qui font profeſſion des lettres, qui viennent des écoles & univerſités, & ont la tête toute pleine d'Ariſtote, de Ciceron, de Bartole. Y a-t-il gens au monde plus ineptes & plus ſots & plus mal propres à toutes choſes ? Dont eſt venu le proverbe, que pour dire ſot, inepte, l'on dit un clerc, un pédant. Et pour dire une choſe mal faite, l'on la dit faite en clerc. Il ſemble que la ſcience entête les gens & leur donne

un coup de marteau (comme l'on dit) à la tête, & les fait devenir fots ou fols, felon que difoit le Roi Agrippa à faint Paul, *Multæ te litteræ ad infaniam adducunt.* Il y a force gens, que s'ils n'euffent jamais été au College, ils feroient plus fages, & leurs freres qui n'ont point étudié font plus fages. *Ut melius fuiffet non didiciffe; nam poftquàm docti prodierunt, boni defunt.* Venez à la pratique, prenez-moi un de ces fçavanteaux, menez-le moi au confeil de ville, en une affemblée en laquelle l'on délibere des affaires d'état, ou de la police ou de la ménagerie, vous ne vîtes jamais homme plus étonné, il pâlira, couffira; mais il ne fçait ce qu'il doit dire. S'il fe mêle de parler, ce feront de longs difcours, des définitions, divifions d'Ariftote. *Ergò gluq.* Ecoutez en ce même confeil un marchand, un bourgeois qui n'a jamais oui parler d'Ariftote, il opinera mieux, donnera de meilleurs avis & expédiens que les fçavans. Actor. 26.

20. Or, ce n'eft pas affez d'avoir dit le fait, que la fageffe & la fcience ne vont guere enfemble. Il en faut chercher la raifon, & en la cherchant je payerai & fatisferai ceux qui pourroient être offenfés de ce deffus, & penfer que je fuis ennemi de la fcience. C'eft donc une queftion, d'où vient que fçavant & fage ne fe rencontrent guere enfemble. Il y a bien grande raifon de faire cette queftion; car c'eft un cas étrange & contre raifon,

Eft chercher la raifon de cette féparation.

qu'un homme pour être sçavant n'en soit pas plus sage; car la science est un chemin, un moyen & instrument propre à la sagesse. Voici deux hommes, un qui a étudié, l'autre non; celui qui a étudié doit & est obligé d'être beaucoup plus sage que l'autre, car il a tout ce que l'autre a, c'est-à-dire le naturel, une raison, un esprit, & outre cela il a les avis, les discours & jugemens de tous les plus grands hommes du monde, qu'il trouve par les livres. Ne doit-il donc pas être plus sage, plus habile, plus honnête que l'autre, puis qu'avec ses moyens propres & naturels, il en a tant d'étrangers acquis & tirés de toutes parts? comme dit quelqu'un, le bien naturel joint avec l'accidental fait une bonne composition, & néanmoins nous voyons le contraire, comme a été dit.

21. Réponse, la mauvaise discipline.

Or, la vraie raison & réponse à cela, c'est la mauvaise & finistre façon d'étudier, & la mauvaise instruction. Ils prennent aux livres & aux écoles de très-bonnes choses, mais de très-mauvaises mains. Dont il avient que tous ces biens ne leur profitent de rien, demeurent indigens & nécessiteux au milieu des richesses & de l'abondance, & comme Tantalus près de la viande en meurent de faim : c'est qu'arrivant aux livres & aux écoles, ils ne regardent qu'à garnir & remplir leur mémoire de ce qu'ils disent & entendent, & les voilà sçavans, & non à polir & former leur

jugement pour se rendre sages, comme celui qui mettroit le pain dedans sa poche & non dedans son ventre, il auroit enfin sa poche pleine & mourroit de faim. Ainsi avec la mémoire bien pleine ils demeurent sots, *student non sibi & vitæ sed aliis & scholæ.* Ils se préparent à être rapporteurs ; Ciceron a dit, Aristote, Platon a laissé par écrit, &c. & eux ne sçavent rien dire. Ils font deux fautes, l'une qu'ils n'appliquent pas ce qu'ils apprennent à eux-mêmes à se former à la vertu, sagesse, résolution ; & ainsi leur science leur est inutile ; l'autre est que pendant ce long-temps qu'ils employent avec grande peine & dépense, à amasser & empocher ce qu'ils peuvent dérober sur autrui inutilement pour eux, ils laissent chaumer leur propre bien & ne l'exercent. Les autres qui n'étudient, n'ayant recours à autrui, avisent de cultiver leur naturel, s'en trouvent souent mieux, plus sages & résolus, encore que moins sçavans & moins gagnans moins glorieux. Quelqu'un a dit ceci un peu autrement & plus briévement. Que les lettres gâtent les cerveaux & esprits foibles, parfont les forts & bons naturels.

Or, voici la leçon & l'avis que je donne ici, il ne faut pas s'amuser à retenir & garder les opinions & le sçavoir d'autrui, pour puis le rapporter & en faire montre & parade à autrui, ou pour profit sordide & mercenaire, mais il les faut faire nôtres. Il ne faut pas les loger en notre ame, 21. La bonne discipline.

mais les incorporer & tranſubſtancier. Il ne faut pas ſeulement en arroſer l'ame, mais il la faut teindre & la rendre eſſentiellement meilleure, ſage, forte, bonne, courageuſe; autrement de quoi ſert d'étudier. *Non paranda nobis ſolùm, ſed fruenda ſapientia eſt.* Il ne faut pas faire comme les bouquetieres, qui pilottent par-ci par-là des fleurs toutes entieres, & telles qu'elles ſont les emportent pour faire des bouquets & puis des préſens; ainſi font les mauvais étudians qui amaſſent des livres pluſieurs bonnes choſes, pour puis en faire parade & montre aux autres; mais il faut faire comme les mouches à miel, qui n'emportent point les fleurs comme les bouquetieres, mais s'aſſians ſur elles comme ſi elles les couvoient, en tirent l'eſprit, la force, la quinteſſence, & s'en nourriſſent, en font ſubſtance, & puis en font de très-bon & doux miel, qui eſt tout leur, ce n'eſt plus thym ni marjolaine. Auſſi faut-il tirer des livres la moelle, l'eſprit (ſans s'aſſujettir à retenir par cœur les mots, comme pluſieurs font, moins encore à retenir le lieu, le livre, le chapitre; c'eſt une ſotte & vaine ſuperſtition & vanité, qui fait perdre le principal) & ayant ſuccé & tiré le bon, en paître ſon ame, en former ſon jugement, & inſtruire & régler ſa conſcience & ſes opinions; rectifier ſa volonté, bref en faire un ouvrage tout ſien, c'eſt-à-dire, un honnête homme, ſage, aviſé, réſolu,
Tacit. *non ad pompam nec ad ſpeciem, nec ut nomine magnifica*

magnifico ſequi otium velis, ſed quò firmior adverſus fortuita rempublicam capeſſas.

Et à ceci le choix des ſciences eſt néceſſaire. Celles que je recommande ſur toutes, & qui ſervent à la fin que je viens de dire, ſont les naturelles & morales, qui enſeignent à vivre & bien vivre, la nature & la vertu ; ce que nous ſommes & ce que nous devons être. Sous les morales ſont compriſes les politiques, économiques, les hiſtoires. Toutes les autres ſont vaines & en l'air, & ne t'y faut arrêter qu'en paſſant. 23. 2. Avis, choix des ſciences. Voyez l. 1. c. 5.

Cette fin & but de l'inſtruction de la jeuneſſe, & comparaiſon de la ſcience & ſageſſe m'a tenu fort long-temps à cauſe de la conteſtation. Pourſuivons les autres parties & avis de cette inſtruction. Les moyens d'inſtruction ſont divers. Premiérement deux ; l'un par paroles, c'eſt-à-dire, préceptes, inſtructions & leçons verbales, ou bien par conférences avec les honnêtes & habiles hommes, frottant & limant notre cervelle contre la leur, comme le fer qui s'éclaircit, ſe nettoye & embellit par le frotter. Cette façon eſt agréable, douce, naturelle. 24. 3. Moyens d'apprendre. Par paroles.

L'autre par faits, c'eſt l'exemple qui eſt pris non-ſeulement des bons par imitation & ſimilitude, mais encore des mauvais par diſconvenance. Il y en a qui apprennent mieux de cette façon par oppoſition & horreur du mal en autrui. C'eſt un uſage de la juſtice d'en condamner un, pour 25. Par exemple

ſervir d'exemples aux autres. Et diſoit le vieux Caton, que les Sages ont plus à apprendre des fols, que les fols des ſages. Les Lacédémoniens, pour retirer leurs enfans de l'ivrognerie, faiſoient enivrer devant eux leurs ſerfs, afin qu'ils en euſſent

Comparaiſon de ces deux.

horreur par ce ſpectacle. Or, cette ſeconde maniere par exemple nous apprend & plus facilement & avec plus de plaiſir. Apprendre par préceptes eſt un chemin long, parce que nous avons peine à les entendre, les ayant entendus, à les retenir, après les avoir retenus, à les mettre en uſage. Et difficilement nous promettons-nous d'en pouvoir tirer le fruit qu'ils nous promettent. Mais l'exemple & imitation nous apprennent ſur l'ouvrage même, nous invitent avec beaucoup plus d'ardeur, & nous promettent quaſi ſemblable gloire que celle de ceux que nous prenons à imiter. Les ſemences tirent à la fin la qualité de la terre où elles ſont tranſportées, & deviennent ſemblables à celles qui y croiſſent naturellement. Ainſi les eſprits & les mœurs des hommes ſe conforment à ceux avec leſquels ils frequentent ordinairement. Il paſſe par contagion des choſes une grande part de l'une à l'autre.

26. Des vivans.

Or, ces deux manieres de profiter par paroles & par exemples, encore ſont-elles doubles; car elles s'exercent & ſe tirent des gens excellens ou vivans, par leur fréquentation & conférence ſenſible & externe, ou morts, par la lecture des livres.

Le premier commerce des vivans eſt plus vif & plus naturel, c'eſt un fructueux exercice de la vie qui étoit bien en uſage parmi les anciens, mêmement les Grecs, mais il eſt fortuit dépendant d'autrui & rare, il eſt mal aiſé de rencontrer telles gens, & encore plus d'en jouir. Et ceci s'exerce, ou ſans guere s'éloigner de chez ſoi, ou bien en voyageant & viſitant les pays étrangers, non pour s'y paître de vanités comme la plupart, mais pour en rapporter la conſidération principalement des humeurs & façons de ces nations-là. C'eſt un exercice profitable, le corps n'y eſt ni oiſif ni travaillé; cette modérée agitation le tient en haleine, l'ame y a une continuelle exercitation à remarquer les choſes inconnues & nouvelles. Il n'y a point de meilleure école pour former la vie, que voir inceſſamment la diverſité de tant d'autres vies, & goûter une perpétuelle varieté de formes de notre nature. Voyager.

L'autre commerce avec les morts par le bénéfice des livres, eſt bien plus sûr & plus à nous, plus conſtant & qui moins coûte. Qui s'en ſçait bien ſervir, en tire beaucoup de plaiſir & de ſecours. Il nous décharge du poids d'une oiſiveté ennuyeuſe, nous diſtrait d'une imagination importune, & des autres choſes externes qui nous fâchent; nous conſole & ſecourt en nos maux & douleurs; mais auſſi n'eſt-il bon que pour l'eſprit dont le corps demeure ſans action, s'attriſte & s'altere. 27. Et des morts par les livres.

28\. Il faut maintenant parler de la procédure & formalité que doit tenir l'instructeur de la jeunesse, pour bien & heureusement arriver à son point. Elle a plusieurs parties : nous en toucherons quelques-unes. Premiérement il doit souvent interroger son écolier, le faire parler & dire son avis sur tout ce qui se présente. Ceci est au rebours du style ordinaire, qui est que le maître parle toujours seul, & enseigne cet enfant avec autorité, & verse dedans sa tête, comme dedans un vaisseau, tout ce qu'il veut ; tellement que les enfans ne sont que simplement écoutans & recevans, qui est une très-mauvaise façon ; *obest plerumque iis, qui discere volunt, autoritas eorum qui docent.* Il faut réveiller & échauffer leur esprit par demandes, les faire opiner les premiers, & leur donner même liberté de demander, s'enquérir & ouvrir le chemin quand ils voudront. Si, sans les faire parler, on leur parle tout seul, c'est chose presque perdue, l'enfant n'en fait en rien profit, pource qu'il pense n'en être pas d'écot ; il n'y prête que l'oreille, encore bien froidement : il ne s'en pique pas comme quand il est de la partie. Et n'est assez leur faire dire leur avis, car il leur faut toujours faire soutenir & rendre raison de leur dire, afin qu'ils ne parlent pas par acquit, mais quils soient soigneux & attentifs à ce quils diront ; & pour leur donner courage, faut faire compte de ce qu'ils diront, au moins de leur essai. Cette façon d'ins-

2\. Avis faire parler & raisonner le disciple.

truire par demandes eſt excellement obſervée par Socrates, (le premier en cette beſogne) comme nous voyons par-tout en Platon, où par une longue enfilure de demandes dextrement faites, il mene doucement au gîte de la vérité; & par le Docteur de vérité en ſon Evangile. Or, ces demandes ne doivent pas tant être des choſes de ſcience & de mémoire, comme a été dit, que des choſes de jugement. Parquoi à cet exercice tout ſervira, même les petites choſes, comme la ſottiſe d'un laquais, la malice d'un page, un propos de table; car l'œuvre de jugement n'eſt pas de traiter & entendre choſes grandes & hautes; mais eſtimer & réſoudre juſtement & pertinemment, quoi que ſoit. Il leur faut donc faire des queſtions ſur le jugement des hommes & des actions, & le tout raiſonner, afin que par enſemble ils forment leur jugement & leur conſcience. L'inſtructeur de Cyrus en Xenophon, pour ſa leçon lui propoſe ce fait; un grand garçon ayant un petit ſaye, le donna à un de ſes compagnons de plus de petite taille, & lui ôta ſon ſaye qui étoit plus grand, puis lui demande ſon avis & jugement ſur ce fait. Cyrus répond que cela alloit bien ainſi, & que tous les deux garçons demeuroient ainſi bien accommodés. Son inſtructeur le reprend & le tanſe bien aigrement de ce qu'il avoit conſidéré ſeulement la bienſéance & non la juſtice, qui doit aller beaucoup devant, & qui veut que perſonne ne

Mat. 16 & 22 Luc. 10. & 14.

ſoit forcé en ce qui eſt ſien: voilà une belle forme d'inſtruire. Et avenant de rapporter ce qui eſt dedans les livres, ce qu'en dit Ciceron, Ariſtote, ce ne doit pas être pour ſeulement le réciter & rapporter, mais pour le juger; & pource il le lui faut tourner à tous uſages, & lui faire appliquer à divers ſujets. Ce n'eſt pas aſſez de réciter comme une hiſtoire, que Caton s'eſt tué à Utique, pour ne venir aux mains de Ceſar, que Brutus & Caſſius ſont auteurs de la mort de Ceſar, c'eſt le moindre; mais je veux qu'il leur faſſe le procès & qu'il juge s'ils ont bien fait en cela; s'ils ont bien ou mal mérité du public; s'ils s'y ſont portés avec prudence, juſtice, vaillance; en quoi ils ont bien & mal fait. Finalement & généralement il faut requérir en tous ſes propos, demandes, réponſes, la pertinence, l'ordre, la vérité, œuvre du jugement & de la conſcience. En ces choſes ne lui faut quitter ou diſſimuler aucunement, mais le preſſer & tenir ſujet.

29. Avis, curioſité honnête.

Secondement il doit le duire & façonner à une honnête curioſité de ſçavoir tout, par laquelle premiérement il ait les yeux par-tout à conſidérer tout ce qui ſe dira & remuera à l'entour de lui, & ne laiſſer rien paſſer qu'il ne juge & repaſſe en ſon eſprit; puiſqu'il s'enquiere tout doucement des autres choſes tant du droit que du fait. Qui ne demande rien, ne ſçait rien, dit-on; qui ne remue ſon eſprit, il s'enrouille & demeure ſot:

& de tout il doit faire ſon profit, l'appliquer à ſoi, en prendre avis & conſeil, tant ſur le paſſé, pour reſſentir les fautes qu'il a faites, que pour l'avenir, afin de ſe régler & s'aſſagir. Il ne faut pas laiſſer les enfans ſeuls rêver, s'endormir, s'entretenir; car n'ayant la ſuffiſance de fournir matiere belle & digne, ils ſe paîtront de vanités: il les faut embeſogner & tenir en haleine, & leur engendrer cette curioſité qui les pique & réveille, laquelle, telle que dit eſt, ne ſera ni vaine en ſoi, ni importune à autrui.

Il doit auſſi lui former & mouler ſon eſprit au modele & patron général du monde & de la nature, le rendre univerſel, c'eſt-à-dire, lui repréſenter en toutes choſes la face univerſelle de nature; que tout le monde ſoit ſon livre; que de quelque ſujet que l'on parle il jette ſa vue & ſa penſée ſur toute l'étendue du monde, ſur tant de façons & d'opinions différentes qui ont été & ſont au monde ſur ce ſujet. Les plus belles ames & les plus nobles ſont les plus univerſelles & plus libres: par ce moyen l'eſprit ſe roidit, apprend à ne s'étonner de rien, ſe forme en la réſolution, fermeté, conſtance. Bref il n'admire plus rien, qui eſt le plus haut & dernier point de ſageſſe. Car quoiqu'il avienne & que l'on lui diſe, il trouve qu'il n'y a rien de nouveau & d'étrange au monde; que la condition humaine eſt capable de toutes choſes; qu'il s'en ſont bien paſſé d'autres,

30. 5. Avis. voyez le l. 2. c. 2.

& s'en passent encore ailleurs de plus vertes, plus grandes. C'est en ce sens que Socrates le sage se disoit citoyen du monde. Au contraire il n'y a chose qui abâtardisse & asservisse plus un esprit, que ne lui faire goûter & sentir qu'une certaine opinion, créance & maniere de vivre. O la grande sottise & foiblesse de penser que tout le monde marche, croit, dit, fait, vit & meurt comme l'on fait en son païs, comme font ces badaux, lesquels quand ils oyent réciter les mœurs & opinions d'ailleurs fort différentes ou contraires aux leurs, ils tremoussent, ils mécroyent, ou bien tout détroussement disent que c'est barbarie, tant ils sont asservis & renfermés dedans leur berceau, gens comme l'on dit, nourris dans une bouteille, qui n'ont vu que par un trou. Or, cet esprit universel se doit acquérir de bonne heure par la diligence du maître instructeur, puis par les voyages & communication avec les étrangers, & par la lecture des livres & histoires de toutes nations.

Finalement il doit lui apprendre à ne rien
31. Voyez l. 2. c. 2. recevoir à credit & par autorité: c'est être bête & se laisser conduire comme un buffle ; mais d'examiner tout avec la raison, lui proposer tout & puis qu'il choisisse. S'il ne sçait choisir, qu'il doute, c'est peut-être le meilleur, le plus sain & le plus sûr, mais lui apprendre aussi à ne rien résoudre tout seul & se défier de soi.

Après l'ame vient le corps, il en faut avoir soin 31. Avis touchant le corps.
tout quant & quant l'esprit, & n'en faire point à deux fois. Tous deux font l'homme entier. Or, il faut chasser de lui toute mollesse & délicatesse au vêtir, coucher, boire, manger; le nourrir grossiérement à la peine & au travail; l'accoutumer au chaud, au froid, au vent, voire aux hasards; lui roidir & endurcir les muscles les nerfs (aussi bien que l'ame) au labeur, & de-là à la douleur; car le premier dispose au second, *labor callum obducit dolori.* Bref le rendre vert & vigoureux, indifférent aux viandes & aux goûts. Tout ceci sert non-seulement à la santé, mais aux affaires & au service public.

Venons au troisieme chef qui est des mœurs, 33. Avis touchant les mœurs.
auxquels ont part & l'ame & le corps. Ceci est double: empêcher les mauvaises, enter & cultiver les bonnes. Le premier est encore plus nécessaire, & auquel faut apporter plus de soin & d'attention. Il faut donc de tres-bonne heure, & ne sçauroit-on trop tôt, empêcher la naissance de toutes mauvaises mœurs & complexions, spécialement ceux ici qui sont à craindre en la jeunesse.

Mentir, vice vilain & de valets, d'ame lâche & 1. Mœurs mauvaises.
craintive; & souvent la mauvaise & trop rude instruction en est cause.

Une sotte honte & foiblesse, par laquelle ils 2.
se cachent, baissent la tête, rougissent à tous propos, ne peuvent supporter une correction,

une parole aigre ſans ſe changer tout. Il y a ſouvent en cela du naturel; mais il le faut corriger par étude.

3. Toute affection & ſingularité en habits, port, marcher, parler, geſtes & toutes autres choſes; c'eſt témoignage de vanité & de gloire : & qui heurte les autres même en bien faiſant. *Licet ſapere ſine pompa, ſine invidia.*

4. Sur-tout la colere, le dépit, l'opiniâtreté; & pource il faut tenir bon, que l'enfant n'obtienne jamais rien pour ſa colere ou larmes de dépit; & qu'il apprenne que ces arts lui ſont du tout inutiles, voire laides & vilaines: & à ces fins il ne les faut jamais flatter. Cela les gâte & corrompt, leur apprend à ſe dépiter, s'ils n'ont ce qu'ils veulent, & enfin les rend inſolens, & que l'on n'en peut plus venir à bout. *Nihil magis reddit iracundos, quam educatio mollis & blanda.*

34. Mœurs bonnes. 1. Il faut par même moyen lui enter de bonnes & honnêtes mœurs; & premiérement l'inſtruire à craindre & révérer Dieu, trembler ſous cette infinie & inconnue majeſté, parler rarement & très-ſobrement de Dieu, de ſa puiſſance, éternité, ſageſſe, volonté, & de ſes œuvres, non indifféremment & à tous propos, mais craintivement avec pudeur & tout reſpect. Ne diſputer jamais des myſteres & points de la religion; mais ſincérement croire, recevoir & obſerver ce que l'Egliſe enſeigne & ordonne.

En fecond lieu, lui remplir & groffir le cœur d'ingénuité, franchife, candeur, intégrité, & l'apprendre à être noblement & fiérement homme de bien; non fervilement & méchaniquement, par crainte ou efpérance de quelque honneur ou profit, ou autre confidération que de la vertu même. Ces deux font principalement pour lui-même.

Et pour autrui & les compagnies le faut inftruire à une douceur, foupleffe & facilité à s'accommoder à toutes gens & à toutes façons. *Omnis Ariftippum decuit color, & ftatus & res.* En ceci étoit excellent Alcibiades. Qu'il apprenne à pouvoir & fçavoir faire toutes chofes, voire les excès & les débauches, fi befoin eft; mais qu'il n'aime à faire que les bonnes. Qu'il laiffe à faire le mal, non à faute de courage, ni de force & fcience, mais de volonté. *Multum intereft utrum peccare quis nolit, aut nefciat.*

Modeftie par laquelle il ne contefte & ne s'attaque ni à tous, comme aux plus grands & ref- 55. Voyez le L. c. 9.
pectables, & à ceux qui font beaucoup au-deffous, ou en condition, ou en fuffifance, ni pour toutes chofes, car c'eft importunité ni opiniâtrement, ni avec mots affirmatifs, réfolutifs & magiftrals, mais doux & modérés. De ceci a été dit ailleurs. Voilà les trois chefs de devoir des parens aux enfans expédiés.

Le quatrieme eft de leur affection & communication avec eux, quand ils font grands & capables 36. 4. Partie du devoir des parens.

Amours des parens plus fort que celui des enfans, pourquoi.

à ce qu'elle soit reglée. Nous sçavons que l'affection est réciproque & naturelle entre les parens & les enfans; mais elle est plus forte & plus naturelle des parens aux enfans, pource qu'il est donné de la nature allant en avant, poussant & avancant la vie du monde & sa durée. Celui des enfans aux peres est à reculons, dont il ne marche si fort ne si naturellement; & semble plutôt être payement de dette & reconnoissance du bienfait que purement un libre, simple & naturel amour. Davantage celui qui donne & fait du bien, aime plus que celui qui reçoit & doit. Dont le pere & tout ouvrier aime plus qu'il n'est aimé. Les raisons de cette proposition sont plusieurs. Tous aiment d'être (lequel s'exerce & se montre au mouvement & en l'action). Or, celui qui donne & fait bien à autrui, est aucunement en celui qui reçoit. Qui donne & fait bien à autrui, exerce chose honnête & noble; qui reçoit n'en fait point; l'honnête est pour le premier, l'utile pour le second. Or, l'honnête est beaucoup plus digne, ferme, stable, aimable, que l'utile qui s'évanouit. Item les choses sont plus aimées qui plus nous coûtent: plus est cher ce qui est plus cher. Or, engendrer, nourrir, élever, coûte plus que recevoir tout cela.

36. Paternel double.

Or, cet amour des parens est double, bien que toujours naturel, mais diversement; l'un est simplement & universellement naturel, & comme un simple instinct qui se trouve aux bêtes, selon

lequel les parens aiment & chérissent leurs petits encore bégayans, trépignans & tettans, & en usent comme de jouets & petits singes. Cet amour n'est point vraiement humain. L'homme pourvu de raison ne doit point si servilement s'assujettir à la nature, comme les bêtes. Mais plus noblement la suivre avec discours & raison. L'autre donc est plus humain & raisonnable, par lequel l'on aime les enfans plus ou moins, à mesure que l'on y voit surgir & bourgeonner les semences & étincelles de vertu, bonté, habilité. Il y en a qui coiffés & transportés au premier ont peu de celui-ci, & n'ayant point plaint la dépense tant que les enfans ont été fort petits, la plaignent quand ils deviennent grands & profitent. Il semble qu'ils portent envie & sont dépités de ce qu'ils croissent, s'avancent & se font honnêtes gens; peres brutaux & inhumains!

17. Du vrai amour paternel recevoir ses enfans grands en communication.

Or, selon ce second vrai & paternel amour en le bien réglant, les parens doivent recevoir leurs enfans, s'ils en sont capables, à la societé & partage des biens, à l'intelligence, conseil & traité des affaires domestiques, & encore à la communication des desseins, opinions & pensées, voire consentir & contribuer à leurs honnêtes ébats & passe-temps, selon que le cas le requiert, réservant toujours son rang & autorité. Parquoi nous condamnons cette trogne austere, magistrale & impérieuse de ceux qui ne regardent jamais

leurs enfans, ne leur parlent qu'avec autorité, ne veulent être appellés leurs peres, mais seigneurs, bien que Dieu ne refuse point ce nom de pere, ne se soucient d'être aimés cordialement d'eux, mais craints, redoutés, adorés. Et à ces fins leur donne chichement, & les tiennent en nécessité, pour par-là les contenir en crainte & obéissance, les menacent de leur faire petite part en leur disposition testamentaire. Or, ceci est une sotet, vaine & ridicule farce; c'est se défier de son autorité propre, vraie & naturelle, pour en acquérir une artificielle. C'est se faire moquer & désestimer, qui est tout le rebours de ce qu'ils prétendent. C'est convier les enfans à finement se porter avec eux, & conspirer à les tromper & amuser. Les parens doivent de bonne heure avoir réglé leurs ames au devoir par la raison, non avoir recours à ces moyens plus tyranniques que paternels.

Errat longè, meâ quidem sententiâ,
Qui imperium credit esse gravius aut stabilius
Ut quod sit, quam illud quod amicitia adjungitur.

138. Les traités aux testamens selon les loix.

En la dispensation derniere des biens, le meilleur & plus sain est de suivre les loix & coutumes du païs. Les loix y ont mieux pensé que nous, & vaut mieux les laisser faillir, que nous hasarder de faillir en notre propre choix. C'est abuser de la liberté que nous y avons, que d'en servir nos petites fantaisies, frivoles & privées passions,

comme ceux qui se laissent emporter à des récentes actions officieuses ; aux flatteries de ceux qui sont présens, qui se jouent de leurs testamens, à gratifier ou châtier les actions de ceux qui y prétendent intérêt, & de loin promettent ou menacent de ce coup, folie. Il se faut tenir à la raison & observance publique, qui est plus sage que nous, c'est le plus sûr.

Venons maintenant au devoir des enfans aux parens, si naturel, si religieux, & qui leur doit être rendu non point comme à hommes purs & simples, mais comme à demi-Dieux; Dieux terreins, mortels, visibles. Voilà pourquoi Philon, Juif, a dit que le commandement du devoir des enfans étoit écrit moitié en la premiere table, qui contenoit les commandemens qui regardent le droit de Dieu, & moitié en la seconde table, où sont les commandemens qui regardent le prochain, comme étant moitié divin & moitié humain. Aussi est-ce un devoir si certain, si étroitement dû & requis, qu'il ne peut être dispensé ni vaincu par tout autre devoir ni amour, encore qu'il soit plus grand, car avenant qu'un ait son pere & son fils en même peine & danger, & qu'il ne puisse secourir à tous deux, il faut qu'il aille au pere, encore qu'il aime plus son fils, comme a été dit ci-dessus. Et la raison est que la dette du fils au pere est plus ancienne & plus privilégiée, & ne peut être absous & effacé par une suivante dette.

39. Du devoir des enfans aux parens.

40. Lequel consiste en cinq points. Or, ce devoir consiste en cinq points compris sous ce mot d'honorer ses parens ; le premier est la révérence, non-seulement externes en gestes & contenances, mais encore plus internes, qui est une sainte & haute opinion & estimation, que l'enfant doit avoir de ses parens comme auteurs, cause & origine de son être & de son bien, qualité qui les fait ressembler à Dieu.

Le second est obéissance, voire aux plus rudes & difficiles mandemens du pere, comme porte l'exemples des Rechabites, qui, pour obéir au pere, se priverent de boire vin toute leur vie: & Isaac ne fit difficulté de tendre le cou au glaive de son pere.

Hierem. 35. Le tiers est de secourir aux parens en tout besoin, les nourrir en leur vieillesse, impuissance, nécessité, les secourir & assister dans toutes leurs affaires. Nous avons exemple & patron de cela aux bêtes; en la cicogne, comme St. Basile fait tant valoir. Les petits cicogneaux nourrissent leurs parens vieils, les couvrent de leurs plumes lorsqu'elles leur tombent, ils s'accouplent & se joignent pour les porter sur leur dos. L'amour leur fournissant cet art. Cet exemple est si vif & exprès que le devoir des enfans aux parens a été signifié par le fait de cette bête, *reciconare.* Et les Hebreux appellent cette bête à cause de ceci *chasida*, c'est-à-dire, la débonnaire, la charitable. Nous en avons aussi des exemples notables en l'humanité. Cymon, fils de ce grand Miltiades,

In examer.

Levit 11. Job. 36.

Miltiades, ayant ſon pere trépaſſé en priſon, & n'ayant de quoi l'enterrer (aucuns diſent que c'étoit pour payer les dettes, pour leſquelles l'on ne vouloit laiſſer emporter le corps, ſelon le ſtyle des anciens) ſe vendit & ſa liberté, pour, des deniers provenans, être pourvu à ſa ſépulture. Il ne ſecourut pas ſon pere de ſon abondance ni de ſon bien, mais de ſa liberté, qui eſt plus chere que tous les biens & la vie. Il ne ſecourut pas ſon pere vivant & en néceſſité, mais mort & n'étant plus pere ni homme. Qu'eût-il fait pour ſecourir ſon pere vivant, indigent, le requérant de ſecours? Cet exemple eſt riche. Au ſexe foible des femmes nous avons deux pareils exemples de filles, qui ont nourri & allaité, l'une ſon pere, l'autre ſa mere, priſonniers & condamnés à périr de faim, punition ordinaire aux anciens. Il ſemble aucunement contre nature, que la mere ſoit nourrie de lait de la fille, mais c'eſt bien ſelon nature, voire de ſes premieres loix que la fille nourriſſe ſa mere.

Le quatrieme eſt de ne rien faire, remuer, entreprendre, qui ſoit de poids, ſans l'avis, conſentement & approbation des parens, ſur-tout en ſon mariage.

Le cinquieme eſt de ſupporter doucement les vices, imperfections, aigreur, chagrin des parens, leur ſévérité & rigueur. Manlius le pratiqua bien, car ayant le Tribun Pomponius accuſé le pere de

ce Manlius envers le peuple de plusieurs fautes, & entre autres, qu'il traitoit trop rudement son fils, lui faisant même labourer la terre: le fils alla trouver le Tribun en son lit, & lui mettant le couteau à la gorge, lui fit jurer qu'il désisteroit de la poursuite qu'il faisoit contre son pere, aimant mieux souffrir la rigueur de son pere, que de le voir poursuivi de cela.

L'enfant ne trouvera difficulté en tous ces cinq devoirs, s'il considere ce qu'il a coûté à ses parens, & de quel soin & affection il a été élevé. Mais il ne le sçaura jamais bien jusqu'à ce qu'il ait de des enfans, comme celui qui fut trouvé à chevauchons sur un bâton se jouant avec ses enfans, pria celui qui l'y surprit de n'en rien dire jusques à ce qu'il fût pere lui-même, estimant que jusqu'alors il ne seroit juge équitable de cette action.

CHAPITRE XV.

Devoirs des Maîtres & Serviteurs.

VIENT après la troisieme Partie & derniere de la justice privée & domestique, qui est des devoirs des maîtres & des serviteurs. Sur quoi faut sçavoir la distinction des serviteurs; car il y en a principalement de trois sortes. Il y a les esclaves dont tout le monde étoit plein au temps passé, &

encore l'eſt-il, ſauf un quartier d'Europe, & n'y en a endroit plus net que la France. Ils n'ont en leur puiſſance ni corps ni biens, mais ſont du tout à leurs maîtres, qui les peuvent donner, engager, vendre, revendre, échanger & en faire comme de bêtes de ſervice. De ceux-ci a été parlé au long. Il y a les valets & ſerviteurs, gens libres, L. 1. c. 43.
maîtres de leurs perſonnes & biens, voire ne peuvent par contrat ni autrement faire aucun préjudice à leur liberté. Mais ils doivent honneur, obéiſſance & ſervice, à tel certain temps & telles conditions qu'ils ont promis, & les maîtres ont ſur eux commandement, correction & châtiment avec modération & diſcrétion. Il y a les mercenaires qui ſont encore moins ſujets, car ils ne doivent ſervice ni obéiſſance, mais ſeulement quelque travail & induſtrie pour argent, & on n'a ſur eux aucune correction ni commandement.

Les devoirs des maîtres envers leurs ſerviteurs, 3.
tant eſclaves que valets, ſont ne les traiter cruellement, ſe ſouvenant qu'ils ſont hommes & de même nature qu'eux, que la ſeule fortune y a mis la différence, laquelle eſt variable & ſe joue à faire les grands petits, & les petits grands. Dont la diſtance n'eſt pas telle qu'il les faſſe rebuter ſi loin. *Sunt homines contubernales, hu-* Senec.
miles, amici, conſerui, æqui fortunæ ſubjecti. Traiter humainement, & chercher plutôt à ſe faire aimer que craindre, eſt témoignage de bonne nature:

les rudoyer par trop, montre une ame cruelle, & que la volonté eſt toute pareille envers les autres hommes, mais que le défaut de puiſſance empêche l'exécution. Auſſi avoir ſoin de leur ſanté & inſtruction de ce qui eſt requis pour leur bien & ſalut.

Les devoirs des ſerviteurs ſont honorer & craindre leurs maîtres, tels qu'ils ſoient, & leur rendre obéiſſance & fidélité, les ſervant, non par acquit au-dehors ſeulement & par contenance, mais cordialement, férieuſement, par conſcience & ſans feinte. Nous liſons de très-beaux, nobles & généreux ſervices avoir été faits par aucuns à leurs maîtres, juſqu'à avoir employé leur vie, pour ſauver celle de leurs maîtres, ou leur honneur.

CHAPITRE XVI.

Devoirs des Souverains & des Sujets.

DES Princes & Souverains, leurs deſcriptions, marques, humeurs, miſeres & incommodités, a été parlé au Livre 1. Ch. 46. de leur devoir à gouverner Etats, a été parlé très-amplement au Liv. préſent. Ch. 2 & 3. qui eſt de la prudence politique. Toutefois nous toucherons ici les chefs & traits généraux de leur devoir.

Le Souverain comme médiateur entre Dieu & les peuples, débiteur à tous deux, se doit toujours souvenir qu'il est l'image vive, l'Officier & Lieutenant général du grand Dieu son Souverain, & aux peuples un flambeau luisant, un miroir éclairant, un théatre élevé, auquel tous regardent; une fontaine, en laquelle tous vont puiser, un aiguillon à la vertu, & qui ne fait aucun bien, qui ne porte sur plusieurs, & ne soit mis en registre & en compte. Il doit donc premiérement être craignant Dieu, dévot, religieux, observateur de piété, non-seulement pour soi & sa conscience, comme tout autre homme, mais pour son état & comme souverain. La piété que nous requérons ici au prince, est le soin qu'il doit avoir & montrer à la conservation de la religion & des cérémonies anciennes du pays, pourvoyant par loix & peines à ce qu'il ne se fasse aucun changement ni trouble, ni innovation en la religion. C'est chose qui fait grandement à son humeur & sûreté (car tous réverent, obéissent plus volontiers & plus tard entreprennent contre celui qu'ils voyent révérer Dieu; & croyent être en sa tutelle & sauve-garde, *una custodia pietas: pium virum nec malus genius nec fatum devincit. Deus enim eripit eum ab omni malo*). Et aussi de son état, car comme ont dit tous les sages, la religion est le lien & le ciment de la société humaine.

1. Devoir des Souverains.

1. Etre religieux.

Mercur. Trism.

2. Garder les loix de ſes ſupérieurs.

Le Prince doit auſſi ſe rendre ſujet & inviolablement garder & faire garder les loix de Dieu & de nature, qui ſont indiſpenſables: qui attente contre elles n'eſt pas ſeulement tyran, mais un monſtre.

3. Garder ſes promeſſes.

Quant aux peuples, il eſt obligé premiérement de garder ſes promeſſes & conventions, ſoit avec ſujets ou autres y ayant intérêt: c'eſt l'équité naturelle & univerſelle. Dieu même garde ſes promeſſes. Davantage le Prince eſt caution & garant formel de la loi & des conventions mutuelles de ſes ſujets. Il doit donc par-deſſus tous garder ſa foi, ni ayant rien plus déteſtable en un prince, que la perfidie & le parjure, dont a été bien dit, qu'on doit mettre entre les cas fortuits ſi le prince contrevient à ſa promeſſe, & qu'il n'eſt pas à préſumer au contraire. Voire il doit garder les promeſſes & conventions de ſes prédéceſſeurs, s'il eſt leur héritier, ou bien ſi elles ſont au bien & profit public. Auſſi ſe peut-il relever de ſes promeſſes & conventions raiſonnables & mal faites, tout ainſi & pour les mêmes cauſes, que les particuliers ſe font relever par le bénéfice du prince.

5. Obſerver les loix.

Il doit auſſi ſe ſouvenir que combien qu'il ſoit par-deſſus la loi (civile & humaine s'entend) comme le Créateur par-deſſus ſa créature (car la loi eſt l'œuvre du prince, laquelle il peut changer & abroger à ſon plaiſir, c'eſt le propre droit de la ſouveraineté) ſi eſt-ce que cependant qu'elle

eſt en vigueur & crédit, il la doit garder, vivre, agir & juger ſelon elle; & ce lui ſeroit déshonneur & de très-mauvais exemple d'aller au contraire, & comme de démentir. Le grand Auguſte pour avoir une fois fait contre la loi en ſon propre fait, en penſa mourir de regret. Ageſilaus, Seleucus, ont donné de très-notables exemples en cette part & à leurs dépens.

Tiercement le prince eſt débiteur de juſtice à tous ſes ſujets; & doit meſurer ſa puiſſance au pied de la juſtice. C'eſt la propre vertu du prince vraiment royale & principeſque, dont juſtement fut dit par une vieille au Roi Philippe, qui dilayoit lui faire juſtice, diſant n'avoir le loiſir, qu'il déſiſtât & laiſſât donc d'être Roi. Mais Demétrius n'en eut pas ſi bon marché, qui fut dépouillé de ſon royaume par ſes ſujets pour avoir jetté du pont en bas en la riviere pluſieurs de leurs requêtes, ſans y avoir répondu & fait droit. 6. Faire juſtice.

Finalement le prince doit aimer, chérir, veiller & avoir ſoin de ſon état, comme le mari de la femme, le pere de ſes enfans, le paſteur de ſon troupeau, ayant toujours devant les yeux le profit & le repos de ſes ſujets. L'heur & le bien de l'état eſt le but & contentement d'un bon prince, *ut reſpublica opibus firma, copiis locuples, gloria ampla, virtute honeſta ſit.* Le prince qui s'arrête à ſoi, s'abuſe; car il n'eſt pas à ſoi, ni l'état auſſi n'eſt ſien, mais il eſt à l'état. Il en eſt bien 7. ſoigner & affectionner le bien public. Senec.

le maître, non pas pour maîtriser, mais pour le maintenir. *Cui non civium servitus tradita, sed tutela.* Pour le soigner & veiller, afin que sa vigilance garde tous ses sujets dormans, son travail les fasse chomer, son industrie les maintienne en délices, son occupation leur donne vacations, & que tous ses sujets sçachent & sentent qu'il est autant pour eux que par-dessus eux.

8. Pour être tel & bien s'acquitter, il se doit porter comme a été dit bien au long au 2 & 3. chap. de ce livre, c'est-à-dire, faire & avoir provision de bon conseil, de finances, & des forces dedans son état, d'alliances & d'amis au-dehors, agir & commander en paix & en guerre, de telle sorte qu'il se fasse aimer & craindre tout ensemble.

9. Et pour comprendre tout en peu de paroles; il doit craindre Dieu sur-tout, être prudent aux entreprises, hardi aux exploits, ferme en sa parole, sage en son conseil, soigneux des sujets, secourable aux amis, terrible aux ennemis, pitoyable aux affligés, courtois aux gens de bien, effroyable aux méchans, & juste envers tous.

1. Devoirs des sujets. Le devoir des sujets est en trois choses, rendre l'honneur aux princes, comme à ceux qui portent l'image de Dieu, ordonnés & établis par lui; dont font très-mal ceux qui en détractent & en parlent mal, engeance de Cham & Chanaan. 2. Rendre obéissance, sous laquelle sont compris plusieurs devoirs, comme aller à la guerre, payer

les tributs & impôts mis ſur par leur autorité. 3. leur deſirer tout bien & proſpérité, & prier Dieu pour eux.

Mais la queſtion eſt s'il faut rendre ces trois droits généralement à tous princes, ſi aux méchans, aux tyrans. La déciſion de ceci ne ſe peut faire en un mot. Il faut diſtinguer. Le prince eſt tyran & méchant ou à l'entrée ou en l'exercice. Si à l'entrée, c'eſt-à-dire, qu'il envahiſſe la ſouveraineté par force & de ſa propre autorité, ſans droit aucun, ſoit-il au reſte bon ou méchant (& c'eſt en ce ſens que ſe doit prendre ce mot de tyran) c'eſt ſans doute qu'il lui faut reſiſter ou par voie de juſtice, s'il y a temps & lieu, ou par voie de fait; & y avoit anciennement entre les Grecs, dit Ciceron, loyers & honneurs décernés à ceux qui en délivroient le public. Et ne ſe peut dire que ce ſoit réſiſter au prince, ne l'étant encore ni de droit ni de fait, puiſqu'il n'eſt reçu ni reconnu.

11. Exod. 12. Queſtion s'il eſt permis d'attenter à la perſonne du tyran. Double tyran A l'entrée.

Si en l'exercice, c'eſt-à-dire, qu'il ſoit entré duement, mais qu'il commande induement, cruellement & méchamment, c'eſt-à-dire, ſelon le jargon du vulgaire tyranniquement, il vient encore à diſtinguer. Car il peut être tel en trois manieres, & à chacun y a avis particulier. L'une eſt en violant les loix de Dieu & de nature, c'eſt-à-dire, contre la religion du pays, commandement de Dieu, & forçant les conſciences. En ce cas il ne

2. En l'exercice & ce en trois manieres.

De ceci voyez ci-deſſus c. 4. au c. de la tyrannie & rebellion.

lui faut pas rendre l'obéiſſance ſuivant les axiomes ſaints, qu'il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, & plus craindre celui qui a puiſſance ſur l'homme entier, que ceux qui n'en ont que ſur la moindre partie. Mais auſſi ne ſe faut-il pas élever contre lui par voie de fait, qui eſt l'autre extrêmité, ains tenir la voie du milieu, qui eſt à s'enfuir ou ſouffrir, *fugere, aut pati.* Les deux remedes nommés par la doctrine de vérité en telles extrêmités. 2. L'autre moins mauvaiſe, qui ne touche les conſciences, mais ſeulement les corps & les biens, eſt en abuſant des ſujets, leur deniant juſtice, raviſſant la liberté des perſonnes, & la propriété des biens. Auquel cas il faut avec patience &, reconnoiſſance de l'ire de Dieu rendre les trois devoirs ſuſdits, honneur, obéiſſance, vœux & prieres, & ſe ſouvenir de trois choſes, que toute puiſſance eſt de Dieu, & qui réſiſte à la puiſſance, reſiſte à l'ordonnance de Dieu; *principi ſummum rerum judicium Dii dederunt. Subditis obſequii gloria relicta eſt: bonos principes voto expetere, qualeſcunque tolerare.* Et qu'il ne faut pas obéir au ſupérieur, pour ce qu'il eſt digne & dignement commandé, mais pource qu'il eſt ſupérieur; non pource qu'il eſt bon, mais pource qu'il eſt vrai & légitime. Il y a bien grande différence entre vrai & bon, tout ainſi qu'il faut obéir à la loi, non pource qu'elle eſt bonne & juſte, mais tout ſimplement

Tacit.

pource qu'elle eſt loi. 2. Que Dieu fait regner l'hypocrite pour les péchés du peuple, & l'impie au jour de ſa fureur, que le méchant prince eſt l'inſtrument de ſa juſtice, dont le faut ſouffrir comme les autres maux que le ciel nous envoye, *quomodo ſterilitatem aut nimios imbres & cætera naturæ mala, ſic luxum & avaritiam dominantium tolerare.* Les exemples de Saül, Nabuchodonoſor, de pluſieurs Empereurs avant Conſtantin & quelques autres depuis méchans tyrans au poſſible, auxquels toutefois ces trois devoirs ont été rendus par les gens de bien, & enjoint de leur rendre par les prophetes & docteurs de ces temps, jouxte l'oracle du grand docteur de vérité : qui porte d'obéir à ceux qui ſont aſſis en la chaire, nonobſtant qu'ils impoſent fardeaux inſupportables & qu'ils gouvernent mal. Tacit.

La troiſieme concerne tout l'état, quand il le veut changer, ruiner, le voulant rendre d'électif, héréditaire, ou bien d'ariſtocratique ou démocratique, le faire monarchique, ou autrement : en ce cas il lui faut réſiſter & empêcher par voie ou de juſtice ou autrement ; car il n'eſt pas maître de l'état, mais ſeulement gardien & dépoſitaire. Mais cet affaire n'appartient pas à tous, ains aux tuteurs de l'état, ou qui ont intérêt comme aux electeurs ès états électifs ; aux princes parens ès états héréditaires ; aux états généraux ès états qui ont loix fondamentales. Et c'eſt le ſeul cas auquel

l. Cogitationis ff. de pœn. l. Si quis non dicam. c. De facrof. Eccl.

il eft loifible de refifter au tyran. Et tout ceci eft dit des fujets, auxquels n'eft jamais permis d'attenter contre le prince fouverain, pour quelque caufe que ce foit, & eft coupable de mort celui qui attente, qui donne confeil, qui le veut & le penfe feulement, difent les loix. Bien eft-il permis à l'étranger, voire c'eft chofe très-belle & magnifique à un prince de prendre les armes pour venger tout un peuple injuftement opprimé, & le délivrer de la tyrannie, comme fit Hercules, & depuis Dion, Timoleon & Tamerlan, Prince des Tartares, qui défit Bajazet, Turc affiégeant Conftantinople.

12. Examination des fouverains après leur mort.

Ce font les devoirs des fujets envers leurs fouverains vivans; c'eft acte de juftice, après leur mort, d'examiner leur vie. C'eft une ufance jufte, très-utile, qui apporte de grandes commodités aux nations où elle s'obferve; & qui eft defirable à tous bons princes qui ont à fe plaindre de ce qu'on traite la mémoire des méchans, comme la leur. Les fouverains font compagnons, finon maîtres des loix; ce que la juftice n'a pu fur leurs têtes, c'eft raifon qu'elle ait fur leur réputation, & fur les biens de leurs fucceffeurs. Nous devons la fujettion & obéiffance également à tous Rois, car elle regarde leur office; mais l'eftimation & affection, nous ne la devons qu'à leur vertu. Souffrons-les patiemment tels & indignes qu'ils font: célons leurs vices, car leur autorité & l'ordre

politique où nous vivons, a besoin de notre commun appui; mais après qu'ils s'en sont allés, ce n'est pas raison de refuser à la justice & à notre liberté l'expression de nos vrais ressentimens; voire c'est un très-bon & utile exemple que nous donnons à la postérité, d'obéir fidélement à un maître, duquel les imperfections sont bien connues. Ceux qui, pour quelque obligation privée, épousent la mémoire d'un prince méchant, font justice particuliere aux dépens de la publique. O la belle leçon pour le successeur, si ceci étoit bien observé!

CHAPITRE XVII.

Devoir des Magistrats.

Pourquoi accepter le Magistrat.

Les gens de bien en la république aimeroient jouir en repos du contentement que les bons & excellens esprits se sçavent donner en la considération des biens de nature & des effets de Dieu, qu'à prendre charges publiques, n'étoit qu'ils craignoient d'être mal gouvernés, & par les méchans: parquoi ils consentoient être Magistrats; mais de briguer & poursuivre les charges publiques, même de judicature, c'est chose vilaine, condamnée par toutes bonnes loix, voire payens, témoin la loi *Julia de ambitu.* Indigne de personne d'honneur, & ne sçauroit-on mieux s'en déclarer

Lamprid. incapable. De les accepter eſt encore plus vilain & puant, & n'y a point de plus ſordide & vilaine marchandiſe que celle-là; car il faut que celui qui a acheté en gros, revende en détail: dont l'Empereur Severe parlant contre telle faute, dit que l'on ne peut bien juſtement condamner celui qui vend ayant acheté.

2. Préparation à exercer le Magiſtrat.

Tout ainſi que l'on s'habille, l'on ſe pare & ſe met-on en bienſéance avant ſortir de la maiſon, & ſe montrer en public: avant que prendre charge publique, il faut en ſon privé attendre à régler ſes paſſions, & bien établir ſon ame. On n'amene pas au tournouoir un cheval neuf, ni s'en ſert-on en affaire d'importance, s'il n'a été dompté & appris auparavant, auſſi devant que ſe mettre aux affaires, & ſur la montre du monde, il faut dompter cette partie de notre ame farouche, lui faire ronger ſon frein, lui apprendre les loix & les meſures avec leſquelles elle ſe doit manier en toutes occaſions. Mais au rebours, c'eſt choſe piteuſe & bien abſurde, diſoit Socrate, que bien que perſonne n'entreprenne d'exercer un métier & art méchanique, que premiérement il ne l'ait appris, toutefois aux charges publiques & à l'art de bien commander & bien obéir, de gouverner le monde, le métier plus difficile de tous ceux qui ſont reçus & l'entreprennent, qui n'y ſçavent du tout rien.

Les Magiſtrats ſont perſonnes mixtes & mitoyennes entre le ſouverain & les particuliers, dont il faut qu'il ſçachent commander & obéir, qu'ils ſçachent obéir au Souverain, ployer ſous la puiſſance des Magiſtrats ſupérieurs à ſoi, honorer leurs égaux, commander aux ſujets, défendre les petits, faire tête aux grands, & juſtice à tous: dont a été bien dit à propos que le Magiſtrat découvre la perſonne, ayant à jouer en public tant de perſonnages. 3. Deſcription générale du Magiſtrat.

Pour le regard de ſon ſouverain, le Magiſtrat ſelon la diverſité des mandemens, doit diverſement ſe gouverner, ou promptement, ou nullement obéir, ou ſurſéoir l'obéiſſance. 1. Aux mandemens qui lui attribuent connoiſſance, comme ſont toutes lettres de juſtice, & toutes autres où y a cette clauſe ou équivalente (s'il vous appert) ou bien qui ſans attribution de connoiſſance ſont de ſoi juſtes ou indifférentes; il doit obéir, & eſt aiſé de s'en acquitter ſans ſcrupule. 4. Devoirs du Magiſtrat quant au ſouverain.

2. Aux mandemens qui ne lui attribuent aucune connoiſſance, mais ſeulement l'exécution, comme ſont lettres de mandement, s'ils ſont contre le droit & la juſtice civile, & qu'il y ait clauſe dérogatoire, il doit ſimplement obéir, car le ſouverain peut déroger au droit ordinaire, & c'eſt proprement en quoi git la ſouveraineté.

3. A ceux qui ſont contraires au droit, & ne contiennent la clauſe dérogatoire, ou bien qui

ſont contre le bien & l'utilité publique, quelque clauſe qu'il y ait, ou bien que le Magiſtrat ſçait être faux & nuls, mal impétrés & par ſurpriſe, il ne doit en ces trois cas promptement obéir, mais les tenir en ſouffrance, & faire remontrance une ou deux fois; & à la ſeconde ou troiſieme juſſion, obéir.

4. 4. A ceux qui ſont contre la loi de Dieu & nature; il doit démettre & quitter ſa charge, voire ſouffrir tout plutôt que d'y obéir ou conſentir: & ne faut dire que là-deſſus pourroit y avoir du doute; car la juſtice naturelle eſt plus claire que la ſplendeur du Soleil.

5. 5. Tout ceci eſt bon pour les choſes à faire; mais après qu'elles ſont faites par le ſouverain, tant méchantes qu'elles ſoient, il vaut mieux les diſſimuler & d'enſevelir la mémoire, que l'irriter & perdre tout (comme fit Papinian) *fruſtra niti & nihil aliud, niſi odium quærere, extremæ dementiæ eſt.*

5. Quant aux particuliers.

Pour le regard des particuliers ſujets, les Magiſtrats ſe doivent ſouvenir que la puiſſance qu'ils

1. ont ſur eux, ils ne l'ont qu'en dépôt, & la tiennent du ſouverain qui en demeure toujours Seigneur & propriétaire, pour l'exercer durant le temps qui leur a été préfix.

2. Le Magiſtrat doit être de facile accès, prêt à ouir & entendre toutes plaintes & requêtes, tenant ſa porte ouverte à tous, & ne s'abſenter point

point, se souvenant qu'il n'est à soi, mais à tous; Deut. 16.
& serviteur du public. *Magna servitus, magna fortuna.* A cette cause la loi de Moïse vouloit que les juges & les jugemens se tinssent aux portes des villes, afin qu'il fût aisé à chacun de s'y adresser.

3. Il doit aussi également recevoir & écouter tous grands & petits, riches & pauvres, être ouvert à tous : dont un sage le compare à l'autel auquel on s'adresse étant pressé & affligé, pour y recevoir du secours & de la consolation.

4. Mais ne se communiquer point à plusieurs, & ne se familiariser, si ce n'est avec fort peu, & iceux bien sages & sensés, & secrétement; car cela avilit l'autorité, trouble & relâche la fermeté & vigueur nécessaire. Cleon appellé au gouvernement du public, assembla tous ses amis, & renonça à leur amitié comme incompatible avec sa charge; car, dit Ciceron, celui dépouille le personnage d'ami qui soutient celui de juge. Cicer. l. 1. offic.

5. Son office est principalement en deux choses, soutenir & garder l'honneur, la dignité & le droit de son souverain & du public qu'il représente: *gerere personam civitatis, ejus dignitatem & decus sustinere*, avec autorité & une douce sévérité.

6. Puis comme bon & loyal truchement & officier du Prince, faire garder exactement sa volonté, c'est-à-dire, la loi, de laquelle il est exacteur, & est sa charge de faire observer à tous dont il est appellé la loi vive, la loi parlante.

7. Combien que le Magiſtrat doive prudemment attremper la douceur avec la rigueur, ſi vaut mieux un magiſtrat ſévere & rigoureux, qu'un doux, facile & pitoyable; & Dieu défendd'avoir pitié en jugement. Le ſévere retient les ſujets en l'obéiſſance des loix; le doux & pieux fait mépriſer les loix & le Magiſtrat, & le Prince qui a fait tous deux. Bref, pour bien s'acquitter de cette charge, il faut deux choſes, prud'hommie & courage. Le premier a beſoin du ſecond. Le premier gardera le Magiſtrat net d'avarice, d'acception de perſonnes, de préſens, qui eſt la peſte & le banniſſement de la vérité. *Acceptatio munerum prævaricatio eſt veritatis*, de corruption de la juſtice, que Platon appelle vierge ſacrée. Auſſi des paſſions, de haine, d'amour & autres, toutes ennemies de droiture & équité. Mais pour tenir bon contre les menaces des grands, les prieres importunes des amis, les cris & les pleurs des miſérables, qui ſont toutes choſes violentes, toutefois avec quelque couleur de raiſon & juſtice, & qui emportent ſouvent les plus aſſurés, il faut du courage. C'eſt une principale qualité & vertu du Magiſtrat, que la conſtance ferme & inflexible, afin de ne craindre les grands & puiſſans, & ne s'amollir à la miſere d'autrui, & encore que cela ait quelque eſpece de bonté; mais il eſt défendu d'avoir pitié du pauvre en jugement.

CHAPITRE XVIII.

Devoir des Grands & des Petits.

LE devoir des grands eſt en deux choſes, prêter main forte & employer leurs moyens & ſang à la manutention & conſervation de la piété, juſtice du Prince & de l'état, & généralement du bien public, duquel ils doivent être les colonnes, le ſoutien, & puis à la défenſe & protection des petits affligés, & opprimés, réſiſtant à la violence des méchans; & comme le bon ſang courir à la partie bleſſée, ſelon le proverbe, que le bon ſang, c'eſt-à-dire, noble & généreux, ne peut mentir, c'eſt-à-dire, faillir où il fait beſoin. Par ce moyen Moïſe ſe rendit capable d'être le chef de la nation des Juifs, entreprenant la défenſe des injuriés & foulés injuſtement. Hercule fut déifié, délivrant de la main des tyrans les oppreſſés. Ceux qui ont fait le ſemblable ont été dit héros & demi-Dieux; & à tels tous honneurs ont été anciennement décernés, ſçavoir, eſt aux bien méritans du public, & libérateurs des oppreſſés. Ce n'eſt pas grandeur de ſe faire craindre & redouter, (ſinon à ſes ennemis) & faire trembler le monde, comme font aucuns qui auſſi ſe font haïr. *Oderint dùm metuant.* Il vaut mieux être aimé qu'adoré. Cela vient d'un naturel altier, farouche, dont ils Exod. 2.

morguent & dédaignent les autres hommes comme l'ordure & la voirie du monde, & comme s'ils n'étoient pas aussi hommes; de-là dégénerent à la cruauté, & abusent des petits, de leurs corps & biens, chose toute contraire à la vraie grandeur & noblesse, qui en doit prendre la défense.

2. Le devoir des petits envers les grands est aussi en deux choses, les honorer & respecter, non-seulement par cérémonie & contenance, qui se doit rendre aux bons & aux méchans, mais de cœur & d'affection, s'ils le méritent & sont amateurs du public. Ce sont deux, honorer & estimer, deux aux bons & vraiment grands; aux autres ployer le genouil, faire inclination de corps non de cœur, qui est estimer & aimer. Puis par humbles & volontaires services leur plaire & s'insinuer en leurs graces. *Principibus placuisse viris non ultima laus est*, & se rendre capables de leur protection. Que si l'on ne peut se les rendre amis, au moins ne les pas avoir pour ennemis; ce qui se doit avec mesure & discrétion. Car trop ambitieusement décliner leur indignation, ou rechercher leur grace, outre que c'est témoignage de foiblesse, c'est tacitement les offenser & accuser d'injustice ou cruauté. *Non ex professo cavere aut fugere: nàm quem quis fugit, damnat;* ou bien leur faire venir l'envie de l'exercer, & d'excéder, voyant une si profonde & peureuse soumission.

DE LA FORCE, TROISIEME VERTU.

PRÉFACE.

Les deux vertus précédentes reglent l'homme en compagnie & avec autrui: ces deux suivantes les reglent en soi & pour soi; regardent les deux visages de la fortune, les deux chefs & genres de tous accidens, Prospérité & Adversité; car la force l'arme contre l'adversité, la temperance le conduit en la prospérité. Toutes deux pourroient être comprises & entendues par ce mot de constance, qu'est une droite & égale fermeté d'ame, pour toutes sortes d'accidens & choses externes, par laquelle elle ne s'éleve pour la prospérité, ni ne s'abaisse pour l'adversité.

CHAPITRE XIX.

De la Force ou Vaillance en général.

VAILLANCE (car cette vertu est bien plus proprement dite ainsi que force) est une droite & forte assurance, égale & uniforme de l'ame à l'encontre tous accidens dangereux, difficiles & douloureux, tellement que son sujet & la matiere après laquelle elle s'exerce, c'est la difficulté & le danger: bref, tout ce que la foiblesse humaine

1. Description de la vaillance.

Senec. peut craindre, *Timendorum contemptrix, quæ terribilia, & sub jugum liberalitatem nostram mittentia, despicit, provocat, frangit.*

2. Sa recommendation. De toutes les vertus la plus en honneur & estime & la plus noble est celle-ci, laquelle, par prérogative a été appellée simplement vertu. C'est la plus difficile, la plus glorieuse, qui produit de plus grands, éclatans & excellens effets, elle comprend magnanimité, patience, constance, persévérance invincible, vertus héroïques, dont plusieurs ont recherché les maux avec faim pour en venir à ce noble exercice. Cette vertu est le rempart imprenable, le harnois complet, l'armure Senec. acerée & à l'epreuve à tous accidens, *munimentum imbecillitatis humanæ inexpugnabile: quod qui circumdedit sibi, securus in hac vitæ obsidione perdurat.*

3. Des imparfaites ou fausses vaillances. Mais pource que plusieurs se mécomptent & imaginent de fausses & bâtardes vaillances, au lieu de l'unique vraie vertu, je veux, en expliquant plus au long sa nature & définition, secouer & rejetter les erreurs populaires qui se fourrent ici. Nous remarquerons donc en cette vertu quatre conditions; la premiere, est généralement & indifféremment contre toutes sortes de difficultés & dangers; par quoi faillent ceux qui n'estiment autre vaillance que la militaire, laquelle (Vaillance militaire.) seule ils mettent en prix, pource que peut-être elle est plus pompeuse & bruyante (& souvent

pure vanité). Or, ce n'eſt qu'une petite parcelle & bien petit rayon de la vraie, entière, parfaite & univerſelle, pour laquelle l'homme eſt tel ſeul qu'en compagnie, en un lit avec les douleurs qu'au camp, auſſi peu craignant la mort en la maiſon qu'en l'armée. Cette militaire vaillance eſt pure & naturelle aux bêtes chez leſquelles elle eſt pareille aux femelles qu'aux mâles ; aux hommes elle eſt ſouvent artificielle, acquiſe par la crainte & appréhenſion de captivité, de mort, de douleur, de pauvreté, deſquelles choſes la bête n'a point de peur. La vaillance humaine eſt une ſage couardiſe, une crainte accompagnée de la ſcience d'éviter un mal par un autre, colere eſt ſa trempe & ſon fil, les bêtes l'ont toute pure. Aux hommes auſſi elle s'acquiert par l'uſage, inſtitution, exemple, coutume, & ſe trouve ès ames baſſes & viles. De valet & facteur de boutique ſe fait un bon & vaillant ſoldat, & ſouvent ſans aucune teinture de la vertu & vraie vaillance philoſophique.

4. Témérité ou ſtupidité.

La ſeconde condition, elle préſuppoſe connoiſſance tant de la difficulté, peine & danger qu'il y a au fait qui ſe préſente, que de la beauté, honnêteté, juſtice & devoir requis en l'entrepriſe ou ſoutien d'icelui. Parquoi faillent ceux qui mettent vaillance en une témérité inconſidérée, ou bien bêtiſe & ſtupidité. *Non eſt inconſulta temeritas, nec periculorum amor, nec* Senec.

formidabilium appetitio, diligentissima in tutela sui fortitudo est: & eadem patientissima eorum quibus falsa species malorum est. La vertu ne peut être sans connoissance & appréhension, l'on ne peut vraiement mépriser le danger, que l'on ne sçait si l'on ne veut aussi reconnoître cette vertu aux bêtes. Et de fait ceux ordinairement qui entreprennent sans avoir appréhendé & reconnu, quand ce vient au point de l'exécution, le nez leur saigne.

5. Force corporelle. La troisieme condition, c'est une résolution & fermeté d'ame fondée sur le devoir & sur l'honnêteté, & justice de l'entreprise, laquelle résolution ne relâche jamais, quoiqu'il avienne, mais qui acheve généreusement ou l'entreprise ou la vie. Contre cette condition faillent plusieurs, premiérement & bien lourdement ceux qui cherchent cette vertu au corps, & en la force & roideur des membres. Or, vaillance n'est pas qualité du corps, mais d'ame; fermeté non des bras & des jambes, mais du courage. L'estimation & le prix d'un homme consiste au cœur & à la volonté: c'est où git son vrai honneur, & le seul avantage & la vraie victoire sur l'ennemi; c'est l'épouvanter & faire force à sa constance & vertu: tous autres avantages sont étrangers & empruntés; roideur de bras & de jambes est qualité d'un porte-faix; faire broncher son ennemi, lui faire siller les yeux à la lueur du Soleil, c'est

un coup de la fortune. Celui qui ferme en son courage pour quelque danger de mort, ne relâche rien de sa constance & assurance, bien qu'il tombe, il est battu non de son adversaire, qui est possible en effet un poltron, mais de la fortune. D'où il faut accuser son malheur & non sa lâcheté. Les plus vaillans sont souvent les plus infortunés. Encore plus faillent ceux qui s'émouvent & font cas de cette vaine & trasonienne troigne de ces épouvantés vieillaques, qui par un port hautain, fiere contenance & parole brave, veulent acquérir bruit de vaillance & hardis, si on leur vouloit tant prêter à crédit que de les en croire.

Ceux aussi qui attribuent la vaillance à la ruse & finesse, ou bien à l'art & industrie; mais c'est trop la prophaner, que de la faire jouer un rôle si bas & chétif. C'est déguiser les choses, & substituer une fausse pierre pour une vraie. Les Lacédémoniens ne vouloient point en leurs villes des maîtres qui apprissent à lutter, afin que leur jeunesse le sçût par nature & non par art. Nous tenons pour hardi & généreux de combattre avec le lion, l'ours, le sanglier, qui y vont selon la seule nature; mais non avec les mouches, guêpes, car elles usent de finesse. Alexandre ne vouloit point jouer aux olympiques, disant que la partie seroit mal faite: pource qu'un particulier y pourroit vaincre, & un Roi y être vaincu.

6. Art & industrie.

Ainsi n'est-il bienséant qu'un homme d'honneur se fonde & mette la preuve de sa valeur en chose, en laquelle un poltron appris en école peut gagner. Car telle victoire ne vient de la vertu ni du courage, mais de quelque souplesse & mouvemens artificiels, lesquels les plus vilains feront ce qu'un vaillant ne sçauroit ni ne se soucieroit faire. L'escrime est un tour d'art qui peut tomber en personnes lâches & de néant. Et combien de vaut-néants par les villes, & de ces coquins tous prêts à faire à coups d'épée & à se battre; s'ils voyoient l'ennemi ils s'enfuiroient? Autant en est-il de ce qui se fait par longue habitude & accoutumance, comme les recouvreurs, bâteleurs, mariniers, qui feront choses hasardeuses plus hardiment que les plus vaillans, y étant duits & stylés de jeunesse.

7. Passion. Finalement ceux qui ne gardant pas assez le motif & ressort des actions, attribuent faussement à la vaillance & vertu ce qui appartient & part de quelque passion ou intérêt particulier. Car comme ce n'est vertu ni de justice d'être loyal & officieux à l'endroit de ceux que l'on aime particuliérement, ni de tempérance de s'abstenir de l'accointance voluptueuse de sa sœur ou de sa fille, ni de libéralité à l'endroit de sa femme & enfans, aussi n'est-ce vraiement vaillance de s'exposer aux dangers, pour son intérêt & satisfaction privée & particuliere. Parquoi si c'est par avarice,

comme les eſpions, pionniers, traîtres, marchans ſur mer, ſoldats mercenaires ; ſi par ambition & pour la réputation, pour être vus & eſtimés vaillans, comme la plupart de nos gens de guerre, qui diſent tout naïvement en y allant, que s'ils y penſoient laiſſer la vie ils n'iroient point ; ſi par ennui de vivre en peine & douleur, comme le ſoldat d'Antigous, qui travaillant & vivant en peine à cauſe d'un fiſtule, étoit hardi & s'élancoit aux dangers, étant guéri les fuyoit ; ſi encore pour quelqu'autre conſidération particuliere, ce n'eſt vaillance ni vertu.

La quatrieme condition, elle doit être en ſon exécution prudente & diſcrete, par où ſont rejettées pluſieurs fauſſes opinions en cette matiere, qui ſont de ne ſe couvrir point des maux & inconvéniens qui nous menacent ; n'avoir peur qu'ils nous ſurprennent, ne s'enfuir voire, ne ſentir point les premiers coups, comme d'un tonnerre, d'une arquebuſade, d'une ruine. Or, c'eſt mal entendre ; car moyennant que l'ame demeure ferme & entiere en ſon aſſiette & en ſon diſcours, ſans altération, il eſt eſt permis de ſe remuer, reſſentir au-dehors. Il eſt permis, voire louable d'eſquiver, gauchir & ſe garantir des maux par tous moyens & remedes honnêtes : & où n'y a remede, s'y porter de pied ferme. *Mens immota manet : lacrymæ volvuntur inanes.* Socrates ſe moque de ceux qui condamnoient la fuite. Quoi, dit-il, 8. Indiſcrétion.

seroit-ce lâcheté de les battre & vaincre en leur faisant place ? Homere loue en son Ulisse la science de fuir. Les Lacédémoniens professeurs de vaillance en la journée des platées, reculerent pour mieux rompre & dissoudre la troupe Persienne, qu'ils ne pouvoient autrement, & vainquirent. Cela ont pratiqué les nations plus belliqueuses. D'ailleurs les Stoïciens mêmes permettent de pâlir & trémousser aux premiers coups inopinés, moyennant que cela ne passe pas plus outre en l'ame: voici de la vaillance en gros.

De la Force ou Vaillance en particulier.

Proposition ou Partition de cette mat. POUR tailler la matiere & le discours de ce qui est ici à dire, cette vertu s'occupe & s'employe contre tout ce que le monde appelle mal. Or, ce mal est double, externe & interne, l'un vient de dehors; l'on l'appelle d'une infinité de noms, adversité, affliction, injure, malheur, accident mauvais & sinistre. L'autre est au-dedans en l'ame, mais causé par celui de dehors. Ce sont les passions fâcheuses de crainte, tristesse, colere & tant d'autres. Il nous faut parler de tous les deux, fournir remedes & moyens de les vaincre, dompter & régler. Ce sont les argumens & avis de notre vertu de force & vaillance. Il y aura donc ici deux parties, l'une des maux, ou mauvais

accidens, l'autre des passions qui en naissent. Les avis généraux contre toute fortune bonne & mauvaise ont été dits ci-dessus : nous parlerons ici plus spécialement & particuliérement.

CHAPITRE XX.

Premiere Partie des maux externes.

Nous considérons ces maux externes en trois manieres, en leurs causes, ce qui se fera en ce chapitre, puis en leurs effets, finalement en eux-mêmes distinctement, & particuliérement chacune espece d'iceux. Et par-tout fournirons avis & moyens de s'affermir par vertu contre ceux. 15 Distinction & comparaison des maux par leurs causes.

Les causes des maux & fâcheux accidens qui arrivent à chacun de nous, sont ou publiques & générales, quand en même-temps elles touchent plusieurs, comme peste, famine, guerre, tyrannie. Et ces maux sont pour la plupart fleaux envoyés de Dieu & du ciel, au moins la cause prochaine n'est pas aisée à reconnoître ; ou particulieres ou reconnues, sçavoir, par le fait d'autrui. Ainsi l'on fait deux sortes de maux, publics & privés. Or, les maux publics, c'est-à-dire, venant de cause publique, encore qu'ils touchent un chacun en particulier, sont en

divers sens & plus & moins griefs, pesans & dangereux que les privés qui ont cause connue. Ils le sont plus, car ils viennent à la foule, assaillissent plus impétueusement avec plus de bruit, de tempête & de furie; ont plus grande suite & traînée; sont plus éclatans, produisent plus de désordre & confusion. Ils le sont moins, car la généralité & communauté semble rendre à chacun son mal moindre. C'est espece de soulas de n'être seul en peine; l'on pense que c'est plutôt malheur commun, ou le cours du monde, & la cause en est naturelle, qu'affliction personnelle. Et de fait ceux que l'homme nous fait piquent plus fort, navrent au vif & nous alterent beaucoup. Toutes les deux sortes ont leurs remedes & consolations.

2. Avis contre les maux publics. Providence, destinée.

Contre les maux publics il faut considérer de qui & par qui ils sont envoyés, & regarder à leur cause. C'est Dieu, sa providence, de laquelle vient & dépend une nécessité absolue qui gouverne & méprise tout, à laquelle tout est sujet. Ce ne sont pas, à vrai dire, deux loix distinctes en essence, que la providence & la destinée ou nécessité, *providentia & necessitas*, ne sont qu'une. La diversité est seulement en la considération & raison différente. Or, gronder & se tourmenter au contraire, c'est premiérement impieté telle qu'elle ne se trouve point ailleurs; car toutes choses obéissent doucement, l'homme seul fait

l'enragé. Et puis c'eſt folie; car c'eſt en vain & ſans rien avancer. Si l'on veut ſuivre cette ſouveraine & abſolue maîtreſſe de gré à gré, elle entraînera & emportera tout par force. *Ad hoc ſacramentum adacti ſumus ferre mortalia, nec perturbari iis, quæ vitare noſtræ poteſtatis non eſt: in regno nati ſumus, Deo parere libertas eſt. Deſine fata Deum flecti ſperare querendo.* Il n'y a point de meilleur remede que de vouloir ce qu'elle veut; & ſelon l'avis de ſageſſe faire de néceſſité vertu, *non eſt aliud effugium neceſſitatis, quam velle quod ipſa cogat.* En voulant eſcrimer ou diſputer contre elle, nous ne faiſons qu'aigrir & irriter le mal. *Læto animo fere quidquid acciderit, quaſi tibi volueris accidere: debuiſſes enim velle, ſi ſciſſes ex decreto Dei fieri.* Outre que nous en aurons meilleur marché, nous ferons ce que nous devons, qui eſt de ſuivre notre Général & Souverain qui l'a ainſi ordonné. *Optimum pati quod emendare non poſſis; & Deum, quo autore cuncta proveniunt, ſine murmuratione comitari. Malus miles eſt qui imperatorem gemens ſequitur.* Et ſans conteſter trouver bon ce qu'il veut. C'eſt grandeur de courage de ſe donner à lui. *Magnus animus qui ſe Deo tradidit.* C'eſt lâcheté & déſertion que gronder & diſputer, *puſillus & degener, qui obluctatur de ordine mundi malè exiſtimat, & emendare mavult Deum, quàm ſe.*

Contre maux privés qui nous viennent du fait d'autrui, & nous pénetrent plus, il faut 3 Diſtinction des maux privés.

premiérement bien les distinguer afin de ne se mécompter. Il y a déplaisir, il y a offense. Nous recevons souvent déplaisir d'autrui, qui toutefois ne nous a point offensé de fait ni de volonté, comme quand il nous a demandé ou refusé quelque chose avec raison, mais qui étoit lors mal à propos pour nous : de telles c'est trop grande simplesse de s'en fâcher, puisque ne sont offenses. Or, les offenses sont de deux sortes, les unes traversent nos affaires contre l'équité, c'est nous faire tort ; les autres s'adressent à la personne qui est par elle méprisée & traitée autrement qu'il n'appartient, soit de fait ou de parole. Celles-ci sont plus aigres & plus difficiles à supporter que toute autre sorte d'affliction.

1. Avis contre iceux général

Le premier & général avis contre toutes ces sortes de maux est d'être ferme & résolu à ne se laisser aller à l'opinion commune, mais considérer sans passion ce que portent & pesent les choses, selon vérité & raison. Le monde se laisse aller & mener par impression. Combien y en a-t-il qui font moins de cas de recevoir une grande playe qu'un petit soufflet ? Plus de cas d'une parole que de la mort ? Bref tout se mesure par opinion, & l'opinion offense plus que le mal. Et notre impatience nous fait plus de mal que ceux desquels nous nous plaignons.

5. Particuliers tirés de nous-mêmes.

Les autres plus particuliers avis & remedes se tirent premiérement de nous-mêmes (& c'est où il faut premiérement jetter ses yeux & sa pensée)

Ces

Ces offenses prétendues naissent peut-être de nos défauts, fautes & foiblesses. Ce n'est peut-être qu'une gausserie fondée sur quelque défaut qui est en notre personne, que quelqu'un veut contrefaire par moquerie. C'est folie de se fâcher & se soucier de ce qui ne vient pas de sa faute. Le moyen d'ôter aux autres occasion d'en faire leurs comptes est d'en parler le premier, & montrer que l'on le sçait bien; si c'est de notre faute que l'injure a pris sa naissance, & qu'avons donné occasion à cet affront; pourquoi nous en courroucerons-nous ? Ce n'est pas offense, c'est correction, laquelle il faut recevoir & s'en servir comme d'un châtiment. Mais bien souvent elle vient de notre propre foiblesse, qui nous rend douillets. Or, il se faut défaire de toutes ces tendres délicatesses qui nous font vivre à notre aise, mais d'un courage mâle, fort & ferme mépriser & fouler aux pieds les indiscrétions & folies d'autrui. Ce n'est pas signe qu'un homme soit sain quand il s'écrie à chaque fois que l'on le touche. Jamais vous ne serez en repos, si vous vous formalisez de tout ce qui se présente.

Ils se tirent aussi de la personne qui offense. **6. De ceux qui offensent.** Représentons-nous en général les mœurs & humeurs des personnes avec lesquelles il nous faut vivre au monde. La plupart des hommes ne prend plaisir qu'à mal faire, ne mesure sa puissance que par le dédain & injure d'autrui. Tant peu y en a

qui prennent plaiſir à bien faire. Il faut donc faire état que de quelque côté que nous nous tournions, nous trouverons qui nous heurtera & offenſera. Par-tout où nous trouverons des hommes, nous trouverons des injures. Cela eſt ſi certain & ſi néceſſaire que les légiſlateurs mêmes, qui ont régler le commerce & les affaires du monde, ont continué & permis en la juſtice diſtributive & commutative pluſieurs paſſe-droits. Ils ont permis de ſe décevoir & bleſſer juſqu'à la moitié de juſte prix. Cette néceſſité de s'entreheurter & offenſer, vient premiérement de la contrariété & incompatibilité d'humeurs & volontés. D'où vient que l'on s'offenſe ſans le vouloir faire. Puis de concurrence & oppoſition des affaires, qui porte que le plaiſir, profit & bien des uns, eſt le déplaiſir, dommage & mal des autres; & ne ſe peut faire autrement, ſuivant cette commune & générale peinture du monde, ſi celui qui vous offenſe eſt un inſolent, fou & téméraire, (comme il eſt, car un homme de bien ne fait jamais tort à perſonne) pourquoi vous plaignez-vous, puiſqu'il n'eſt non plus à ſoi qu'un inſenſé ? Vous ſupportez bien d'un furieux ſans vous plaindre, voire en avez pitié; d'un bouffon, d'un enfant, d'une femme, vous vous en riez: un fou, ivrogne, coleré, indiſcret, ne vaut pas mieux. Parquoi quand telles gens vous attaquent de paroles, ne leur faut point répondre. Il ſe faut taire & les

quitter là. C'est une belle & glorieuse revanche, & cruelle pour un fou, que de n'en faire compte. Car c'est lui ôter le plaisir qu'il pense prendre en vous fâchant, puis par votre silence il est condamné d'impertinence, sa témérité lui demeure en la bouche ; si on lui répond, on se compare à lui, c'est l'estimer trop & faire tort à soi. *Malè loquuntur, quia benè loqui nesciunt, faciunt quod solent & sciunt, malè quia mali, & secundùm se.*

7. Conclusion des avis avec la regle de sagesse.

Voici donc pour conclusion l'avis & conseil de sagesse. Il faut avoir égard à vous, à celui qui vous offensera. Quant à vous, avisez ne faire chose indigne & méséante de vous laisser vaincre. L'imprudent & défiant de soi se passionnant sans cause, s'estime en cela digne qu'on lui fasse affront. C'est faute de cœur ne sçavoir mépriser l'offense ; l'homme de bien n'est sujet à l'injure. Il est inviolable. Une chose inviolable n'est pas seulement celle qu'on ne peut frapper, mais qui étant frappée ne reçoit plaie ni blessure. C'est le plus fort rempart contre tous accidens que cette résolution ; que nous ne pouvons recevoir que de nous-mêmes. Si notre raison est telle qu'elle doit, nous sommes invulnérables. Et pource nous disons toujours avec le sage Socrate, Anitus & Melitus me peuvent bien faire mourir, mais ils ne me sçauroient mal faire. Ainsi l'homme debien, comme il ne donne jamais occasion à personne de l'injurier, aussi ne peut-il recevoir injure. *Lædere*

enim lædique conjunctum est. C'est un mur d'airain que l'on ne sçauroit pénétrer ; les brocards, les injures n'arrivent point jusqu'à lui. Joint qu'il n'y aura celui qui n'estime l'aggresseur méchant, & lui pour homme de bien ne méritant tel outrage. Quant à celui qui vous a offensé, si vous le jugez impertinent & mal sage, traitez-le comme tel & le laissez-là ; s'il est autre, excusez-le, présumez qu'il en a eu occasion, que ce n'a pas été par malice, mais par inadvertence & mégarde. Il en est fâché lui-même, & voudroit ne l'avoir pas fait. Encore dirai-je que comme bons ménagers nous devons faire notre profit, & nous servir de la commodité que nous présentent les injures & offenses. Ce que nous pouvons pour le moins en deux sortes, qui regardent l'offensant & l'offensé. L'une qu'elles nous font connoître ceux qui nous les font pour les fuir une autre fois. Tel a médit de vous, concluez il est malin, & ne vous fiez plus à lui. L'autre qu'elles nous montrent notre infirmité & l'endroit par lequel nous sommes battables, afin de le remparer, amander le défaut, afin qu'un autre n'ait sujet de nous en dire autant ou plus. Quelle plus belle vengeance peut-on prendre de ses ennemis, que de profiter de leurs injures, & en conduire mieux & plus sûrement ses affaires.



CHAPITRE XXI.

Des maux externes confidérés en leurs effets & fruits.

Après les caufes des maux venons aux effets & fruits, où fe trouveront auffi des vrais anti-dotes & remedes. Ces effets font plufieurs, font grands, font généraux & particuliers. Les généraux regardent le bien, le maintien & culture de l'univers. Premiérement le monde s'étoufferoit, fe pourriroit & perdroit, s'il n'étoit changé, remué & renouvellé par ces grands accidens de pefte, famine, guerre, mortalité, qui moiffonnent, taillent, émondent, afin de fauver le refte, & mettre le total plus au large & à l'aife. Sans iceux l'on ne pourroit ici fe remuer ni demeurer. Davantage outre la variété, viciffitude & changement alternatif qu'ils apportent à la beauté & ornement de cet Univers, encore toute partie du monde s'accommode. Les barbares & farouches font polies & policées, les arts & fciences font répandues & communiquées à tous. C'eft comme en un grand plantis auquel certains arbres font tranfplantés, d'autres entés, autres coupés & arrachés; le tout pour le bien & la beauté de verger. Ces belles & univerfelles confidérations doivent attefter & accoifer tout efprit raifonnable

Effets généraux très-utiles.

& honnête, & empêcher que l'on ne trouve ces grands & éclatans accidens si étranges & sauvages, puisque ce sont œuvres de Dieu & de Nature, & qu'ils sont un si notable service au gros & général du monde. Car il faut penser que ce qui semble être perte en un endroit, est gain en l'autre. Et pour mieux dire rien ne se perd, mais ainsi le monde change & s'accommode. *Vir sapiens nihil indignetur sibi accidere, sciatque illa ipsa, quibus lædi videtur, ad conservationem universi pertinere, & ex his esse, quæ cursum mundi officiumque consummant.*

1. Particuliers divers. voyez la 1. des 3 vérités. c. 11. Exercice.

Les particuliers sont divers, selon les divers esprits & états de ceux qui les reçoivent; car ils exercent les bons, relevent & redressent les tombés & dévoyés, punissent les méchans. De chacun un mot; car il en a été traité ailleurs. Ces maux externes sont aux bons un très-utile exercice & très-belle école en laquelle (comme athletes & escrimeurs, les mariniers en la tempête, les soldats aux dangers, les philosophes en l'académie & toutes autres sortes de gens en l'exercice sérieux de leur profession) ils sont instruits, duits, faits & formés à la vertu, à la constance & vaillance à la victoire du monde & de la fortune. Ils apprennent à se connoître : ils s'essayent & voyent la mesure de leur valeur; la force & portée de leurs reins ; jusqu'où ils doivent espérer & promettre d'eux-mêmes, puis s'encouragent &

s'affermissent à mieux, s'accoutument & s'endurcissent à tout, se rendent résolus, déterminés & invincibles, où au contraire le long calme de la prospérité les relâche, ramollit & appoltronit. Dont disoit Demetrius qu'il n'y avoit gens plus misérables que ceux qui n'avoient jamais senti de traverse & d'affliction, appellant leur vie la mer morte.

Aux fautiers & délinquans, une bride pour les retenir & empêcher qu'ils ne bronchent ; ou une reprimande & verge paternelle après leur chûte, pour les y faire penser & souvenir, afin de n'y retourner plus. C'est une saignée & médecine ou préservative, pour divertir & détourner les fautes qu'elles n'arrivent, ou purgative, pour les nettoyer & expier. 2 Médecine & châtiment.

Aux méchans & perdus punition, une faucille pour les couper & enlever ou les atterrer, pour traîner encore & languir misérablement. Or, voilà de très-salutaires & bien nécessaires effets qui méritent bien que non-seulement l'on ne les estime plus maux, & qu'on les reçoive doucement en patience, & en bonne part, comme exploits de la justice divine ; mais que l'on les embrasse comme gages & instrumens du soin, de l'amour & providence de Dieu, & que l'on en fasse son profit suivant l'intention de celui qui les envoye & départit, comme il lui plaît. 3. Supplice.

AVERTISSEMENT.

Des maux externes en eux-mêmes & particuliérement.

Tous ces maux qui sont plusieurs & divers, sont privatifs de biens, comme aussi porte le nom & le naturel de mal. Autant donc qu'il y a de chefs de biens, autant y a-t-il de chefs de maux. L'on les peut réduire & comprendre au nombre de sept. Maladie, douleur, je mets ces deux en un, captivité, bannissement, indigence, infamie, perte d'amis, mort, qui sont privation
Au 1. Liv. de santé, liberté, moyens, honneurs, amis, vie, desquels a été parlé ci-dessus au long. Nous chercherons donc ici les antidotes & remedes propres & particuliers contre ces sept chefs de maux, & briévement sans discours.

CHAPITRE XXII.

De la maladie & douleur.

l. 1. c. 6. Nous avons dit ci-dessus que la douleur est le plus grand, & à vrai dire, le seul mal, le plus fâcheux qui se fait le plus sentir & où y a moins de remedes & d'avis. Toutefois en voici quelques

uns qui regardent la raiſon, la juſtice, l'utilité, l'imitation & reſſemblance, grands & illuſtres.

C'eſt une commune néceſſité d'endurer, ce n'eſt pas raiſon de faire pour nous un miracle. Il ne ſe faut pas fâcher s'il avient à quelqu'un ce qui peut avenir à chacun.

C'eſt choſe auſſi naturelle; nous ſommes nés 2.
à cela, en vouloir être exempt, eſt injuſtice. Il faut ſouffrir doucement les loix de notre condition. Nous ſommes pour vieillir, affoiblir, douloir, être malades : il faut apprendre à ſouffrir ce que l'on ne peut éviter.

Si elle eſt longue, elle eſt légere & modérée: 3.
c'eſt honte de s'en plaindre; ſi elle eſt violente, elle eſt courte & met tôt fin, ou à ſoi ou au patient qui revient preſque tout à un. *Confide, ſummus non habet tempus dolor. Si gravis, brevis; ſi longus, levis.*

Et puis c'eſt le corps qui endure, ce n'eſt pas 4.
nous qui ſommes offensés. Ou l'offenſe diminue de l'excellence & perfection de la choſe; & la maladie ou douleur tant s'en faut qu'elle diminue, qu'au rebours elle ſert de ſujet & d'occaſion à une patience louable, plus beaucoup que ſanté. Et où il y a plus d'occaſion de louange, il n'y a pas moins de bien. Si le corps eſt inſtrument de l'eſprit, qui ſe plaindra quand l'inſtrument s'uſera en ſervant celui à qui il eſt deſtiné? Le corps eſt fait pour ſervir à l'eſprit. Si l'eſprit

s'affligeoit pour ce qui arrive au corps, l'esprit serviroit au corps. Celui-là ne seroit-il pas trop délicat qui crieroit & hueroit, pource que l'on lui auroit gâté sa robe ? que quelque épine la lui auroit accrochée ? quelqu'un passant la lui auroit déchirée ? Un vil frippier peut-être s'en plaindroit, qui en voudroit son profit. Mais un grand & riche s'en riroit, & n'en feroit compte, comparant cette perte au reste des biens qu'il a. Or, ce corps n'est qu'une robe empruntée pour faire paroître notre esprit sur ce bas & tumultuaire théâtre, duquel seul devons faire cas, & procurer son honneur & son repos. Et d'où vient que l'on souffre avec tant d'impatience la douleur ? C'est que l'on n'est pas accoutumé de chercher son contentement en l'ame, *non assueverunt animo esse contenti, nimium illis cum corpore fuit.* L'on a trop de commerce avec le corps. Il semble que la douleur s'en orgueillisse nous voyant trembler sous elle.

5. Elle nous apprend à nous dégoûter de ce qu'il nous faut laisser, & à nous déprendre de la piperie de ce monde, service très-notable.

6. La joie & le plaisir de la santé recouvrée, après que la douleur aura fait son cours, ce sera comme une lumiere belle & claire, tellement qu'il semble que nature nous ait prêté la douleur, pour l'honneur & service de la volupté & de l'indolence.

Or, ſus donc, ſi la douleur eſt médiocre, la patience ſera facile; ſi elle eſt grande, la gloire le ſera auſſi; ſi elle ſemble trop dure, accuſons notre molleſſe & lâcheté : ſi peu y en a qui la puiſſent ſouffrir, ſoyons de ce peu. N'accuſons nature de nous avoir fait trop foibles; car il n'en eſt rien; mais nous ſommes trop délicats. Si nous la fuyons, elle nous ſuivra; ſi nous nous rendons à elle lâchement & nous laiſſons vaincre, nous n'en ferons traités que plus rudement, & le reproche nous en demeurera. Elle nous veut faire peur, tenons bon, & qu'elle nous trouve plus réſolus qu'elle ne penſe. Notre tendreur lui apporte cette aigreur & dureté, *ſtare fidenter, non quia difficilia non audemus, ſed quia non audemus, difficilia ſunt.* 7.

Mais afin que l'on ne penſe pas que ce ſoient de beaux mots de théoriqne, mais que la pratique en eſt impoſſible, nous avons les exemples tant fréquens & tant riches non-ſeulement d'hommes, mais de femmes & enfans, qui non-ſeulement ont ſoutenu de longues & douloureuſes maladies avec tant de conſtance, que la douleur leur a plutôt emporté la vie que le courage; mais qui ont attendu, ont ſupporté avec gaieté, voire ont cherché les grandes douleurs & les exquis tourmens. En Lacédémone les jeunes enfans s'entrefouettoient vivement quelquefois juſqu'à la mort, ſans montrer en leur viſage aucun reſſentiment 8. Exemples.

de douleur pour s'accoutumer à endurer pour le pays. Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon sans faire frime aucune ni contenance de se plaindre pour ne troubler le sacrifice: & un garçon de Lacédémone se laissa ronger le ventre à un renard, plutôt que de découvrir son larcin. Pompée surpris par le Roi Gentius qui vouloit le contraindre de décéler les affaires publiques de Rome, pour montrer qu'aucun tourment ne lui feroit dire, il mit lui-même le doigt au feu, & le laissa brûler jusqu'à ce que Gentius même l'en retira: pareil cas avoit auparavant fait Mutius devant un autre Roi Porsenna, & plus que tous a enduré le bon vieil Regulus des Carthaginois. Mais sur tous est Anaxarque, qui demi brisé dans les mortiers du tyran, ne voulut jamais confesser que son esprit fut touché de tourment; pilez, broyez tout votre saoul le sac d'Anaxarque, car quant à lui vous ne le sçauriez blesser.

CHAPITRE XXIII.

De la Captivité ou Prison.

CETTE affliction n'est plus rien, & est trop aisée à vaincre après ce qui a été dit de la maladie & de la douleur. Car ceux-ci ne sont presque point sans quelque captivité au lit, en la maison

en la gêne, & enchériſſent beaucoup au-deſſus d'icelle; toutefois deux ou trois mots d'elle. Il n'y a que le corps, la manche, la priſon de l'ame qui eſt captive; l'eſprit demeure toujours libre & à ſoi en dépit de tous, comment ſçait-il & peut-il ſentir qu'il eſt en priſon, puiſqu'auſſi librement & encore plus, il peut s'égayer & promener où il voudra? Les murs & la clôture de la priſon eſt bien trop loin de lui pour le pouvoir enfermer. Le corps qui lui touche & lui eſt conjoint, ne le peut tenir ni arrêter. Celui qui ſçait ſe maintenir en ſa liberté & uſer de ſon droit, qui eſt de n'être pas enfermé même dedans ce monde, ſe moquera de ces chétives barrieres. *Chriſtianus etiam extrà carcerem ſæculo renuntiavit; in carcere etiam carceri: nihil intereſt ubi ſitis in ſæculo, qui extrà ſæculum eſtis, auferamus carceris nomen; ſeceſſum vocemus, & ſi corpus includitur, caro detinetur, omnia ſpiritui patent, totum hominem animus circumfert: & quo vult transfert.* Tertul.

La priſon a reçu bénignement en ſon ſein pluſieurs grands & ſaints perſonnages; a été l'aſyle & le port de ſalut, & la fortereſſe à pluſieurs qui ſe fuſſent perdus en liberté, voire qui ont eu recours à elle pour être en liberté, ont choiſie & épouſée pour vivre en repos & ſe délivrer du monde *è carcere in cuſtodiarium tranſlati.* Ce qui eſt clos & fermé ſous la clef eſt bien mieux gardé. Il vaut mieux être enfermé ſous la clef qu'être

contraint & ferré de par tant de lacs & de ceps divers, dont le monde est plein : les places publiques, les palais, les cours des grands que les tracas & tumulte des affaires apporte, les procès, les envies, malices, humeurs épineuses & violentes. *Si recogitemus, ipsum magis mundum*
Tertul. *carcerem esse, exisse nos è carcere quàm in carcerem introisse intelligemus, majores tenebras habet mundus quæ hominum præcordia excæcant, graviores catenas induit, quæ ipsas animas constringunt, pejores immunditias expirant libidines hominum, plures postremo reos continet universum genus hominum.* Plusieurs se sont sauvés de la main de leurs ennemis, de grands dangers & miseres par le bénéfice de la prison. Aucuns y ont composé de livres, s'y sont faits sçavans & meilleurs. *Plus in carcere spiritus acquirit quam caro amittit.* Plusieurs que la prison après avoir gardé & préservé un temps, a vomi & envoyé aux souveraines & premieres dignités; d'autres elle a exhalé au Ciel, & n'en a reçu aucun qu'elle n'ait rendu.



CHAPITRE XXIV.

Du Banniſſement & Exil.

EXIL eſt un changement de lieu qui n'apporte aucun mal ſinon par opinion ; & eſt une plainte & une affliction purement imaginaire : car ſelon raiſon il n'y a aucun mal : par-tout, tout eſt de même : ce qui eſt compris en deux mots, nature & vertu. 1.

Par-tout ſe trouve la même nature commune, même Ciel, mêmes élémens. Par-tout le ciel & les étoiles nous paroiſſent en même grandeur, étendue, & c'eſt cela qui eſt principalement à conſidérer, & non ce qui eſt deſſous & foulons aux pieds. Auſſi ne pouvons-nous voir de terre que dix ou douze lieues d'une vue. *Anguſtus animus quem terrena delectant.* Mais la face de ce grand ciel azuré, paré & contrepointé de tant de beaux & reluiſans diamans, ſe montre toujours à nous & afin que le puiſſions tout voir, il tourne continuellement autour de nous. Il ſe montre tout à tous en tous endroits, en un jour, en une nuit. La terre qui avec les mers & tout ce qu'elle embraſſe, n'eſt pas la cent ſoixantieme partie de la grandeur du Soleil, ne ſe montre à nous qu'à l'endroit où nous l'habitons ; mais encore ce changement du plancher de deſſous n'eſt rien.

2. Nature.

Qu'importe être né en un lieu & vivre en un autre? Notre mere se pouvoit accoucher ailleurs; c'est r encontre que nous naissions çà ou là. Davantage toute terre porte, produit & nourrit des hommes; fournit tout ce qui est nécessaire. Toute terre porte des parens : la nature nous a tous conjoints de sang & de charité. Toute terre porte des amis ; il n'y a qu'à en faire , & se les concilier par vertu & sagesse. Toute terre est pays à l'homme sage, ou plutôt nulle terre ne lui est pays. C'est se faire tort, c'est foiblesse & bassesse de cœur de se porter ou penser étranger en quelque lieu. Il faut user de son droit, & par-tout vivre comme chez soi & sur le sien, *omnes terras tanquàm suas videre , & suas : tanquàm omnium.*

Et puis quel changement ou incommodité nous apporte la diversité de lieu? Ne portons-nous pas
3. Vertu. toujours notre même esprit & vertus? Qui peut empêcher, disoit Brutus, que le banni n'emporte avec soi ses vertus ? L'esprit ni la vertu n'est point sujet ou enfermé en aucun lieu, est par-tout également & indifféremment ; l'honnête homme est citoyen du monde, libre, franc, joyeux & content par-tout, toujours chez soi, en son quarré, toujours même, encore que son étui se remue & tracasse : *animus sacer & æternus ubique est , Diis cognatus , omni mundo & ævo par.* C'est être chez soi & en son pays par-tout où l'on se trouve bien, ne dépend point du lieu, mais de soi-même.

Combien

Combien de gens se sont bannis volontairement pour diverses considérations ? Combien d'autres, qui s'étant bannis par la violence d'autrui, puis après rappellés, n'ont point voulu retourner, & ont eu leur exil non-seulement tolérable, mais doux & voluptueux ; & n'ont pensé avoir vêcu que le temps qu'ils ont été bannis, comme ces généreux Romains Rutilius, Marcellus ? Combien d'autres ont été tirés par la main de la fortune hors leur pays, pour être grands & puissans en terre étrangere ? 4. Exemple.

CHAPITRE XXV.

De la Pauvreté, Indigence, Perte de biens.

CETTE plainte est du vulgaire sot & misérable, qui met aux biens de la fortune son souverain bien, & pense que la pauvreté est un très-grand mal. Mais pour montrer ce qui en est, disette & défaut des choses nécessaires & requises à nature, celle-ci n'arrive presque jamais, étant nature si équitable, & nous ayant formé de cette façon, que peu de choses nous sont nécessaires, & icelles se trouvent par-tout, ne manquent point, *parabile est quod natura desiderat, & expositum*, ni encore guere celles qui sont à suffisance & regardent l'usage modéré & la condition d'un 1 Pauvreté double. 1. Disette des choses nécessaires.

chacun. *Ad manum est, quod sat est.* Si nous voulons vivre selon nature & raison, son desir & sa regle, nous trouverons toujours ce qu'il nous faut. Si nous voulons vivre selon l'opinion, nous ne le trouverons jamais. *Si ad naturam vives, nunquam eris pauper; si ad opinionem, nunquam dives: exiguum natura desiderat: opinio immensum.* Et puis un homme qui a un art ou science, voire à qui seulement les bras demeurent de reste, doit-il craindre ou se plaindre de cette pauvreté?

L'autre est faute des choses qui sont outre la suffisance requise à la pompe, volupté, délicatesse. C'est une médiocrité & frugalité; & c'est à vrai dire celleque nous craignons, perdrenos riches meubles, n'avoir pas un lit mollet, la viande apprêtée, être privé de ses commodités, en un mot, c'est délicatesse qui nous tient, c'est notre vraie maladie. Or, cette plainte est injuste; car telle pauvreté est plus à souhaiter qu'à craindre: aussi étoit-

Proverb. elle demandée par le sage, *mendicitatem nec divitias, sed necessaria.* Elle est bien plus juste, plus riche, plus douce, paisible & assurée, que

20. Louange de la suffisance. l'abondance que l'on desire tant. Plus juste, l'homme vient nud, *nemo nascitur dives*, & s'en retourne nud de ce monde, peut-il dire quelque chose vraiment sienne de ce qu'il n'apporte ni n'emporte avec soi; les biens de ce monde sont comme les meubles d'une hôtellerie. Nous ne nous en devons soucier que tant que nous y

fommes, & en avons befoin. Plus riche, c'eft un royaume, une ample feigneurie. *Magnæ divitiæ lege naturæ compofita paupertas, magnus quæftus pietas cum fufficientia.* Plus paifible & affurée elle ne craint rien, fe peut défendre foi-même contre tous fes ennemis: *etiam in obfeffa via paupertas pax eft.* Un petit corps qui fe peut recueillir & couvrir fous un bouclier, va bien plus sûrement que ne fait un bien grand, qui eft découvert & opportun aux coups. Elle n'eft fujette à recevoir de grands dommages, ni charges de grands travaux. Dont ceux qui font en cet état, font toujours plus gais & joyeux; car ils n'ont pas tant de fouci & craignent moins la tempête. Cette telle pauvreté eft délivrée, gaie, affurée, nous rend vraiment maîtres de nos vies, dont les affaires, les querelles, les procès qui accompagnent néceffairement les richeffes, emportent la meilleure partie. Hé quels biens font ce-là, d'où nous viennent tant de maux? Qui nous rend efclaves, qui nous fait endurer des injures, qui trouble le repos de l'efprit, qui apporte tant de jaloufies, foupçons, craintes, frayeurs, defirs? Qui fe fâche de la perte de fes biens, eft bien miférable; car il perd & les biens & l'efprit tout enfemble. La vie des pauvres eft femblable à ceux qui navigent terre à terre; celle des riches à ceux qui fe jettent en pleine mer. Ceux-ci ne peuvent prendre terre, quelque envie qu'ils en ayent: il faut attendre le vent &

1. Timot. 6.

la marée : ceux-là viennent à bord quand ils veulent.

Finalement il ſe faut repréſenter tant de grands & généreux perſonnages, qui ſe ſont ri de telles pertes, voire l'ont pris à leur avantage, & ont remercié Dieu, comme Zenon, après ſon naufrage, les Fabrices, les Serrans, les Curies. Ce doit bien être quelque choſe d'excellent & divin, que la pauvreté, puiſqu'elle convient aux Dieux imaginés nuds, puiſque les ſages l'ont embraſſée, au moins l'ont ſouffert avec grand contentement. Et pour achever en un mot, entre perſonnes non paſſionnées elle eſt louable, mais entre quels que ce ſoit, elle eſt ſupportable.

CHAPITRE XXVI.

De l'Infamie.

CETTE affliction eſt de pluſieurs ſortes. Si c'eſt privation ou perte d'honneurs & dignités, c'eſt un grand gain; les dignités ne ſont qu'honorables ſervitudes, par leſquelles l'on ſe prive de ſoi-même pour ſe donner au public. Les honneurs ne ſont que flambeaux, d'envie, jalouſie, & enfin exil & pauvreté. Qu'on repaſſe par la mémoire l'hiſtoire de toute l'antiquité, l'on trouvera que tous ceux qui ont vêcu & ſe ſont comporté dignement & vertueuſement, ont achevé

leur courſe, ou par poiſon, ou par autre mort violente; témoin entre les Grecs, Ariſtides, Thémiſtocles, Phocion, Socrates. A Rome, Camille, Scipion, Ciceron, Papinian: entre les Hébreux, les Prophetes; tellement que c'eſt la livrée des plus honnêtes hommes, c'eſt la récompenſe ordinaire du public à telles gens. Si pour un mauvais bruit commun & opinion populaire, tout galant homme doit mépriſer cela, & n'en faire miſe ni recette, celui ſe dégrade & déclare n'avoir aucunement profité en l'étude de ſageſſe, qui fait cas & ſe ſoucie des jugemens, bruits & paroles du peuple, ſoit en bien ou en mal.

CHAPITRE XXVII.

De la Perte d'Amis.

JE comprends ici parens, enfans & toutes cheres perſonnes. Premiérement faut ſçavoir ſur quoi eſt fondée cette plainte ou affliction prétendue, ſur leur intérêt ou ſur le nôtre, Sur le leur; je me doute que nous dirons oui; mais il ne nous en faut pas croire. C'eſt une ambition feinte de piété, par laquelle nous faiſons mine de plaindre & nous douloir du mal d'autrui, du dommage public, mais ſi nous tirons le rideau, & ſondons bien au vif, ſe trouvera que c'eſt le nôtre particulier

qui y eſt enveloppé, qui nous touche. Nous plaignons notre chandelle qui s'y brûle & s'y conſomme, ou eſt en danger. C'eſt plutôt une eſpece d'envie que vraie piété, car ce que nous lamentons tant ſous le mot de perte de nos amis, de leur abſence & éloignement de nous, c'eſt leur vrai & très-grand bien; *mærere hoc eventum invidi magis quam amici eſt.* Le vrai uſage de la mort c'eſt mettre fin aux miſeres. Si Dieu eût fait notre vie plus heureuſe, il l'eût faite plus longue.

2. C'eſt donc à vrai dire ſur notre intérêt qu'eſt fondée cette plainte, cette affliction. Or, cela eſt déja méſéant; c'eſt eſpece d'injure d'avoir regret au repos de ceux qui nous aiment, pource que nous en ſommes incommodés, *ſub incommodis angi non amicum, ſed ſeipſum amantis eſt.*

3. Après il y a à cela un très-bon remede que la fortune ne nous peut ôter, c'eſt que ſurvivans à nos amis, nous avons moyen d'en faire d'autres: l'amitié eſt un des plus grands biens de la vie, auſſi eſt-il des plus aiſés à acquérir. Dieu fait les hommes, & les hommes font les amis. A qui la vertu ne manque point, les amis ne manqueront jamais: c'eſt l'inſtrument avec lequel on les fait, & avec lequel, quand on a perdu les anciens, on en refait de nouveaux. La fortune nous a-t-elle ôté nos amis, faiſons-en de nouveaux; par ce moyen nous ne les aurons pas perdus, mais multipliés.

DE LA MORT.

Il en a été tant au long & en tous ſens parlé en l'onzieme & pénultieme chapitre du ſecond livre, qu'il ne me reſte plus rien à dire ici, dont je renvoye-là.

SECONDE PARTIE DES MAUX INTERNES, PASSIONS FASCHEUSES.

PRÉFACE.

De tous ces maux ſuſdits naiſſent & ſourdent en nous diverſes paſſions & affections cruelles ; car étant iceux pris & conſidérés tout ſimplement comme tels, naiſſent crainte qui appréhende les maux encore à venir, triſteſſe qui les regarde préſens, & s'ils ſont en autrui c'eſt compaſſion & miſéricorde. Etant conſidérés comme venans & procurés par le fait d'autrui, naiſſent les paſſions de colere, haine envie, jalouſie, dépit, vengeance & toutes celles qui nous font regarder de mouvais œil ceux qui nous cauſent du déplaiſir. Or, cette vertu de force & de vaillance conſiſte à réglement & ſelon raiſon recevoir tous ces maux, s'y porter courageuſement, & en ce faiſant ſe tenir & garder net & libre de toutes ces paſſions,

qui en viennent. Mais pource qu'elles ne ſubſiſtent que par ces maux, ſi par le moyen & ſecours de tant d'avis & remedes ci-deſſus apportés, l'on peut vaincre & mépriſer tous ces maux, il n'y reſtera plus aucun lieu à ces paſſions. Et c'eſt le vrai moyen d'en venir à bout & s'en garantir, ainſi que c'eſt le meilleur pour éteindre le feu, que ſouſtraire le bois, qui eſt ſon aliment. Toutefois nous ne laiſſerons d'apporter encore avis particuliers contre toutes ces paſſions, bien qu'elles ayent été tellement dépeintes .1. c. 26. 27. & ſuivans. *ci-deſſus, qu'il eſt très-facile de les avoir en horreur & en haine.*

CHAPITRE XXVIII.

Contre la Crainte.

PRENONS loiſir d'attendre les maux, peut-être qu'ils ne viendront pas juſqu'à nous, nos craintes ſont auſſi ſujettes à ſe tromper que nos eſpérances. Peut-être que le temps que nous penſons devoir apporter de l'affliction, amenera de la conſolation. Combien peut-il ſurvenir de rencontres qui pareront au coup que nous craignons? Le foudre ſe détournera avec le vent d'un chapeau, & les fortunes des grands états avec un petit moment. Un tour de roue met en haut ce qui étoit en bas, & bien ſouvent d'où nous attendons notre ruine,

nous recevons notre ſalut. Il n'y a rien ſi ſujet à être trompé que la prudence humaine. Ce qu'elle eſpere lui manque, ce qu'elle craint s'écoule, ce qu'elle n'attend point lui arrive. Dieu tient ſon conſeil à part ; ce que les hommes ont délibéré d'une façon, il le réſout d'une autre. Ne nous rendons point malheureux devant le temps, & peut-être ne le ſerons-nous point du tout. L'avenir qui trompe tant de gens, nous trompera auſſitôt en nos craintes qu'en nos eſpérances. C'eſt une maxime fort célebre en la médecine, qu'ès maladies aigues les prédictions ne ſont jamais certaines : ainſi eſt-il aux plus furieuſes menaces de la fortune ; tant qu'il y a vie, il y a eſpérance ; l'eſpérance demeure auſſi long-temps au corps que l'eſprit, *quandiu ſpiro, ſpero.*

Mais pource que cette crainte ne vient pas 2
toujours de la diſpoſition de nature, mais ſouvent de la trop délicate nourriture (car pour n'avoir été de jeuneſſe nourri à la peine & au travail, nons appréhendons des choſes ſouvent ſans raiſon) il faut de longue main nous accoutumer à ce qui nous peut plus épouvanter, nous repréſenter les dangers les plus effroyables, où nous pouvons tomber, & de gaité de cœur tenter quelquefois les haſards, pour y eſſayer notre courage, dévancer ſes mauvaiſes aventures, & ſaiſir les armes de la fortune. Il nous eſt bien plus aiſé de lui réſiſter quand nous l'aſſaillons, que quand nous

nous défendons d'elle. Nous avons lors loiſir de nous armer, nous prenons nos avantages, nous pourvoyons à la retraite; ou quand elle nous aſſaut, elle nous ſurprend & nous choiſit comme elle veut. Il faut donc qu'en l'aſſaillant nous apprenions à nous défendre, que ſouvent nous nous donnions de fauſſes alarmes, nous nous propoſions les dangers qu'ont paſſé les grands perſonnages; que nous nous ſouvenions comme les uns ont évité les plus grands pour ne s'en être point étonnés; les autres ſe ſont perdus ès moindres pour ne s'y être pas bien réſolus.

CHAPITRE XXIX.

Contre la Triſteſſe.

LES remedes contre la triſteſſe (décrite ci-deſſus pour la plus fâcheuſe, dédommageable & injuſte paſſion) ſont doubles : les uns ſont obliques. J'appelle les droits ceux que la philoſophie enſeigne, & qui conſiſtent à regarder ferme & affronter les maux & les dédaigner, ne les eſtimant point maux, ou ſi petits & légers (encore qu'ils ſoient grands & preſſans) qu'ils ne ſont dignes que notre eſprit s'en émouve & s'en altere; & que s'en plaindre & contriſter c'eſt une choſe injuſte & méſéante, ainſi parlent les Stoïciens,

Péripatéticiens & Platoniciens. Cette maniere de se préserver de tristesse & de toute passion douloureuse est très-belle & très-excellente, mais aussi très-rare des esprits de la premiere classe. Il y en a une autre aussi philosophique, encore qu'elle ne soit de si bonne & sainte famille, qui est bien facile & bien plus en usage, & est oblique, c'est par diversion & détournement de son esprit & sa pensée à chose plaisante & douce, au moins autre que celle qui nous amene la tristesse; c'est gauchir, décliner & ruser au mal; c'est changer d'objet. C'est un remede fort fréquent & qui s'usite presqu'en tous maux, si l'on y veut prendre garde tant du corps que de l'esprit. Les medecins qui ne peuvent purger le catarrhe, le détournent, & dévoyent en autre partie moins dangereuse, à qui il faut appliquer la lancette, le cautere, le fer ou le feu. Ceux qui passent les précipices, ferment les yeux, détournent la vue ailleurs. Les vaillans en guerre ne goûtent & ne considérent aucunement la mort; l'ardeur du combat les emporte. Tant qui ont souffert la mort doucement, voire qui se la sont procurée & donnée, ou pour la gloire de leur nom, comme plusieurs Grecs & Romains, ou pour l'espérance d'une meilleure vie, comme les martyrs, les disciples d'Hegesias, & autres après la lecture de l'Axioque de Platon: ou pour fuir les maux de cette vie, ou pour autres raisons. Tout cela n'est-ce pas

diverſion ? Peu y en a qui conſiderent les maux en eux-mêmes, qui les goûtent & accointent comme fit Socrates, la mort, & Flavius condamné par Néron à mourir par la main de Niger. Parquoi aux ſiniſtres accidens & méſaventures, & à tous maux externes il faut détourner ſon eſprit à d'autres penſées. Le vulgaire ſçait bien dire, n'y penſez pas. Ceux qui ont en charge les affligés, doivent pour leur conſolation prudemment & doucement fournir d'autres objets à l'eſprit aſſailli. *Abducendus eſt animus ad alia ſtudia, ſolicitudines, curas, negotia ; loci denique mutatione ſæpe curandus eſt.*

CHAPITRE XXX.

Contre la Compaſſion & Miſéricorde.

Il y a double miſéricorde, l'une forte, bonne & vertueuſe, qui eſt en Dieu & aux Saints, qui eſt par volonté & par effet ſecourir aux affligés ſans s'affliger ſoi-même, ſans rien ravaler de la
L. 1. c. 32. juſtice & dignité ; l'autre eſt une ſotte & féminine pitié paſſionnée, qui vient de molleſſe & foibleſſe d'ame, de laquelle a été parlé aux paſſions ci-deſſus. Contre icelle, la ſageſſe apprend de ſecourir l'affligé, mais non pas de fléchir & compatir avec lui. Ainſi eſt dit Dieu miſéricordieux. Comme

le médecin à ſon patient, l'avocat à ſa partie apportent toute diligence & induſtrie, mais ne ſe donnent au cœur de leurs maux & affaires: ainſi le ſage fait ſans accepter la douleur, & noircir ſon eſprit de ſa fumée. Dieu commande d'avoir ſoin & aider aux pauvres, prendre leur cauſe en main, ailleurs il défend d'avoir pitié du pauvre en jugement.

CHAPITRE XXXI.

Contre la Colere.

LES remedes ſont pluſieurs & divers, deſquels l'eſprit doit être avant la main armée & bien munie, comme ceux qui craignent d'être aſſiégés, car après n'eſt pas temps. Ils ſe peuvent réduire à trois chefs, le premier eſt de couper chemin & fermer toutes les avenues à la colere. Il eſt bien plus aiſé de la répouſſer & lui fermer le premier pas, qu'en étant ſaiſi s'y porter bien & réglément. Il faut donc ſe délivrer de toutes les cauſes & occaſions de colere qui ont été ci-devant déduites en ſa deſcription, ſçavoir; 1. foibleſſe, molleſſe. 2. Maladie d'eſprit en endurciſſant contre tout ce qui peut avenir. 3. Délicateſſe trop grande, amour de certaines choſes, s'accou- Liv. 1. c. 20.
tumant à la facilité & ſimplicité, mere de paix

& repos. *Ad omnia compositi simus, quæ bona & paratiora, sint nobis meliora & gratiora*, c'est la doctrine des sages. Cotys Roi ayant reçu de présent plusieurs très-beaux & riches vaisseaux fragiles & aisés à casser, les rompit tous pour n'être en danger de se colérer, avenant qu'ils fussent cassés. Ce fut la défiance de soi, lâcheté & crainte, qui le poussa à cela. Il eût bien mieux fait, si sans les rompre il se fût résolu de ne se courroucer, pourquoi il en fut avenu. 4. Curiosité, à l'exemple de Cesar, qui victorieux, ayant recouvré les lettres, écrits, mémoires de ses ennemis, les brûla tous sans les vouloir voir. 5. Légereté à croire. 6. Et sur-tout l'opinion d'être méprisé & injurié par autrui, laquelle il faut chasser comme indigne homme de cœur; car combien qu'elle semble être glorieuse & venir de trop d'estime de soi (vice grand cependant) si vient-elle de bassesse & foiblesse, car celui qui s'estime méprisé de quelqu'un, est en quelque sens moindre que lui, se juge ou craint de l'être en vérité ou par réputation, & se défie de soi. *Nemo non eo, à quo se contemptum judicat, minor est.* Il faut donc penser que c'est plutôt toute autre chose que mépris, c'est sottise, indiscrétion, nécessité & défaut d'autrui. Si le mépris prétendu vient des amis, c'est une familiarité. Si de nos sujets, sçachant que l'on a puissance de les châtier & faire repentir, il n'est à croire qu'ils y ayent

pensé. Si de viles & petites gens, notre honneur ou dignité & indignité n'eſt pas en la main de telles gens : *indignus Ceſaris ira.* Agatocles & Antigonus ſe rioient de ceux qui les injurioient, & ne leur firent mal les tenant en leur puiſſance. Ceſar a été excellent par-deſſus tous en cette part, mais Moyſe, David & tous les grands en ont fait ainſi, *magnam fortunam magnus animus decet.* La plus glorieuſe eſt victoire d'être maître de ſoi, ne s'émouvoir pour autrui. S'en émouvoir, c'eſt ſe confeſſer atteint; *convitia, ſi iraſcare, agnita videntur, ſpreta exoleſcunt.* Celui ne peut être grand qui plie ſous l'offenſe d'autrui; ſi nous ne vainquons la colere, elle nous vaincra, *injurias offenſiones ſupernè deſpicere.*

Le ſecond chef eſt de ceux qu'il faut employer lors que les occaſions de colere ſe préſentent, & qu'il ſemble qu'elle veut naître en nous, qui ſont, 1. arrêter & tenir ſon corps en paix & repos, ſans mouvemens & agitation; laquelle échauffe le ſang & les humeurs, & ſe tenir en ſilence & ſolitude. 2. Dilation à croire & prendre réſolution, donner loiſir au jugement de conſidérer. Si nous pouvons une fois diſcourir, nous arrêterons aiſément le cours de cette fievre. Un ſage conſeilloit à Auguſte étant en colere de ne s'émouvoir que premiérement il n'eût dit & prononcé les lettres de l'alphabet. Tout ce que nous diſons & faiſons en la chaude colere, ne doit être ſujet, 2. Chef.

pource faut-il faire alte. *Nihil tibi liceat dum irasceris. Quare? Quia vis omnia licere.* Nous nous devons craindre & douter de nous-mêmes; car tant que nous sommes émus, nous ne pouvons rien faire à propos: la raison lors empêtrée des passions ne nous sert non plus que les ailes aux oiseaux englués par les pieds. Parquoi il faut recourir à nos amis, & mûrir nos coleres entre leurs discours. 4. Aussi la diversion & toute chose plaisante à la musique.

3. 3. Chefs. Le troisieme chef est aux belles considérations, desquelles doit être abreuvé & teint notre esprit de longue main. Premiérement des actions & mouvemens de ceux qui sont en colere, qui nous doivent faire horreur tant elles sont méséantes; c'est l'expédient que donnent les sages pour nous en détourner, conseillant de se regarder au miroir. Secondement & au contraire de la beauté, qui est de la modération, songeons combien la douceur & la clémence ont de grace, comme elles sont agréables aux autres, & utiles à nous-mêmes; c'est l'aimant qui tire à nous le cœur & la volonté des hommes. Ceci est principalement requis en ceux que la fortune a colloqué en haut degré d'honneur, qui doivent avoir les mouvemens plus remis & tempérés. Car comme leurs actions sont plus d'importance, aussi leurs fautes sont plus difficiles à réparer. Finalement y a l'estime & l'amour que nous devons porter à la sagesse que nous

nous étudions ici, laquelle se montre principalement à se retenir & se commander, demeurer constante & invincible: il faut élever son ame de terre & la conduire à une disposition semblable à cette plus haute partie de l'air, qui n'est jamais offusquée de nuées ni agitée de tonnerres, mais en une sérénité perpétuelle, ainsi notre ame ne doit être obscurcie par la tristesse, ni émue par la colere, & fuir toute précipitation, imiter le plus haut des planettes qui va le plus lentement de tous.

Or, tout ceci s'entend de la colere interne, couverte & qui dure jointe avec mauvaise affection, haine, desir de vengeance, *quæ in sinu stulti requiescit, ut qui reponunt odia; quodque sævæ cogitationis indicium est, secreto suo satiantur.* Car cette externe & ouverte, est courte, un feu de paille, sans mauvaise affection qui est pour faire ressentir à autrui sa faute, soit aux inférieurs par répréhensions & réprimandes ou autres, pour leur remontrer le tort & indiscrétion qu'ils ont, c'est chose utile, nécessaire & bien louable. 4.

Se colérer quand bon & utile pour soi.

Il est bon & utile pour soi & pour autrui de quelquefois se courroucer, mais que ce soit avec modération & regle. Il y en a qui retiennent leur colere au-dedans, afin qu'elle ne se produise, & qu'ils apparoissent sages & modérés; mais ils rongent au-dedans & se font un effort qui leur coûte plus que ne vaut tout. Il vaudroit mieux

se courroucer & éventer un peu ce feu au-dehors; afin qu'il ne fût si ardent & ne donnât tant de peine au-dedans. On incorpore la colere en la cachant. Il vaut mieux que sa pointe agisse un peu au-dehors que la replier contre soi. *Omnia vitia in aperto leviora sunt, & tunc perniciosissima cum simulata sanitate subsidunt.*

5. Pour autrui. Aussi contre ceux qui n'entendent ou ne se laissent guere mener par raison, comme le genre de valets qui ne font que par crainte, faut que la colere y supplée, vraie ou simulée, sans laquelle souvent n'y auroit réglement en la famille. Mais que ce soit avec ces conditions; 1. non souvent & à tous propos; 2. ni pour choses légeres. Car étant ordinaire viendroit à mépris, & n'auroit poids ni effet. 3. Non en l'air & à coup perdu, grondant & criaillant en absence; mais qu'elle arrive & frappe celui qui en est cause, & de qui l'on se plaint. 4. Que ce soit vivement, pertinemment & sérieusement sans y mêler risée, afin que ce soit utile châtiment du passé & provision à l'avenir. Bref il en faut user comme d'une médecine. *Tous ces remedes au long déduits sont aussi bons pour les suivantes passions.*



CHAPITRE XXXII.

Contre la Haine.

Pour ſe défendre contre la haine il faut tenir une regle qui eſt vraie, que toutes choſes ont deux anſes par leſquelles l'on les peut prendre, par l'une elle nous ſemble grieves & peſantes, par l'autre aiſée & légere. Prenons donc les choſes par la bonne anſe, & nous trouverons qu'il y a de bon à aimer en tout ce que nous accuſons & haïſſons. Car il n'y a rien au monde qui ne ſoit pour le bien de l'homme. Et en ce qu'il nous offenſe, nous avons plus de ſujet de le plaindre que de le haïr; car il eſt le premier offenſé & en reçoit le plus grand dommage, pource qu'il perd en cela l'uſage de la raiſon, la plus grande perte qui puiſſe être. Tournons donc en tel accident la haine en pitié, & mettons peine de rendre dignes d'être aimés ceux que nous voudrons haïr, ainſi que fit Lycurgue à celui qui lui avoit crevé l'œil, lequel il rendit pour peine de l'injure un honnête, vertueux & modeſte citoyen par ſa bonne inſtruction.



CHAPITRE XXXIII.

Contre l'Envie.

CONTRE cette paſſion conſidérons ce que nous eſtimons bien & envions à autrui. Nous envions ès autres volontiers des richeſſes, des honneurs, des faveurs. C'eſt faute de ſçavoir ce que leur coûte cela. Qui nous droit: vous en aurez autant à même prix, nous n'en voudrions pas. Pour les avoir il faut flatter, endurer des afflictions, des injures, bref perdre ſa liberté, complaire & s'accommoder aux voluptés & paſſions d'autrui. L'on n'a rien pour rien en ce monde. Penſer arriver aux biens, honneurs, états, offices, autrement, & vouloir pervertir la loi, ou bien la coutume du monde, c'eſt vouloir avoir le drap & l'argent. Pourquoi toi qui fais profeſſion d'honneur & de vertu, te fâches-tu ſi tu n'as ces biens-là qui ne s'acquierent que par une honteuſe patience? Ayez donc plutôt pitié des autres qu'envie. Si c'eſt un vrai bien qui ſoit arrivé à autrui, nous nous devons réjouir, car nous devons deſirer le bien les uns des autres; ſe plaire au bien d'autrui, c'eſt accroître le ſien.



CHAPITRE XXXIV.

Contre la Vengeance.

Contre cette cruelle passion, il faut premiérement se souvenir qu'il n'y a rien de si honorable que de sçavoir pardonner. Un chacun peut poursuivre la raison & la justice du tort qu'il a reçu, mais donner grace & rémission, il n'appartient qu'au prince souverain. Si donc tu veux être Roi de toi-même & faire acte royal, pardonne librement & use de grace envers celui qui t'a offensé. 1.

Secondement, qu'il n'y a rien de si grand & victorieux que la dureté & insensibilité courageuse aux injures, par laquelle elles retournent & rejaillissent entieres aux injurians, comme les roideassenés aux choses très-dures & solides, qui ne font autre chose que blesser & étourdir la main & le bras du frappeur; méditer vengeance est se confesser blessé : se plaindre, c'est se dire atteint & inférieur. *Ultio doloris confessio est : non est magnus animus quem incurvat injuria : ingens animus & verus æstimator sui non vindicat injuriam, quia non sentit.* 2.

L'on objecte qu'il est dur, grief & honteux de souffrir une offense; je l'accorde & suis d'avis 3.

de ne souffrir, ains de vaincre & demeurer maître ; mais d'une belle & honorable façon, en la dédaignant & celui qui la fait, & encore plus en bien faisant. En tous les deux Cesar étoit excellent. C'est une glorieuse victoire de vaincre & faire bouquer l'ennemi par bienfaits, & d'ennemi le rendre ami. Et que la grandeur de l'injure ne nous retienne point. Au contraire estimons que plus elle est grande, plus elle est digne d'être pardonnée, & que plus la vengeance en seroit juste, plus la clémence est louable.

4 Et puis ce n'est raison d'être juge & partie, comme l'on veut la vengeance : il s'en faut remettre au tiers, il faut pour le moins en avoir conseil de ses amis & des sages, & ne s'en croire pas soi-même. Jupiter peut bien seul darder les foudres favorables & de bonne augure ; mais quand il est question de lancer les nuisibles & vengeurs, il ne le peut faire sans le conseil & assistance de douze Dieux. C'est grand cas que le plus grand des Dieux qui peut de lui-même bien faire à tout le monde, ne peut nuire à personne qu'après une solemnelle délibération. La sagesse de Jupiter craint même de faillir quand il est question de se venger : il lui faut du conseil qui le retienne.

5. Clémence. Il faut donc nous former une modération d'esprit, c'est la vertu de clémence, qui est une douceur & gracieuseté qui tempere, retient &

réprime tous les mouvemens. Elle nous munira de patience, nous persuadera que nous ne pouvons être offensés que de nous-mêmes ; que des injures d'autrui, il n'en demeurera en nous que ce que nous en voudrons retenir. Elle nous conciliera l'amitié de tout le monde, nous apportera une modestie & bienséance agréable à tous.

CHAPITRE XXXV.

Contre la Jalousie.

Le seul moyen de l'éviter est de se rendre digne de ce que l'on desire. Car la jalousie n'est qu'une défiance de soi-même, & un témoignage de notre peu de mérite. L'Empereur Aurele, à qui Faustine sa femme demandoit ce qu'il feroit si son ennemi Cassius gagnoit contre lui la bataille, dit : je ne sers point si mal les Dieux, qu'ils me veulent envoyer une telle infortune. Ainsi ceux qui ont part en l'affection d'autrui, s'il leur avient quelque crainte de la perdre, disent, je n'honore pas si peu son amitié qu'il m'en vueille priver. La confiance de notre mérite est un grand gage de la volonté d'autrui.

Qui poursuit quelque chose avec la vertu, est 2.
aisé d'avoir un compagnon à la poursuite ; car il sert de relief & d'éclat à son mérite. L'imbécillité

feule craint la rencontre, pource qu'elle penfe qu'étant comparée avec un autre, fon imperfection paroîtra incontinent. Otez l'émulation, vous ôtez la gloire & l'éperon à la vertu.

3. Le confeil aux hommes contre cette maladie, quand elle leur vient de leurs femmes, c'eft que la plupart des grands & galans hommes font tombés en ce malheur, fans qu'ils en ayent fait aucun bruit. Lucullus, Cefar, Pompée, Caton, Augufte, Antonius & tant d'autres. Mais diras-tu, le monde le fçait & en parle; & de qui ne parle-t-on en ce fens du plus grand au plus petit? On engage tous les jours tant d'honnêtes hommes en ce reproche en ta préfence; fi tu t'en remues, les dames mêmes s'en moqueront: la fréquence de cet accident doit meshui en avoir modéré l'aigreur. Au refte fois tel que l'on te plaigne, que ta vertu étouffe ce malheur, afin que les gens de bien ne t'en eftiment rien moins, mais en maudiffent l'occafion.

Quant aux femmes il n'y a point de confeil contre ce mal, leur nature eft toute confite en foupçon, vanité, curiofité. Il eft vrai qu'elles-mêmes fe guériffent aux dépens de leurs maris, verfant leur mal fur eux, & guériffent leur mal par un plus grand. Mais fi elles étoient capables de confeil, l'on leur diroit de ne s'en foucier ni faire femblant de s'en appercevoir; qui eft une douce médiocrité enrre cette folle jaloufie, &

cette autre oppoſite qui ſe pratique aux Indes, & autres nations où les femmes travaillent d'acquérir des amis & des femmes à leurs maris, cherchant ſur-tout leur honneur (Or c'eſt un témoignage de la vertu, valeur & réputation aux hommes en ces pays-là, d'avoir pluſieurs femmes) & plaiſir; ainſi Livia à Auguſte, Stratonique au Roi Dejotarus : où bien multiplication de lignée, comme Sara, Lia, Rachel à Abraham & Jacob.

CHAPITRE XXXVII.

De la Tempérance, quatrieme Vertu : de la Tempérance en général.

TEMPÉRANCE ſe prend doublement en terme général, pour une modération & douce attrempance en toutes choſes. Et ainſi ce n'eſt point une vertu ſpéciale, mais générale & commune, c'eſt un aſſaiſonnement de toutes; & perpétuellement requiſe, principalement aux affaires où y a de la diſpute & conteſtation, aux troubles & diviſions. Pour la garder il n'y a que de n'avoir point d'intentions particulieres, mais ſimplement s'en tenir à ſon devoir. Toutes intentions légitimes ſont tempérées, la colere, la haine, ſont au-delà du devoir & de la juſtice, & ſervent ſeulement à ceux qui ne ſe tiennent à leur devoir par la raiſon ſimple. 1. Tempérance double, générale.

Spécialement pour une bride & regle aux choses plaisantes, voluptueuses, qui chatouillent nos sens & nos appétits naturels. Nous la prendrons ici plus au large pour la regle & le devoir en toute prospérité, comme la force étoit la regle en toute adversité, & sera la bride, comme la force l'éperon; avec ces deux nous dompterons cette partie brutale, farouche & revêche des passions, qui est en nous, & nous nous porterons bien & sagement en toute fortune & en tous accidens, qui est le haut point de sagesse.

3. Description de la Tempérance. La tempérance a donc pour son sujet & objet général toute prospérité, chose plaisante & plausible, mais spécialement & promptement la volupté, de laquelle est retranchement & réglement, retranchement de la superflue, étrangere, vicieuse; réglement de la naturelle & nécessaire. *Voluptatibus imperat, alias odit & abigit, alias dispensat & ad sanum modum redigit: nec unquam ad illas propter illas venit, scit optimum esse modum cupitorum, non quantùm velis, sed quantùm debeas.* C'est l'autorité & puissance de la raison sur les cupidités & violentes affections qui portent nos volontés aux plaisirs & voluptés. C'est le frein de notre ame & l'instrument propre à écumer les bouillons qui s'élevent par la chaleur & intempérance du sang, afin de contenir l'ame une & égale à la raison, afin qu'elle ne s'accommode point aux objets sensibles; mais plutôt qu'elle les

accommode & faſſe ſervir à ſoi. Par icelle nous ſevrons notre ame du lait doux des délices de ce monde, & la rendons capable d'une plus ſolide & ſucculente nourriture. C'eſt une regle laquelle doucement accommode toutes choſes à la nature, à la néceſſité, ſimplicité, facilité, ſanté, fermeté. Ce ſont choſes qui vont volontiers enſemble, & ſont les meſures & bornes de ſageſſe; comme au rebours, l'art, le luxe & ſuperfluité, la variété & multiplicité, la difficulté, la maladie & délicateſſe ſe font compagnie, ſuivant l'intempérance & la folie, *ſimplici cura conſtant neceſſaria, in deliciis laboratur. Ad parata nati ſumus: nos omnia nobis difficilia facilium faſtidio facimus.*

CHAPITRE XXXVII.

De la Proſpérité & avis ſur icelle.

La proſpérité qui nous arrive doucement par le commun cours & train ordinaire du monde, ou par notre prudence & ſage conduite, eſt bien plus ferme & aſſurée, & moins enviée que celle qui vient comme du ciel avec éclat, outre & contre l'opinion de tous, & l'eſpérance de celui qui en eſt étrenné.

La proſpérité eſt très-dangereuſe: tout ce qu'il y a de vain & léger en l'ame, ſe ſouleve au

premier vent favorable. Il n'y a chose qui tant perde & fasse oublier les hommes, que la grande prospérité, comme les bleds se couchent par trop grande abondance, & les branches trop chargées se rompent, dont il est bien requis comme en un pas glissant de se bien tenir & garder, & sur-tout de l'insolence, de la fierté & présomption. Il y en a qui se noyent à deux doigts d'eau, & à la moindre faveur de la fortune s'enflent, se méconnoissent, deviennent insupportables, qui est la vraie peinture de folie.

De-là il vient qu'il n'y a chose plus caduque & qui soit de moindre durée que la prospérité mal conseillée, laquelle ordinairement change les choses grandes & joyeuses en tristes & calamiteuses, & la fortune d'amoureuse mere se change en cruelle marâtre.

Or, le meilleur avis pour s'y bien porter, est de n'estimer guere toute sortes de prospérité & bonnes fortunes, & par ainsi ne la desirer aucunement; si elles arrivent de leur bonne grace, les recevoir tout doucement & allégrement, mais comme choses étrangeres nullement nécessaires, desquelles l'on se fut bien passé, dont il ne faut faire mise ni recette, ne s'en hausser ni baisser. *Non est tuum, fortuna quod facit tuum. Qui tutam vitam agere volet, ista viscata beneficia devitet, nil dignum putare quod speres. Quid dignum habet fortuna, quod concupiscas.*

CHAPITRE XXXVIII.

De la Volupté & avis sur icelle

VOLUPTÉ est une perception & sentiment de ce qui est convenable à nature, c'est un mouvement & chatouillement plaisant; comme à l'opposite la douleur est un sentiment triste & déplaisant, toutefois ceux qui la méritent au plus haut, & en font le souverain bien, comme les Epicuriens, ne la prennent pas ainsi, mais pour une privation de mal & de plaisir, en un mot, indolence. Selon eux le n'avoir point de mal, est le plus heureux bien-être que l'homme puisse espérer ici. *Nimium boni est, cui nihil mali.* Ceci est comme un milieu ou neutralité entre la volupté prise au sens premier & commun: & la douleur, c'est comme jadis le sein d'Abraham entre le Paradis & l'Enfer des damnés. C'est un état & une assiette douce & paisible, une égale, constante & arrêtée volupté qui ressemble aucunement l'euthymie & tranquillité d'esprit, estimée le souverain bien par les philosophes; l'autre premiere sorte de volupté est active, agente & mouvante. Et ainsi y auroit trois états, les deux externes opposites douleur & volupté qui ne sont stables & durables, & toutes deux maladives. Et celui du milieu stable,

1. Description & distinction de volupté.

ferme, sain, auquel les Epicuriens ont voulu donner le nom de volupté (comme ce l'eſt auſſi eu égard à la douleur) la volupté faiſant le ſouverain bien. C'eſt ce qui a tant décrié leur école, comme Seneque a ingenuement reconnu & dit; leur mal étoit au titre & aux mots non en la ſubſtance, n'y ayant jamais eu de doctrine ni vie plus ſobre, modérée & ennemie des débauches & des vices que la leur. Et n'eſt pas encore du tout ſans quelque raiſon qu'ils ont appellé cette indolence & état paiſible, volupté; car ce chatouillement qui ſemble nous élever au-deſſus de l'indolence, ne viſe qu'à l'indolence comme à ſon but; comme par exemple l'appetit qui nous ravit à l'accointance des femmes, ne cherche qu'à fuir la peine que nous apporte le deſir ardent & furieux à l'aſſouvir: nous exempter de cette fievre & nous mettre en repos.

2. Contre elle. L'on a parlé fort diverſement, trop court & détrouſſément de la volupté, les uns l'ont déifiée les autres l'ont déteſtée comme un monſtre, & au ſeul mot ils trémouſſent ne le prenant qu'au criminel. Ceux qui la condamnent tout à plat, diſent que c'eſt choſe, 1. courte & brieve, feu de paille, même ſi elle eſt vive & active, 2. frêle & tendre, aiſément & pour peu corrompue & emportée, une once de douleur gâtera une mer de plaiſir; cela s'appelle l'artillerie enclouée. 3. Humble, baſſe, honteuſe, s'exerçant par vils outils en lieux cachés & honteux, au moins pour

la plupart, car il y a des voluptés pompeuses & magnifiques. 4. Sujette bientôt à satiété. L'homme ne sçauroit demeurer long-temps en la volupté: il en est impatient, dur, robuste autrement à la douleur, comme a été dit, suivie le plus souvent du repentir; produisant de très-pernicieux effets, ruine des personnes, familles, république, & sur-tout ils alleguent que quand elle est en son plus grand effort, elle maîtrise de façon que la raison n'y peut avoir accès.

l. 1. c. 6. art. 4.

D'autre part l'on dit qu'elle est naturelle créée & établie de Dieu au monde, pour sa conservation & durée, tant en détail des individus qu'en gros des especes. Nature mere de volupté conserve cela qu'ès actions qui sont pour notre besoin, elle y a mis de la volupté. Or, bien vivre est consentir à nature. Dieu, dit Moyse, a créé la volupté, *plantaverat Dominus Paradisum voluptatis*, a mis & établi l'homme en un état, lieu & condition de vie voluptueuse; & enfin qu'est-ce que la félicité derniere & souveraine, sinon volupté certaine & perpétuelle? *Inebriabuntur ab ubertate domûs tuæ; torrente voluptatis tuæ potabis eos: suis contenta finibus res est divina voluptas.* Et de fait les plus réglés philosophes & plus grands professeurs de vertu, Zeno, Caton, Scipion, Epaminondas, Platon, Socrates même, ont été par effet & amoureux & buveurs, danseurs,

3. Pour elle voyez l. 2. c. 6.

joueurs, & ont traité, parlé, écrit de l'amour & autres voluptés.

4. Distinction des voluptés. Parquoi ceci ne se vuide pas en un mot tout simplement : faut distinguer, les voluptés sont diverses. Il y en a de naturelles & non naturelles; cette distinction comme plus importante sera tantôt plus considérée. Il y en a de glorieuses, fastueuses, difficiles; d'autres sombres, doucereuses, faciles & prêtes. Combien qu'à la vérité dire la volupté est une qualité peu ambitieuse, elle s'estime assez riche de soi sans y mêler le prix de la réputation, & s'aime mieux à l'ombre. Celles aussi qui sont tant faciles & prêtes, sont lâches, morfondues, s'il n'y a de la malaisance & difficulté; laquelle est un allèchement, une amorce, un aiguillon à icelles. La cérémonie, la vergogne & difficulté qu'il y a de parvenir aux derniers exploits de l'amour, sont ses aiguisemens & allumettes, c'est ce qui lui donne le prix & la pointe. Il y en a de spirituelles & corporelles, non qu'à vrai dire elles soient séparées ; car elles sont toutes de l'homme entier & de tout le sujet composé ; & une partie de nous n'en a point de si propres que l'autre ne s'en sente, tant que dure le mariage & amoureuse liaison de l'esprit & du corps en ce monde. Mais bien y en a auxquelles l'esprit a plus de part que le corps, dont conviennent mieux à l'homme qu'aux bêtes, & sont plus durables, comme celles qui entrent en nous par les sens de

la vue & de l'ouie, qui ſont deux portes de l'eſprit, car ne faiſant que paſſer par-là, l'eſprit les reçoit, les cuit & digere, s'en paît & déleƈte long-temps; le corps s'en ſent peu. D'autres où le corps a plus de part, comme celles du goût & de l'attouchement, plus groſſieres & matérielles, eſquelles les bêtes nous font compagnie, telles voluptés ſe traitent, exploitent, s'uſent & achevent au corps même, l'eſprit n'y a que l'aſſiſtance & compagnie, & ſont courtes, c'eſt feu de paille.

Le principal en ceci eſt ſçavoir comment il ſe faut comporter & gouverner aux voluptés, ce que le ſage nous apprendra; c'eſt l'office de la vertu de tempérance. Il faut premiérement faire grande & notable différence entre les naturelles & non naturelles. Par les non naturelles nous n'entendons pas ſeulement celles qui ſont contre nature, & le droit uſage approuvé par les loix; mais encore les naturelles mêmes, ſi elles dégénerent en trop grand excès & ſuperfluité, qui n'eſt point du rôle de la nature, qui ſe contente de remédier à la néceſſité, à quoi l'on peut encore ajouter la bienſéance & honnêteté commune. C'eſt bien volupté naturelle, d'être clos & couvert par maiſon & vêtemens, contre la rigueur des élémens & injure des méchans; mais que ce ſoit d'or, d'argent, de jaſpe & porphyre, il n'eſt pas naturel. Ou bien ſi elles arrivent par

5. Avis ſur icelles.

Qui ſont les non-naturelles.

autre voie que naturelle, comme si elles sont recherchées & procurées par artifice, par médicamens & autres moyens non naturels. Ou bien qu'elles se forgent premiérement en l'esprit, suscitées par passion, & puis de-là viennent au corps, qui est un ordre renversé; car l'ordre de nature est que les voluptés entrent au corps, & soient desirées par lui, & puis de-là montent en l'esprit. Et tout ainsi que le rire qui est par le chatouillement des aisselles, n'est pas naturel ni doux, c'est plutôt une convulsion, aussi la volupté qui est recherchée & allumée par l'ame, n'est point naturelle.

6. Regle premiere & générale.

Or, la premiere regle de sagesse aux voluptés est celle-ci, chasser & condamner tout-à-fait les non naturelles comme vicieuses, bâtardes (car ainsi que ceux qui viennent au banquet sans y être conviés sont à refuser; aussi les voluptés qui d'elles-mêmes sans être mandées & conviées par la nature, se présentent, sont à rejetter) admettre & recevoir les naturelles; mais avec regle & modération: & voilà l'office de tempérance en général, chasser les non naturelles, régler les naturelles.

7. Regles pour les naturelles

Or, la regle des naturelles est en trois points: premiérement que ce soit sans offense, scandale, dommage & préjudice d'autrui.

Le second, que ce soit sans préjudice sien, de

ſon honneur, ſa ſanté, ſon loiſir, ſon devoir, ſes fonctions.

Le tiers, que ce ſoit avec modération, ne les prendre trop à cœur non plus qu'à contre-cœur, ne les courir ni fuir; mais les recevoir & prendre comme on fait le miel, avec le bout du doigt, non en pleine main, non s'y engager par trop, ni en faire ſon propre fait & principal affaire, moins s'y enivrer & perdre; ce doit être l'acceſſoire, une récréation pour mieux ſe remettre comme le ſommeil qui nous renforce, & nous donne haleine pour retourner plus gaiement à l'œuvre. Bref en uſer & non jouir. Mais ſur-tout ſe faut garder de leur trahiſon; car il y en a qui ſe donnent trop cherement, nous rendent plus de mal & de déplaiſir; mais c'eſt traîtreuſement: car ils marchent devant pour nous amuſer & tromper, & nous cachent leur ſuite cruelle, nous chatouillent & nous embraſſent pour nous étrangler. Le plaiſir de boire va devant le mal de tête: tels ſont les plaiſirs & voluptés de l'indiſcrette & bouillante jeuneſſe, qui enivrent. Nous nous plongeons dedans, mais en la vieilleſſe elles nous laiſſent comme tous noyés, ainſi que la mer ſur la greve en ſon reflux; les douceurs que nous avons avallé ſi glouttement, ſe fondent puis en amertumes & repentirs & rempliſſent nos eſprits d'une humeur vénéneuſe, qui les infecte & corrompt.

Or, comme la modération & regles aux voluptés

8. Déréglement préjudiciable est chose très-belle & utile selon Dieu, nature, raison; aussi l'excès & déréglement est la plus pernicieuse de toutes au public & au particulier. La volupté mal prise ramollit & relâche la vigueur de l'esprit & du corps. *Debilitatem induxere delitiæ, blandissima dominæ*, apoltronit & efféminе les plus courageux, témoin Annibal, dont les Lacédémoniens qui faisoient profession de mépriser toutes voluptés, étoient appellés hommes, & les Athéniens mols & délicats, femmes. Xerxes pour punir les Babyloniens revoltés, & s'assurer d'eux à l'avenir, leur ôta les armes & exercices pénibles & difficiles, & permit tous plaisirs & délices. Secondement elle chasse & bannit les vertus principales qui ne peuvent durer sous un empire si mol & efféminé. *Maximas virtutes jacere oportet voluptate dominante.* Tiercement, elle dégénere bientôt à son contraire, qui est la douleur, le déplaisir, le repentir; comme les rivieres d'eau douce courent & vont mourir en la mer salée: ainsi le miel des voluptés se termine en fiel de douleurs, *in præcipiti est, ad dolorem vergit, in contrarium abit, nisi modum teneat. Extrema gaudii luctus occupat.* Finalement c'est le séminaire de tous maux, de toute ruine. *Malorum esca voluptas.* D'elle viennent les propos & intelligences secrettes & clandestines, puis les trahisons, enfin les éversions & ruines des Républiques. Maintenant nous parlerons des voluptés en particulier.

CHAPITRE XXXIX.

Du Manger & Boire, & Sobriété.

LES viandes sont pour la nourriture, pour soutenir & réparer l'infirmité du corps; l'usage modéré, naturel & plaisant l'entretient, le rend propre & habile instrument à l'esprit; comme l'excès au contraire non naturel l'affoiblit, apporte de grandes & fâcheuses maladies, qui sont les supplices naturels de l'intempérance; *simplex ex simplici causa valetudo; multos morbos, supplicia luxuriæ, multa fercula fecerunt.* L'homme se plaint de son cerveau de ce qu'il lui envoye tant de défluxions, fondique de toutes les maladies plus dangereuses; mais le cerveau lui répond bien. *Desine fundere, & ego desinam fluere.* Sois sobre à avaler, & je serai chiche à couler. Mais quoi l'excès & apparat, la multitude, diversité, & exquis appareil des viandes est venu à honneur; nos gens après une grande sumptuosité & superfluité, prient encore de les excuser de n'avoir pas assez fait. 1. Usage des viandes.

Combien est préjudiciable & à l'esprit & au corps, la replétion des viandes, la diversité, curiosité, l'exquis & artificiel appareil, chacun le peut sentir en soi-même; la gourmandise & l'ivrognerie sont vices lâches & grossiers, ils se décrient 2.

assez eux-mêmes par les gestes & contenances de ceux qui en sont atteints ; desquelles la plus douce & honnête est d'être assoupi & hébêté, inutile à tout bien: jamais homme aimant sa gorge & son ventre ne fit belle œuvre ; aussi sont-ils des gens de peu & bétails, mêmement l'ivrognerie qui mene à toutes choses indignes, témoin Alexandre, autrement grand Prince, taché de ce vice, dont il en tua son plus grand ami Clitus, & puis revenant à soi, se vouloit tuer. Bref elle ôte du tout le sens, & pervertit l'entendement. *Vinum clavo caret, dementat sapientes, facit repuerascere senes.*

5. Sobriété recommandée. La sobriété bien que ne soit des plus grandes & difficiles vertus, qui ne donne peine qu'aux sots & forçats, si elle est un progrès & acheminement aux autres vertus: elle étouffe les vices au berceau, les suffoque en la semence; c'est la mere de santé, la meilleure & plus sûre médecine contre toutes maladies, & qui fait vivre longuement. Socrates par sa sobriété avoit une santé forte & acérée, Masinissa, le plus sobre Roi de tous, fit enfans à 86 ans & à 92, vainquit les Carthaginois, où Alexandre s'enivrant, mourut en la fleur de son âge, bien qu'il fût le mieux né & plus sain de tous. Plusieurs goutteux & atteints de maladies incurables aux médecins, ont été guéris par diettes, voilà pour le corps, plus longue & plus saine. Elle sert bien autant ou plus à l'esprit, qui par elle est tenu pur,

Hiéron.

capable de sagesse & bon conseil. *Salubrium consiliorum parens sobrietas.* Tous les grands hommes ont été grandement sobres, non-seulement les professeurs de vertu singuliere & plus étroite, mais tous ceux qui ont excellé en quelque chose, Cyrus, Cesar, Julien l'Empereur, Mihumet, Epicure, le grand docteur de volupté, passent tous en cette part. La frugalité des Curies & Fabrices Romains, est plus haut levée que leurs belles & grandes victoires. Les Lacédémoniens tant vaillans faisoient profession expresse de frugalité & sobriété.

Mais il faut de bonne heure & dès la jeunesse embrasser cette partie de tempérance, & non attendre à la vieillesse douloureuse, & que l'on soit foulé & pressé de la maladie, comme les Athéniens, à qui l'on reprochoit qu'ils ne demandoient jamais la paix qu'en robes de dueil, après avoir perdu leurs parens & amis en guerre, & qu'ils n'en pouvoient plus. C'est trop tard s'aviser. *Sero in fundo parcimonia*, c'est vouloir faire le ménager quand il n'y a plus rien à ménager, chercher à faire son emploite après que la foire est passée.

C'est une bonne chose de ne s'accoutumer aux viandes délicates, de peur qu'en étant privés, notre corps en vienne indisposé, & d'en user d'ordinaire des plus grossieres, tant pource qu'elles nous rendent plus forts & plus sains, que pource qu'elles sont plus aisées à recouvrer.

CHAPITRE XL.

Du Luxe & Débauche en tous couverts & paremens, & de Frugalité.

l. 1. c. 14. Il a été dit ci-dessus que le vêtir n'est point originel, ni naturel, ni nécessaire à l'homme ; mais artificiel, inventé & usurpé par lui au monde. Or, à la suite qu'il est artificiel (c'est la coutume des choses artificielles de varier, multiplier sans fin & sans mesure, la simplicité est amie de nature) il s'est étendu & multiplié en tant d'inventions (car à quoi la plupart des occupations & trafics du monde, sinon à la couverture & parure des corps ?) de dissolutions & corruptions, tellement que ce n'a plus été une excuse & un couvert de défauts & nécessités; mais un nid de vices. *Vexillum superbiæ, nidus luxuriæ.* Sujet de riottes & querelles; car de-là premiérement a commencé la propriété des choses, le mien & le tien, & la plus grande communauté qui soit, si sont toujours les vêtemens propres, ce qui est montré par ce mot françois, dérober.

C'est un vice familier & spécial aux femmes, que le luxe & l'excès aux vêtemens, vrai témoignage de leur foiblesse, voulant se prévaloir & rendre recommandables par ces petits accidens pource qu'elles se sentent foibles & incapables de se faire valoir à meilleures enseignes : de grande

vertu, & courage s'en soucient beaucoup moins. Par les loix des Lacédémoniens il n'étoit permis de porter robes de couleur riches & précieuses qu'aux femmes publiques; c'étoit leur part comme aux autres la vertu & l'honneur.

Or, le vrai & légitime usage de se couvrir contre le froid, le vent & autres rigueurs de l'air. Pource ce doivent-ils être tirés à autre fin: & par ainsi non excessifs ni somptueux, ni aussi vilains & déchirés. *Nec affectatæ sordes, nec exquisitæ munitiæ.* Caligula servoit de risée à tous par la dissolution de ses habillemens. Auguste fut loué de sa modestie. 3.

CHAPITRE XLI.

Plaisir charnel, Chasteté, Continence.

La continence est une chose très-difficile, & de très-pénible garde; il est bien mal aisé de résister du tout à nature : or, c'est ici qu'elle est plus forte & ardente. 1 Voyez l. 2. c. 23.

Aussi est-ce la plus grande recommandation qu'elle ait que la difficulté, car au reste c'est une vertu sans action & sans fruit, c'est une privation, un non faire, peine sans profit; la stérilité est signifiée par la virginité; comme aussi l'incontinence simple & seule en soi, n'est pas des grandes 2.

grandes fautes, non plus que les autres purement corporelles & que la nature commet en ses actions par excès ou défaillance sans malice. Ce qui la décrie & rend tant dangereuse, c'est qu'elle n'est presque jamais seule ; mais ordinairement accompagnée & suivie d'autres plus grandes fautes, & infectée de méchantes & vilaines circonstances, des personnes, lieux, temps prohibés, exercée par mauvais moyens, menteries, impostures, subornations, trahisons ; outre la perte du temps, distractions de ses fonctions, d'où il avient après de grands scandales.

3. Avis. Et pource que c'est une passion violente & ensemble piperesse, il se faut remparer contre elle & se garder de ses appas : plus elle nous mignarde plus défions-nous en ; car elle nous veut embrasser pour nous étrangler : elle nous appâte de miel pour nous saouler de fiel. Parquoi considérons ces choses. La beauté d'autrui est chose qui est hors de nous, chose qui tourne aussi-tôt en mal qu'au bien : ce n'est en somme qu'une fleur qui passe, chose bien mince & quasi rien que la couleur d'un corps, reconnoissant en la beauté la délicate main de nature, la faut priser comme le soleil & la lune, pour l'excellence qui y est. Et venant à la jouissance par tous moyens honnêtes, se souvenir toujours que l'usage immodéré de ce plaisir use le corps, amollit l'ame, affoiblit l'esprit. Et que plusieurs, pour s'y être adonnés,

ont perdu les uns la vie, les autres la fortune, les autres leur esprit. Et au contraire, qu'il y a plus de plaisir & de gloire de vaincre la volupté, qu'à la posséder. Que la continence d'Alexandre & de Scipion a été plus haut louée que les beaux visages des filles & femmes qu'ils ont prises captives.

Il y a plusieurs sortes & degrés de continence & incontinence. La conjugale est la premiere & qui importe plus de toutes pour le public & pour le particulier ; parquoi elle doit être de toutes en plus grande recommandation. Il se faut retenir dedans le chaste sein de la patrie, qui nous a été destinée pour compagne. Qui fait autrement, viole non-seulement son corps, le faisant vaisseau d'ordure, mais toutes loix ; la loi de Dieu qui commande chasteté ; de Nature qui défend de faire commun ce qui est propre à un & commande de garder sa foi ; du pays qui a introduit les mariages : le droit des familles, transférant injustement le labeur d'autrui à un étranger ; la justice apportant des incertitudes, jalousies & querelles entre les parens ; dérobe aux enfans l'amour des peres, & aux parens la piété des enfans.



CHAPITRE XLII.

De la Gloire & de l'Ambition.

L'AMBITION, le desir de gloire & d'honneur
k 1. 21 & 25. (desquels a été parlé ci-dessus) n'est pas du tout en tout sens à condamner: premiérement il est très-utile au public, selon que le monde vit, c'est lui qui cause la plupart des belles actions, qui pousse les gens aux essais hasardeux, comme nous voyons en la plupart des anciens, lesquels tous n'ont pas été menés d'un esprit philosophique, des Socrates, Phocion, Aristides, Epaminondas, des Catons & Scipions; par la seule vraie & vive image de vertu, car plusieurs & en bien plus grand nombre, ont été poussés de l'esprit; de Themistocles, d'Alexandre, de Cesar; & bien que ces beaux exploits n'ayent pas été chez leurs auteurs & opérateurs, vraies œuvres de vertu mais d'ambition, toutefois les effets ont été très-utiles au public. Outre cette considération, encore selon les sages, est-il excusable & permis en deux cas: l'un est aux choses bonnes & utiles, mais qui sont au-dessous la vertu, & communes aux bons & méchans, comme sont les arts & sciences. *Honos alit artes: incenduntur omnes ad studia gloriæ*, les intentions, l'industrie, la vaillance militaire; l'autre est pour demeurer en la bien-

veillance d'autrui. Les ſages enſeignent de ne régler point ſes actions par l'opinion d'autrui, ſauf pour éviter les incommodités qui pourroient avenir de leur mépris de l'approbation & jugement d'autrui.

Mais au fait de la vertu & de bien faire pour la gloire, comme ſi c'en étoit le ſalaire, c'eſt une opinion fauſſe & vaine. Ce ſeroit choſe bien piteuſe & chétive que la vertu, ſi elle tiroit ſa recommandation & ſon prix de l'opinion d'autrui, c'eſt une trop foible monnoie & de trop bas aloi pour elle. Elle eſt trop noble pour aller mendier une telle récompenſe; il faut affermir ſon ame, & de façon telle compoſer ſes affections, que la lueur des honneurs n'éblouiſſe point notre raiſon, & munir de belles réſolutions ſon eſprit, qui lui ſervent de barriere contre les aſſauts de l'ambition.

Il ſe faut perſuader que la vertu ne cherche point un plus ample ni plus riche théâtre, pour ſe faire voir, que ſa propre conſcience; plus le Soleil eſt haut, moins fait-il d'ombre, plus la vertu eſt grande, moins cherche-t-elle de gloire, gloire vraiment ſemblable à l'ombre qui ſuit ceux qui la fuyent, & fuit ceux qui la ſuivent; ſe remettre devant les yeux que l'on vient en ce monde comme à une comédie, où l'on ne choiſit pas le perſonnage que l'on veut jouer; mais ſeulement l'on regarde à bien jouer

celui qui eſt donné ; ou comme en un banquet auquel l'on uſe des viandes qui ſont devant, ſans étendre le bras à l'autre bout de la table, ni arracher les plats d'entre les mains des maîtres-d'hôtel. Si l'on nous préſente une charge dont nous ſoyons capables, acceptons-la modeſtement, & l'exerçons ſincérement ; eſtimant que Dieu nous a là poſés en ſentinelle, afin que les autres repoſent ſous notre ſoin : ne recherchons autre récompenſe de notre labeur, que la conſcience d'avoir bien fait, & deſirons que le témoignage en ſoit plutôt gravé dedans le cœur de nos concitoyens, que ſur le front des œuvres publiques. Bref tenons pour maxime que le fruit des belles actions, eſt de les avoir faites. La vertu ne ſçauroit trouver hors de ſoi récompenſe digne d'elle. Réfuter & mépriſer les grandeurs, ce n'eſt pas tant grand miracle, c'eſt un effort qui n'eſt ſi difficile. Qui bien s'aime & juge ſainement, ſe contente de fortune moyenne & aiſée : les maîtriſes fort actives & paſſives, ſont pénibles, & ne ſont deſirées que par eſprits malades. Otanes, l'un des ſept qui avoient droit à la ſouveraineté de Perſe, quitta à ſes compagnons ſon droit, pourvu que lui & les ſiens vêcuſſent en cet empire hors de toute ſujettion & maîtriſe, ſauf celles des loix anciennes, impatient à commander & être commandé. Diocletian quitta & renonça l'Empire, Celeſtinus le Papat.

CHAPITRE XLIII.

De la Tempérance au parler, & de l'Eloquence.

Ceci est un grand point de sagesse, qui regle bien sa langue en un mot, il est sage, *qui in verbo non offendit, hic perfectus est.* Ceci vient de ce que la langue est tout le monde, en elle est le bien & le mal, la vie & la mort, comme a été dit ci-devant. Or, voici les avis pour la bien régler. L. 1. c. 15.

2. Regles au parler, six.

Que le parler soit sobre & rare: sçavoir se taire est un grand avantage à bien parler; & qui ne sçait bien l'un, ne sçait l'autre. Bien dire & beaucoup n'est pas le fait de même ouvrier; les meilleurs hommes sont ceux qui parlent le moins, disoit un sage. Qui abondent en paroles, sont stériles à bien dire & à bien faire; comme les arbres qui jettent force feuilles, ont peu de fruit, force paille, peu de grain. Les Lacédémoniens grands professeurs de vertu & vaillance, l'étoient aussi du silence, ennemis du langage: dont a été tant loué & recommandé par-tout, le peu parler, la bride à la bouche. *Pone, domine, custodiam ori meo.* En la loi de Moyse le vaisseau qui n'avoit son couvercle attaché étoit immobile; en ceci se connoît & discerne l'homme: le sage a la langue au cœur, & le fol a le cœur à la langue.

3. Véritable; l'uſage de la parole eſt d'aider à la vérité, & lui porter le flambeau pour la faire voir. Et au contraire découvrir & rejetter le menſonge; d'autant que la parole eſt l'outil pour communiquer nos volontés & nos penſées: elle doit bien être véritable & fidelle, puiſque notre intelligence ſe conduit par la ſeule voie de la parole. Celui qui le fauſſe, trahit la ſociété publique, & ſi ce moyen nous faut & nous trompe, nous ne nous tenons plus, nous ne nous entre-
Chap. 10. connoiſſons plus: de menterie en a été dit.

4. Naïf, modeſte & chaſte, non accompagnée de véhémence & contention, il ſembleroit qu'il y auroit de la paſſion, non artificiel ni affecté, non débauché & déréglé; ni licencieux.

5. Sérieux & utile, non vain & inutile: il ne faut s'amuſer à compter ce qui ſe fait en la place ou au théâtre, ni à dire ſornettes & riſées, cela tient trop du bouffon, & montre un trop grand & inutile loiſir, *otio abundantis*, *& abutentis*. Il n'eſt pas bon auſſi de conter beaucoup de ſes actions & fortunes; les autres ne prennent pas tant de plaiſir à les ouir, que nous à les conter; mais ſur-tout non jamais offenſif, la parole eſt l'inſtrument & le courretier de la charité: en uſer contre elle c'eſt en abuſer contre l'intention de nature. Toute ſorte de médiſance, détraction, moquerie eſt très-indigne de l'homme ſage & d'honneur.

Facile

Facile & doux, non épineux, difficile & ennuyeux: il faut éviter en propos communs les questions subtiles & aiguës, qui ressemblent aux écrevisses, où y a plus à éplucher qu'à manger, la fin n'est que cris & contention. 6

Ferme, nerveux & généreux, non mol, lâche & languissant. Et par ainsi faut éviter le parler des pédans, plaideurs & des filles. 7.

A ce point de tempérance appartient celui de garder fidélement le secret, (dont a été parlé en la foi) non-seulement qui a été recommandé & donné en garde, mais celui que la prudence & discrétion nous dicte devoir être supprimé. 8. chap. 8.

Or, comme la parole rend l'homme plus excellent que les bêtes, aussi l'éloquence rend ses professeurs plus excellens que les autres hommes. Car c'est la profession de la parole, c'est une plus exquise communication du discours & de la raison, le gouvernail des ames qui dispose les cœurs & les affections, comme certains tons, pour en faire un accord mélodieux. 9. De l'éloquence, sa recommandation.

L'éloquence n'est pas seulement une clarté, pureté, élégance de langage, que les mots soient bien choisis, proprement ageancés, tombans en une juste cadence, mais elle doit aussi être pleine d'ornemens, de graces, de mouvemens; que les 10. Description.

paroles ſoient animées, premiérement d'une voix claire, ronde & diſtincte, s'élevant & s'abaiſſant peu à peu; puis d'une grave & naïve action, où l'on voye le viſage, les mains & les membres de l'orateur parler avec ſa bouche, ſuivre de leur mouvement celui de l'eſprit, & repréſenter les affections; car l'orateur doit vêtir le premier les paſſions dont il veut frapper les autres. Comme Braſidas tira de ſa propre plaie le dard dont il tua ſon ennemi: ainſi la paſſion s'étant conçue en notre cœur, ſe forme incontinent en notre parole, car elle ſortant de nous, entre en autrui, & y donne ſemblable impreſſion que nous avons nous-mêmes par une ſubtile & vive contagion. Par-là ſe voit qu'une fort douce nature eſt mal propre à l'éloquence, car elle conçoit par les paſſions fortes & courageuſes, telles qu'il les faut pour animer bien l'oraiſon; tellement que quand il faut déployer les maîtreſſes voiles de l'éloquence en une grande & véhémente action, ces gens-là demeurent beaucoup au-deſſous; comme ſçut bien reprocher Ciceron à Callidius, qui accuſoit Gallus avec une voix & action froide & lâche, *tu niſi fingeres, ſic ageres;* mais étant auſſi vigoureuſe & garnie de ce qu'a été dit, elle n'auroit pas moins de force ni violence que les commandemens des tyrans, environnés de leurs gardes & ſatellites: elle ne mene pas ſeulement l'auditeur, mais elle l'entraîne, regne

parmi les peuples, s'établit un violent empire sur les esprits. II. Objection répondue.

L'on peut dire contre l'éloquence que la vérité se soutient & défend bien de soi-même, qu'il n'y a rien plus éloquent qu'elle. Ce qui est vrai, où les esprits sont purs, vuides & nets de passions; mais la plupart du monde par nature ou par art & mauvaise instruction, est préoccupé, mal né & disposé à la vertu & vérité dont il est requis de traiter les hommes, comme le fer qu'il faut amollir avec le feu, avant que le tremper en l'eau. Aussi par les chaleureux mouvemens de l'éloquence, il les faut rendre souples & maniables, capables de prendre la trempe de la vérité. C'est à quoi doit tendre l'éloquence, & son vrai fruit est armer la vertu contre le vice, la vérité contre le mensonge & la calomnie. L'Orateur, dit Theophraste, est le vrai médecin des esprits, auquel appartient de guérir la morsure des serpens par le chant des flûtes, c'est-à-dire, les calomnies des méchans par l'harmonie de la raison. Or, puisque l'on ne peut empêcher que l'on ne s'empare de l'éloquence pour exécuter ses pernicieux desseins, que peut-on moins faire que nous défendre de mêmes armes, si nous ne nous en voulons aider, & nous présentons nuds au combat, ne trahissons-nous pas la vertu & la vérité? Mais plusieurs ont abusé de l'éloquence & à de mé-

chans desseins, & à la ruine de leur pays: c'est vrai, & pour cela n'est-elle à mépriser, cela lui est commun avec toutes les plus excellentes choses du monde, de pouvoir être tournée à mal & à bien, selon que celui qui les possede est mal disposé; la plupart des hommes abusent de leur entendement, ce n'est à dire qu'il n'en faille avoir.

FIN.



TABLE

DES CHAPITRES

Qui composent les premier & second Volume de cet Ouvrage.

LIVRE PREMIER,

Qui est la connoissance de Soi & de l'humaine Condition.

LIVRE SECOND,

Contenant les instructions & regles générales de Sagesse.

LIVRE TROISIEME,

AUQUEL sont traités les avis particuliers de Sagesse par les quatre Vertus morales.

Fin de la Table.